
HN N76G 6


VE RI
TAS



LA BELGIQUE SOUS L'EMPIRE

ET LA DÉFAITE

DE WATERLOO

1804-1815

PAR

SYLVAIN BALAU

AUTEUR DE : *Soixante dix ans d'Histoire contemporaine de Belgique*

ILLUSTRÉ D'UNE CARTE DES OPÉRATIONS MILITAIRES DE 1815

TOME I

PARIS
E. PLON, NOURRIT ET Cie
Libraires-Editeurs
10, RUE GARANCIÈRE, 10

LOUVAIN
CHARLES FONTEYN, AÎNÉ
Libraire-Editeur
6, RUE DE BRUXELLES, 6

1894

Mrs. G. von Arnim
5/xi/1910

LA BELGIQUE SOUS L'EMPIRE

ET LA DÉFAITE DE WATERLOO

1804—1815

LA BELGIQUE
SOUS L'EMPIRE

ET LA DÉFAITE

DE WATERLOO

1804-1815

PAR

SYLVAIN BALAU

AUTEUR DE : *Soixante-dix ans d'Histoire contemporaine de Belgique*

ILLUSTRÉ D'UNE CARTE DES OPÉRATIONS MILITAIRES DE 1815

TOME I

PARIS
E. PLON, NOURRIT ET Cie
Libraires-Éditeurs
10, RUE GARANCIÈRE, 10

LOUVAIN
CHARLES FONTEYN, AÎNÉ
Libraire-Éditeur
6, RUE DE BRUXELLES, 6

1894

AVANT-PROPOS

Nous présentons au public sous ce titre spécial : *La Belgique sous l'Empire et la défaite de Waterloo, 1804-1815*, la suite au *Cours d'Histoire nationale*, en 30 volumes, du savant historien Monseigneur NAMÈCHE, dont la Belgique a récemment pleuré la perte.

Le libellé du titre indique suffisamment l'intérêt international qui s'attache à cette œuvre et la part considérable qu'elle accorde au récit des grands événements qui ont clos l'ère Napoléonienne à la bataille de Waterloo.

Ce travail constitue un tout complet, qui embrasse dans son récit une des périodes les plus intéressantes et actuellement les plus fouillées de notre histoire.

Pour répondre au désir de l'éminent et sympatique auteur du *Cours d'Histoire nationale*, le continuateur de son œuvre s'est efforcé de suivre sa méthode et de se pénétrer de son esprit.

Grâce à la collaboration d'un savant officier de

l'armée belge, M. le Chevalier de Selliers de Moranville, capitaine-commandant d'état-major, la partie technique a été particulièrement soignée. On y trouve, entre autres, l'explication de certains faits qui ont été l'objet d'intéressantes polémiques.

Pour permettre au lecteur de suivre avec facilité le récit de la dernière campagne de Napoléon en Belgique, nous avons inséré dans le volume plusieurs tableaux et une belle carte des opérations militaires exécutée par l'Institut cartographique du Ministère de la guerre.

L'Editeur.

LA

BELGIQUE SOUS L'EMPIRE

(1804–1815)

CHAPITRE Ier

Conspiration contre la vie du premier Consul. — Mort du duc d'Enghien. — Proclamation de l'Empire. — Voyage de Napoléon en Belgique. — Sacre de l'empereur. — Campagne d'Autriche de 1806 : Austerlitz. — Premières difficultés avec le Pape. — Campagne de 1806-1807 contre la Prusse et la Russie : Iéna, Auerstadt, Eylau, Friedland. — Disposition des esprits en France et en Belgique. — Rigueurs de la conscription. — Guerre de Portugal. — Attentat de Bayonne. — Campagne de 1808 en Espagne. — Campagne d'Autriche de 1809 : Essling, Wagram. — Campagne de 1809 en Espagne. — Entreprise des Anglais contre Flessingue. — Travaux de défense exécutés à Anvers. — Murmures du peuple : blocus continental, conscription.

Arrivé au commandement des armées, Napoléon avait aperçu de ce point élevé les hauteurs plus élevées encore du gouvernement de la République, et il y avait aspiré. Arrivé à ces hauteurs, il avait entrevu celles du Consulat perpétuel, placées au-dessus, et y avait aspiré de même. Parvenu à ces dernières, d'où il voyait distinctement le trône, il y voulait monter. Ainsi, ajoute M. Thiers, marche l'ambition humaine.

Les événements et les dispositions d'esprit d'un grand nombre de Français servirent les desseins du

futur empereur. On venait de découvrir une vaste conspiration tramée contre sa vie par Georges Cadoudal (1), l'ancien chef des Chouans, de concert avec Pichegru (2), le vainqueur des Hollandais, révoqué par le Directoire. Le général Moreau (3) s'était lui-même prêté à des entrevues compromettantes par la jalousie que lui inspirait le pouvoir croissant du premier consul. L'Angleterre avait fourni aux conjurés le secours de son argent. Louis XVIII, établi à Varsovie, n'était pour rien dans les menées de ses partisans; mais le comte d'Artois vivait à Londres et se mêlait activement à leurs cabales.

Moreau fut arrêté le 15 février 1804, Pichegru le 28 du même mois. Pour se saisir de Cadoudal,

(1) Georges Cadoudal naquit, en 1769, au village de Brech, dans le Morbihan, où son père était meunier. Il se soutint longtemps dans son pays et dans la Vendée contre les armées de Hoche et de Brune. Forcé enfin de renoncer à la guerre, il passa en Angleterre (1800), où il demeura jusqu'à la fameuse conspiration de 1803.

(2) Charles Pichegru (1761-1804) était sous-officier d'artillerie en 1789. En 1793, il fut nommé général en chef de l'armée du Rhin, passa à l'armée du Nord en 1794 et s'empara de la Hollande. Il se laissa gagner par le parti royaliste et noua des relations avec les chefs de l'armée de Condé. Devenu suspect au Directoire, il fut destitué en 1796. Élu en 1797 au Conseil des Cinq-Cents, il devint le chef du parti contre-révolutionnaire. Aussi fut-il, au 18 fructidor, arrêté et déporté à la Guyane. Il s'évada peu après, passa en Angleterre, entra en 1803 dans la conspiration, fut arrêté à Paris et s'étrangla dans sa prison. DE BROGLIE.

(3) Victor Moreau, né à Morlaix en 1763, était, en 1787, prévôt de l'école de droit de Rennes. Engagé en 1792, il était général l'année suivante et commanda successivement l'armée du Rhin (1796), l'armée d'Italie (1799), puis de nouveau l'armée du Rhin (1800). Très hostile au premier Consul, il fut accusé de complicité dans la conspiration de Cadoudal et condamné à deux ans de prison. Bonaparte commua cette peine en un exil. En 1813, Moreau, revenu d'Amérique, servit dans l'armée russe comme feld-maréchal et fut mortellement blessé à Dresde (26 août). DE BROGLIE.

on prescrit les mesures les plus rigoureuses. Paris est gardé à vue; toute la garnison est mise sur le pied de guerre, toutes les barrières sont closes, le recel des conjurés est déclaré crime de haute trahison, leur dénonciation imposée sous peine de six ans de fers. Si l'on ne met pas la main sur Cadoudal, le complot ne pourra pas être prouvé; le gouvernement sera odieux et ridicule. Enfin, le 9 mars, le terrible chouan tombe aux mains du premier consul.

Dans l'état d'exaspération où il se trouve, Napoléon ne se possède plus. Il veut faire quelque chose de terrible et frapper un coup formidable. Il attend avec une impatience fébrile des nouvelles du colonel Savary qui, avec des gendarmes déguisés, surveille, depuis quelques semaines, la falaise de Biville, près de Dieppe, par où l'on croit qu'un prince des Bourbons pénètrera sur le sol français, comme l'ont fait les conjurés. Savary ne voit apparaître aucun débarquement.

L'attention du premier consul se détourne alors tout-à-coup des rives de l'Océan pour se porter sur celles du Rhin. A Ettenheim, dans le Grand Duché de Bade, vivait, en simple particulier, avec toute l'insouciance de la jeunesse, le duc d'Enghien, plus occupé en ce moment de l'intimité de la jeune princesse de Rohan que des complots royalistes tramés en Angleterre. On prétend qu'il pousse la témérité jusqu'à se rendre quelquefois à Strasbourg pour aller au théâtre. Le nom de Thumery, un de ses compagnons, prononcé par des bouches allemandes, ne laisse plus de doute sur la présence du vainqueur de Jemmapes aux côtés du jeune prince.

Un conseil, auquel assistaient les trois consuls et les ministres, eut lieu aux Tuileries le 10 mars. Malgré l'opposition de Cambacérès combattue par Talleyrand (1) et par le conventionnel Fouché, ministre de la police, on décida que le duc d'Enghien

(1) Talleyrand se défend avec indignation contre l'accusation dont on l'a chargé. Voici en quels termes il apprécie les faits que nous relatons : « Bonaparte profita de cette conspiration dans laquelle il s'était flatté d'envelopper à la fois Dumouriez, Pichegru et Moreau, ses trois rivaux de gloire, pour se faire donner par le sénat le titre d'empereur. Mais ce titre, qu'avec de la modération et de la sagesse il aurait également obtenu, quoique peut-être plus tard, devint le prix de la violence et du crime. Il monta sur le trône, mais sur un trône souillé du sang de l'innocence, et d'un sang que d'antiques et glorieux souvenirs rendaient cher à la France. La mort violente et inexpliquée de Pichegru, les moyens employés pour obtenir la condamnation de Moreau, pouvaient être mis sur le compte de la politique; mais l'assassinat du duc d'Enghien, commis uniquement pour s'assurer, en se plaçant dans leurs rangs, ceux à qui la mort de Louis XVI faisait craindre toute espèce de pouvoir ne venant pas d'eux, cet assassinat, dis-je, ne pouvait être ni excusé, ni pardonné, et il ne l'a jamais été: aussi Bonaparte a-t-il été réduit à s'en vanter. » (*Mémoires*, t. I, p. 292). Dans un appendice spécialement consacré à cette déplorable affaire, Talleyrand conclut en ces termes : « Répétons pour ce qui me concerne : 1° que ce n'est ni par le ministère des relations extérieures, ni par moi conséquemment, que le premier Consul a été informé des complots vrais ou exagérés qui se tramaient à cette époque de l'autre côté du Rhin; 2° que je n'ai pas eu d'autre part dans toute l'affaire du duc d'Enghien que de transmettre au ministre de l'électeur de Bade d'abord le rapport du ministre de la justice, et plus tard de l'informer après coup des ordres donnés par le premier Consul aux généraux Ordener et Caulincourt, ordres sur lesquels je n'ai eu et ne pouvais avoir aucune influence.— Maintenant, pour ce qui touche le jugement et l'exécution de M. le duc d'Enghien, il ne me sera pas difficile, je pense, de démontrer que je n'y ai contribué en quoi que ce soit. Ministre des relations extérieures, je ne pouvais avoir rien à démêler ni avec la nomination du conseil de guerre, ni avec l'exécution dont M. Savary accepte si hardiment la responsabilité. Il faudrait donc, pour me faire jouer un rôle dans ce drame sanglant, avancer que ce serait pour ainsi dire bénévolement, et sans autre raison que le goût du sang, que j'y serais intervenu. » (*Mémoires*, tome III, p. 301 et suiv.). Voir la contre-partie dans le très intéressant ouvrage d'Henri Welschinger : *Le duc d'Enghien*.

et le prétendu général Dumouriez seraient enlevés d'Ettenheim par des troupes françaises. L'arrestation du prince fut opérée cinq jours plus tard par le colonel Ordener. Le duc d'Enghien, amené d'abord à Strasbourg, arriva à Paris, le 20 mars, vers onze heures du matin. Retenu dans sa voiture, pendant une partie de la journée, il fut, à quatre heures du soir, conduit, par les boulevards extérieurs, au château de Vincennes. Une commission militaire avait été instituée pour le juger. Napoléon rédigea des ordres et les signa lui-même; Savary fut chargé de les porter. Ces ordres étaient formels. Ils prévoyaient que, dans le cas d'une condamnation, et la condamnation était certaine, la sentence serait exécutée sur le champ, tout devant être fini la nuit même.

Le royal accusé comparut devant la commission à deux heures du matin. Il n'avait pas de défenseur. Il avoua qu'il avait servi contre la France et qu'il était prêt à recommencer la guerre, mais il repoussa toute participation avec Pichegru et les conjurés. A quatre heures, le malheureux prince, conduit dans le fossé du château, tombait sous les balles d'un peloton de soldats.

Ces événements causèrent en France une vive émotion. La plupart déclaraient abominable l'acte commis sur la personne du duc d'Enghien (1). Les

(1) Quelques auteurs ont cependant cherché à excuser le crime commis par Napoléon (Voir : A. Guillois, *Napoléon d'après sa correspondance et ses œuvres*, t. I., p. 194). Dans son testament, Napoléon a présenté lui-même cette mort comme mesure d'Etat nécessaire et comme représailles légitimes, lorsqu'il a dit : « J'ai fait arrêter et juger le duc d'Enghien parce que cela était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur du peuple français, lorsque le comte d'Artois entretenait, de

partisans de Napoléon ne trouvaient pas moins odieux les attentats renouvelés contre la vie du premier consul. Cet homme qu'on voulait perdre, il fallait, s'écrièrent-ils, le faire roi ou empereur, pour que l'hérédité, ajoutée à son pouvoir, lui assurât des successeurs naturels et immédiats et que, le crime commis sur sa personne devenant inutile, on fût moins tenté de le commettre. Au reste la France avait fait l'expérience des institutions républicaines, et, après avoir passé des illusions du pouvoir collectif au régime de l'autorité absolue, elle

son aveu, soixante assassins à Paris. Dans une semblable circonstance, j'agirais encore de même. » Nous devons en croire Napoléon, puisqu'il l'a dit, et dans un tel moment, à la veille de mourir en chrétien. Mais il se trompait en 1821 comme il se trompait en 1804. Il n'y eut pas d'assassins parmi les vrais Bourbons. M. Crétineau Joly *(Histoire des trois derniers princes de la maison de Condé)*, nous fournit la preuve authentique qu'ils refusèrent toujours avec horreur les propositions des sicaires. Le 24 janvier 1802, le prince de Condé écrivait au comte d'Artois : « Un homme arrivé la veille, à ce qu'il m'a dit, à pied, de Paris à Calais, m'a proposé tout uniment de nous défaire de l'usurpateur par le moyen le plus court. Je ne lui ai pas donné le temps de m'achever les détails de son projet, et j'ai repoussé cette proposition avec horreur, en l'assurant que, si vous étiez ici, vous feriez de même; que nous avons toujours combattu l'usurpateur à force ouverte; que nous le combattrions encore si l'occasion s'en présentait; mais que jamais nous n'emploierions de pareils moyens, qui ne pouvaient convenir qu'à des Jacobins, et que si, par hasard, ces derniers se portaient à ce crime, certainement nous n'en serions jamais les complices;... que ce qu'il avait de mieux à faire était de repartir tout de suite, attendu que, s'il était arrêté, je ne le réclamerais pas, et que je ne le pourrais qu'en disant ce qu'il est venu faire. J'espère, Monsieur, que vous approuverez ma conduite. » — Et le comte d'Artois qui « entretenait, de son aveu, soixante assassins à Paris, » se hâta de répondre, le 4 février : « Vous sentez bien, mon cher cousin, que j'approuve du cœur et de l'âme tout ce que vous avez dit et fait. Il n'y a pas de meurtriers dans notre famille et il n'y en aura jamais, j'espère. C'est bien assez d'y compter tant de victimes. J'ai très souvent, depuis l'arrivée de Bonaparte aux affaires, entendu de semblables propositions; je les ai toutes repoussées et fait repousser avec dédain. En honneur et en conscience je suis heureux de voir que nous avons les mêmes principes. »

aspirait à revenir définitivement à la seule forme du gouvernement qui fût stable, c'est-à-dire la monarchie héréditaire.

Ces vœux ne tardèrent pas à être remplis : un sénatus-consulte déféra, le 18 Mai 1804, le titre d'empereur à Napoléon, avec droit d'hérédité dans sa famille. Il avait la faculté d'adopter un successeur ou de transmettre son pouvoir en ligne collatérale à ses frères Joseph et Louis et à leurs descendants. Lucien et Jérôme furent privés de l'hérédité pour avoir contracté des mariages peu en rapport avec leur rang, et sans autorisation du chef de leur maison (1). Par une dernière marque de respect

(1) Jérôme avait contracté mariage à Baltimore, en 1803, avec Mademoiselle Patterson, la fille d'un riche citoyen des Etats-Unis. Il renonça à sa femme par complaisance pour Napoléon. Le Pape refusa de prononcer le divorce; ce fut l'officialité de Paris qui déclara le mariage nul. Jérôme épousa ensuite, en 1807, la princesse Catherine de Wurtemberg.

Lucien avait épousé en secondes noces M[me] Jouberthon, veuve d'un agent de change. Il vécut retiré à Rome sous la protection de Pie VII. Quoi qu'on ait pu reprocher à ce prince, mauvais poète, auteur du 18 brumaire, et trop rapidement enrichi en Espagne, on ne peut pas méconnaître la dignité avec laquelle il refusa constamment de sacrifier à la possession d'un trône ses affections et ses devoirs d'époux et de père. (V. *Mémoires de Lucien Bonaparte; Lucien Bonaparte et ses mémoires*, par Th. Jung).

Joseph avait épousé, en 1794, Julie Clary, fille d'un négociant de Marseille.

Louis épousa, en 1802, la fille de l'impératrice Joséphine, Hortense de Beauharnais, dont naquit Napoléon III. L'incompatibilité d'humeur entre les deux époux ne rendit pas heureux ce mariage contracté par ordre de l'empereur. (V. Imbert de Saint-Amand, *La cour de l'impératrice Joséphine*, chap. XIX).

Napoléon avait trois sœurs : Elisa mariée au corse Bacciochi; Pauline mariée au général Leclerc, puis en 1803 au prince Borghèse; Caroline mariée à Murat.

Le prince Eugène, frère d'Hortense de Beauharnais, épousa, par la volonté de l'empereur, en 1806, la princesse Augusta, fille du roi de Bavière.

pour la souveraineté du peuple, le sénat statua que la nation française serait consultée par voie de plébiscite.

L'adhésion du pays ne pouvait être douteuse, et le zèle des fonctionnaires chargés de recueillir les votes ne pouvait manquer d'en grossir le nombre (1). Le résultat présenta près de 3,600,000 suffrages en faveur de l'hérédité contre moins de 3000 opposants. La Belgique incorporée à la France dut aussi se prononcer. Des registres furent ouverts à la préfecture, à la mairie, aux greffes des tribunaux, chez les juges de paix et chez les notaires. Dans l'arrondissement de Bruxelles, sur 31,261 votes qui furent émis, il n'y en eut que trois négatifs. Le 10 Juin, on chanta le *Te Deum* dans toutes les églises de Bruxelles, et, le soir, il y eut illumination générale pour fêter l'avènement de Napoléon à l'empire.

Le même jour, se terminait à Paris le procès des conjurés. Georges Cadoudal et dix-neuf accusés, parmi lesquels Armand de Polignac et le marquis de Rivière, furent condamnés à mort. Moreau ne fut condamné qu'à deux ans de prison. Au lieu de lui faire subir sa peine, on lui accorda la permission de se rendre aux Etats-Unis. L'impératrice Joséphine, à force d'instances et de supplications, sauva les jours du duc de Polignac, dont la peine fut commuée en quatre années d'emprisonnement qui devaient être suivies de la déportation. Madame Murat obtint la même commutation pour le marquis de Rivière, et ces deux grâces, auxquelles on donna une grande publicité, contribuèrent beaucoup à dimi-

(1) Voir *Souvenirs du Bon de Barante*, t. I, p. 133.

nuer l'irritation des royalistes. Après le procès de Moreau, les partis, découragés et se sentant réduits à l'impuissance, désarmèrent au moins pour quelque temps. Napoléon fut partout le maître.

La capitale de la Belgique ne tarda point à recevoir dans ses murs le nouveau Charlemagne. Il vint la visiter le 1er septembre. On avait ordonné pour sa réception toutes les cérémonies en usage lors de l'entrée des anciens souverains. Les rues que le cortège devait traverser étaient plantées de sapins, ornées de guirlandes et jonchées de verdure. Une brillante garde d'honneur, les serments, bannières déployées, le flambeau à la main et précédés de leurs tambours et de leurs trompettes, ainsi que toutes les autorités civiles et militaires, étaient allés à sa rencontre hors de la porte d'Anderlecht. On y avait élevé un arc de triomphe sur lequel on lisait ce passage de Pline : *In sinum tuum confugit labefacta respublica.* L'arrivée de l'empereur fut annoncée par des salves d'artillerie et par le son des cloches. Il entra en ville vers cinq heures de l'après-midi, dans une voiture à six chevaux, escortée par des mameluks de la garde et par un escadron de cavalerie. Il fut complimenté par le préfet de Chaban et par le maire Van Langenhoven. Il traversa la ville pour se rendre au château de Laeken et passa par la *Porte Napoléon,* ouverte alors pour la première fois. Sur cette porte on lisait l'inscription : PORTE NAPOLÉON. *Son nom seul la rend impérissable.* Après avoir pris une collation au château, Napoléon entra vers huit heures du soir à Bruxelles, qu'il traversa sans s'arrêter et sortit par la porte de Louvain. Ce prompt départ produisit

une stupéfaction générale dans la ville, dont les habitants avaient espéré le garder plus longtemps dans leurs murs. Les serments le conduisirent aux flambeaux, jusqu'à Saint-Josse-ten-Noode (1).

A Paris, tout se préparait pour la cérémonie du couronnement. Napoléon voulut rendre son autorité inviolable et sacrée aux yeux des populations pieuses, éblouir les esprits et offrir à la France et à l'Europe un spectacle extraordinaire. Il conçut le dessein de faire descendre un instant le Pape du trône pontifical, pour qu'il vînt à Paris même bénir son sceptre et sa couronne.

Le saint pontife Pie VII hésita à se rendre au désir de l'empereur. Le souci de la dignité pontificale, la perspective des désagréments possibles au milieu d'une capitale révolutionnaire, souillée du sang de ses rois et de ses prêtres, la présence au sein de cette capitale d'évêques constitutionnels qui discutaient encore leur soumission au saint-siège, l'inconvénient de sanctionner le pouvoir de celui qu'on regardait comme un usurpateur, la crainte de déplaire aux cours et aux partisans du régime déchu, toutes ces considérations frappaient péniblement l'imagination du Saint Père. Une autre difficulté se produisit et faillit tout compromettre. Elle tenait à la nature du serment qu'allait prêter l'empereur et dont on apprit à Rome que les termes avaient été fixés par le sénatus-consulte : « Je jure de respecter et de faire respecter les lois du concordat... et la liberté des cultes. » On s'efforça de calmer les appréhensions du Souverain Pontife, en

(1) Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 476.

déclarant que le serment n'exprimait pas l'approbation des dogmes hérétiques mais la simple tolérance matérielle des cultes dissidents. En ce qui concernait les lois concordataires, il fut expliqué, à plusieurs reprises et très catégoriquement par des notes officielles, que l'Empereur n'entendait jurer rien de plus que le traité même conclu avec le Pape, que les dix-sept articles de cette convention seuls établissaient ce qui ne devait pas être changé, tandis que les articles organiques, au contraire, étaient toujours susceptibles de modification.

Le cardinal Caprara, légat du Saint-Siège à Paris, perpétuellement poursuivi par la crainte de mécontenter l'empereur, multipliait ses instances auprès de la cour pontificale. Enfin le Saint-Père se décida à acquiescer à la demande de Napoléon. Le cardinal secrétaire d'Etat Consalvi indique dans ses mémoires les motifs qui imposèrent au Souverain Pontife cette détermination : « Il pouvait fort bien arriver, dit-il, que le voyage du Pape ne mît pas un terme aux maux de la France. Toutefois on crut devoir enlever aux crédules le moyen si commode d'attribuer à Pie VII ces tristes éventualités. En acceptant l'idée du voyage, nous eûmes encore la pensée de ne pas attirer par un refus les affreuses conséquences qui auraient fondu sur le Saint-Siège (1). »

Pie VII partit de Rome, le 2 Novembre, après avoir remis entre les mains de Consalvi un acte d'abdication signé de sa main, afin que, si on voulait abuser de lui pour en obtenir des concessions

(1) *Mémoires du cardinal Consalvi*, t. II, p. 390.

inadmissibles, son secrétaire d'état fût en mesure de déclarer la papauté vacante (1).

De Rome à Fontainebleau, les populations accoururent pour s'agenouiller sur le passage du Souverain Pontife. L'empereur vint au devant de lui, simulant une partie de chasse qui lui fit rencontrer le Saint-Père sur la route de Nemours à Fontainebleau. Les deux souverains mirent en même temps pied à terre et s'embrassèrent; puis ils remontèrent en voiture pour se rendre au château de Fontainebleau.

Le 28 novembre, le pape entra dans la capitale de la France. Il reçut les grands corps de l'Etat et en particulier le corps législatif. Quelques membres des départements formés de la Belgique obtinrent une audience particulière. L'un d'eux, M. Raepsaet, ancien greffier de la châtellenie d'Audenaerde, lui ayant adressé un discours latin, Pie VII lui répondit en souriant : « Je connais l'attachement de vos compatriotes à la foi catholique et au Saint-Siège; ils en ont donné de nouvelles preuves dans ces derniers temps. Je me ferais un vrai plaisir de me voir au milieu de ce bon peuple de la Belgique, mais des devoirs indispensables ne me permettent pas de prolonger mon absence de Rome. Heureusement les Belges n'ont pas besoin de voir le Souverain Pontife pour demeurer fermes dans leur soumission filiale à l'église (2). »

(1) Comme on parlait au Pape de demeurer à Paris et d'accepter un palais à l'archevêché, le Pontife répondit : « Qu'on nous enlève la liberté, tout est prévu. Il ne vous restera plus entre les mains qu'un moine misérable qui s'appellera Barnabé Chiaramonti. » (ARTAUD, *Histoire du Pape Pie VII*).

(2) DE SMET, *Coup-d'œil sur l'Histoire ecclésiastique du XIXe siècle*, page 61.



Déjà le renom de la douceur, de la noble figure du vénérable Pontife était répandu dans la capitale. Pie VII parut plusieurs fois au balcon des Tuileries, toujours accompagné de Napoléon ; il fut salué de vives acclamations et vit le peuple de Paris, le peuple qui avait adoré la déesse Raison, à genoux, attendant sa bénédiction pontificale. Singulière inconstance des hommes et des nations, qui prouve, ajoute M. Thiers, qu'il faut s'attacher aux grandes vérités sur lesquelles repose la société humaine et s'y fixer ; car il n'y a ni dignité ni repos dans ces caprices d'un jour, qu'on embrasse, qu'on quitte avec une précipitation déshonorante.

La cérémonie du couronnement devait avoir lieu le 2 décembre. Quatre évêques constitutionnels, qui ne s'étaient point encore entièrement soumis au Saint-Siège, durent, par ordre de l'empereur, écrire au Pape une lettre de réconciliation. Une dernière difficulté prenait naissance dans le sein même de la famille impériale. Contracté sous l'empire de lois qui proscrivaient le culte, le mariage de Napoléon et de Joséphine n'avait point reçu la sanction religieuse. Napoléon qui avait presque contraint son beau-frère Murat et tant d'autres à faire consacrer par l'Eglise leur alliance civile, trouvait plus sûr, pour ce qui le concernait, de ne point fournir des armes contre ses résolutions ultérieures à celle dont il voudrait peut-être se séparer plus tard. Telles étaient les raisons qui lui avaient fait garder vis-à-vis du Saint-Père un prudent silence sur une situation qui était sur le trône même, remarque M. Thiers, un étrange témoignage des mœurs du temps. Joséphine, cruellement poursuivie par ses beaux-frères et tourmen-

tée par la crainte d'un divorce futur, avait au contraire tout intérêt à resserrer les liens qui l'unissaient à l'empereur. La veille du sacre, après mille hésitations, elle alla verser avec ses pleurs sa triste confidence dans le sein du Pape. Pie VII déclara aussitôt qu'il ne pourrait point, en couronnant l'impératrice, reconnaître comme légitime une union que l'Eglise réprouvait. Napoléon dut donc consentir à recevoir la bénédiction nuptiale. Elle fut donnée aux époux, dans la chapelle des Tuileries, la nuit du 1er décembre, par le cardinal Fesch ayant, dit-on, pour témoins Talleyrand et le général Berthier (1).

Le lendemain, sous les voûtes de la cathédrale de Paris étincelante de feu et d'or, eut lieu le sacre de l'empereur. Entré dans l'église au son d'une musique retentissante, Napoléon s'agenouilla et se rendit au fauteuil qu'il devait occuper avant de se mettre en possession du trône. Alors commença la cérémonie. On avait déposé sur l'autel la couronne, le sceptre, l'épée, le manteau. Le Souverain Pontife fit sur le front de l'empereur, sur ses bras, sur ses mains, les onctions d'usage, puis bénit l'épée qu'il lui ceignit et le sceptre qu'il remit en sa main. Mais quand il s'apprêta à le couronner, Napoléon fit un brusque mouvement, prit la couronne des mains du Pape et la plaça lui-même sur sa tête. Malgré la promesse qu'il ne serait en rien dérogé au cérémonial

(1) M. Thiers, après avoir affirmé (livre XX) que le mariage avait été célébré en présence de ces deux témoins, est amené par l'examen des pièces officielles, dit-il, à rétracter sa première opinion et à admettre que le mariage eut lieu sans témoins, en présence du seul cardinal Fesch (livre XXXVII). Les auteurs qui ont suivi adoptent tantôt l'une, tantôt l'autre de ces deux versions.

ordinaire du couronnement des empereurs, il s'était refusé à recevoir du Pontife la couronne impériale. La nation et l'armée desquelles il la tenait, seraient blessées, dit-il, de voir un cérémonial sans conformité avec la réalité des choses et l'indépendance du trône. L'empereur prenant ensuite la couronne de l'impératrice, et s'approchant de Joséphine prosternée devant lui, la posa sur la tête de sa compagne. Cela fait, il s'achemina vers le grand trône. Il y monta suivi de ses frères, qui soutenaient les pans du manteau impérial. Alors le Pape se rendit, suivant l'usage, au pied du trône pour bénir le nouveau souverain et chanter ces paroles qui avaient retenti aux oreilles de Charlemagne : *Vivat in aeternum semper Augustus*. A ce chant, les cris de vive l'empereur! mille fois répétés se font entendre sous les voûtes de Notre-Dame; le canon y joint ses éclats et apprend à tout Paris l'instant solennel où Napoléon est définitivement l'empereur des Français. L'archichancelier Cambacérès apporta ensuite le texte du serment. Puis fut chantée la messe pontificale, et la journée était fort avancée lorsque le cortège du Pape et celui de l'empereur regagnèrent les Tuileries à travers un immense concours de peuple.

Telle fut la cérémonie qui consomma le retour de la France au principe monarchique. Tandis qu'elle s'accomplissait à Paris, les autres villes de l'Empire célébraient par des fêtes officielles le couronnement de l'empereur. A Bruxelles, un *Te Deum* fut chanté en l'église Sainte-Gudule, et des jeux publics furent donnés au peuple. Une jeune fille, élève de l'hospice des orphelines, présentée à cet

effet par le conseil général des hospices, fut mariée et reçut six cents francs de dot. Elle fut conduite à l'église par M. Devos qui faisait fonction de maire, et qui lui servit de témoin au nom de la ville de Bruxelles. Cinq mille pains, cent mille livres de houille furent distribués aux pauvres (1).

Le Pape prolongea durant trois mois son séjour à Paris et y négocia quelques affaires religieuses. Il présenta des réclamations sur les articles organiques, sur les maximes gallicanes de 1682, sur les juridictions ecclésiastiques, sur le divorce, sur la part du clergé dans l'enseignement. Napoléon continuait à entourer d'égards le Souverain Pontife, mais il se borna à quelques concessions d'ordre secondaire et, sur les points importants, il répondit d'une manière évasive aux observations du Saint-Père.

Pie VII quitta Paris le 4 avril et rentra dans Rome le 16 mai, accueilli par les applaudissements de son peuple. Le 26 Juin, il rendit compte de son voyage au Sacré Collège, s'étendant en particulier sur les témoignages de respect et d'attachement que lui avaient donnés à l'envi le clergé et les fidèles de France. Sans doute le Pontife n'avait pas vu se réaliser les grandes espérances qu'on lui avait fait concevoir pour le bien de la religion. Néanmoins son voyage à Paris avait resserré les liens entre les catholiques et le vicaire de Jésus-Christ sur la terre; le désintéressement des cardinaux, les vertus douces et nobles du Saint-Père avaient même ébranlé fortement les préjugés de ceux qu'on avait élevés dans la haine du Siège de Saint Pierre (2).

(1) Henne et Wauters.

(2) De Smet.— Voici les réflexions de Talleyrand sur la conduite du

Quant à Napoléon, il gagna au sacre le prestige de l'extraordinaire qui frappe les imaginations et offrit à quelques hommes qui s'étaient tenus jusque là éloignés de lui, un prétexte plausible de s'en rapprocher.

Le 26 mai, il se fit couronner roi d'Italie dans la cathédrale de Milan par le cardinal-archevêque Caprara, qui lui mit sur la tête la couronne des rois Lombards. Les victoires de ses armées devaient donner à l'autorité dont il s'était revêtu, une nouvelle consécration. Elles ne manquèrent pas à la fortune de l'empereur. Il ne rentre point dans le cadre de notre récit de décrire en détail les guerres de cette époque. Nous ne pouvons cependant nous

Pape dans l'affaire du sacre : « Pie VII, ayant déjà reconnu le gouvernement consulaire, puisque c'est avec ce gouvernement qu'il avait traité pour le Concordat, ne pouvait être arrêté par la considération des droits que pourrait, un jour, faire valoir la maison de Bourbon, si, le gouvernement nouveau se brisant lui-même, la nation la rappelait. Il n'avait donc rien à objecter contre le titre d'empereur que Bonaparte s'était donné ou qui lui avait été décerné en France, avec plus de solennité, quoique peut-être avec moins de sincérité que celui de premier Consul. Le Pape n'avait plus à délibérer que sur un seul point : savoir, si, dans l'unique intérêt de la religion, à laquelle le nouvel empereur pourrait faire, par sa puissance immense, tant de bien ou tant de mal, il devait consentir à le venir sacrer... Pie VII ne fut pas dirigé en cette circonstance par des vues temporelles, mais évidemment et bien uniquement par des motifs purement religieux, puisqu'il s'abstint même de laisser entrevoir le désir si naturel de recouvrer ses trois légations de Bologne, de Ferrare et de Ravenne, que l'empereur du reste n'eut garde de lui offrir, ni même de lui faire espérer. Toutes les demandes du Pape, sans aucune exception, furent dans l'intérêt de la religion ; aucune ne le regardait personnellement, et il refusa les présents qu'on lui offrit pour sa famille. Il quitta Paris le 4 avril 1805, laissant partout sur son passage l'impression profonde de ses vertus et de sa bonté. (*Mémoires de Talleyrand*, t. II, p. 47). — Le chancelier Pasquier formule comme suit son appréciation : « Le séjour en France du chef de l'Eglise a beaucoup contribué à y raviver les sentiments religieux et il a, sous ce rapport, laissé des traces qui ne se sont point effacées. » (*Mémoires*, t. I, p. 214).

dispenser d'en rappeler les principaux épisodes : les destinées de la Belgique étaient unies à celles de l'Empire; nos soldats signalèrent leur valeur sur les divers champs de bataille de l'Europe et payèrent trop souvent de leur sang le triomphe des aigles impériales.

Le premier but qui fixa l'attention de l'empereur, et qu'il ne cessa de poursuivre sans parvenir à le réaliser jamais, fut l'humiliation de sa plus mortelle ennemie, l'Angleterre. Il méditait le projet d'amener, par une manœuvre imprévue, une grande flotte dans les eaux de la Manche et de se jeter sur la Grande-Bretagne, avant que celle-ci eût le temps de se reconnaître. Les ordres étaient donnés, et une armée considérable se trouvait réunie près de Boulogne. Les retards et les hésitations de l'amiral Villeneuve empêchèrent la réalisation de ce projet. La coalition formée par l'Angleterre, l'Autriche et la Russie changea aussitôt de direction les préoccupations de l'empereur. Les Autrichiens venaient de passer l'Inn et de traverser la Bavière; déjà ils occupaient le centre de la Souabe et s'avançaient sur les bords du Rhin (1). Avec une rapidité étonnante, Napoléon transporte son armée des côtes de la Manche aux bords du Danube (2). Cette fois les plans qu'il avait

(1) Ce fut cette précipitation des Autrichiens qui préserva l'empereur de la position plus que critique où il aurait été, s'ils eussent attendu l'arrivée des cent mille Russes qui étaient en marche pour se joindre à eux, car la Prusse aurait été alors infailliblement entraînée dans la coalition; mais les Autrichiens voulaient montrer que seuls, ils étaient en état d'engager la lutte et de triompher (*Mémoires de Talleyrand*, t. I, p. 294).

(2) « Après le retour inattendu de Villeneuve dans le port de Ferrol, lorsqu'il vit ruiné de fond en comble tout le plan de sa descente en Angleterre, l'empereur reporta immédiatement ses pensées sur les affaires

formés furent exécutés avec une précision mathématique. En vingt jours, sans livrer bataille, par une suite de marches et quelques combats, une armée de 80,000 hommes est détruite; 30,000 prisonniers sont au pouvoir des Français. Ulm est investie; le général Mack se rend avec 30,000 Autrichiens. C'était 60,000 hommes en tout qu'on avait enlevés à l'ennemi, avec 200 bouches à feu, 4000 chevaux, tout le matériel de l'armée autrichienne et 80 drapeaux. « Notre empereur, disaient les soldats, a trouvé une nouvelle manière de faire la guerre; il ne la fait plus avec nos bras; il la fait avec nos jambes. » Toutefois une perte considérable vint tempérer les

du continent. Ce moment fut à coup sûr un des plus graves de sa vie. Nos pères se sont toujours souvenus d'avoir entendu raconter à M. Daru comment, au camp de Boulogne, appelé près de l'empereur au moment où lui parvenait la fatale nouvelle, il avait dû écouter d'abord les plaintes les plus violentes et la satire la plus amère de la conduite de M. de Villeneuve. Puis, ce premier mouvement satisfait et passé, M. Daru eut ordre de s'asseoir et de prendre une plume. Aussitôt, oubliant ce qui venait de l'irriter, laissant de côté les projets depuis si longtemps médités auxquels il avait consacré tant de soins, tant d'efforts, tant d'argent, entrant dans un ordre d'idées entièrement différent, et retrouvant tout à coup le calme dont il avait besoin pour combiner son nouveau plan, Napoléon dicta, presque sans s'arrêter, les ordres nécessaires pour transporter avec célérité et mystère au cœur même de l'Allemagne cette armée dont le camp était assis en vue des côtes de l'Angleterre. Ces ordres embrassaient tout, prévoyaient tout. Le nombre des jours de marche des différents corps, leur destination et jusqu'à l'emplacement qu'ils devaient occuper sur le vaste champ de bataille inopinément ouvert devant eux, y étaient calculés avec la dernière précision. Jamais peut-être le génie des grandes opérations militaires ne se manifesta chez l'empereur à un plus haut degré. M. Daru, cet appréciateur si excellent, d'un esprit si distingué, d'un jugement si calme, qui depuis a souvent été le témoin discret de tant d'actes extraordinaires, chaque fois qu'il évoquait le souvenir de cette mémorable journée, se sentait, après de longues années, frappé encore d'étonnement autant que d'admiration. » (D'HAUSSONVILLE, *L'Eglise romaine et le premier empire*, t. II, p. 48). — Le chancelier Pasquier raconte le même fait avec la même admiration. (*Mémoires*, t. I, p. 217).

joies de Napoléon. Il marchait sur Vienne quand il apprit que, durant ces mêmes journées si glorieuses d'octobre 1805, ses forces navales, unies à celles de l'Espagne, avaient été complètement détruites au cap Trafalgar. Mais de nouveaux succès ne tardèrent pas à le consoler de ce désastre. Il entra dans la capitale de l'Autriche le 13 novembre et se hâta de poursuivre ses ennemis jusque dans la Moravie. Une armée russe venait d'y faire sa jonction avec les Autrichiens; les deux empereurs étaient en personne à la tête de leurs soldats. Les Français feignent de reculer devant eux et viennent se poster à Austerlitz. C'était l'anniversaire du couronnement; Napoléon profite de cette circonstance pour animer ses troupes au combat. Elles s'élancent avec leur intrépidité ordinaire et remportent la victoire la plus décisive. L'ennemi perdit en cette journée au moins 30,000 hommes tués, hors de combat ou prisonniers. On lui enleva 120 canons. Les Français avaient perdu 7000 hommes, morts ou blessés. Les débris de l'armée russe se hâtèrent de regagner leur pays, et l'empereur d'Autriche acheta la paix en cédant, par le traité de Presbourg, le Tyrol et l'Etat de Venise. Napoléon rentra triomphant à Paris le 26 janvier 1806. Marengo avait affermi le pouvoir du premier consul; Austerlitz assura la couronne sur le front de l'empereur. Un décret du 19 février ordonna que la fête de l'anniversaire du couronnement et de la bataille d'Austerlitz serait célébrée le premier dimanche du mois de décembre de chaque année dans toute l'étendue de l'Empire.

Le même décret fixa au 15 août la solennité de la fête de Saint Napoléon (1).

L'Italie avait ressenti le contre-coup de cette grande guerre. Déjà Napoléon s'était approprié

(1) Ces fêtes portent l'empreinte des mœurs du temps. Elles ne manquent pas d'intérêt à ce point de vue. Nous donnons ci-après un extrait du procès-verbal officiel relatant celle qui fut célébrée à Liège le 4 décembre 1810.

« En exécution du décret impérial du 19 février 1806, portant...le Maire de la ville de Liège, Chevalier de la Légion d'honneur et ses Adjoints se sont réunis à l'Hôtel-de-ville, dimanche 2 décembre 1810, à 9 1/2 heures du matin, pour y recevoir Messieurs les Fonctionnaires invités à assister au Mariage de la jeune fille dotée par la commune. Dès la veille, la fête était annoncée par des salves d'artillerie et le son des cloches, et ces signaux d'allégresse se répétaient depuis le lever du soleil. La Rosière, son futur époux et leurs parens étant introduits dans la salle disposée pour la cérémonie, M. le baron de Micoud, Préfet du département, a dit: « Messieurs, depuis dix ans, il ne s'est pas écoulé un jour, un seul instant » qui n'ait été marqué par un acte mémorable pour la gloire et le bonheur » des Français. Je ne rappellerai point seulement les merveilles opérées » dans ce court espace de temps, les victoires éclatantes et les traités » qui ont placé la France à ce haut degré de gloire et de puissance » auquel les temps que nous nommons héroïques ne sauraient être com- » parés. Je ne parlerai pas seulement de ces nombreux encouragemens » qui ont ranimé l'étude des sciences, qui ont donné une nouvelle vie à » tous les états, à tous les genres d'industrie; de ce projet conçu et exé- » cuté pour soustraire l'Europe à ce honteux assujétissement auquel le » monopole de l'Angleterre l'avait asservie. C'est encore le retour à » l'ordre, ce sont les idées de conservation, les principes d'une justice » plus éclairée que nous devons à Napoléon-le-Grand; il a tout fait pour » nous, et la société aurait péri dans des convulsions toujours plus » horribles sans ce génie tutélaire. La fête de famille à laquelle nous » assistons, et qui se répète dans chaque ville, au même moment, nous » fait éprouver un sentiment de reconnaissance en nous rappelant de » touchans souvenirs. Quel spectacle plus imposant, plus digne d'admi- » ration que cette main toute puissante qui règle les intérêts des nations, » qui trace les devoirs des peuples et des souverains, qui dispose des » trônes et daigne, en même temps, couronner la vertu modeste et l'unir » à la gloire! Vous êtes dotée et choisie pour Rosière, parce que vous » avez été la consolation de vos parens et l'exemple de vos compagnes. » Vous allez contracter l'obligation de rendre heureuse celle qui vous » sera unie; vous serez bon époux, bon père, et vous prouverez que les » vertus domestiques ne sont point étrangères aux qualités qui distinguent

Gênes et la république ligurienne. Au mois d'octobre 1805, les soldats français occupèrent Ancône,

» les soldats français. » Ce discours a été couvert d'applaudissements. Le secrétaire de la Municipalité a ensuite donné lecture des pièces relatives à la célébration du mariage, savoir : 1° De la délibération du Conseil Municipal du 19 novembre, qui, assemblé à l'extraordinaire pour discuter les titres des prétendants à la Rose, avait émis le vœu que Marie-Joseph Palante, née le 15 avril 1779, couturière de profession, soit proclamée Rosière, et unie au Sr Jean Wibrin, âgé de 27 ans, ci-devant caporal au 96e de ligne et réformé par suite de l'amputation de la jambe gauche après avoir fait plusieurs campagnes. 2° Des certificats honorables délivrés à la D^lle Palante par le Commissaire de police, le Juge-de-Paix et le Curé. 3° Des actes et pièces requises par le Code Napoléon pour la célébration des Mariages. Les lectures achevées, le Maire a proclamé le mariage du Sr Jean Wibrin et de la D^lle Palante et remis à l'épouse les 600 francs de la dotation, la somme de 150 francs pour le trousseau lui ayant été comptée depuis plusieurs jours. L'acte de mariage a été lu et revêtu des signatures requises. Les témoins étaient : MM. Dandrimont, premier président de la Cour d'Appel : Micoud-d'Umons, ancien Ordonnateur de la Marine, Baron de l'Empire et Préfet du département ; Béanin, Président de la Cour de Justice criminelle ; Verger-des-Barreaux, Général de brigade, commandant le département de l'Ourthe. Le Maire, s'adressant aux époux, a dit : « Jean Wibrin et » Marie-Joseph Palante, je viens de vous unir sous les auspices du Grand-» Napoléon. Je pourrai encore vous offrir à vous, brave militaire, le » laurier, et à votre épouse, la rose emblême de la vertu. Ce que je fais, » sans doute mon cœur me le dicterait, mais le Monarque bienfaisant » qui nous gouverne l'a décrété. Sans vous connaître individuellement, » sa sollicitude s'étend sur vous comme sur ses enfans : ah ! comment sur » le rapport qui sera fait à Sa Majesté ne vous aimerait-il pas ? Vous, » digne soldat des armées de la plus glorieuse des nations et du premier » des Monarques, vous avez bravé tous les dangers : vos cicatrices hono-» rables, le dirai-je, une amputation nécessaire pour la conservation de » vos jours, prouve assez votre bravoure et votre dévouement à votre » patrie et au héros immortel qui la ferait chérir, s'il était possible qu'un » Français la vît d'un œil indifférent. Vous, vertueuse et estimable épouse, » ne reconnaît-on pas déjà l'élévation de vos sentimens, dans le choix » que vous avez fait, pour votre époux, de ce brave militaire ? Ne voit-on » pas que la privation qu'il a éprouvée a été pour vous un motif plus » puissant de vous attacher à son sort que tous les prestiges de l'amour » vulgaire ? Soyez heureux, dignes et estimables époux, et répétez avec » nous : Vive l'Empereur ! » Cette acclamation a été répétée de toutes parts. Le cortège s'est aussitôt mis en marche pour se rendre à l'Eglise Cathédrale, où M. l'Abbé Lejeas, nommé à l'évêché de Liège, a donné

sans ménagement pour le Pape. Masséna fut chargé de faire la conquête du royaume de Naples. Il entra dans la capitale de cet état le 15 février 1806, et, par décret du 30 mars, Joseph Bonaparte en fut créé roi, tandis que Louis montait sur le trône de Hollande. La Vénitie fut réunie au royaume d'Italie; on y introduisit le code civil, le système militaire français et le Concordat.

Pie VII, dit M. Dareste, fut le seul souverain qui ne s'inclinât pas devant la force. Il avait protesté contre l'occupation d'Ancône. Il prétendit maintenir sa neutralité vis-à-vis de toutes les puissances, et son indépendance tant au temporel qu'au spirituel, l'une étant nécessaire à l'autre pour assurer la garantie des intérêts religieux. Il refusa de devenir belligérant à aucun prix. Napoléon de son

la bénédiction nuptiale aux époux, après l'office divin qu'il a célébré en action de grâces suivant le décret du 19 février 1806. A trois heures, les époux et leurs père et mères sont rentrés à l'Hôtel de ville, où l'on avait fait préparer un banquet de 70 couverts, par souscription des premiers fonctionnaires et des membres des différentes autorités. La plus douce gaieté, une cordialité franche a régné pendant le repas. Les toasts à l'Empereur, à l'Impératrice et aux braves armées françaises y ont été portés au milieu des acclamations et des salves d'artillerie. Un des convives a chanté des couplets en pur hommage à Leurs Majestés Impériales et Royales: on a vivement applaudi aux sentimens d'amour qu'ils exprimaient. A six heures, on s'est rendu au spectacle, et les époux et leurs parens ont été placés dans une loge particulière. Le bal paré invité s'est ouvert à onze heures; il y avait affluence et les danses n'ont cessé que vers les six heures du matin. Les édifices publics et beaucoup de maisons particulières étaient illuminés, mais le mauvais temps et un vent assez fort sont venus contrarier les projets et les préparatifs des habitans.

A la Mairie, le 4 décembre 1810.

Le Maire, Chevalier de la Légion d'honneur,

H. G. Bailly. »

côté voulait disposer à son gré de l'Italie entière, y compris les Etats pontificaux, et n'y rencontrer d'embarras ni pour sa politique ni pour ses armées. Il crut obtenir ce résultat par des menaces. Il écrivit de Munich, le 7 Janvier 1806, une lettre hautaine, où, se déclarant protecteur du Saint-Siège, il exigeait que Rome eût les mêmes amis et les mêmes ennemis que la France. Il réclamait l'expulsion des Anglais, des Russes, des Suédois, même celle des familiers du roi de Sardaigne. Il ajouta (lettre du 22 février) que le Pape devait cesser de ménager les hérétiques; qu'il était, lui, l'empereur de Rome, comptable envers Dieu qui l'avait commis pour le maintien de la religion, et qu'il avait le droit d'obtenir du Saint Père pour le temporel les mêmes égards qu'il devait lui montrer pour le spirituel. Il écrivit le même jour au cardinal Fesch : « Je n'entends plus que la cour de Rome se mêle de politique. Dites-leur bien que je suis Charlemagne, leur empereur, que je dois être traité de même. » Pie VII répondit, le 21 mars, par un long exposé de sa conduite. Il maintint sa neutralité, défendit son indépendance, réfuta les allégations fausses ou inapplicables tirées de l'histoire de Charlemagne, montra que les affaires ecclésiastiques se traitaient autrement que les affaires temporelles, annonça enfin sa résolution d'affronter toutes les adversités plutôt que de transiger avec sa conscience (1). La querelle s'envenima lorsque l'empereur prétendit exiger du Pape la reconnaissance de son frère Joseph. Pie VII refusa de renoncer à l'in-

(1) DARESTE, *Histoire de France*, livre 56, t. VIII, p. 329.

vestiture du royaume de Naples et à la suzeraineté des duchés de Bénévent et de Ponte Corvo, fiefs du Saint-Siège enclavés dans ce royaume et que l'empereur avait donnés à Talleyrand et à Bernadotte.

Napoléon mécontent rappela de l'ambassade le cardinal Fesch et le remplaça par un laïque, Alquier, ancien conventionnel qui avait voté la mort de Louis XVI (1).

Consalvi, que la France accusait d'être l'auteur de la résistance, se retira, et la résistance continua (2). Napoléon, qui occupait déjà Sinigaglia, Fano et Civitta, menaça, le 30 juillet, d'occuper Rome elle-même et de ne plus la rendre. Le Pape protesta plus vivement. L'empereur ajourna l'effet de ses menaces, à cause de ses préparatifs de guerre contre la Prusse.

On nous permettra de faire un retour en arrière pour exposer l'attitude gardée par cette dernière puissance dans la guerre précédente. Le 25 octobre 1805, le czar Alexandre s'était rendu à Berlin. Il avait eu à Postdam avec le roi Frédéric-Guillaume plusieurs entrevues qui aboutirent à un traité secret. La Prusse se prépara à y faire face et développa ses armements. Elle attendait la défaite des Français pour se jeter dans la mêlée afin d'en retirer son profit. Mais elle ne tenait nullement à

(1) Napoléon écrivit au cardinal Fesch : « Si vous demeurez à Rome, laissez faire à Alquier tout ce qui sera odieux et restez neutre. » (Lettre du 16 mai 1806).

(2) Napoléon avait écrit au cardinal Fesch : « S'il aime sa religion et sa patrie, dites bien à Consalvi qu'il n'a qu'un de ces deux partis à prendre : faire toujours ce que je veux, ou bien quitter le ministère. » (*Mémoires du cardinal Consalvi*), t. II, p. 428.

s'engager dans une guerre avant de voir de quel côté pencherait la victoire. Elle chercha donc à gagner du temps, se maintint dans une neutralité sans profit, sans sécurité et sans gloire, se montra tiède vis-à-vis de ses alliés et malveillante pour la France, sans obtenir aucune compensation. La bataille d'Austerlitz lui enleva ses dernières illusions. Napoléon devait lui reprocher durement sa conduite déloyale. Il la força à accepter le Hanovre en échange de quelques territoires. Or le Hanovre appartenait à l'Angleterre; Napoléon le donnait à la Prusse, précisément pour la brouiller avec le cabinet de Londres, et il exigeait d'elle une alliance offensive et défensive. La Prusse dut se soumettre mais personne ne crut à la bonne foi de cette amitié obtenue par la contrainte.

Peu de temps après, Napoléon organisa, en dehors de l'Autriche et de la Prusse, la confédération du Rhin, sous le protectorat de l'Empire français. Les états confédérés conclurent avec la France une alliance en vertu de laquelle toute guerre continentale que l'une des parties contractantes aurait à soutenir, deviendrait immédiatement commune à toutes les autres. Ce traité, conclu le 12 juillet 1806, mettait le tiers de l'Allemagne dans la main de Napoléon. L'Autriche se résigna. Le roi de Prusse n'osait résister, mais l'opinion publique et le vœu des Allemands lui commandèrent bientôt de rompre au plus vite les liens qui l'enchaînaient à la France. Des deux côtés on se prépara à la guerre devenue inévitable.

Les Prussiens étaient entrés dans la Saxe; Napoléon affecta de considérer ce mouvement de

troupes comme l'ouverture des hostilités. Il se mit en marche le 8 octobre, fondit sur la Prusse avec une armée formidable et gagna, le 14, la bataille d'Iéna, qui lui livra plus des trois quarts du royaume. Les Français y perdirent 4000 hommes, en tuèrent 12,000 à l'ennemi, lui enlevèrent 15,000 prisonniers et 200 canons. Le même jour, le général Davout remportait à Auerstadt une victoire décisive qui coûta près de 10,000 hommes aux Prussiens et 7000 aux Français. Napoléon marcha sur la capitale; le 27, il fit à Berlin une entrée triomphale, tandis que ses généraux poursuivaient sur tous les points de la Prusse les débris de l'armée vaincue et démoralisée. Erfürt capitula le 15 octobre, Prenslow le 28, Lubeck le 7 novembre, Magdebourg le 8. Il ne restait rien des 160,000 hommes de l'armée prussienne; 25,000 avaient été tués, 100,000 étaient faits prisonniers; les autres avaient jeté leurs armes et s'étaient enfuis à travers les campagnes. En un mois, Napoléon était devenu maître absolu de la monarchie prussienne dont le roi se vit tout-à-coup sans soldats et sans états. Frédéric-Guillaume implora la paix; il ne demandait qu'à rentrer en grâce et à se montrer fidèle. Napoléon répondit à ses sollicitations par l'offre d'un armistice dont les conditions étaient trop dures pour être acceptées.

Le 21 novembre 1806, l'empereur publia le célèbre décret de Berlin établissant le blocus continental. Il interdit tout commerce avec l'Angleterre; ferma les fleuves de la Baltique, comme l'étaient déjà ceux de la mer du Nord; ordonna de saisir partout les lettres adressées en Angleterre ou à des

sujets anglais. Toute marchandise provenant des manufactures ou des colonies anglaises devait être confisquée. Tout bâtiment ayant touché un port anglais ou celui d'une colonie britannique était déclaré de bonne prise. Tout sujet anglais trouvé dans les pays occupés par les troupes françaises ou par les armées des puissances alliées devait être fait prisonnier de guerre. Ce décret répandit une profonde stupeur.

L'empereur Alexandre, vaincu à Austerlitz, n'avait pas considéré cette défaite comme décisive, et il en avait appelé à une fortune meilleure. Déjà Benningsen avait passé le Niémen le 1r novembre; le 15, il atteignit la Vistule. Napoléon ne voulut pas lui laisser le temps de s'avancer jusqu'à l'Oder. Il résolut de s'avancer au devant de ses nouveaux ennemis et de soulever la Pologne. Celle-ci, espérant reconquérir son indépendance, accueillit avec joie les troupes françaises. Précédé de ses armées, placées sous le haut commandement de Murat, l'empereur arriva à Posen le 25 novembre; le mois suivant, il se rendit à Varsovie pour y passer l'hiver.

Les Russes s'étaient retirés au-delà de la Vistule. Les soldats français, à peine remis de leurs fatigues, rudement éprouvés par les rigueurs de l'hiver, assez mal nourris, auraient eu besoin de prolonger la trêve; mais Benningsen ne laissa pas à Napoléon l'avantage de gagner le printemps. Après quelques combats partiels, la bataille définitive s'engagea à Eylau, le 8 février. Elle fut sanglante, et la victoire resta indécise. Les Russes s'éloignèrent, la nuit suivante, dans la direction de Koenigsberg.

Ils avaient laissé sur le terrain 7000 morts et 5000 mourants, emmenaient avec eux 15,000 blessés et avaient perdu 4000 prisonniers. Du côté des Français il y avait 3000 morts; pour les blessés, on en recueillit 7000 dans les hôpitaux, mais il en resta beaucoup sur les routes et dans les villages.

M. Thiers, malgré son enthousiasme pour les exploits de l'empereur, ne peut se défendre de l'horreur qu'inspire un pareil carnage : « Dans cette journée fatale, dit-il, près de 40,000 hommes des deux côtés avaient été atteints par le feu et par le fer. C'est la population d'une grande ville détruite en un jour. Triste conséquence des passions des peuples! » Mieux vaudrait dire : Triste conséquence des passions des conquérants et des rois! Le 9 au matin, l'empereur parcourut cet affreux champ de bataille. « Qu'on se figure, dit-il dans le bulletin de l'armée, sur un espace d'une lieue carrée, neuf ou dix mille cadavres, quatre ou cinq mille chevaux tués, des lignes de sacs russes, des débris de fusils et de sabres, la terre couverte de boulets, d'obus, de munitions, vingt-quatre pièces de canon auprès desquelles on voyait les cadavres des conducteurs tués au moment où ils faisaient des efforts pour les enlever; tout cela avait plus de relief sur un fond de neige. » Il ajoutait : « Ce spectacle est fait pour inspirer aux princes l'amour de la paix et l'horreur de la guerre. » Ney s'écriait à son tour : « Quel massacre, et sans résultat! »

L'armée avait besoin de repos, et il eût été imprudent de s'avancer plus loin sans vivres, sans lignes d'étapes, et en laissant derrière soi Dantzick, place importante sur la Baltique, encore occupée par

l'ennemi. L'empereur regagna ses cantonnements; mais au lieu de retourner à Varsovie, il porta son quartier-général à Ostenrode, puis à Finkenstein. Le 8 mars, la place de Dantzick fut investie par le maréchal Lefebvre; elle ne capitula que le 24 mai.

Napoléon, dit M. Dareste, se sentait à cinq cents lieues de la France, avec une armée déjà diminuée, soumise à de rudes privations, quoi qu'il fît pour assurer ses subsistances, fatiguée de la rudesse du climat, et étonnée de trouver chez les Russes une force de résistance inattendue (1). Il augmenta ses forces, réorganisa son armée et, en même temps, ne négligea rien pour déterminer le czar à écouter des propositions pacifiques. Mais soudain, au milieu des négociations commencées, les Russes courent aux armes, et les hostilités recommencent.

Le bataille de Heilsberg fut indécise; celle de Friedland consomma, le 14 juin, la victoire de l'empereur. Les pertes des Russes s'élevèrent à vingt ou vingt-cinq mille hommes hors de combat.

(1) Un grand malheur venait de frapper la famille impériale. Le fils aîné de Louis Bonaparte et d'Hortense de Beauharnais, le petit Napoléon, né à Paris le 10 octobre 1802, était mort du croup, le 5 mai 1807. Cet enfant était l'espérance et l'orgueil de sa mère, sa joie et sa consolation. Napoléon l'aimait aussi beaucoup, et on peut croire que, s'il eût vécu, l'empereur en eût fait son héritier et n'eût pas consommé son divorce avec Joséphine. Le chagrin de l'impératrice fut immense. N'osant pas sortir du territoire de l'empire sans l'autorisation de l'empereur, elle n'alla point jusqu'à La Haye, mais elle se rendit en toute hâte au château de Laeken, d'où elle écrivit à Hortense, le 14 mai : « J'arrive à l'instant au château de Laeken, ma chère fille; c'est de là que je t'écris, c'est là que je t'attends. Viens me rendre la vie; ta présence m'est nécessaire, et tu dois avoir aussi besoin de me voir et de pleurer avec ta mère. » Le 15 mai, au soir, Hortense, accompagnée de son mari et du seul fils qui lui restait, arriva au château de Laeken. (Voir Imbert de Saint Amand : *La cour de l'Impératrice Joséphine*, p. 326).

Celles des Français furent de sept à dix mille. L'empereur, le czar et le roi de Prusse se réunirent à Tilsitt et réglèrent les conditions de paix. La Prusse perdit près de la moitié de sa population, quatre millions deux cent mille âmes; elle n'en garda que cinq millions. On créa le royaume de Westphalie, qui fut rattaché à la confédération du Rhin et attribué à Jérôme Bonaparte. Les provinces polonaises furent reconstituées sous le nom de Grand-Duché de Varsovie et données au roi de Saxe. Napoléon consentit à ce que les armées russes occupassent la Valachie et la Moldavie et s'emparassent de la Finlande. La Russie et la Prusse adhérèrent au blocus continental (1).

L'empereur rentra à Saint-Cloud le 27 juillet 1807. Il entendit célébrer sur un ton plus élevé que jamais sa haute fortune et ses victoires. Mais on se tromperait étrangement sur les vrais sentiments d'un peuple, si l'on s'en rapportait aux éloges adulateurs des courtisans. A côté de l'histoire pompeuse, riche de triomphes et prodigue d'acclamations, il y a l'histoire plus vraie, et souvent moins connue, des souffrances de toute une nation, frappée dans ses plus précieux intérêts et éprouvée dans ses plus chères affections. Un judicieux historien nous a laissé le tableau des dispositions d'esprit d'un grand

(1) L'empereur Alexandre, satisfait de ne rien perdre, de gagner même quelque chose, et d'avoir mis ainsi les intérêts de son amour-propre à couvert à l'égard de ses sujets, crut avoir rempli tous les devoirs de l'amitié envers le roi de Prusse, en lui conservant nominalement la moitié de son royaume; après quoi il partit sans même prendre la précaution de s'assurer si la moitié que le roi devait conserver lui serait promptement rendue, si elle le serait pleinement, et s'il ne serait pas obligé de la racheter encore par de nouveaux sacrifices. (*Mémoires de Talleyrand*, t. I, p. 315).

nombre de Français, en présence des guerres ruineuses et sanglantes que nous venons de décrire.

La bourgeoisie, dit A. Gabourd, se montrait saturée de gloire et fort avide de sécurité et de transactions commerciales. Elle battait des mains au théâtre lorsqu'un acteur, faisant lever le rideau des entr'actes, venait donner lecture du nouveau bulletin de la grande armée; mais en rentrant au logis, elle regrettait que l'industrie fût bloquée par l'Angleterre, et que la continuation indéfinie des hostilités paralysât l'essor du négoce. La gloire nationale était donc pour elle un merveilleux spectacle, dont malheureusement la mise en scène ruinait le pays. Puis les familles tremblaient d'avoir à contribuer pour leur part à ces hécatombes toujours offertes au dieu de la guerre. Il n'était point de foyer où ne se trouvait une place vide, celle du père ou du fils, alors exposé au fer ennemi, à la fatigue des marches, aux intempéries du Nord, à la fièvre des hôpitaux. Aussi que d'angoisses lorsqu'un courrier apportait la nouvelle d'une de ces batailles décisives qui coûtaient tant de sang. On vivait dans l'anxiété la plus vive, en attendant que des nouvelles, souvent tardives, émanassent du quartier-général et fissent connaître les noms des morts et des blessés. Quel bonheur lorsqu'aucun nom chéri ne figurait sur la fatale liste! Quel désespoir lorsqu'on apprenait que l'objet de tant de sollicitudes avait succombé devant l'ennemi, et que les cœurs aimants et les filles en deuil trouvaient peu de consolation lorsque le bulletin impérial daignait dire en style héroïque : « Il est mort en brave! » Tant que les luttes de la grande armée coûtèrent peu de

sang, ces inquiétudes des familles n'éclatèrent point assez au grand jour pour attrister le pays; mais le jour funeste où parvint à Paris le récit de la boucherie d'Eylau, une consternation profonde saisit les cœurs. Vainement le lecteur officiel cherchait-il à enfler sa voix en parlant du dévouement admirable de nos troupes; le frisson se glissait dans les âmes à mesure qu'on entendait les détails sinistres de la lutte, les charges à la baïonnette, les épouvantables canonnades, la mêlée dans les ténèbres et au milieu de la rafale, les longues files de cadavres à demi couverts de blancs flocons, et les blessés criant sur la neige, quarante-huit heures après le combat, sans qu'il fût encore possible de les secourir. Napoléon avait enjoint, du fond de la Pologne, de donner des fêtes et d'occuper ainsi l'esprit public. On dansait, on se laissait aller à des distractions bruyantes; mais les préoccupations du cœur n'étaient point dans ces étourdissements officiels. On songeait aux souffrances de l'armée, aux incertitudes de l'avenir; puis l'on se disait que sur les routes, dans les campagnes, le voyageur rencontrait de longues chaînes de conscrits arrachés bien jeunes au foyer maternel, et conduits, la corde au cou et les fers aux mains, à la gloire. On parlait du désespoir de ces enfants, dont plusieurs ne craignaient pas de mutiler leur main pour échapper au service du soldat. Les murs étaient couverts de décrets sévères, publiés contre les conscrits en fuite, contre les réfractaires insoumis; les prisons, les bagnes étaient encombrés de déserteurs condamnés au boulet; les coupes réglées de jeunes gens dépeuplaient les campagnes au profit des camps et des places fortes, et

déjà l'agriculture commençait à manquer de bras (1).

Telle était la situation au cœur même de l'Empire français. Mais ces souffrances, qui forment avec l'éclat des conquêtes un douloureux contraste, étaient surtout pénibles à supporter pour les habitants de nos provinces. La vanité nationale pouvait faire oublier à la France une partie de ses maux; la Belgique au contraire ne combattait que pour l'étranger, et les victoires payées du sang de ses soldats ne faisaient que forger plus lourd et plus durable le joug de son asservissement. Aussi étaient-ils nombreux les réfractaires qui se dérobaient par la fuite à la conscription et à la mort. D'après le relevé que nous déduisons des actes officiels, on en comptait près de deux cents pour chaque levée dans le seul département de l'Ourthe, et dans ce nombre ne sont point compris les nombreux déserteurs qui s'enfuyaient après leur incorporation. Les lois contre les réfractaires devenaient cependant chaque jour plus sévères. S'ils étaient saisis, on les condamnait à cinq ans de réclusion dans un dépôt militaire, ou on les envoyait au premier rang des armées, destinés à périr infailliblement sous les balles de l'ennemi. Une amende de cinq cents à quinze cents francs devait être payée par leurs parents sous peine de confiscation de leurs biens. Il était enjoint aux maires de rechercher et de dénoncer les réfractaires et les déserteurs de leurs communes, et les éloges officiels n'étaient pas ménagés aux rares fonctionnaires qui accomplissaient avec zèle cette triste mission. Tous ceux qui étaient con-

1) Gabourd, *Histoire de la Révolution et de l'Empire*, livre V.

vaincus d'avoir récélé un déserteur, d'avoir favorisé son évasion, de l'avoir soustrait d'une manière quelconque aux poursuites, étaient condamnés à un ou à deux ans de prison et à une amende de trois cents à trois mille francs. Les gendarmes, les douaniers, les gardes champêtres, les gardes forestiers, les agents de police et même les particuliers recevaient pour chaque déserteur saisi par eux une gratification qui, de douze francs, à l'origine, fut portée plus tard àvingt-cinq et jusqu'à cent francs. On établit au logis des déserteurs des *garnissaires* chargés de rechercher ces fugitifs et qui devaient être logés, nourris et payés par les parents. A partir de 1808, on saisit et on emprisonna les pères et mères des malheureux réfractaires. Un grand nombre de jeunes gens échappèrent néanmoins aux poursuites. Enfermés dans des cachettes dérobées, ou réfugiés dans les bois, venant la nuit tout tremblants chercher leur nourriture et embrasser leurs parents, protégés par la compassion d'un peuple qui maudissait ces guerres horribles, ils attendaient que la paix, lente à se conclure, vînt, par la faveur d'une amnistie, leur rendre le repos et la liberté. Enfin le traité de Tilsitt fit renaître l'espérance au foyer des familles, et l'on se plut à voir dans l'alliance de Napoléon et d'Alexandre la garantie sérieuse de la tranquillité du continent.

Malheureusement Napoléon enivré de victoires et insatiable de conquêtes nourrissait de nouveaux projets, et, vainqueur dans le Nord, il méditait d'étendre sa domination sur le Midi, en s'emparant de la péninsule espagnole.

Sa pensée fut de frapper le premier coup à Lis-

bonne. Il exigea de Jean III, règnant au nom de sa mère, dona Maria, qu'il répudiât l'amitié de l'Angleterre. Le régent consentit à fermer ses ports aux Anglais, mais il refusa de confisquer leurs biens et d'arrêter ceux qui se trouvaient dans ses Etats. L'empereur obtint de l'Espagne libre passage pour ses troupes et lança Junot à la conquête du Portugal. Une seconde armée, sous le commandement du général Dupont, fut organisée pour soutenir la première. La marche était difficile à travers les montagnes, dans un pays affreux, où les soldats furent réduits, pour se nourrir, à chasser des chèvres demi-sauvages, et à piller quelques rares et pauvres villages. Quand Junot arriva devant Lisbonne, le 30 novembre 1807, il n'avait avec lui que 1500 hommes, accablés de fatigue. Le 27, la famille royale et la plupart des grands du pays s'étaient enfuis au Brésil. Le général français dissimula le délabrement de son armée et s'empara de la ville sans rencontrer de résistance. Le reste des soldats arriva par détachements successifs. En les voyant misérables, pieds nus, dans la tenue la moins militaire, le peuple passa en vain de la stupeur au dépit et à la honte : les Français étaient maîtres du Portugal et Junot trouva dans l'arsenal de Lisbonne tous les objets nécessaires au rééquipement de son armée.

Sous prétexte de s'avancer vers le Portugal, les troupes françaises avaient occupé l'Espagne, et Napoléon était bien décidé à ne pas les retirer si tôt de ce pays. Les événements vinrent d'eux-mêmes favoriser ses desseins. La vieille monarchie de Charles-Quint était tombée dans un profond abais-

sement, sous un roi sans caractère et sans intelligence, dominé par une femme avilie, qui subissait elle-même l'ascendant de son trop intime favori, Godoï, le prince de la Paix (1). La nation n'avait d'espérance que dans l'héritier présomptif, Ferdinand, prince des Asturies. Celui-ci, guidé par son ancien précepteur, le chanoine Escoïquiz, entreprit d'ouvrir les yeux de son père sur l'impopularité de Godoï, d'éloigner sa mère et de préparer la disgrâce du triste favori qui avait assumé sur sa tête la responsabilité des malheurs publics. Le complot fut découvert et transformé en conspiration contre la vie de la reine et la couronne du souverain.

Charles IV, averti et circonvenu par sa femme, fit arrêter Ferdinand, le 29 octobre. Les conseillers de l'infortuné prince furent emprisonnés; on saisit ses papiers, et un manifeste public annonça l'intention de le déshériter. Aussitôt le roi d'Espagne avertit Napoléon, son allié, de la prétendue trahison d'un fils dénaturé. Le prince des Asturies, manquant à son tour de grandeur et de courage, se reconnut plus coupable qu'il n'était et implora son pardon.

L'empereur s'applaudissait de ces querelles de famille; elles lui fournirent l'occasion qu'il cherchait. Il renforça ses armées, en donna le commandement à Murat son beau-frère, et, sans découvrir ses intentions, lui transmit l'ordre de s'avancer vers Madrid. En même temps, les manœuvres les plus

(1) M. de Barante nous a laissé un intéressant tableau de cette cour abaissée. Voir *Souvenirs*, t. I, p. 169 et suivantes. —Voir aussi *Souvenirs du feu duc de Broglie*, t. I, p. 60



astucieuses étaient employées pour augmenter progressivement la terreur de la cour d'Espagne, jusqu'à la disposer à prendre la fuite, comme l'avait fait la maison de Bragance.

Ferdinand résista; le peuple voulut empêcher le départ, et une émeute éclata à Aranjuez, séjour de la famille royale. Godoï fut maltraité par le peuple et réduit à se cacher. Le malheureux Charles IV, effrayé de scènes qui ressemblaient à celles de la révolution française, retira ses hautes charges au prince de la Paix, et, le 19 mars, il se résigna à abdiquer en faveur de Ferdinand VII. Le 23, Murat entrait dans Madrid à la tête de ses troupes.

L'insurrection d'Aranjuez avait enlevé à Napoléon le moyen facile de déclarer le trône vacant par le départ des souverains, mais il comprit aussitôt le parti nouveau qu'il pourrait tirer de ces événements. Il recommanda qu'on s'abstînt de reconnaître Ferdinand. Son but était de garder sa liberté d'action et de placer l'Espagne entre un roi qui ne l'était plus et un autre qui ne l'était pas encore. Dans cette situation, le général des armées françaises devenait de fait le souverain de l'Espagne. Enfin, par une suite de réticences habilement calculées, on persuada à Ferdinand VII de se rendre au devant de l'empereur. Il comptait obtenir la main d'une princesse française et sceller son alliance avec Napoléon; car, sans rien promettre, on lui laissait entrevoir qu'il lui suffirait d'une explication pour que sa souveraineté fût reconnue et confirmée. Il arriva à Burgos, puis à Vittoria, croyant toujours rencontrer Napoléon, qui avait à dessein retardé son départ de Bordeaux. Le cercle des armées françaises

se refermait derrière le malheureux prince; il dut se résoudre à franchir la frontière et à s'avancer jusqu'à Bayonne (1).

Alors enfin Napoléon dévoila ses desseins et annonça l'intention de dépouiller les Bourbons de la couronne d'Espagne. Charles IV et la reine arrivèrent à leur tour; ils avaient bientôt regretté l'acte d'abdication consenti en faveur de Ferdinand, et ils venaient confier la défense de leurs droits à leur magnanime allié. Napoléon fit venir aussi Godoï et le reste de la maison royale.

Une émeute, aussitôt réprimée, ayant éclaté à Madrid, l'empereur feint une grande colère. Charles IV cite son fils devant lui et lui reproche d'être l'auteur de cette trahison, qui a fait couler le sang des soldats de leur ami fidèle et magnanime. Enfin le père et le fils abdiquèrent, Napoléon leur accorda une pension; il envoya les vieux souverains à Fontainebleau et les jeunes princes à Valençay. « Deux châteaux et dix millions par an, dit M. Thiers, étaient le prix auquel devait être payée, tant au père qu'aux

(1) « Avant d'être ministre de la police, le général Savary, dit le B[on] de Barante, se plaisait à raconter sans réserve, sans ménagement, avec un amour-propre que j'ai quelquefois remarqué chez les hommes de police, les missions difficiles dont l'empereur l'avait souvent chargé. Cet enlèvement du prince des Asturies était une des prouesses dont il s'applaudissait le plus. Il en narrait tout le détail, les mensonges, les protestations, les efforts qu'il fallut faire pour décider le prince à poursuivre sa route de Burgos, où il ne trouva point l'empereur, jusqu'à Vittoria, occupée par une garnison française; les conseils et les instances des Espagnols pour l'empêcher de continuer ce voyage; la crainte de le voir retenu par les populations; comment il s'employa lui-même à atteler les chevaux afin de ne point tarder aux relais, et à presser les postillons pour qu'il n'y eût pas un moment de perdu; et enfin sa joie lorsqu'il fut au milieu des troupes françaises. » *Souvenirs*, t. I, p. 275.

enfants, la magnifique couronne d'Espagne, prix bien modique, bien vulgaire, mais auquel il fallait ajouter un terrible complément, alors inaperçu : six ans d'une guerre abominable, la mort de plusieurs centaines de mille soldats, la division funeste des forces de l'empire, et une tache à la gloire du conquérant (1).

(1) Nous ne pouvons nous dispenser de mettre sous les yeux du lecteur le prologue par lequel Talleyrand ouvre son récit sur les Affaires d'Espagne :

« Napoléon, étant à Finkenstein, disait un jour, dans un moment de gaîté : « Je sais, quand il le faut, quitter la peau du lion pour prendre celle du renard. »

Il aimait à tromper, il aurait voulu tromper pour le seul plaisir de le faire, et, au défaut de sa politique, son instinct lui en aurait fait une sorte de besoin. Pour l'exécution des projets qu'il avait sans cesse roulant dans sa tête, l'artifice ne lui était guère moins nécessaire que la force. C'était surtout à l'accomplissement de ses vues sur l'Espagne qu'il sentait bien que la force ne pouvait pas suffire.

Napoléon, assis sur l'un des trônes de la maison de Bourbon, considérait les princes qui occupaient les deux autres, comme des ennemis naturels que son intérêt était de renverser. Mais c'était une entreprise où il ne pouvait échouer sans ruiner ses propres desseins, et, peut-être, se perdre lui-même. Il ne la fallait donc tenter qu'avec une entière certitude de réussir.

La première condition du succès était de n'avoir à craindre aucune diversion sur le continent. A la fin de 1807, Napoléon disposait en maître de l'Italie entière, et de la partie de l'Allemagne comprise entre le Rhin et l'Elbe. Il avait, sous le nom de duché de Varsovie, relevé une partie de l'ancienne Pologne s'étendant de la Silésie au Niémen; ce pays lui était dévoué. L'Autriche, affaiblie par les pertes de tout genre qu'elle avait faites, n'était en état de rien entreprendre seule, et il avait fait facilement goûter à la Russie des plans d'ambition, qui, en lui donnant deux guerres à soutenir, devaient occuper longtemps toutes ses forces. L'Espagne lui parut alors aussi complètement isolée qu'il le pouvait désirer. Mais en l'attaquant à force ouverte, il avait deux dangers à craindre.

Depuis la paix de Bâle entre la France et l'Espagne, c'est-à-dire depuis onze ans, l'Espagne était l'alliée de la France et son alliée fidèle. Argent, vaisseaux, soldats, elle avait tout mis à sa disposition, elle lui avait tout prodigué. A cette époque-là même, vingt mille hommes d'élite de ses

Le plan de Napoléon était arrêté. Il donna l'Espagne à Joseph, que Murat dut remplacer dans le royaume de Naples. A la nouvelle de cette grande iniquité, une irrésistible indignation s'empara des provinces espagnoles. Dans les campagnes comme dans les villes, tout le monde se prépara à secouer le joug. Le clergé encourageait la résistance; les moines, intimement mêlés à la vie du peuple, mirent leur influence au service de la cause nationale. En

troupes et les meilleurs de ses généraux servaient dans les rangs des Français, à l'autre extrémité de l'Europe. Comment lui déclarer la guerre? Quel prétexte alléguer? Pouvait-il avouer les motifs de son ambition dynastique? En les faisant connaître, il s'exposait à soulever contre lui les sentiments de ses propres sujets, et tout son mépris pour l'espèce humaine ne l'empêchait pas de compter pour quelque chose la puissance de l'opinion publique.

En déclarant la guerre, il provoquait l'Espagne à la résistance; mille circonstances imprévues pouvaient survenir, et, quelque heureuse et quelque courte que pût être cette guerre, elle ne laisserait pas moins à la famille royale d'Espagne les moyens et le temps de se transporter dans ses possessions d'outre-mer. L'Espagne, dans ce cas, devenait pour lui une possession précaire et difficile à gouverner, car la nation, qui était attachée à la famille royale, l'aurait suivie de ses vœux, et aurait toujours tendu à se réunir aux Colonies d'Amérique; c'était laisser ainsi à la maison de Bourbon un espoir, une chance favorable de rentrer en Espagne. De plus, la séparation des Colonies espagnoles d'avec leur métropole entraînait pour le commerce français des pertes très sensibles, de sorte que Napoléon se trouvait avoir blessé l'un des plus chers intérêts de ses peuples.

Il devait, en conséquence, mettre tout son art à prévenir ces deux dangers. S'il lui était impossible de voiler l'odieux de son entreprise, du moins, connaissant les dispositions des hommes à pardonner les crimes heureux, il pouvait se flatter que l'impression de celui qu'il méditait serait fort affaiblie, s'il était déjà consommé quand on viendrait à le connaître.

Pour conquérir l'Espagne sans coup férir, il n'y avait qu'un seul moyen : c'était d'y introduire sous les dehors de l'amitié des forces suffisantes pour prévenir ou comprimer partout la résistance. Il fallait un prétexte. Le refus du Portugal de rompre avec l'Angleterre le fournit. — *Mémoires de Talleyrand*, t. I, p. 325.

neuf jours, du 22 au 31 mai 1808, la Péninsule entière s'insurgea, insurrection légitime s'il en fut jamais, dit M. Dareste. Quand Joseph arriva à Bayonne le 7 juin, Napoléon lui donna un royaume qui restait à conquérir.

La guerre avait pris dès les débuts un caractère d'atrocité, qui ne pouvait servir qu'à l'éterniser. Les Français brûlaient les villages où leurs compatriotes avaient été maltraités, les généraux prenaient des otages et rendaient les moines, les curés, les alcades responsables de désordres que ceux-ci ne pouvaient empêcher. Une lutte sanglante et opiniâtre était allumée sur tous les points, et un peuple magnanime défendit sa liberté avec une constance héroïque. L'Espagne devenait un gouffre toujours béant où allaient s'engloutir des multitudes de jeunes soldats que Napoléon enrôlait dans ses armées. Une partie de celles-ci, cernées à Baylen, furent réduites à capituler, le 22 Juillet; Joseph, qui était entré à Madrid deux jours auparavant, dut quitter sa nouvelle capitale pour se retirer sur l'Ebre. En même temps, les Anglais envoyaient au secours de l'Espagne des troupes commandées par sir Arthur Wellesley, plus connu sous le nom de lord Wellington. La capitulation de Cintra lui livra le 3 septembre tout le Portugal.

Au commencement de novembre, Napoléon accourut au secours de ses armées. Il pénétra jusqu'à Madrid où il entra le 1 décembre, après avoir soumis tout le Nord de l'Espagne. Sarragosse seule résistait encore. Le siège de cette ville peut à lui seul donner une idée de l'acharnement avec lequel les Espagnols soutenaient leur cause. La capitale de

l'Aragon, dépourvue de moyens de défense, arrêta, pendant près de deux mois, une armée nombreuse. Le comte Palafox, gouverneur de la ville, étant tombé malade dès les premiers jours du siège, avait remis le commandement au général Saint-Marc, Belge au service de l'Espagne. C'est donc à un de nos compatriotes que revient l'honneur d'avoir soutenu ce siège. Il le fit, dit le général Marbot, avec un courage et un talent remarquables (1). Malgré un bombardement qui avait ruiné presque toutes les habitations, malgré les maladies contagieuses qui infectèrent les assiégés, ils disputèrent le terrain pas à pas dans des rues barricadées, et il ne fut, pour ainsi dire, pas une maison qu'il ne fallut emporter d'assaut. Lannes écrivait à Napoléon : « C'est une guerre qui fait horreur. » On évalue à 54,000 le chiffre des victimes. Un tiers des bâtiments étaient détruits. Les assiégeants avaient fait des pertes énormes de leur côté. Le général Lacoste avait été tué. Vingt-sept officiers du génie sur quarante étaient hors de combat.

Si Napoléon voyait pour la première fois un peuple résister à ses armes, d'un autre côté, l'Autriche, en essayant de mettre des bornes à ses prétentions, lui préparait de nouveaux triomphes. Prévoyant une reprise des hostilités en Allemagne, il avait laissé à ses généraux le soin de poursuivre

(1) C'est le général baron de Marbot, faisant partie de l'armée assiégeante, qui a revendiqué pour un Belge l'honneur de cette résistance glorieuse. Comme il était étranger, ajoute-t-il, l'orgueil espagnol reporta toute la gloire de la défense sur Palafox, dont le nom passa à la postérité, tandis que celui du brave et modeste général Saint-Marc est resté ignoré, car aucune relation ne l'a mentionné. (*Mémoires*, t. II, p. 109).

dans les provinces espagnoles une lutte qui n'était point près de finir. Il revint à Paris le 22 janvier 1809.

L'archiduc Charles se dirigeait vers la Bavière avec 171,000 Autrichiens. L'empereur se porta avec 40,000 hommes sur l'Abensberg, excellente position défensive entre Ratisbonne et Augsbourg, et de là appela à lui ses lieutenants Masséna, Davout, Lannes, Lassalle. Lorsque ceux-ci lui eurent amené leurs troupes, il se jeta sur les Autrichiens, coupa en deux leur armée et parut, le 10 mai devant Vienne, qui, après un bombardement de quelques heures, lui ouvrit ses portes.

L'empereur voulut poursuivre l'archiduc Charles au-delà du Danube. Il avait jugé qu'en rattachant l'une à l'autre par des ponts plusieurs îles du fleuve, on parviendrait à frayer à ses troupes un chemin par lequel elles se porteraient sur la rive gauche. Il indiqua lui-même, comme le lieu d'où le passage pourrait avec le plus de facilité s'effectuer, une île considérable, Lobau, située à deux lieues de Vienne, en face des villages d'Essling et d'Aspern. La crue des eaux rompit plusieurs fois les ponts, que les soldats du génie se hâtaient aussitôt de réparer.

Une partie des troupes seulement se trouvait sur la rive droite quand l'armée autrichienne commença l'attaque. On se battit pendant deux jours, le 21 et le 22 mai. L'ennemi, en abandonnant au courant d'énormes bateaux chargés de pierres, réussit à détruire le grand pont, qui séparait l'île de la rive droite. Les caissons de l'armée étaient restés en arrière; il devenait impossible de leur faire passer le fleuve; les munitions allaient manquer. Napo-

léon s'efforça de tenir jusqu'au soir. Il eut à repousser de terribles assauts. Lannes tomba blessé mortellement. Les deux armées étaient épuisées. Les Français firent pendant la nuit une retraite lugubre. Ils emportèrent leurs blessés et leur artillerie dans l'île de Lobau et s'y abritèrent. Les Autrichiens ont avoué plus tard que la bataille d'Essling leur avait coûté 4000 tués et 16,000 blessés. Les pertes du côté des Français n'étaient guère moins considérables, et on n'avait obtenu aucun résultat.

Des deux côtés on se prépara à recommencer la lutte. Napoléon restaura les cadres de son armée et rétablit solidement ses communications avec la droite du fleuve. L'archiduc Charles augmenta son effectif et fortifia ses positions. Le but de l'empereur était de rendre inutiles les travaux de l'ennemi, en effectuant le passage du Danube au-dessus du pont que gardaient les troupes autrichiennes. Le 5 juillet au matin, l'archiduc fut péniblement surpris en voyant que l'armée française, établie sur la rive gauche pendant la nuit, avait tourné les fortifications construites à grands frais pour la contenir.

L'action s'engagea le lendemain dans la plaine de Wagram. Trois cent mille hommes étaient en présence; ils avaient plus de mille bouches à feu, ce qu'on n'avait vu dans aucune bataille antérieure. Le carnage fut encore plus grand qu'à Eylau et à Essling. Le champ de bataille offrait un aspect épouvantable. Vienne entière se trouva transformée en hôpital. Les calculs les plus autorisés, dit M. Dareste, portent la perte totale des deux armées à 40,000 hommes, dont 24,000 Autrichiens et 16,000

Français. Les premiers perdirent en outre 8000 prisonniers, et Napoléon eut à déplorer la mort du vaillant Lassalle, le plus célèbre de ses généraux de cavalerie. Cette sanglante journée avait été peu décisive; elle livrait aux Français le champ de bataille, mais l'armée autrichienne, qui se repliait, était encore en mesure de reprendre l'offensive. Rien ne rappelait donc les grandes victoires de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland. Napoléon. rendu prudent. prit la résolution de traiter en vainqueur, sans s'arrêter à l'idée, qu'il avait eue un instant, de détrôner la maison d'Autriche. Il signa un armistice d'un mois et alla séjourner à Schoenbrunn. La paix fut conclue, le 14 octobre, à des conditions très onéreuses pour l'Autriche. On lui enleva, sur la frontière de Bavière, quatre cent mille âmes qui furent cédées à ce royaume; plus d'un million, sur la frontière d'Italie, pour constituer les provinces illyriennes, qui furent réunies à la France; dix-sept cent mille en Gallicie, qui furent données à la Pologne. L'Autriche était mutilée, et Napoléon fortifiait son système de blocus continental en s'emparant de la côte orientale de l'Adriatique.

Au-delà des Pyrénées, la guerre n'avait point été suspendue. La campagne de 1809 commença d'une manière désastreuse pour les armées françaises. Le maréchal Soult avait reçu la mission de reconquérir le Portugal. La population était exaspérée, et les Français ne pouvaient avancer qu'en détruisant et brûlant les villages. Maîtres d'Oporto, ils noyèrent cette ville dans le sang de ses défenseurs. Le 10 mai, ils durent l'abandonner après un combat malheureux contre les troupes de

Wellington. Soult opéra à travers les montagnes une retraite périlleuse et fut même contraint de détruire son artillerie qui l'embarrassait. Les Anglais s'avançaient en Espagne et se préparaient à marcher sur Madrid. Joseph Bonaparte leur livra, le 28 juillet, la bataille de Talavera. La lutte fut meurtrière pour les deux armées mais surtout pour les Français. Le roi ordonna la retraite. Cependant un résultat sérieux fut obtenu : Wellington, au lieu de poursuivre Joseph Bonaparte, préféra rester à Talavera, jusqu'au moment où il apprit que le maréchal Soult, ayant avec lui les maréchaux Ney et Mortier, arrivait sur le Tage, pour lui fermer toute retraite de ce côté. Alors le général anglais, mal soutenu par les Espagnols, se retira, et, laissant les Français remporter un sérieux avantage sur son arrière-garde, il rentra dans les limites du Portugal. Quelques jours après, le général Sébastiani, qui opérait dans la province de Tolède, battit et dispersa, à Almonacid, l'armée espagnole commandée par Venegas. Cette victoire permit au roi Joseph de rentrer dans sa capitale, qu'il avait été sur le point de voir tomber de nouveau aux mains des insurgés.

La lutte se poursuivit sanglante et sans résultats. Joseph Bonaparte voyait reculer devant lui l'époque de la conquête de la Péninsule. Il avait cru se rendre cher à la nation en supprimant des couvents, en ruinant des moines, en froissant les habitudes catholiques de ses sujets. Aussi ne recueillait-il que l'indifférence ou la haine. Les généraux, n'étant point contenus par la présence du maître, refusaient de s'entendre. Joseph n'avait

aucune action sur des troupes qu'il pouvait à peine nourrir et qu'il ne pouvait pas récompenser. Il avait conscience de son impuissance et de son impopularité et soupirait à quitter le trône d'Espagne.

Même dans le nord du royaume, beaucoup de places opposaient encore une énergique résistance. Girone, assiégée plus de six mois, ne se rendit que le 10 décembre, vaincue par la famine. La junte de Séville restait maîtresse d'une bonne partie de la Péninsule. Elle décida d'envoyer une armée sur Madrid. Soixante mille hommes s'avancèrent à travers la Sierra-Morena, mais ils furent complètement défaits, le 19 novembre, à la bataille d'Ocana. Jusque-là les victoires avaient peu servi. Celle d'Ocana eut des suites importantes. Elle compléta la division des partis au sein de la junte centrale et rendit courage et confiance à Joseph Bonaparte. Maître des défilés de la Sierra-Morena, il pénétra en Andalousie et entra en triomphe à Cordoue, le 17 janvier 1810. Le 1er février, Séville lui ouvrit ses portes. La junte suprême s'était retirée à l'approche du roi ; ne pouvant soutenir une lutte inégale, elle avait cherché un refuge à Cadix, dans l'île de Léon, aux extrémités de la Péninsule, et sous la double protection des Anglais et de l'Océan. A en juger par le nombre des villes sur lesquelles flottait le drapeau français et par le nombre des armées espagnoles qui fuyaient de toutes parts, désorganisées et dispersées, l'Espagne semblait entièrement soumise à la France.

Or, dit M. Gabourd, jamais elle n'avait été plus disposée à la lutte : à défaut des armées rangées en bataille, elle avait sur tous les points, des bandes

insurrectionnelles, des *guérillas*, qui, à peine vaincues, se réorganisaient et harcelaient leurs vainqueurs; elle pouvait faire la guerre au couteau, partout où la guerre au canon était devenue impossible; on avait beau la traverser, la conquérir, la désarmer, elle ne voulait point être vaincue; et chaque buisson, chaque torrent, chaque monticule se transformait en forteresse ou en redoute : la guerre, toujours terminée, renaissait toujours. Les Espagnols, soit qu'ils prissent la fuite, soit qu'ils se retranchassent derrière de faibles abris, soit qu'ils fussent éprouvés par les maladies, par des blessures, par la faim, ne se montraient jamais découragés : tant que l'un d'eux survivrait aux autres, la guerre devrait continuer, et on n'a jamais fini d'exterminer tout un peuple. Les Français étaient sans doute bien puissants et bien forts, mais leur destruction ne devait être qu'une question de persévérance et de temps. La vieille Espagne n'avait-elle pas mis plusieurs siècles à chasser les Maures? Le joug de la France ne serait pas si difficile à briser. Si les insurgés n'avaient pu tenir en Andalousie, ils pouvaient prendre leur revanche sur d'autres points. La Galice, que les Français avaient jugée méprisable et hors d'état de leur tenir tête, n'avait-elle pas réussi à se soustraire à l'ennemi? N'avait-on pas sous les yeux l'exemple de la Catalogne, où de braves chefs tels que Lacy, O'Donnell, d'Eroles, à la tête des bandes de partisans et de montagnards, connus sous le nom de Miquelets, tenaient en échec les divisions disciplinées et formidables de Suchet et d'Augereau? La Navarre paraissait tout à fait subjuguée par les lieutenants

de Napoléon, et cependant aucun officier français ne pouvait se rendre de Burgos à Bayonne sans une escorte considérable. Aucun peuple, mieux que l'Espagnol, ne sait faire la guerre de partisans, ne s'entend à soutenir une lutte irrégulière, qui, à chaque instant, se transforme en échange d'armes ou de terrain. L'Espagnol ne sait guère s'assouplir aux lenteurs de la guerre méthodique, à la discipline, aux exercices de parade; mais nul ne l'égale s'il faut manier la lance ou le poignard, ou attendre l'ennemi dans une embuscade, à la portée d'un tromblon. Il ne se laisse ébranler ni par les promesses ni par les menaces : si l'on ose déployer contre lui la sévérité, il s'exalte jusqu'à donner à sa résistance le caractère d'une férocité inouïe; il égorge ses prisonniers, il crucifie les vaincus; il se complaît aux atroces représailles, et il justifie ces abominables vengeances en invoquant la justice de sa cause ou les excès du parti contraire. Les guérillas avaient des chefs audacieux et habiles qui connaissaient parfaitement le terrain, et dont la plupart étaient étrangers à la profession des armes. Les noms de guerre que leur donnait le peuple : le Capucin, le Docteur, le Pâtre *(el Capuchino, el Doctor, el Pastor)*, témoignaient des antécédents de chefs improvisés, et qui n'en étaient pas moins terribles. Les noms de Mir, de Ximenès, de Sanchez, de Mina, de l'Empecinado, parmi tant d'autres, étaient ceux qui inspiraient le plus de confiance aux bandes insurrectionnelles, ceux dont les romances populaires de l'Espagne ont le plus souvent chanté la louange. Tant que les troupes françaises se déployaient en masse, elles trouvaient rarement un

ennemi qui osât les attendre; dès que les nécessités de la campagne les obligeaient d'opérer par corps détachés, les guérillas se mettaient à leur poursuite, les coupaient, les décimaient, jour par jour, et les frappaient d'une vague épouvante en multipliant, par l'incertitude et l'ignorance des lieux, le nombre de l'ennemi et la multitude des dangers invisibles. Telle était la guerre qu'avaient à poursuivre les armées de Napoléon.

Les Anglais, qui soutenaient dans la Péninsule une lutte acharnée contre les armées françaises, essayaient en même temps de mettre à profit leur supériorité navale pour harceler les côtes de l'empire. Leur effort principal se porta sur l'Escaut. Ils préparèrent pendant trois mois une expédition colossale dans le but de s'emparer de Flessingue, d'incendier le port et les arsenaux maritimes d'Anvers et de donner aux peuples bataves le signal de l'insurrection. Ils réunirent dans ce but 45,000 hommes et douze ou quinze cents bâtiments de toute grandeur. Le 29 juillet 1809, ils pénétrèrent dans le bras occidental de l'Escaut et envahirent l'île de Walcheren. S'ils eussent poursuivi leur marche avec la même audace, aucune résistance sérieuse ne pouvait leur être opposée. Flessingue bombardée par terre et par mer se rendit le 16 août. La ville d'Ostende fut bloquée. Il ne lui restait d'autres ressources que la pêche du poisson frais, faite sous le canon de la place, et moyennant un permis en due forme qu'il n'était pas aisé d'obtenir. La flotte anglaise semblait prête à remonter l'Escaut, dont les rives n'étaient défendues que par des forts délabrés. Les vaisseaux français, se retirant à

la hâte, vinrent se réfugier à trois lieues au-dessus d'Anvers, dans le Ruppel. Le roi de Hollande, investi du commandement à l'improviste, donna l'ordre précipité, et d'ailleurs à peu près inutile, de rompre les polders. Anvers était dans une confusion inexprimable. On réunit à la hâte une centaine de gendarmes et quelques douaniers qui formaient l'unique garnison de la place. On rassembla quelques munitions de guerre. On fit une levée de gardes nationaux. Enfin Bernadotte arrive de Wagram; quoi qu'il soit seul, sa présence suffit pour rassurer les esprits. L'inhabilité de lord Chatham, qui commandait l'armée anglaise, sauva la ville d'Anvers. Après plusieurs semaines d'hésitation, les Anglais, intimidés et décimés par les fièvres de la Zélande, se retirèrent sans avoir obtenu de leurs immenses préparatifs aucun résultat.

Nous avons emprunté une partie de ce récit au biographe de M. d'Argenson, préfet d'Anvers. De cette agression imprévue date, ajoute-t-il, le prix attaché par Napoléon à la situation d'Anvers comme place de guerre et comme port militaire de première classe (1). Un décret rendu à Schœnbrunn, le 25 septembre 1809, prescrit d'immenses travaux d'agrandissement et de défense : de nouvelles fortifications, l'arsenal doublé en étendue et pourvu de cales pour la construction simultanée de trente navires de haut bord, les bassins creusés et arrondis

(1) « L'Escaut, à cette époque, paraissait appelé à jouer un jour le plus grand rôle dans les destinées de l'Europe et du monde; le développement des projets conçus pour le fleuve et pour Anvers, et déjà exécutés lors de notre grande catastrophe en 1814, est une des choses les plus remarquables de ce temps de grandeur, aujourd'hui seulement un songe. » *Mémoires du Maréchal Marmont*, livre VII, t. II, p. 256.

pour y recueillir les vaisseaux de ligne fortement endommagés par leur remonte dans le lit de l'Escaut. Sur la rive gauche, devait être construite une ville militaire, une place indépendante de celle de la rive droite et battant la gorge de celle-ci. Dans cette seconde place seraient renfermés les casernes de la garnison, l'arsenal des troupes de terre, les magasins à poudre et les principaux magasins de l'armée; la dite place devait être couverte par des inondations et soutenue par des forts qui en assureraient la communication. Napoléon avait résolu de faire d'Anvers ce qu'il appelait « le pistolet chargé sur le cœur de l'Angleterre. » Des ouvriers sont appelés de toutes parts; mais tandis que le peuple y trouve un surcroît de travail abondamment rétribué, la bourgeoisie murmure. De l'avis de tous, dit M. Génart, les fortifications projetées devaient un jour conduire à la destruction complète de la ville. Le commerce se vit privé, par les envahissements de la marine, des bassins dont il avait toujours eu la jouissance, et même de l'usage des quais. L'accroissement de la garnison alourdit à l'excès le poids des logements militaires. Les officiers français se montraient peu soumis à la propreté minutieuse des Belges dans leurs appartements et affectaient de fronder des usages qu'ils taxaient de ridicules et de puérils. Des motifs de plainte plus graves pouvaient encore s'élever contre leur conduite, si la prudence n'eût commandé de se taire en de pareils moments (1).

(1) Cette attitude ironique et méprisante des officiers, comme de la plupart des fonctionnaires à l'égard de leurs administrés, fut une des causes qui empêchèrent la domination française d'être acceptée en Bel-

Rien ne résistait aux volontés de l'empereur. En suivant les péripéties de ses guerres multiples contre toute l'Europe sans cesse conjurée contre lui et incapable d'abattre sa puissance, on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration pour cet homme extraordinaire. Mais on se prend à regretter aussitôt qu'il ait fait servir à son ambition démesurée, plutôt qu'au bonheur de ses peuples, les immenses ressources de son génie. Sa lutte contre l'Angleterre ne laissait pas de favoriser l'industrie nationale ; les manufactures du continent, celles surtout de France et de Belgique, étaient en pleine activité. Mais le commerce était paralysé, et les peuples souffraient de la cherté croissante des subsistances.

gique. « C'est chez nous, dit M. L. de Lanzac de Laborie, un travers national, et dont le malheur nous a à peine corrigés, de nous croire supérieurs au reste du genre humain et de railler ce que nous ne comprenons pas. La bonhomie des Belges, leur flegme, la simplicité de leur train de vie, la placide uniformité de leurs délassements étaient un inépuisable sujet de plaisanterie pour des hommes qui regrettaient Paris ou la France, et dont la nostalgie se dépensait en épigrammes. Tel préfet, comme La Tour du Pin, consacrait la plus grande partie de ses rapports confidentiels à des variations, d'ailleurs agréables, sur un thème toujours identique, la lourdeur et la parcimonie des Bruxellois. Ce dédain se trahissait naturellement à l'extérieur, et il en résultait, qu'en dehors des relations officielles et obligatoires, les fonctionnaires demeuraient étrangers à la société belge ; ceux qui agissaient autrement, d'Argenson par exemple, étaient soupçonnés de faiblesse et presque de trahison. Les militaires faisaient pis : grisés d'orgueil et de gloire, ils se conduisaient comme en pays conquis et prodiguaient ces petites vexations qui ont le don d'exaspérer les gens attachés à leurs habitudes et à leurs intérêts. C'eût peut-être été une compensation pour les Belges (le cœur humain est ainsi fait), de voir leurs compatriotes exercer en grand nombre cette autorité si hautaine et participer au prestige de l'administration : mais, malgré des instances souvent renouvelées, l'Empire ne recruta en Belgique que très peu de fonctionnaires, trop peu pour s'attacher dans les hautes classes un parti prépondérant. » (*La Belgique française,* dans le *Correspondant* du 25 février 1892).

Napoléon cependant était impitoyable à maintenir, dans toute leur rigueur, les mesures décrétées contre sa mortelle ennemie. Au mois de décembre 1810, raconte M. Génart, d'immenses quantités de marchandises anglaises furent publiquement brûlées à Anvers, sur la place Bonaparte et la place Ste-Walburge, pour avoir été importées en contravention des décrets qui en défendaient l'introduction. Certes la guerre à outrance que l'empereur avait déclarée à l'Angleterre pouvait jusqu'à un certain point justifier devant l'histoire ces cruelles représailles; mais les peuples qui souffraient horriblement de la guerre et de la cherté des produits industriels, ne pardonnaient pas ces mesures dont ils ne comprenaient ni la nécessité ni l'utilité. Aussi d'Argenson, le préfet d'Anvers, essaya-t-il d'adoucir la rigueur des ordres impériaux. Il proposa de consacrer à l'habillement des prisonniers espagnols, employés aux digues de l'Escaut, les draps de fabrique anglaise saisis en contrebande. La réponse fut l'ordre immédiat de brûler ces étoffes, quelle qu'en pût être la valeur. Ce spectacle aussi cruel qu'inouï, auquel personne n'osa s'opposer, souleva au plus haut point l'indignation des habitants. La place entière était entourée de soldats. On n'entendait que des imprécations et des malédictions contre Napoléon, qu'on représentait comme le plus cruel des tyrans.

La conscription était une autre cause permanente de mécontentements (1). Elle exigeait chaque année

(1) Napoléon était intraitable au sujet de la conscription. M. de Barante nous raconte que l'empereur ne souffrait pas même que l'on touchât ce



des malheureuses populations de nouveaux et plus durs sacrifices. Dès le printemps de 1807, Napoléon avait demandé la conscription de 1808; il voulut, dès l'hiver de 1808, demander celle de 1809; il inaugurait ainsi le système des conscriptions anticipées. En septembre 1808, il exigea en outre celle de 1810, commençant à anticiper de plus de deux années sur la levée dont il faisait l'appel. En 1809, au lieu de 80,000 hommes fournis jusque là, il en exigea 100,000, revint sur les classes antérieures de 1806 à 1809, et demanda à chacune de ces classes un supplément de 20,000 hommes. C'était arracher à leurs foyers des hommes qui avaient pu se croire exempts de tout service, la classe à laquelle ils appartenaient ayant déjà fourni son contingent. Les réfractaires restaient nombreux, malgré les mesures de rigueur dont on usait envers eux et envers leurs familles. Dans le seul canton de Landen, nous voyons qu'il y eut, pour la levée de 1810, douze conscrits insoumis sur un contingent de seize hommes.

Lors de l'affaire de Walcheren, on fit une levée de gardes nationaux. Vingt départements furent mis à contribution, parmi lesquels l'Escaut, la Lys, la Meuse-Inférieure, Jemmapes. Les préfets convoquèrent les maires et organisèrent une conscription

point : « Le général Clarke, qui revenait d'une mission, nous entretint (au conseil d'Etat) de la conscription, de la manière dont on l'exécutait, et proposa quelques changements. L'empereur perdit patience et apostropha rudement le général : On voit bien que vous avez perdu l'habitude du conseil d'Etat. Comment! vous parlez de la conscription!... On n'en ouvre jamais la bouche ici! C'est un général qui donne un mauvais exemple! Ces messieurs, qui ne sont pas militaires, diront bientôt leur façon de penser, on critiquera la conscription.... » *Souvenirs*, t. I, p. 155.

qui devait être volontaire en apparence, mais qui était forcée en réalité, et à laquelle on échappait en payant à tant par jour les ouvriers sans travail ou les mauvais sujets dont on ne savait que faire. Dans les départements belges, on se prêta peu à ces nouvelles levées (1).

Les Anglais s'étant retirés, c'était le cas, dit M. Thiers, d'arrêter l'enrôlement de ces gardes nationales, qui remplissaient d'agitation le pays, de

(1) Nous donnons comme exemple le décret suivant, rendu contre la petite commune d'Isier :

ARRÊTÉ DU 13 AOÛT 1810.

Le Préfet,

Vu le procès-verbal rédigé le 4 du présent mois par les gendarmes de la résidence de Hamoir, duquel il résulte que les parents du nommé Henri Lamsoul, conscrit réfractaire de la classe de 1809, évadé de l'hôpital militaire de Liège, pendant la nuit du 27 au 28 juillet dernier, et plusieurs autres individus de la commune d'Isier, canton de Ferrières, arrondissement de Huy, ont assailli et maltraité, ledit jour, 4 du courant, dans la maison du sieur Lamsoul, père, le gendarme Huchotte, qui y tenait en arrestation le dit Henri Lamsoul, et l'ont forcé à abandonner ce dernier :

Considérant qu'il importe d'exiger une prompte réparation de la part des habitants qui se sont permis un acte de rébellion aussi répréhensible, et de prendre des mesures efficaces pour assurer l'arrestation du conscrit réfractaire dont ils ont favorisé la fuite, en attendant que la justice ait pu atteindre et faire punir les auteurs de ces violences et infractions;

Que, dans diverses circonstances, les habitants de ce canton ont déjà montré des dispositions à la résistance et à l'insoumission, et qu'on ne peut espérer de les ramener au devoir en les traitant avec indulgence;

Arrête ce qui suit :

Art. 1er. Il sera envoyé dans la commune d'Isier, arrondissement de Huy, un détachement de militaires à pied, composé de douze hommes et d'un sous-officier.

2. M. le général commandant le département sera invité à donner les ordres nécessaires pour que ce détachement se rende sur les lieux dans le plus bref délai.

3. Ce détachement sera mis à la disposition du maire d'Isier. Il sera

Lille à Gand, de Gand à Anvers, qui exhalèrent en partant un mécontentement fâcheux, qui en marchant désertaient pour la plupart, et qui, arrivées, se montraient aussi bruyantes qu'indisciplinées. Napoléon n'en continua pas moins d'ordonner ces levées d'hommes et, raconte son historien, il se réjouit du résultat de l'expédition anglaise qui lui donnait une armée de 80,000 hommes qu'il n'aurait pas pu se procurer autrement.

C'est à la conscription, dit M. L. de Lanzac de

commandé par le chef de brigarde de gendarmerie, en résidence à Hamoir.

4. Le commandant se concertera avec le maire, pour que les militaires soient de suite placés chez les habitants qui seront désignés comme les provocateurs de la rébellion qui a eu lieu contre la gendarmerie. Ils seront à la charge personnelle de ces derniers. Les militaires qui n'auraient pas été répartis seront aux frais de la commune.

5. Le détachement résidera à Isier jusqu'à ce que les habitants aient livré Henri Lamsoul, ou que ce réfractaire ait été arrêté, soit par les agents chargés de la police, soit par la force publique.

6. Indépendamment du logement, chaque militaire recevra une indemnité qui est fixée par jour de la manière suivante; savoir : Pour le sous-officier commandant à trois francs; pour chaque militaire à deux francs.

7. Cette indemnité, ainsi que le logement, sont dus aux militaires, pour l'aller, le séjour dans la commune, et le retour à leur garnison habituelle. Elle sera payée tous les deux jours, suivant les cas prévus par l'art. 4, et par les soins du maire, au commandant du détachement, qui, au moyen de cette indemnité, est chargé de pourvoir à la nourriture des hommes sous ses ordres.

8. Le Préfet se réserve d'examiner et de décider si les frais dont la commune aurait fait l'avance devront être répartis sur les habitants.

9. Le maire rendra compte de l'exécution du présent, qui sera inséré au *Mémorial administratif*, pour servir d'exemple.

10. Expédition du présent sera transmise au général commandant le département, au sous-préfet de Huy, au capitaine de la gendarmerie, et au maire d'Isier.

Fait à Liège, le treize août 1810.

Le secrétaire-général suppléant le préfet en tournée.

CAVELLI.

Laborie, que se rattache une des mesures arbitraires que la police impériale prit, surtout à partir de 1809. A la fin de cette année, le célèbre conseiller d'Etat, Réal, fut chargé d'une mission en Belgique et sur la rive gauche du Rhin. Il y fit une ample récolte de renseignements, consignés dans des lettres de Fouché, qui sont des chefs-d'œuvre du genre; il en rapporta surtout un plan de francisation du pays, fondé sur une méconnaissance complète du caractère belge. Des chefs de famille influents furent *invités* à se fixer à Paris ou à faire élever leurs enfants en France. Des jeunes gens, nommés d'office sous-lieutenants ou élèves des écoles militaires, furent contraints de partir malgré les supplications de leurs parents. Des personnes suspectes furent placées sous la surveillance de la police, d'autres mises en détention sans jugement, par mesure administrative. On songea même à établir une sorte de conscription matrimoniale : une circulaire de Savary prescrivit aux préfets de dresser un tableau des riches jeunes filles de leur département que l'on pourrait marier d'office à des généraux; une colonne de ce tableau était réservée pour la dot et une autre pour les agréments ou imperfections physiques.

Le besoin de soldats sans cesse plus nombreux, au milieu de peuples épuisés, devenus incapables d'en fournir, tel était le résultat de la politique fatale que l'empereur avait suivie contre l'Angleterre, avec autant d'audace que d'énergie.

Ne pouvant prendre corps à corps cette ennemie insaisissable, il avait cherché de tous côtés contre elle des points d'agression et de défense, en réunis-

sant à son empire toutes les positions maritimes et militaires qu'il pouvait atteindre; il avait changé les dynasties, renversé les trônes, tyrannisé les peuples pour forcer l'Angleterre à faire la paix. Il fallait garder ces conquêtes, maintenir en respect tous les pays de l'Europe mutilés et mécontents.

Sous Louis XIV, les modestes traités de Munster, des Pyrénées, de Nimègue, comme le remarque M. Th. Lavallée, avaient donné à la France deux ou trois petites provinces, dix ou douze villes, quelques forteresses, qu'on avait gardées, qu'on possédait encore, qui formaient le sol indestructible de la patrie. Les traités éclatants de Presbourg, de Tilsitt, de Vienne créèrent des royaumes et bouleversèrent des empires; mais ces conquêtes étaient temporaires, et la France était condamnée à en payer l'acquisition laborieuse par la solde désastreuse des représailles (1). Napoléon ne pouvait, par la puissance de ses armes, que reculer de quelques années le terme de la fatale échéance. Nous verrons plus tard un million d'ennemis, ardents de vengeance, faire payer à la France les conquêtes extravagantes de l'Empire.

(1) Th. Lavallée. *Les frontières de la France*, 2me partie, ch. VI.

CHAPITRE II

Entrée des Français à Rome. — Renvoi des cardinaux étrangers. — Réunion des Etats pontificaux à l'Empire. — Excommunication de l'empereur. — Enlèvement du pape. — Silence imposé sur les affaires de Rome. — Attitude des évêques et du clergé belges. — Divorce de l'empereur et de Joséphine. — Mariage de Napoléon et de Marie-Louise. — Les cardinaux noirs. — Voyage de l'empereur en Belgique. — Son discours au clergé du Département de la Dyle.

Le père commun des fidèles prétendait garder sa neutralité politique vis-à-vis des puissances belligérantes. Nous avons mentionné déjà les difficultés qui s'étaient élevées à ce sujet entre le pape et l'empereur. « Vicaire, disait le pieux pontife, de ce Verbe éternel, qui est non pas le Dieu de la discorde, mais celui de la concorde et de la paix, qui vint au monde, suivant l'expression de l'apôtre, pour mettre fin aux inimitiés de ce monde, comment Nous serait-il possible de Nous écarter du précepte de Notre divin Maître, et de Nous mettre en opposition avec la mission à laquelle il Nous a appelé? Ce n'est pas Notre volonté, c'est celle de Dieu qui Nous prescrit le devoir de la paix envers tous. » Pie VII exprimait, avec la même douceur, le danger spirituel auquel il craignait, en cédant aux exigences de l'empereur, d'exposer un grand nombre de fidèles : « Il y a, disait-il, des milliers de catholiques dans l'empire russe, il y en a des millions et des millions dans les régions soumises à l'Angleterre; ils y jouissent du libre exercice de

leur religion, ils y sont protégés. Nous ne saurions prévoir ce qui arriverait si les souverains de ces Etats se voyaient tout à coup provoqués par un acte d'hostilité aussi prononcé que le seraient l'expulsion de leurs sujets et la fermeture de Nos ports. Leur ressentiment serait d'autant plus violent qu'il leur paraîtrait plus juste, et pour Nous qui l'aurions provoqué sans avoir éprouvé aucune injure de leur part, quelle responsabilité d'avoir amené l'interdiction du culte en ces pays, la ruine des saintes missions, la stagnation de toutes les affaires spirituelles. »

Ces hautes raisons contrariaient la politique de Napoléon. Rome n'était pour lui qu'une enclave qui compromettait l'unité de ses opérations militaires en Italie. Ou bien le pape s'engagerait comme prince temporel dans une ligue offensive et défensive contre tous les ennemis de l'empire, ou bien il perdrait ses états.

Les objurgations de l'empereur décidèrent Pie VII à s'avancer aussi loin que possible dans la voie des concessions; il envoya à Paris le cardinal de Bayanne pour y négocier un arrangement. Mais Napoléon maintint et développa ses prétentions. Il ne tenait pas à être satisfait et ne cherchait qu'un prétexte pour s'emparer de Rome. Un semblant de négociations continua encore, ayant surtout pour but de détourner l'attention de la cour pontificale des mesures qui se préparaient contre elle. Les forces françaises que l'empereur destinait à l'expédition contre la ville éternelle étaient, depuis un certain temps, groupées à dessein, sous le commandement du général Miollis, près des limites du domaine de

St-Pierre. Le secret le plus rigoureux fut imposé aux agents chargés de préparer et de conduire les opérations militaires. Au jour fixé par l'empereur, les troupes françaises devaient marcher sur Rome sous prétexte d'aller rejoindre l'armée de Naples. A la moindre insurrection qui éclaterait, ajoutait Napoléon, il faudrait la réprimer avec de la mitraille, si cela était nécessaire, et faire de sévères exemples.

Il ne fut besoin de mitrailler personne. Le 2 février 1808, à huit heures du matin, les soldats français entrèrent dans la ville pontificale. Ils désarmèrent les gardes pontificaux qui veillaient aux portes de Rome et s'emparèrent du château Saint-Ange. Un corps considérable de cavalerie et d'infanterie enveloppa le palais du Quirinal, où résidait alors le Saint-Père. Une batterie de dix pièces d'artillerie fut braquée en face des fenêtres de ses appartements.

Dès les premiers jours de l'occupation de Rome, le pape déclara qu'il se regardait comme prisonnier; il cessa de sortir en voiture et de visiter les églises, comme il avait coutume de le faire chaque jour. Il persista néanmoins dans son attitude douce et amicale et se contenta de protester, avec prudence et modération, contre l'envahissement de ses domaines. Le prince, remarque M. d'Haussonville, demeura toujours conciliant. Ce fut le pontife qui se révolta, et Pie VII ne devint réellement intraitable qu'à l'heure précise où des mesures violentes inaugurèrent un commencement de persécution religieuse qu'il ne devait tolérer à aucun prix.

A la fin de février 1808, raconte l'historien que

nous prenons pour guide dans cette partie de notre récit, tous les cardinaux napolitains reçurent l'ordre de partir pour Naples dans les vingt-quatre heures. Sur leur refus de se mettre en route, on les enleva de force, et des gendarmes escortèrent sabre au clair leur voiture jusqu'aux frontières du royaume de Naples. Du moment où les membres du sacré-collège n'étaient plus respectés dans leur personne, rien d'extraordinaire si les représentants des cabinets étrangers ne l'étaient pas davantage dans leurs immunités diplomatiques. Un beau matin, le chevalier de Vargas, ambassadeur de la cour de Madrid, vit en effet sa demeure officielle envahie par quatre soldats français et un caporal, chargés, disaient-ils, de s'emparer du bureau de poste qui était dans son hôtel. La mesure d'ailleurs était générale. De même qu'il avait envoyé un détachement de ses troupes s'emparer de la poste aux chevaux et un autre piquet mettre la main sur la boîte aux lettres particulières à Sa Sainteté, de même qu'il avait nommé un inspecteur chargé de surveiller la correspondance publique, de même le général Miollis trouvait commode, et partant licite, de ne pas respecter davantage la correspondance des ambassadeurs accrédités auprès de la cour de Rome. Il ne fallait pas que le Saint-Père, qui déjà ne pouvait plus rien publier dans ses propres états par voie d'affiche ou d'impression, fût libre d'envoyer des courriers au dehors; il ne fallait pas non plus, qu'à l'insu du commandant de l'armée française, il se mît en communication secrète avec les représentants des puissances étrangères. Tandis qu'il convenait à l'empereur de dénoncer Pie VII

à ses propres sujets, à l'Europe entière, comme se refusant par une folle obstination à des propositions d'accommodement parfaitement acceptables, il était à propos d'empêcher le même Pie VII de s'expliquer devant ses sujets et devant l'Europe. Il importait surtout que la vérité ne se fît pas jour, et qu'en France particulièrement on ne sût pas un mot de ce qui se passait dans la ville éternelle. A Rome comme à Paris, comme partout, Napoléon non seulement entendait rester le maître, mais agir et parler seul.

Cependant un dernier outrage, plus sensible pour lui que tous ceux que nous venons de raconter, attendait encore le Saint-Père. Cette fois le coup devait lui être directement porté de Paris, de la main même de l'empereur. Le 10 mars 1808, au moment de partir pour Bayonne, Napoléon ordonna au prince Eugène, vice-roi d'Italie, de faire renvoyer de Rome tous les cardinaux qui n'étaient pas nés sujets du pape. Le nombre de ceux à qui allait s'appliquer la mesure prescrite était de quatorze. En y ajoutant les sept cardinaux déjà précédemment *expédiés* à Naples, c'était en tout vingt-et-un membres du sacré-collège enlevés en un mois à leurs fonctions ecclésiastiques.

Le procédé, continue M. d'Haussonville, était inouï et véritablement digne de l'homme qui, organisant en ce moment le guet-apens de Bayonne contre Charles IV et son fils, trouvait simple de confisquer par décret une couronne et de la poser, sans consulter l'Espagne, sur la tête de son frère aîné Joseph, roi de Naples. A les considérer au point de vue religieux, ces mesures violentes, que,

d'un air si tranquille et comme chose toute naturelle l'empereur Napoléon venait de prescrire contre les membres du sacré-collège, étaient plus étranges encore et plus monstrueuses peut-être que la main mise sur Ferdinand VII et sa séquestration à Valençay. Il ne faut pas en effet l'oublier, non seulement les cardinaux que Napoléon chassait des Etats pontificaux étaient les plus grands personnages de l'Eglise, mais, comme membres du sacré-collège, ils étaient les conseillers spirituels et les auxiliaires apostoliques du Saint-Père. Ils avaient tous des fonctions ecclésiastiques à remplir auprès du Souverain Pontife. Quelques-uns avaient même charge d'âmes dans les provinces encore laissées sous la domination temporelle du pape. D'autres occupaient dans le gouvernement intérieur de l'Eglise romaine des postes très importants. Enfin il se trouvait par une rencontre bizarre que le propre secrétaire d'Etat de Sa Sainteté était lui-même atteint par la mesure. Ainsi que son prédécesseur Casoni, qui était né à Sarzane et avait remplacé Consalvi quand Napoléon n'avait plus voulu de celui-ci, le cardinal Doria Pamphili, originaire de Gênes, reçut à l'improviste du ministre de France, avec qui la veille il traitait, l'ordre de quitter sur-le-champ ses bureaux du Vatican et d'aller, comme sujet de l'empereur, faire sa soumission officielle aux autorités de sa nouvelle patrie.

Napoléon s'était flatté de mettre la main sur le temporel du pape, en respectant dans son entier l'indépendance de son autorité spirituelle. Au bout de quelques jours seulement, il était entraîné à confondre de la façon la plus funeste ces deux sé-

ries d'intérêts qu'il s'était promis de pouvoir toujours séparer. Il ne battait pas seulement en brèche le pouvoir temporel du pape, envers qui maintenant il était décidé à ne plus garder aucun ménagement; il attaquait aussi de front le régime intérieur de cette grande Eglise catholique pour laquelle, à cette époque de sa vie, il affectait de professer encore les plus respectueux égards et un filial attachement.

Pie VII, qui était resté calme aussi longtemps que son pouvoir temporel lui avait paru seul menacé, témoigna tout à coup la plus violente indignation quand le gouvernement français foula aux pieds non plus seulement sa dignité de prince, mais son indépendance sacerdotale. Il résolut d'ôter ses pouvoirs de légat au cardinal Caprara et de le rappeler de Paris. Cette grave détermination n'était pas autre chose dans la pensée du Saint-Père que le signe ostensible de sa volonté de rompre d'une façon définitive et publique avec le chef du gouvernement français. Alors commença une lutte ouverte entre le pape et l'empereur. Napoléon, prétendant révoquer la donation de Charlemagne, détacha du domaine de l'Eglise, par décret impérial du 2 avril 1808, les provinces d'Ancône, d'Urbin, de Macerata et de Camerino. Le pape protesta vivement et interdit à ses sujets de prêter serment de fidélité au gouvernement usurpateur. Le cardinal secrétaire d'Etat, Gabrielli, qui avait rédigé cette protestation, fut arrêté par les Français, et le scellé fut mis sur ses papiers dans le palais même de Pie VII. En même temps, le général Miollis saisissait toutes les occasions possibles de blesser de plus en plus le

Saint-Père. On viola son domicile, et des soldats, la bayonnette en avant, s'introduisirent jusque dans l'intérieur du palais pour enlever quelques vieilles armes qui servaient à monter la garde dans les antichambres du Souverain-Pontife. D'autres détachements, envoyés par les rues de la ville, arrêtèrent et conduisirent au château Saint-Ange les soldats de la garde noble, appartenant aux premières familles de Rome. Un prélat distingué, Mgr Cavalchini, coupable uniquement de recueillir la bienveillance particulière de son souverain, fut transféré dans la forteresse de Fénestrelle. D'autres prélats romains furent exilés. Le 6 septembre 1808, on tenta d'enlever aussi le cardinal Pacca, qui avait succédé à Gabrielli dans les fonctions de secrétaire d'Etat. L'énergie du Pape triompha cette fois de la violence des agents de l'empereur. Tandis que le cardinal parlementait avec le major piémontais chargé de l'arrêter, Pie VII entra tout à coup. Dans un accès de puissante colère, allez, dit-il, annoncer à votre général que je suis las de souffrir tant d'insultes et d'outrages. Et prenant le secrétaire d'Etat par la main, il le conduisit vers ses appartements, au milieu des serviteurs pontificaux, qui ne pouvaient retenir leurs applaudissements. Trois pièces contiguës à sa chambre à coucher furent désignées par le Saint-Père pour servir de demeure à son ministre. Le soir même, il donna l'ordre de fermer la porte principale du Quirinal, et de ne plus laisser entrer un seul officier français, quel que fût son grade et sous n'importe quel prétexte.

Le reste de l'année se passa de la même façon ; ce ne fut qu'une longue série de vexations aux-

quelles le pape répondait par des protestations énergiques. Quant à l'empereur, il était trop occupé de sa guerre d'Espagne, pour prêter une attention suivie à ce qui se passait entre Pie VII et le général Miollis. Sa principale préoccupation était qu'il ne fût question de tout cela dans aucune gazette et qu'on n'en fît aucun bruit (1). Un tel état de choses, dit M. d'Haussonville, ne pouvait cependant durer longtemps. A coup sûr, le parti de l'empereur était pris. Dans sa pensée, le pouvoir temporel des papes était définitivement condamné. A quel moment se croirait-il assez fort pour lui donner le coup de grâce? Là était toute la question. Au printemps de 1809, à peine avait-il obtenu ses premiers avantages contre l'Autriche, la seule grande puissance qui pouvait encore prétendre à défendre contre lui le chef de la catholicité, à peine s'était-il ouvert la route de Vienne, tombée une seconde fois entre ses mains, qu'assuré de n'avoir plus désormais à compter avec personne, il se décidait à porter enfin le dernier coup à la puissance temporelle du Saint-Père.

Le 17 Mai 1809, Napoléon, de son camp impérial de Vienne, signa le décret réunissant les états du Pape à l'empire français. Murat fut chargé de prendre toutes les dispositions préparatoires nécessaires pour se mettre en possession de la ville éternelle. Le 10 juin, vers deux heures de l'après-midi, les armes pontificales furent abaissées au château Saint-Ange, et l'on arbora le drapeau tricolore, qui

(1) Lettre de Napoléon au vice-roi d'Italie, Bayonne, 17 juillet 1808. *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVI, p. 402.

fut salué d'une salve d'artillerie, tandis que des corps de troupes françaises publiaient dans la ville, au son de la trompette, le décret impérial. Pie VII et le cardinal Pacca s'abordèrent en prononçant les paroles du Rédempteur : *Consummatum est*. Une bulle d'excommunication avait été préparée d'avance; peu d'heures après, elle fut affichée aux lieux accoutumés. L'empereur n'y était pas nommé, mais il était nécessairement compris dans la déclaration qui excommuniait les auteurs et les complices des violences et des attentats commis contre les droits du Saint-Siège. Cette bulle n'était d'ailleurs promulguée, ajoute M. Gabourd, que comme châtiment spirituel; elle contenait même la défense expresse à chacun de l'interpréter de manière à y voir l'autorisation d'attaquer la personne de Napoléon, et le Pape s'abstenait de délier de leur serment de fidélité les sujets de ce prince (1).

(1) S'il fallait en croire l'opinion qui avait cours dans l'entourage de Napoléon et qui a trouvé écho dans l'*Histoire de l'Empire*, la bulle d'excommunication était ou un appel aux passions révolutionnaires digne des anarchistes de 1793, ou une menace impuissante et ridicule. Elle tendait à renverser le gouvernement établi. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XII, liv. XXXVIII, et t. XIII, liv. XLI. Que disait donc cette bulle où, par un dernier ménagement, Napoléon n'était pas nommé? « Nous enjoignons et ordonnons, en vertu de la sainte obéissance, à nos sujets et à tous les peuples chrétiens, de ne causer, à l'occasion des présentes lettres, ou sous tout autre prétexte, aucun dommage, aucun préjudice à ceux que regardent ces censures, soit dans leurs biens, soit dans leurs droits et prérogatives. » Non : Pie VII savait aussi bien que personne qu'on n'était plus au temps où les Papes déposaient les Empereurs; l'excommunication, telle qu'il la formula, était une peine religieuse, prononcée par une autorité religieuse, pour punir un attentat contre la religion. Cette peine, édictée par les conciles contre les spoliateurs de l'Eglise, (notamment le Concile de Trente, sess. XXII, cap. XI), Napoléon et ses entours pouvaient en 1809 la trouver ridicule; mais pour nous, quand nous voyons, à partir de cette époque, la fortune

Le Pape, après cet acte de vigueur, s'enferma avec plus de précaution que jamais dans son palais du Quirinal; mais ces murailles ne pouvaient longtemps le mettre à l'abri de la colère de l'empereur. Napoléon a toujours dit, il a écrit dans ses mémoires, il a répété à Sainte-Hélène qu'il n'avait jamais donné l'ordre d'arrêter le Souverain Pontife. Sa correspondance, publiée par Napoléon III, dément cette assertion (1). Le 6 juillet, à deux heures trente-cinq minutes du matin, le général Radet, à qui avait été confiée la mission d'envahir la demeure pontificale, donna le signal de trois assauts simultanés. Les portes furent enfoncées à coup de hache, et les soldats se répandirent dans le palais. La garde suisse, sommée de mettre bas les armes, obéit sans

du conquérant s'obscurcir, décroître et bientôt s'abîmer en de gigantesques désastres, l'anathème solennel du Pontife persécuté ne nous fait pas sourire. VICOMTE DE MEAUX, *Pie VII et Napoléon*.

(1) Il faut reconnaître, dit M. Guillois, que si l'Empereur ne donna pas d'ordre formel, ses lettres précédentes, du moins, semblaient autoriser ses serviteurs trop zélés à agir comme ils l'ont fait. (Voir aussi *d'Haussonville*, t. III, p. 100). Napoléon écrivait textuellement au roi de Naples, le 19 juin 1809 : « Si le pape prêche la révolte et veut se servir de l'immunité de sa maison pour faire imprimer des circulaires, *on doit l'arrêter*. » (*Correspondance*, t. I, p. 138). L'intention de l'Empereur n'était donc pas douteuse, et ses serviteurs le comprirent. C'est ce qu'avouent les plus zélés défenseurs de Napoléon. Voici comment s'exprime encore M. Guillois : « Napoléon a dit qu'il n'avait jamais donné l'ordre d'arrestation; il ne nous trompait pas en faisant cette affirmation. Mais il est certain que des serviteurs zélés savaient parfaitement qu'ils ne seraient pas désagréables à l'Empereur; de plus, le pape une fois arrêté et transféré à Fontainebleau, Napoléon ne donna pas l'ordre de l'élargir; on peut donc dire qu'en agissant ainsi, il assumait, sinon la responsabilité de l'arrestation, du moins celle de la captivité; or, s'il ne reculait pas devant celle-ci comme souverain, il déclare du moins formellement à Sainte-Hélène que : comme homme et comme officier, il n'aurait pas hésité à refuser de garder le pape. (A. GUILLOIS, *Napoléon d'après sa correspondance et ses œuvres*, t. I, p. 260).

résistance, et Radet, suivi de sa troupe, se trouva en présence du Saint-Père. Pie VII s'était levé en toute hâte; il était entouré de ses cardinaux et d'un petit nombre de serviteurs. Radet lui exprima l'ordre dont il était chargé de l'emmener avec lui. Le Saint-Père ayant demandé deux heures pour faire ses préparatifs de voyage, elles lui furent refusées, et il dut partir aussitôt, accompagné du cardinal Pacca, sans suite, sans provisions, avec les seuls habits qu'il portait sur lui. Les troupes françaises étaient rangées en bataille sur la place de Monte-Cavallo. Il n'y avait point de population romaine présente; il était quatre heures du matin, un profond silence règnait partout. Le Pape monta avec le cardinal Pacca dans une voiture attelée d'avance, dont les persiennes avaient été soigneusement clouées et dont Radet fit sous ses yeux fermer à clef les deux portières. Le général s'élança sur le siège avec un maréchal des logis, et la voiture s'éloigna, escortée par un détachement de gendarmerie.

D'abord le Pape ne fut guère reconnu sur la route, grâce à la prière que lui fit Radet de vouloir bien baisser les stores de la voiture. On faisait d'ailleurs une grande hâte afin de devancer partout la nouvelle de l'arrestation du Saint-Père. Cependant il n'y eut bientôt plus moyen de dissimuler à la foule qui se pressait sur les routes quel était le prisonnier enfermé dans ce carosse si bien clos et si attentivement gardé. Le 8 juillet, Pie VII était rendu à la chartreuse de Florence, souffrant, épuisé de fatigue. C'était un dimanche; il demanda instamment de pouvoir dire ou seulement entendre la messe, ce

qui lui fut refusé à son grand désespoir. On l'achemina vers Gênes, puis vers Alexandrie et Grenoble.

La nouvelle de l'arrestation du Saint-Père et les détails de son enlèvement étaient connus des populations; il n'était plus possible d'arrêter l'élan qui les portait à se présenter partout en masse sur son passage pour le saluer de leurs acclamations et lui demander à genoux sa bénédiction. L'empereur, qui venait de remporter la victoire de Wagram, apprit quelle prodigieuse secousse imprimait aux sentiments catholiques des provinces italiennes récemment annexées et même à ceux de la vieille France, la vue d'un Pape proscrit, errant par les chemins. Ce n'était pas là un spectacle bon à donner à ses sujets. Aussi Napoléon fut-il un peu embarrassé des instructions précises qu'il avait envoyées au général Miollis et au roi Murat. Il assura l'archichancelier Cambacérès que tout cela s'était fait sans ses ordres et contre son gré, et, résolu à tenir le Pape éloigné de la France, il écrivit à Fouché, l'intendant de la police, de le faire rétrograder vers Savone.

Le voyage du Saint-Père jusqu'en cette ville ne fut qu'une longue suite d'ovations. La vue du Pontife prisonnier ébranlait toutes les âmes, et l'imagination populaire se montrait particulièrement frappée par le spectacle d'une si touchante infortune. Napoléon ne voulut pas que ce mouvement de générosité envers son auguste captif s'étendît jusqu'en France, au détriment de sa propre popularité. Habitué à supprimer les nouvelles qu'il jugeait défavorables à sa cause, il avait expressément recommandé à tous ses agents de garder et d'imposer le

silence le plus absolu sur l'enlèvement du Souverain Pontife et sa translation à Savone. L'attention du ministre de la police devait être portée surtout du côté des journaux. Il leur était interdit de savoir si Pie VII était en Italie, ou en France, ou ailleurs; ils ne devaient pas même prononcer son nom; il fallait qu'on ne sût rien, absolument rien, ou, si l'on savait quelque chose, qu'à tout le moins on n'en soufflât pas mot.

Le secret dont on entoura les affaires de Rome laissait d'ailleurs à Napoléon la facilité d'accommoder aux intérêts de sa cause le récit que plus tard il présenterait lui-même de ses différends avec le pape. Il est curieux de lire, dans le rapport fait par M. Daunou, comment l'empereur voulut qu'on exposât aux évêques du concile national de 1811, l'enlèvement de Pie VII et sa translation à Savone: « Le pape, raconte l'habile narrateur, avait tout fait pour que sa présence à Rome devînt inutile, et quelques-uns de ses partisans pouvaient, malgré lui, la rendre dangereuse. Il en sortit, le 6 juillet, à l'insu de l'empereur, et vint à Savone, où Sa Majesté le fit recevoir, traiter, établir avec tous les égards dûs au malheur. » Certes, dit en terminant M. d'Haussonville, il est triste d'avoir à raconter, comme nous avons dû le faire, les violences mêlées de ruses employées par un souverain tout-puissant contre un adversaire aussi faible. Peut-être est-il plus pénible encore de le surprendre, après avoir trompé tout le monde, s'efforçant de tromper son propre peuple et, à cet effet, empruntant la plume exercée, mais trop serviable, d'un habile écrivain, pour mentir aussi étrangement à la France et à l'histoire.

Il en avait été de la bulle d'excommunication, un moment affichée à Rome par ordre de Pie VII, comme de sa venue à Grenoble et de sa translation à Savone. Tout le monde en avait vaguement entendu parler en France. Personne n'en mettait l'existence en doute ; mais quelle en était au juste la teneur, dans quelles circonstances et de quelle manière avait-elle été publiée? Nul ne le savait. L'empereur fit les plus grands efforts pour l'ensevelir, autant qu'il dépendait de lui, dans un oubli profond, affectant de n'y attacher pour son compte aucune espèce d'importance. Sitôt qu'il fut informé de l'arrivée du Pape sur le sol de l'empire français, l'idée lui vint que les personnes faisant partie de la suite de Sa Sainteté pourraient divulguer la nouvelle d'une mesure qui ne laissait pas de troubler son apparente quiétude. Recommandation expresse fut faite aux serviteurs du Saint-Père, sous peine des plus terribles châtiments, de ne pas laisser échapper le moindre mot sur cette affaire. On savait que le cardinal Pacca avait pris part à la publication de la bulle, et on soupçonnait qu'il prendrait soin, s'il restait libre, de la faire partout connaître. Aussi s'empressa-t-on, dès qu'il fut à Grenoble, de mettre au secret l'ancien secrétaire d'Etat. On le sépara du Souverain Pontife, et, pendant les quatre années qu'il passa étroitement enfermé à Fénestrelle, il fut privé de toute communication avec le dehors.

Quant aux évêques et aux curés, l'empereur se tenait assuré qu'aucun d'eux ne s'aviserait de donner à la bulle d'excommunication la moindre publicité. Il n'était pas aussi tranquille à l'endroit des prêtres séculiers et des missionnaires qui, n'appartenant à

aucun diocèse en particulier, pouvaient plus aisément échapper à la surveillance de son ministre de la police et devenir les dangereux colporteurs de la bulle du 10 juin. Il se hâta de pourvoir à ce péril en interdisant les missions et en supprimant les établissements de missionnaires. Mais il ne suffisait pas de surveiller des prêtres obscurs, il était bon d'avoir aussi sous la main les personnages considérables qui avaient eux-mêmes coopéré à la bulle d'excommunication. Napoléon ordonna donc de transférer à Paris les cardinaux et les généraux d'ordres, avec les archives de la cour romaine. Il méditait d'ailleurs, dès cette époque, le projet de faire de cette ville le centre du monde chrétien, comme elle était la capitale de la France. Son idée arrêtée était d'y faire venir le Pape et de remplacer Saint-Pierre de Rome par l'église Saint-Denis. La papauté eût été dès lors placée sous l'autorité de l'empereur des Français, comme l'Eglise russe sous l'autorité des tsars, et l'Islamisme sous l'autorité des sultans.

Malgré les précautions prises par l'empereur pour qu'on gardât le silence sur les affaires de Rome, il était impossible d'empêcher qu'une vague connaissance de ces événements ne parvînt aux oreilles des populations. Napoléon s'efforça de défendre auprès de ses sujets les prétentions de sa politique. Il savait au besoin envelopper de formes onctueuses les injures lancées au chef auguste de l'Eglise catholique. Une lettre impériale du 13 juillet 1809 prescrivit aux évêques d'ordonner des prières publiques en action de grâces pour le succès remporté par les armées françaises à la bataille de Wagram. « Notre

Seignear Jésus-Christ, disait dans cette lettre le persécuteur de l'Eglise, quoiqu'issu du sang de David, ne voulut aucun règne temporel : il voulut, au contraire qu'on obéît à César dans le règlement des affaires de la terre. Il ne fut animé que du grand objet de la rédemption et du salut des âmes. Héritier du pouvoir de César, nous sommes résolu à maintenir l'indépendance de notre trône et l'intégrité de nos droits. Nous persévèrerons dans le grand œuvre du rétablissement de la religion ; nous environnerons ses ministres de la considération que nous seul pouvons leur donner. Nous écouterons leur voix dans tout ce qui a rapport au spirituel et au règlement des consciences. » On sait dès maintenant, et on verra mieux plus tard, ce que valait, dans la bouche de Napoléon, cette distinction entre le pouvoir temporel, qu'il s'attribuait orgueilleusement à lui seul, et l'autorité spirituelle, qu'il prétendait laisser entière entre les mains de l'Eglise. Faisant ensuite une allusion transparente à la bulle d'excommunication lancée par le Souverain Pontife : « Au milieu du soin des camps, disait-il, des alarmes et des sollicitudes de la guerre, nous avons été bien aise de vous donner connaissance de ces sentiments, afin de faire tomber dans le mépris ces œuvres de l'ignorance ou de la faiblesse, de la méchanceté ou de la démence, par lesquelles on voudrait semer le trouble et le désordre dans nos provinces. » L'empereur terminait en lançant à son tour une sorte d'excommunication contre le Pontife qu'il déclarait coupable de méconnaître les enseignements du Divin Maître : « Nous savons que ceux qui voudraient faire dépendre de l'intérêt d'un tem-

porel périssable l'intérêt éternel des consciences et des affaires spirituelles, sont hors de la charité, de l'esprit et de la religion de celui qui a dit : Mon empire n'est pas de ce monde. »

Les chefs des diocèses furent contraints de faire lire cette lettre dans les églises (1). A Liège, le vicaire-capitulaire Henrard l'accompagne d'un mandement d'une douzaine de lignes par lequel il prescrit de chanter le *Te Deum* demandé; mais, dit M. Daris, il ne lui fut pas permis par le préfet de recommander le Pape captif et l'Eglise persécutée aux prières des fidèles. Toutefois il ne put s'empêcher d'exprimer sa douleur : « Unissons, dit-il, à nos actions de grâces nos gémissements et nos prières, faisons les monter jusqu'au trône de sa miséricorde, joignons à nos prières les vœux les plus sincères, les plus ardents pour la paix, afin que délivrés des horreurs de la guerre, nous menions une vie paisible et tranquille en toute piété et honnêteté. »

Ces gémissements et ces prières étaient en Belgique partagés par tout un peuple dont la foi était restée vivace et qui ressentait douloureusement les persécutions infligées au chef de l'Eglise. Nous avons vu que la bulle d'excommunication ne renfermait aucun nom propre; conformément aux principes du droit canon, il en résultait que personne ne devait être *évité, excommunicatus vitandus*. Mais comme il arrive assez souvent, dit Mgr Bracq, des personnes pleines de ce zèle ardent et inconsidéré,

(1) Il y aurait lieu de parler en même temps du catéchisme impérial, mais ce point a été traité par Mgr Namèche. Il en est de même de l'opposition des Stévenistes (Voir t. XXIX, p. 144 et suiv.

qui entraîne de grandes calamités, publièrent que Napoléon était excommunié; on alla même jusqu'à forger une pièce où le nom de l'empereur se lisait en toutes lettres. Or, dans la supposition d'une sentence personnelle, il n'était plus possible de continuer les prières pour le Souverain, telles qu'on les avait récitées jusqu'alors. Aussi un grand nombre de prêtres cessèrent de chanter : *Domine salvum fac imperatorem*.

A Liège, le vicaire-capitulaire Henrard ordonna plusieurs fois de ne plus omettre ces prières. Ces ordres réitérés n'eurent pas tout le succès désiré, ajoute discrètement M. Daris.

A Tournai, l'évêque Mgr Hirn était, à cette époque, comblé des faveurs du pouvoir. Nommé membre de la légion d'honneur en 1805, il était devenu, en 1808, baron de l'Empire. Il ne savait, dit le chanoine Vos, comment exprimer sa gratitude, et dans les divers mandements qu'il publia pour ordonner des prières d'actions de grâces à l'occasion des victoires des armées impériales, il comparait volontiers son bienfaiteur aux plus grands conquérants des temps anciens, comme aux plus sages des rois. Mais lorsque survint la persécution contre le Souverain Pontife, un certain nombre de curés refusèrent d'obéir aux ordres de l'évêque et ne voulurent même plus réciter les prières prescrites pour l'empereur. »

A Gand, l'évêque Mgr de Broglie sentit la difficulté qui résultait de la sentence d'excommunication et n'omit rien pour l'aplanir. Il demanda un mémoire raisonné au docteur Van de Velde, ancien professeur de théologie à Louvain, et convoqua peu

après son conseil et tous les doyens du diocèse. Le savant docteur démontra, dans son mémoire, qu'il fallait ne rien changer sur des nouvelles encore incertaines, et que le clergé, dans le cas que l'évêque ordonnât de continuer les prières accoutumées, était tenu d'obéir. L'évêque pleinement rassuré défendit donc de cesser les prières publiques que l'on faisait depuis longtemps pour l'empereur et enjoignit à ceux qui les avaient omises de les reprendre sur-le-champ. Il sentit une vive opposition de la part de quelques membres du clergé; mais la douceur unie à une sage fermeté parvint à ramener les opposants, de sorte que, sur près de six cents curés, il n'en resta bientôt que quatre qui refusèrent ouvertement d'obéir aux ordres épiscopaux et qui préférèrent être destitués plutôt que d'agir contre leur conviction.

A Anvers, ceux qui refusèrent de chanter le *Domine salvum fac* eurent à subir les sévérités du commissaire de police Belleman. Malgré l'intervention du préfet, qui prêchait la douceur, raconte M. Génard, ils furent jetés dans la prison du *Tuchthuys*, à l'ancien couvent des Carmes déchaussés, et dans l'ancien refuge de Tongerloo, dont on avait fait une caserne de gendarmerie.

Les béguines mêmes furent l'objet de la sévérité du commissaire. Le 9 août 1810, la grande maîtresse fut destituée et enlevée du Béguinage, conjointement avec cinq filles dévotes; toutes furent transportées en lieu sûr. L'auteur anonyme de la *Chronique des événements les plus remarquables arrivés à Bruxelles de 1780 à 1827*, nous signale aussi la déportation d'une quinzaine de prêtres du diocèse de Malines, exilés, le 4 juillet 1810, aux châ-

teaux de Ham et de Boulogne. Ces actes odieux, ajoute M. Galesloot, l'éditeur de cette intéressante chronique, étaient dignes du joug tyrannique de Napoléon, et présentent un triste contraste avec les fêtes qui venaient d'avoir lieu pour célébrer l'arrivée à Bruxelles de l'empereur des Français et de la nouvelle impératrice, Marie-Louise d'Autriche.

Il faut ici remonter plus haut. Nous allons de nouveau quitter un instant la Belgique, pour montrer à nos lecteurs ce spectacle étrange, signe caractéristique des temps troublés dont nous écrivons l'histoire : une princesse de Bourbon, petite-fille de Marie-Thérèse et nièce de Louis XVI, s'asseyant sur le trône de France, à côté du soldat de la Révolution, devenu par ses victoires l'arbitre des destinées de l'Europe.

Napoléon était rentré de sa campagne d'Autriche à Fontainebleau le 26 Octobre 1809. Depuis longtemps il méditait de dissoudre une union qui ne pouvait plus lui donner d'héritier et d'assurer par un nouveau mariage l'avenir de l'empire. Ces considérations politiques avaient cédé jusque là devant son affection pour Joséphine. Arrivé après Wagram au faîte de la puissance, mais gardant l'impression des dangers qu'il venait de courir, il prit décidément son parti. Il sentait l'empire ébranlé, dit M. Thiers, et il voulait chercher dans un mariage nouveau la solidité qu'il eût fallu demander à une conduite habile et modérée. Après avoir appelé de Milan Eugène de Beauharnais pour préparer Joséphine à une confidence suprême, il se laissa aller à un brusque aveu et eut peine à tempérer par des ménagements et des égards ce que sa résolution

6

avait d'inflexible. Il fut convenu que le mariage serait dissous par consentement mutuel des époux. Le 15 Décembre, on lut devant les membres de la famille impériale l'acte de séparation; Joséphine et ses enfants y acquiescèrent. Eugène prit lui-même devant le Sénat l'initiative d'une proposition de senatus-consulte prononçant la rupture du lien civil. Il est curieux de lire dans le *Moniteur*, dit M. d'Haussonville, toutes les tournures de phrases dont était enveloppée l'annonce d'une détermination qu'on assurait être parfaitement volontaire de la part de la malheureuse femme qui avait été si évidemment forcée de la subir (1).

Le lien spirituel était plus difficile à dénouer. D'après tous les usages de la jurisprudence canonique, le Pape seul est compétent, parce que seul il est assez indépendant, non pour autoriser le divorce des souverains, mais pour prononcer sur la validité de leurs unions. Or il était impossible de recourir à Pie VII dans la situation où l'ambition de l'empereur avait placé l'Eglise. Napoléon voulut que l'affaire fût jugée par l'officialité, comme s'il s'agissait d'un simple particulier. Les officiaux de Paris étaient M. Boisleve et M. Lejeas, nommé par l'empereur à l'évêché de Liège.

Napoléon invoqua, comme premier moyen de cassation du mariage contracté la veille de son couronnement, l'absence du propre prêtre et des témoins

(1) « Plusieurs personnes présentes à cette scène racontèrent dans le public que la rédaction de M. Regnaud était bien supérieure à l'improvisation. » (*Souvenirs du B*[on] *de Barante*; voir aussi *Les femmes des Tuileries*, par IMBERT DE SAINT-AMAND : *La cour de l'Impératrice Joséphine; Les dernières années de l'Impératrice Joséphine*.

exigés par le concile de Trente. Cette absence de témoins était sans doute une inobservation des règles ordinaires, mais elle pouvait être considérée comme couverte par les pouvoirs généraux de dispense que Pie VII avait donnés au cardinal Fesch, précisément pour qu'il pût, en dehors des conditions canoniques habituelles, marier religieusement Napoléon et Joséphine.

Le second moyen invoqué par l'empereur était plus étrange encore; il y avait eu d'après lui défaut de consentement, car il avait agi par contrainte, se résignant à un acte simulé pour contenter l'impératrice et satisfaire le Pape. On a peine à comprendre, dit à ce propos M. d'Haussonville, même en laissant de côté le sentiment religieux de la sainteté du mariage, qu'un tel homme ait consenti à se représenter comme ayant voulu, à la veille de cette grande cérémonie du sacre, tromper à la fois son oncle, qui le mariait, sa femme, qu'il semblait associer avec joie à sa gloire, et le Pontife vénérable, qui, malgré son âge et ses infirmités, était accouru de si loin pour appeler sur lui les bénédictions du Très Haut.

Ce dernier moyen fut, il est vrai, rejeté par les officiaux diocésains, mais, menacés de toute la colère de l'empereur s'ils ne rendaient pas immédiatement la sentence, ils s'empressèrent d'accueillir le premier motif de cassation et déclarèrent, le 9 janvier 1810, que le mariage entre Napoléon et Joséphine de Beauharnais devait être considéré comme nul et non valablement contracté, et que les parties devaient cesser de se regarder comme époux.

L'affaire fut ensuite portée devant le tribunal

métropolitain qu'on avait institué pour la circonstance, afin de donner à la décision plus de poids aux yeux du public. Ces nouveaux juges témoignèrent pour les désirs de l'empereur un surcroît de complaisance, et ils fondèrent principalement leur jugement sur le non-consentement de l'époux. Le public, dit M. Dareste, ne vit là que des formalités; on savait que Napoléon était au-dessus des scrupules, et on était habitué à ce que sa volonté fît loi.

Joséphine se retira à la Malmaison, richement dotée et entourée des honneurs dus à son rang (1). L'empereur se hâta d'assurer la conclusion de son nouveau mariage. Il avait songé d'abord à l'alliance

(1) L'empereur lui avait organisé une maison aussi nombreuse que celle des souverains sur le trône. Il lui choisit pour dame d'honneur la comtesse d'Arberg qui appartenait à une des plus grandes familles de Belgique. Pendant l'un de leurs premiers séjours à Bruxelles, l'empereur et l'impératrice avaient eu l'occasion de la connaître et par conséquent de l'apprécier; Napoléon l'ayant engagée à venir à Paris avec sa fille aînée, elles s'y rendirent et reçurent, l'une et l'autre, le titre de dames du palais de l'impératrice. Elles furent en quelque sorte privilégiées parmi les autres dames, car l'empereur leur donna un appartement aux Tuileries, et elles furent les seules qui habitassent le château. Elles étaient toujours désignées pour faire partie de la suite de l'impératrice dans ses voyages. Joséphine, au moment du divorce, aimait et estimait. depuis plusieurs années déjà, Mme d'Arberg, et sut beaucoup gré à l'empereur de la mettre à la tête de sa maison. Mme d'Arberg y avait tout pouvoir. L'empereur, qui savait que Joséphine était généreuse à l'excès et que l'argent fondait dans ses mains, avait ordonné à Mme d'Arberg d'exercer sur les dépenses un rigoureux contrôle. La dame d'honneur s'acquitta de cette tâche difficile avec beaucoup d'habileté, et, malgré un grand train de maison, le budget ne fut pas dépassé. Quelquefois Joséphine, qui aurait voulu pouvoir donner tout ce qu'elle avait, se fâchait un peu de cette surveillance quotidienne: mais, si elle avait témoigné quelque mécontentement à la comtesse d'Arberg, elle s'en repentait bien vite, et tout ce que la grâce a de plus persuasif, de plus aimable, était employé pour consoler la dame d'honneur. (IMBERT DE SAINT-AMAND, *Les dernières années de l'impératrice Joséphine*, p. 220).

d'une princesse russe, mais les retards de la cour de Saint-Pétersbourg à donner une réponse définitive firent échouer ce projet, et Napoléon fit aussitôt négocier son union avec la fille de l'empereur François. Le contrat fut rédigé le 7 février sur le modèle de celui de Marie-Antoinette. Le 11 mars, le mariage par procuration fut célébré à Vienne et bénit par l'archevêque. Puis la princesse fut amenée en France, et le mariage civil fut célébré pompeusement à Saint-Cloud le 1er avril. La cérémonie religieuse était fixée pour le lendemain.

M. d'Haussonville nous raconte, avec son talent habituel et avec cette vérité qui fait le charme de ses récits, la cérémonie qui eut lieu à cette occasion et les incidents qui l'accompagnèrent. On avait, dit-il, disposé en chapelle le grand salon du Louvre qui fait suite à la galerie des tableaux. Rien n'avait été épargné pour ajouter le plus magnifique éclat à la cérémonie. Si vaste que fût la salle où la bénédiction devait être donnée aux époux, elle ne l'était pas encore assez pour contenir tous ceux qui, avec quelque apparence de droit, avaient aspiré à s'y faire placer. Toute la grande galerie des tableaux était remplie d'une foule de spectateurs choisis parmi ce que la France avait de plus distingué, et qui, rangés de chaque côté, sur trois ou quatre rangs, jouissaient au moins du privilège fort envié de voir défiler devant eux le cortège impérial. Lorsque l'empereur, conduisant Marie-Louise par la main, traversa lentement l'interminable galerie, chacun fut frappé de l'air de triomphe qui éclatait dans toute sa personne. Sa physionomie, naturellement sérieuse, était resplendissante de bonheur et de joie,

Comment en aurait-il été autrement, et, pour cet enfant de ses œuvres, pour ce soldat de fortune épris avant tout des jouissances de l'orgueil, quelle immense satisfaction de mener ainsi à l'autel, au milieu de tant de têtes inclinées, la fille même des Césars, enlevée comme un dernier trophée de victoire à la plus vieille race de souverains qui fût alors sur le continent. Cependant la minute d'après, à peine entré dans la chapelle improvisée, les traits de l'empereur changèrent tout à coup d'expression. Son front s'était ridé. « Où sont les cardinaux? dit-il du ton le plus irrité à son maître de chapelle, l'abbé de Pradt, je ne les vois point. » Il les voyait parfaitement, mais ils n'étaient que quatorze, son compte n'y était pas. « Un grand nombre s'y trouvent, lui fit remarquer l'abbé de Pradt. D'ailleurs, il y a bien des malades et des infirmes parmi eux et le temps est si mauvais! — Ah! les sots! » Puis, reportant ses regards sur quelques banquettes vides : « Mais non, ils n'y sont point. Ah! les sots! » répéta-t-il encore d'une voix courroucée en lançant de ce côté un regard foudroyant accompagné d'un mouvement de tête où se peignait l'annonce de la vengeance; et l'abbé de Pradt comprit qu'il se formait un gros orage. Durant la cérémonie, l'empereur resta absorbé, comme s'il avait peine à se distraire de son mécontentement. Cependant, en revenant de l'autel, après avoir mis l'anneau nuptial au doigt de Marie-Louise, lorsqu'il fut assis de nouveau dans son fauteuil, s'adressant à M. de Pradt, il lui dit : « Je viens de donner un anneau à ma femme; elle ne m'en a pas donné. Pourquoi cela? » M. de Pradt lui fournit une explication quelconque. Napoléon

demeura un instant dans une sorte de rêverie qui lui était familière quand il avait reçu une réponse qui ne le satisfaisait point. Au bout d'une minute, il reprit : « J'ai donné un anneau à l'impératrice parce que la femme est l'esclave de l'homme. Regardez chez les Romains : les esclaves portent tous un anneau. » Au retour de la cérémonie, les spectateurs de la galerie ne furent pas médiocrement surpris de voir cette physionomie du maître, tout à l'heure si radieuse, devenue en si peu de temps sombre et menaçante. Que s'était-il passé? Bientôt l'on connut l'absence des treize cardinaux qui, seule, avait causé cette colère de l'empereur.

Les membres du Sacré-Collège ne s'étaient point trouvés d'accord sur l'assistance à la cérémonie du mariage. Quatorze des cardinaux italiens avaient jugé régulière et suffisante la sentence de l'officialité de Paris sur la non-validité de l'union religieuse de Napoléon avec Joséphine. Treize autres pensaient au contraire, et Consalvi était du nombre, qu'il n'appartenait qu'au Pape de prononcer dans une aussi grave affaire. Ils avaient tâché d'expliquer leur façon de penser au cardinal Fesch. Ils lui avaient fait savoir qu'ayant, en qualité de cardinaux, juré de maintenir dans leur intégrité les droits du Saint-Siège et les jugeant lésés par l'annulation du mariage de l'empereur prononcée sans la participation de Pie VII, ils ne croyaient point pouvoir assister à la bénédiction nuptiale qui serait donnée aux époux. Napoléon fit peu de cas de leurs scrupules et s'imagina qu'ils n'oseraient point lui résister. Le cardinal Consalvi avait eu soin au reste de faire remarquer que, leurs objections n'ayant

trait qu'à la cérémonie religieuse, rien ne les empêcherait de se faire présenter à la future impératrice, ce qu'ils firent en effet, ni de paraître après le mariage à la réception des grands corps de l'Etat. Mais, quand ils y vinrent, Napoléon leur fit annoncer par un aide de camp, qu'il ne voulait pas les recevoir et qu'ils devaient partir sur-le-champ. Les cardinaux, ayant compris par cet affront l'irritation de l'empereur, rédigèrent et lui firent remettre une déclaration qui expliquait les motifs de leur conduite. Ils n'avaient pas voulu, disaient-ils, se constituer juges ni de la dissolution du premier mariage, ni de la légitimité du second. Ils n'avaient pas voulu produire d'incertitude quant à la succession au trône des enfants qui naîtraient de cette nouvelle union. Quand on relit, dit M. d'Haussonville, les termes de cette lettre si parfaitement convenable, d'un ton si sage, si mesuré, si modeste, on se demande avec étonnement comment elle n'a pas réussi à désarmer la colère de l'empereur. Il n'en fut rien cependant. Napoléon ne se relâcha pas d'une seule des mesures de rigueur qu'il avait arrêtées dans les premiers accès de son ressentiment. Les malheureux condamnés, puisqu'il les considérait comme tels, furent obligés de se dépouiller des insignes cardinalices et de revêtir le costume des simples ecclésiastiques, ce qui donna lieu à la dénomination de cardinaux rouges et de cardinaux noirs, par laquelle on désigna désormais les deux partis du Sacré-Collège. Ils furent en outre privés de leurs biens tant ecclésiastiques que patrimoniaux, qui furent mis sous séquestre. On ne saisit pas seulement leurs revenus, on les versa au trésor, en même

temps qu'on faisait mettre le scellé sur leurs meubles, de façon que, pour vivre, la plupart se virent réduits à puiser dans la bourse de leurs amis, ou bien à recourir aux subsides charitables de quelques personnes pieuses. Quant à ce qui regardait leurs personnes, le traitement ne fut pas moins sévère. L'empereur les exila deux par deux à Reims, à Rethel, à Mézières, à Saint-Quentin, à Sedan, à Charleville; trois d'entre eux furent internés à Sémur. Partout ils furent placés sous la surveillance de la police. Pour ajouter au désagrément de cette dispersion, on avait pris soin de mettre ensemble ceux des cardinaux qui se convenaient le moins; chacun d'eux dut rester dans la résidence qui lui avait été assignée, jusqu'au moment de la signature du concordat de Fontainebleau.

Napoléon, comme nous l'avons dit, visita pour la troisième fois la Belgique peu de temps après son mariage. Il arriva à Bruxelles, avec la nouvelle impératrice, dans la soirée du 29 avril, et se rendit directement au château de Laeken. Le lendemain, il fit dans la ville une entrée solennelle au milieu d'une foule immense, accourue de toutes parts pour voir le grand empereur avec la fille des Césars. Bruxelles, à cette occasion, déploya une magnificence extraordinaire : cavalcades, jeux publics, illuminations, fêtes brillantes, tout fut prodigué pour la réception de ces hôtes illustres. Napoléon ne fit que passer par notre capitale; il séjourna trois jours au château de Laeken.

L'empereur fit son entrée à Anvers le 1 mai. Lorsqu'on arriva en vue de l'escadre, création de Napoléon, tous les vaisseaux, frégates, corvettes,

chaloupes canonnières, faisaient la haie; Marie-Louise passa sous le feu de mille pièces de canon, qui tonnaient toutes en son honneur. De mémoire d'homme, raconte M. Génard, on n'avait vu un cortège pareil à celui de l'empereur. Le monarque français était accompagné du roi et de la reine de Westphalie, du roi et de la reine de Naples. Dans la suite se trouvaient les ministres de l'intérieur, de la marine, des finances, des relations extérieures, le ministre-secrétaire chambellan, le grand écuyer, les comtes de Lobau et de Hogendorp, aides de camp, les comtes de Praslin et Cornelissen, chambellans, le baron de Beausset, préfet du palais, le comte de Ségur et le baron de Canouville, maréchaux de logis, le baron de Héricy et van Lennep, écuyers, Lauriston, de Montmorency et Tintignies, officiers d'ordonnance.

Dans le service de l'impératrice, on comptait la duchesse de Montebello, dame d'honneur, les comtesses de Loriston et Brignole, dames du palais, le prince et la princesse Aldobrandini, le comte de Beauharnais, chevalier d'honneur, les comtes de Béarn et de Nicolay, chambellans, les barons de Berkheim et de Saint-Aignan, écuyers; venaient ensuite le vice-amiral Ganteaume, le maréchal duc de Conegliano, le général Chasseloup, enfin un grand nombre d'ingénieurs français et hollandais, mandés exprès en vue des travaux de fortification de l'Escaut. Les princes de Schwartzenberg et de Metternich assistaient en qualité d'envoyés extraordinaires à la réception de l'auguste fille de leur souverain.

Le maire s'était empressé de former une nouvelle garde d'honneur; elle comptait soixante-

dix cavaliers, sous le commandement d'un chef d'escadron, M. Guillaume-André de Caters, d'un capitaine, M. Jean Borrewater, et de quatre capitaines surnuméraires, MM. Joseph Solvyns, Edouard van Asten, Charles van den Berghe et Henri Cogels.

Le service de l'impératrice, à la tête duquel on voyait Mme d'Argenson, femme du préfet, comptait quatre-vingt-onze dames de l'aristocratie et du haut commerce d'Anvers.

La famille impériale fut logée à la préfecture, et la garde d'honneur établie à la place Bonaparte, au centre de laquelle s'élevait un temple de la gloire; le soir, tout le pourtour fut illuminé. De grandes fêtes avaient été ordonnées par la municipalité. L'une d'elles eut lieu à l'hôtel de ville. Elle commença par l'exécution d'une cantate en l'honneur de l'empereur et de l'impératrice et se termina par des danses auxquelles prirent part Leurs Majestés.

Le 2 mai, on lança un vaisseau de quatre-vingts canons, le plus grand navire qui ait été construit sur les cales de ce port. Il fut bénit par l'abbé de Pradt, archevêque nommé au siège de Malines.

Le 5 mai, l'empereur signa plusieurs décrets qui témoignaient de sa sollicitude pour la ville d'Anvers. D'abord, il augmenta de 50,000 fr. les recettes de la municipalité, qui furent portées à 350,000 fr. Ensuite il mit à la disposition de la ville l'ancien refuge de Tongerloo et le couvent des Falcons, pour y établir les casernes de la gendarmerie et de l'infanterie. L'église et le couvent des Récollets furent cédés pour servir partiellement à l'érection d'un musée et d'une académie des beaux-arts. Cette cession était accompagnée d'un don de 30,000 francs,

pour aider à la réalisation de ce projet. L'empereur ordonna ensuite la reconstruction du pont à la Chaux, des murs des quais des canaux, et le voûtement des canaux intérieurs de la ville. Ces utiles travaux, évalués à la somme de 700,000 francs, devaient être exécutés dans l'espace de trois ans.

Pendant les six jours que Napoléon passa à Anvers, il visita plusieurs fois l'escadre mouillée dans l'Escaut et se rendit à la Tête-de-Flandre, pour inspecter les travaux de construction de la nouvelle ville, qui devait devenir un des principaux boulevards de son empire. De l'avis de l'empereur, Anvers devait à lui seul valoir une province tout entière. Son port devait contenir une flotte de cent navires de guerre.

Le 13 mai, après un voyage en Zélande et dans le Brabant septentrional, Napoléon revint à Anvers. Voulant témoigner sa reconnaissance pour la réception qui lui avait été faite, il offrit au chef d'escadron de Caters une tabatière d'or enrichie de diamants. Le fils du comte de Cornelissen et le comte de Baillet obtinrent le titre d'auditeur d'Etat. La croix de la Légion d'honneur fut décernée à MM. Van Pelt, conseiller à la préfecture, Diercxsens, président du conseil départemental, Solvyns, président du tribunal de commerce, de Caters, commandant de la garde d'honneur, de Moor, procureur-général près le tribunal criminel, et Van Camp, le curé de Saint-Jacques que l'empereur destinait au siège épiscopal de Bois-le-Duc. Une largesse de quinze mille francs fut faite aux pauvres. Il est incontestable que l'empereur se montrait généreux, mais, ajoute M. Génard, l'esprit national qui ani-

mait les habitants les laissa froids devant toutes les faveurs de la cour.

Nous pouvons ajouter que les sentiments religieux de nos catholiques populations les détachaient aussi chaque jour davantage d'un prince devenu de fait à leurs yeux le persécuteur de l'Eglise. Durant le cours de son voyage, où il visita aussi les villes de Gand, de Bruges et d'Ostende, Napoléon n'avait perdu aucune occasion de s'adresser aux curés et aux autorités ecclésiastiques. Il les avait entretenus de ses différends avec le Pape en termes qui n'étaient point faits pour calmer les susceptibilités religieuses du peuple belge. Recevant le clergé du département de la Dyle, il lui adressa, en un langage de soldat, une allocution que nous citerons de préférence, parce qu'elle a reçu une sorte de consécration officielle par son insertion dans la correspondance de Napoléon Ier.

« J'aurai tous les égards, disait-il, pour le Pape; je le reconnaitrai comme chef spirituel de l'Eglise, comme successeur de Saint-Pierre, comme vicaire de Jésus-Christ, en tout ce qui concerne la foi et la doctrine; mais il ne doit pas s'immiscer dans mon temporel. Ces deux puissances sont indépendantes. Je veux la religion de saint Louis, qui a eu aussi des discussions avec le Pape. Je veux la religion de saint Bernard, de Bossuet, de l'Eglise gallicane, je la protègerai de toutes mes forces, mais je ne veux pas la religion ni les opinions des Grégoire VII, des Boniface, des Jules, qui ont voulu assujettir les royaumes et les rois à leur domination, qui ont excommunié les empereurs pour bouleverser la tranquillité des peuples. Quoi qu'on dise, je crois qu'ils

brûlent aux enfers pour toutes les discordes qu'ils ont excitées par leurs prétentions extravagantes. Les Papes ont fait trop de sottises pour les croire infaillibles. Qui est-ce qui a fait le schisme de l'Angleterre, de la moitié de l'Allemagne? N'est-ce pas les prétentions des Papes, les opinions de Rome? Je ne souffrirai pas ces prétentions; le siècle où nous sommes ne les souffrira plus.... Je ne suis pas de cette religion de Grégoire VII qui n'est pas celle de Jésus-Christ. Je serais plutôt protestant.... Le Pape est un bon homme, un homme doux, mais ignorant. Je l'ai connu évêque d'Imola, un homme saint, un anachorète, doux comme un agneau. Ce n'est pas lui qui agit, mais il suit de mauvais conseils. Monsieur l'archevêque, Messieurs les vicaires-généraux, surveillez bien vos ecclésiastiques, inculquez bien ces principes à vos élèves dans les séminaires, et vous, Messieurs, écrivez-les profondément dans votre mémoire et faites-en part à vos correspondants. Ils ne pourront se plaindre de la persécution que s'ils s'obstinent. Ils ne seront pas des martyrs, car c'est la cause qui fait les martyrs et non la mort. Si je suis mon bon droit et que le Pape en suive un mauvais, c'est lui qui en est responsable. C'est un homme; il peut manquer... Quiconque connaît l'histoire ecclésiastique saura en quoi consistent nos différends avec le Pape. Le Pape n'est pas le grand lama; le gouvernement de l'Eglise n'est pas arbitraire; elle a des règles et des canons que le Pape doit suivre. Si le Pape veut être le grand lama, dans ce cas je ne suis pas de sa religion. »

Il est à peine nécessaire de faire remarquer les monstrueuses erreurs historiques contenues dans

ces hautaines paroles et comment le capitaine dégénérait de son génie en se faisant théologien. Napoléon avait moins que tout autre respecté les règles et les canons dans l'affaire récente de son divorce; il devait bientôt, à propos de l'institution canonique des évêques nommés, sacrifier plus ouvertement encore les lois et coutumes ecclésiastiques au besoin qu'il ressentait de dominer sur l'Eglise aussi bien que sur l'Etat.

Au moment même où il protestait en Belgique de son respect pour l'autorité spirituelle de l'Eglise, il revendiquait en Italie les droits les plus absolus d'une complète suprématie religieuse. Il supprimait du calendrier le nom de Grégoire VII et faisait « substituer une autre fête à celle de ce saint que l'Eglise gallicane ne peut reconnaître. » Il ordonnait qu'il ne fût plus consacré aucun prêtre dans les deux départements de Rome et du Trasimène sans sa permission. Il détruisait les congrégations religieuses et réduisait le nombre des évêchés. Désireux de trouver un motif de donner leur démission aux titulaires des sièges épiscopaux qu'il voulait supprimer, il imagina d'exiger du clergé des anciens états pontificaux le serment de fidélité et d'obéissance à son autorité usurpatrice. Ceux qui refusèrent de prêter ce serment furent exilés; on confisqua leurs biens tant ecclésiastiques que patrimoniaux. Dix-neuf évêques des états romains furent expédiés en France sous escorte de gendarmes. De semblables mesures atteignirent une foule de chanoines et de grands vicaires, et plus de deux cents prêtres furent déportés en Corse.

Il n'y a point à ce sujet d'illusion possible, répé-

terons-nous avec M. d'Haussonville : les deux monstrueuses chimères de la domination de toutes les consciences catholiques et de la résurrection d'un second empire d'Occident, entrevues en même temps et caressées du même amour par cet étrange génie, avaient pris en ce moment un corps réel dans son imagination désordonnée. Pour mettre officiellement la main à l'œuvre, Napoléon n'attendait plus que d'avoir remporté une décisive victoire sur son dernier adversaire, l'empereur Alexandre. Au lendemain de quelque triomphant traité signé aux portes de Saint-Pétersbourg ou de Moscou, un décret semblable à celui qui avait prononcé après Wagram la déchéance temporelle du Pape, décret dont les dispositions étaient depuis longtemps mûries dans son esprit, aurait tout à coup proclamé sa subordination spirituelle aux volontés du chef de l'empire français (1). Il a fallu la catastrophe finale de l'expédition de Russie pour épargner à l'Europe étonnée un spectable non moins étrange et non moins lamentable, celui de deux despotes réconciliés se partageant entre eux les peuples, comme un vil troupeau, et se constituant, chacun chez soi, le maître absolu, non seulement des destinées politiques, mais de la foi religieuse de leurs sujets.

(1) La pensée de l'empereur est affirmée par lui-même dans cette note écrite de sa main sur l'ouvrage de l'abbé de Pradt, intitulé : *Les quatre Concordats*. « En 1813, sans les événements de la Russie, le Pape eût été évêque de Rome et de Paris, logé à l'archevêché; le Sacré-Collège, la Daterie, la Pénitencerie, les Missions, les Archives eussent été placés autour de Notre-Dame et dans l'île Saint-Louis. Rome eût été transportée dans l'ancienne Lutèce. » (A. GUILLOIS, *Napoléon d'après sa correspondance et ses œuvres*, t. I, p. 419).

CHAPITRE III

Pie VII à Savone. — Difficultés relatives à l'institution canonique des évêques nommés aux sièges vacants. — Commission ecclésiastique de 1809. — Mgr de Broglie, évêque de Gand. — Lettre de ce prélat aux membres de la commission ecclésiastique. — Situation de l'Eglise de Belgique. — Mgr de Pradt, archevêque nommé de Malines. — L'abbé Lejaes, évêque nommé de Liège. — Les articles de 1682 en Belgique. — Nouvelles rigueurs exercées contre le Saint-Père,

La querelle relative à la nomination aux évêchés vacants était déjà pendante entre les deux gouvernements avant que le drapeau aux trois couleurs eût remplacé au château Saint-Ange les enseignes pontificales. Elle était née dès le début des violences exercées par Napoléon. En vertu de l'article 5 du concordat, la désignation des titulaires appartenait à l'empereur; au pape revenait le droit de conférer l'institution canonique. Mais le concordat était un traité comme un autre, un vrai contrat synallagmatique qui liait forcément les deux parties contractantes, et, dès que le gouvernement impérial refusa de remplir plusieurs conditions principales de ce traité, il devint parfaitement licite au Pape d'ajourner lui-même l'exécution de celles qui lui incombaient personnellement. Aussi le Souverain Pontife refusa-t-il, à partir de 1807, les bulles d'institution aux évêques d'Italie nommés par l'empereur.

Pie VII attachait à cette question une importance d'autant plus considérable qu'il y voyait la

7

nécessité de sauvegarder un principe de la discipline ecclésiastique. L'autorité épiscopale est en effet d'origine purement spirituelle. Sans doute le Saint-Siège peut s'engager, dans les pays catholiques, à déférer au choix du souverain; mais cet arrangement suppose un bon accord des deux puissances; il en est le gage et le prix, il doit cesser quand ne subsiste plus cette heureuse entente. Au prince qui persécute le chef de l'Eglise universelle, comment reconnaître un droit de patronage sur les Eglises de ses Etats?

Pie VII désirait vivement pourvoir aux sièges vacants, mais il voulait donner les bulles de son propre mouvement ou sur la demande des évêques, non sur la demande de l'empereur. Il acceptait même, en fait, les noms présentés par le gouvernement impérial. Ce qu'il refusait désormais de lui reconnaître, c'était le droit, la prérogative dont ses attentats spirituels le rendaient évidemment indigne. Napoléon de son côté repoussait les bulles données *motu proprio*. Nous allons voir comment la violente dépossession du Saint-Père et sa dure captivité eurent pour effet d'aggraver considérablement la querelle et de lui donner un caractère et une portée qui étaient loin d'être favorables à la cause du chef de l'empire.

Pie VII était arrivé à Savone le 21 août 1809. Le comte de Chabrol, préfet de Montenotte, avait convenablement disposé le palais de l'évêque pour qu'il devînt la résidence du Souverain Pontife. Un nouveau fonctionnaire vint bientôt le seconder. C'était le comte de Salmatoris, expressément envoyé par l'empereur afin de mettre la maison de Sa Sain-

teté sur le pied de l'établissement d'un prince souverain de premier rang. Il se hâta de décorer les appartements du palais épiscopal d'un mobilier somptueux. Il commanda des habits de livrée pour les serviteurs du Pape. Il offrit au Saint-Père, au nom de l'empereur, des équipages, des chevaux et un traitement de 100,000 francs par mois. Pie VII, dit M. d'Haussonville auquel nous continuons d'emprunter ces détails, refusa avec une grande douceur et beaucoup de remercîments les propositions qui lui étaient directement adressées. Il invita ses compagnons de captivité à n'accepter, pour ce qui les regardait, que le strict nécessaire. Alors arriva de Paris, avec le titre de maire du palais du Pape, le général César Berthier, frère du prince de Wagram. Il avait pour instruction de tenir lui-même un grand état de maison, de témoigner à Sa Sainteté les plus grands égards et surtout de tâcher de surmonter sa répugnance à se produire en cérémonie au dehors. Invité à maintenir autour de la résidence pontificale une surveillance aussi vigilante mais aussi bien dissimulée que possible, obligé par ordre de l'empereur d'assister toujours de sa personne au lever du Pape ou de s'y faire représenter par un officier de gendarmerie, vu que ce seul moment devait être choisi pour l'expédition des affaires, le général Berthier avait en même temps reçu l'expresse recommandation de faire tout ce qui dépendrait de lui pour empêcher que le séjour de Pie VII à Savone et la vie qu'il y menait parussent avoir, aux yeux du public, la moindre apparence de captivité. C'étaient là des consignes passablement contradictoires et d'une bien difficile exécution. Détenu

sous la garde des officiers impériaux, sans cardinaux pour lui venir théologiquement en aide, sans ministre pour prendre ses ordres, sans conseillers, sans secrétaire, sans archives, sans livres même à consulter, sans correspondance libre, sans nouvelles, étroitement surveillé et privé de communications avec les fidèles de tous pays, le Souverain Pontife, malgré les égards dont on continua d'entourer sa personne, se trouva réellement le prisonnier de l'empereur. Les violences de Napoléon eurent ce résultat inattendu pour lui qu'il se trouvait avoir définitivement fortifié l'adversaire qu'il croyait réduire à néant. Car quel catholique, quel chrétien, quel homme droit et impartial voudrait désormais blâmer le Saint-Père, si, réduit à une telle extrémité, il déclarait ne pouvoir, en suffisante connaissance de cause, donner l'institution canonique aux évêques choisis par son persécuteur? Napoléon avait mis, dans cette importante et difficile question, tout le désavantage de son côté.

Pie VII eut bientôt l'occasion de faire ressortir l'évidence de son droit et la justice de la cause qu'il était résolu à défendre avec toute l'énergie de sa volonté. Les cardinaux Fesch, Maury et Caprara, ainsi que l'archevêque de Tours et l'évêque de Casal, avaient, sur l'ordre de l'empereur, écrit au Pape pour le porter à pourvoir aux sièges vacants. Napoléon consentait à ce qu'on ne fît point mention de lui dans les bulles d'institution et qu'on accordât l'investiture sur la demande du conseil d'Etat et du ministre des cultes. Pie VII, dit M. d'Haussonville, connaissait de longue date la tendance de Caprara à trouver toujours acceptables, quelles qu'elles

fussent, les conditions d'accommodement mises en avant par le gouvernement français; c'est pourquoi il jugea sans doute à propos de lui faire sentir, par la fermeté de sa réponse, à quel point sa conscience répugnait dans cette occurrence à l'arrangement projeté.

« Pour peu, monsieur le cardinal, que vous réfléchissiez sur cette proposition, il est impossible que vous ne voyiez pas que nous ne pouvons y acquiescer sans reconnaître à l'empereur le droit de nomination et la faculté de l'exercer. Vous dites que nos bulles seraient accordées non à ses instances, mais à celles du conseil et du ministre des cultes. D'abord l'Eglise ne reconnaît pas de ministre des cultes dont l'autorité dérive de la puissance laïque, et puis ce conseil, ce ministre ne sont-ils pas l'empereur lui-même? Sont-ils autre chose que l'organe de ses ordres et l'instrument de ses volontés? Or, après tant d'innovations funestes à la religion que l'empereur s'est permises et contre lesquelles nous avons si souvent et si inutilement réclamé, après les vexations exercées contre tant d'ecclésiastiques de nos Etats, après la déportation de tant d'évêques et de la majeure partie de nos cardinaux, après l'emprisonnement du cardinal Pacca à Fénestrelle, après l'usurpation du patrimoine de Saint-Pierre, après nous être vu nous-même assailli à main armée dans notre palais, traîné de ville en ville, gardé si étroitement que les évêques de plusieurs diocèses que nous avons traversés n'avaient pas la liberté de nous approcher et ne pouvaient nous parler sans témoins, après tous ces attentats sacrilèges et une infinité d'autres qu'il serait trop

long de rapporter et que les conciles généraux et les constitutions apostoliques ont frappés d'anathème, avons-nous fait autre chose qu'obéir à ces conciles et à ces mêmes constitutions, ainsi que l'exigeait notre devoir? Comment donc aujourd'hui pourrions-nous reconnaître, dans l'auteur de toutes ces violences, le droit en question et consentir à ce qu'il l'exerçât? Le pourrions-nous sans nous rendre coupable de prévarication, sans nous mettre en contradiction avec nous-même et sans donner lieu de croire, au grand scandale des fidèles, qu'abattu par les maux que nous avons soufferts et par la crainte de maux plus grands encore, nous sommes assez lâche pour trahir notre conscience et approuver ce qu'elle nous force à proscrire? Pesez ces raisons, monsieur le cardinal, pesez-les, non au poids de la sagesse humaine, mais à celui du sanctuaire, et vous en sentirez la force. Malgré un tel état de choses, Dieu sait si nous désirons ardemment donner des pasteurs aux sièges vacants de cette Eglise de France, que nous avons toujours chérie de prédilection, et si nous souhaitons trouver un expédient pour le faire d'une manière convenable. Mais devons-nous agir dans une affaire d'une si haute importance sans consulter nos conseillers naturels, les membres du Sacré-Collège? Or comment pourrions-nous les consulter quand, séparé d'eux par la violence, on nous a ôté toute communication avec eux, et, en outre, tous les moyens pour l'expédition de semblables affaires, n'ayant pu même jusqu'à présent obtenir d'avoir auprès de nous un seul de nos secrétaires?... »

Napoléon, désespérant de vaincre la résistance

du Saint-Père, ordonna de former à Paris une commission ecclésiastique à l'effet de chercher les moyens de pourvoir aux besoins des églises de l'empire. Une lettre de convocation, datée du 16 novembre 1809, y appela les cardinaux Fesch et Maury, l'archevêque de Tours, Mgr de Barral et l'évêque de Nantes, Mgr Duvoisin, tous deux connus par leur condescendance pour les désirs de l'empereur, les évêques de Trèves, d'Evreux, de Verceil, le père Fontana, général des Barnabites, et l'abbé Emery, supérieur de Saint-Sulpice. Le père Fontana assista peu aux séances du conseil et ne tarda point, sous prétexte de maladie, à n'y plus paraître du tout. L'abbé Emery au contraire se trouva régulièrement aux réunions de la commission et fit toujours entendre le langage de la science et de la vertu, mais il ne parvint que rarement à faire prévaloir son opinion.

Trois séries de questions furent soumises à l'examen de ce conseil ecclésiastique. La première concernait le gouvernement de l'Eglise catholique en général; la seconde, l'Eglise de France en particulier; la troisième, les Eglises d'Allemagne, de Toscane et la bulle d'excommunication. Le travail de la commission fut achevé au commencement de janvier 1810. Le rapport, daté du 10 de ce mois, est long et adroit, mais il trahit souvent, suivant la juste observation du chanoine De Smet, l'embarras des évêques et porte malheureusement les marques d'une obséquiosité poussée trop loin. L'abbé Emery refusa constamment de signer ce rapport.

Dans la question de l'institution canonique des titulaires nommés aux sièges vacants, les évêques

reconnaissaient la nécessité de faire approuver par l'Eglise le nouveau mode d'investiture qui pourrait être adopté, et ils formaient des vœux pour la réunion d'un concile national qui indiquerait les moyens propres à prévenir les inconvénients produits par le refus des bulles pontificales. A propos de l'excommunication fulminée contre Napoléon, ils déclarèrent nulles tant en la forme qu'au fond les censures contenues dans la bulle du 10 juin et s'efforcèrent de prouver que l'envahissement de la souveraineté temporelle du Pape ne constituait pas un motif légitime de lancer les foudres de l'excommunication.

A ces complaisances adulatrices des évêques gallicans, il nous est agréable d'opposer l'attitude franche et courageuse prise spontanément en cette circonstance par un des membres les plus distingués de l'épiscopat belge, Mgr de Broglie. Le rôle joué par ce prélat est, depuis ce moment, devenu si considérable, dans toutes les affaires subséquentes de l'Eglise en Belgique, qu'il nous faut absolument toucher d'abord un mot de sa personne.

Maurice-Jean-Madeleine, prince de Broglie, était né au château de Broglie en Normandie, le 5 septembre 1766. Sa famille, originaire de Chieri en Piémont, s'était illustrée depuis des siècles en Italie, quand elle vint, sous Louis XIII, s'établir en France. Le premier du nom de Broglie qui offrit son épée au roi de France servit d'abord avec gloire sous Turenne. Il commanda ensuite l'armée en Italie et venait d'être nommé maréchal de France quand il fut tué au siège de Valence. Les trois générations suivantes eurent chacune leur maréchal. Le dernier, Victor-François, père de

l'évêque, avait à peine atteint sa quarante-deuxième année, quand il reçut du roi Louis XV le bâton de maréchal. L'empereur François Ier le nomma de son côté prince du Saint-Empire, avec la prérogative de transmettre ce titre à ses descendants.

Le prince Maurice, que de sages parents laissèrent entièrement libre dans le choix d'un état, voyait s'ouvrir devant lui plus d'une carrière brillante quand il se décida pour celle de l'Eglise. Il entra de bonne heure au séminaire de Saint-Sulpice, où, sous l'intelligente direction de l'abbé Emery, il fit avec succès ses études théologiques. Si, au commencement de la révolution, son inexpérience et la générosité de son caractère le portèrent à s'y montrer favorable, les conseils de son père et la tournure que prenaient les événements l'eurent bientôt désabusé. Il émigra en 1790, et, après avoir reçu la prêtrise à Trèves en 1792, il rejoignit le maréchal à Berlin et séjourna quelque temps à la cour. Le roi de Prusse, qui l'aimait, lui fit obtenir, en 1797, la prévôté de Posen dans la Pologne prussienne. Cependant, comme les habitudes et le climat du pays ne pouvaient convenir à sa santé délicate, il rentra en France en décembre 1801 et fit quelques démarches pour recouvrer des bois non vendus qui appartenaient à sa maison. Napoléon le sut, et, comme il avait à cœur de réunir autour de son trône les familles distinguées de l'ancienne monarchie, il se montra favorable à la requête de l'abbé de Broglie, le nomma son aumônier ordinaire au traitement annuel de 20,000 francs et, au mois d'avril 1805, le désigna pour le siège d'Acqui en Piémont, Le prince eut beau alléguer le faible-

état de sa santé, il dut accepter l'épiscopat, venir passer, chaque année, quelque temps à la cour de l'empereur et consacrer le reste à l'administration de son diocèse. Il fut sacré à Paris par le cardinal Caprara, le 17 novembre 1805, et alla prendre possession de son siège; mais, comme le climat d'Acqui lui était aussi défavorable que celui de Posen, il demanda, deux ans plus tard, à être fixé dans un autre pays. L'empereur le nomma, au mois d'avril 1807, à l'évêché de Gand, devenu vacant par la récente translation de Mgr Fallot de Beaumont au siège de Plaisance.

Mgr de Broglie jouissait à cette époque des bonnes grâces de Napoléon, au point d'être désigné pour le chapeau de cardinal. Quand il arriva à Gand, le 4 décembre 1807, il trouva ce vaste diocèse dans la situation la plus florissante. Son prédécesseur y avait déployé un zèle extraordinaire. Chargé seul de gouverner les deux Flandres, qui comptaient, avant le concordat, quatre ou cinq évêchés, il y avait établi une excellente administration ecclésiastique. Le nouvel évêque se mit à l'œuvre avec le dessein de continuer et de compléter le bien que son prédécesseur avait commencé. Il érigea, en 1808, le petit séminaire de Saint-Nicolas dans l'ancien couvent des Récollets et créa à Gand deux établissements pour l'éducation des jeunes personnes, le premier dans l'ancienne abbaye de Doorezeele, sous la direction des Dames de l'instruction chrétienne, et le second dans l'abbaye du Nouveau-Bois, qu'il confia aux Sœurs de Notre-Dame, dont l'institut avait pris naissance à Amiens peu de temps auparavant. Il ouvrit de même à Gand des écoles

dominicales qui sont encore aujourd'hui très florissantes et qui ont donné les plus heureux résultats. Il seconda le zèle du digne chanoine Triest, l'aida à multiplier les maisons de sœurs de la charité et à ériger la congrégation des frères du même nom (1).

Doué de beaucoup d'esprit, d'un grand talent pour la prédication, d'une foi vive et d'une piété exemplaire, Mgr de Broglie jouit bientôt dans son diocèse d'une considération méritée. Il y avait en lui, dit M. de Gerlache, quelque chose de l'homme du monde, du grand seigneur et du courtisan ; mais

(1) Napoléon venait de rendre une existence légale à l'admirable institut des Sœurs de charité, créé par St-Vincent de Paul, et l'avait autorisé à recevoir des legs et des novices. En Belgique, M. l'abbé Triest, natif de Bruxelles et simple curé de village, avait commencé à Lovendeghem une congrégation semblable sur l'échelle la plus modeste, le 4 novembre 1803. L'année suivante, pour donner plus de stabilité à la réunion naissante de ses sœurs, il demanda leur adjonction à l'institut rétabli à Paris. Cette demande ayant été rejetée, le pieux fondateur ne se rebuta point, et, soutenu par l'évêque de Gand et le préfet de l'Escaut, il alla s'établir à Gand dans l'ancienne abbaye de *Ter Hagen* et obtint, l'année suivante (25 juin 1806), un décret impérial qui approuvait la nouvelle congrégation sous le nom de « Sœurs de la charité de Jésus et de Marie. » Elle compte aujourd'hui en Belgique vingt-sept communautés. Ses membres instruisent les jeunes filles et les sourdes-muettes ou soignent les malades, les incurables et les femmes aliénées. En 1807, l'abbé Triest, devenu chanoine de St-Bavon, institua à Gand les Frères de la charité de Jésus et de Marie. Ils prodiguent leurs soins aux aliénés, aux aveugles, aux sourds-muets et aux vieillards invalides ; ils ont aussi des écoles gratuites pour les pauvres et des écoles payantes pour les enfants de la bourgeoisie. Ils comptent actuellement seize établissements en Belgique et en Amérique. En 1823, ce prêtre dévoué établit à Gand les frères de Saint-Jean de Dieu qui veillent au chevet des malades à domicile et dans leurs humbles hospices. Il est également le fondateur des sœurs de la Sainte-Enfance de Jésus qui se dévouent particulièrement au soin des enfants malades et infirmes. Elles possèdent treize maisons dans la Flandre orientale et une à Hasselt. Le chanoine Triest mourut à Gand le 24 juin 1836. Le gouvernement belge lui a érigé un monument dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles.

le caractère du prêtre y dominait. Il était affable dans ses relations, spirituel dans la conversation et plein de franchise avec tout le monde, même avec les hauts fonctionnaires de l'empire. Ayant un jour fait connaître son désir d'avoir pour habitation, au lieu d'une maison louée par le gouvernement, une demeure épiscopale stable et bien aérée, il lui fut répondu que les apôtres avaient été loin d'être logés aussi convenablement que lui. «Ah! reprit l'évêque, si vous voulez retourner au temps des apôtres, commencez par déposer vos biens aux pieds des évêques.» Le ministre surpris retira sa réponse, avouant que, plutôt que d'en venir là, il valait mieux loger les prélats selon leur rang. Une autre fois, raconte M. d'Haussonville, afin de se tirer des embarras qu'il prévoyait, il avait, à propos de la naissance du roi de Rome, reproduit textuellement les vœux formés par Bossuet pour l'un des petits-fils de Louis XIV. Il paraît que cela n'avait pas été jugé suffisant. « Il faut louer davantage l'empereur dans vos mandements, » lui dit M. Réal, préfet de police. — Donnez-moi donc la mesure, demanda le prélat étonné. — Je ne la sais. — Est-ce que je devrais en dire autant que tel de mes confrères dont les flatteries déplaisent même à l'empereur par leur énormité? — Ce serait trop, ce serait trop, répondit en riant M. Réal. — Alors, Monsieur, donnez-moi exactement la mesure de la louange, afin que je puisse toujours l'atteindre sans jamais la dépasser.» Le préfet de police resta court et ne donna point cette mesure à l'évêque de Gand. Mgr de Broglie usait d'une égale franchise à l'égard de l'empereur lui-même. Il refusa la décoration de la Légion

d'honneur, pour ne point prêter le serment de défendre l'intégrité de l'empire auquel les Etats romains se trouvaient réunis. Napoléon mécontent s'avisa de lui dire : « Je vous ai fait mon aumônier, je vous ai nommé évêque, et en cette qualité, vous êtes devenu baron de l'empire; sans moi que seriez-vous?—Je serais prince, » lui répondit l'évêque, et l'empereur demeura interdit et désarmé.

Mais rien n'égalait la fidélité de Mgr de Broglie au Saint-Siège et son dévouement aux intérêts catholiques de son diocèse. A peine la nomination de la commission ecclésiastique de 1809 fut-elle connue qu'il se hâta d'adresser à deux membres de ce conseil, l'archevêque de Tours et l'évêque de Trèves, une lettre datée du 30 novembre, où se peint toute la sollicitude du courageux prélat pour les plus saints intérêts de l'Eglise. L'importance de ce document, qui achèvera de faire connaître l'évêque de Gand et éclairera d'un plus grand jour la situation des affaires religieuses en Belgique, nous engage, malgré son étendue, à le mettre, dans toutes ses principales parties, sous les yeux de nos lecteurs.

« Vous savez, Monseigneur, mon ancienne et constante amitié pour vous; vous savez l'estime et la confiance que je vous ai données. Je vous ouvrirai mon cœur, et je crois que le vôtre recevra mes observations avec le même sentiment qui les dicte.

» Hélas! par des condescendances successives, nous avons perdu les ouvrages avancés, et nous voyons le corps de la place déjà entamé. Le légat qui vint pour le concordat, le respectable cardinal Caprara, que j'estime d'ailleurs pour ses vertus et surtout pour sa charité, ne connut pas la force de

sa situation et l'ascendant qu'il pouvait prendre. Doué de plus d'énergie, le légat aurait, avant la cérémonie du concordat, obtenu la rétractation par écrit des évêques constitutionnels, et l'on n'aurait pas eu à déplorer l'horrible scandale d'évêques dans l'erreur, admis dans le sein de l'Eglise, avec pouvoirs temporaires, malgré la connaissance notoire ou qu'ils ne s'étaient pas rétractés, ou qu'ils avaient rétracté leur rétractation même.

» Depuis lors, il faut le dire en gémissant, Monseigneur, les principes ont fléchi en plus d'une rencontre ; il s'est établi une condescendance qui n'a point de bornes, et, par des empiétements adroits, on a de plus en plus envahi le peu qui restait à l'autorité ecclésiastique. Quelques évêques ont réclamé et tenu ferme ; plusieurs, croyant que c'était le *tempus tacendi* du sage, ont gardé le silence ; plusieurs aussi, par éloignement, ignorance des localités et des choses, difficulté d'être instruits, détresse personnelle, n'ont rien opposé aux envahissements de la puissance civile ; et réellement, quand des évêques n'ont pas même la liberté de venir s'expliquer et se défendre, quand on veut exiger l'observance des articles organiques du concordat, articles que je n'ai jamais reconnus, parce qu'ils sont émanés d'une autorité incompétente, quand enfin il est vrai de dire que les évêques ne peuvent, je ne dis pas se réunir, mais se concerter ensemble, c'en est fait de la liberté de la puissance ecclésiastique :

Nunc animis opus, Ænea, nunc pectore firmo.

Je rougis de la réponse que me faisait l'hiver der-

nier un de nos collègues, qui me dit froidement : Monseigneur, patience, nous recouvrerons notre indépendance; il la jugeait donc perdue, et il gardait le silence. Certes, ce n'est pas là ce que nous a prescrit Notre Seigneur Jésus-Christ, ce que nous ordonnent les saints apôtres, et ce qu'ont fait nos vénérables ancêtres dans la foi, ces évêques apostoliques, qui combattirent *usque ad vincula, exilium, mortem,* pour Dieu et l'indépendance sacrée de la puissance spirituelle.

» Si l'on en croit les nouvelles les plus récentes, il semble que l'objet de votre commission ecclésiastique se borne à la manière d'obtenir des bulles aux évêques nommés, dont les sièges sont vacants; cet objet est important, mais il est bien désirable que l'on reporte ses regards sur le passé, et qu'on les étende sur l'avenir....

» On a parlé, et le bruit a retenti jusqu'à nous, de la convocation d'un concile œcuménique. Sa Majesté l'empereur l'annonça à son retour de la campagne de Pologne; j'étais présent ainsi que M. le sénateur De Very et quelques autres personnes. Cette idée est dans le genre du souverain qui nous gouverne, qui ambitionne tout ce qui porte un caractère de grandeur.... mais elle ne soutient pas l'examen....

» Un concile national serait encore plus à craindre qu'un concile prétendu œcuménique. Le seul avantage, et sans doute il est grand, que l'on recueille de ces assemblées, est la réunion des évêques. La force de l'épiscopat est dans cette réunion de sentiments et ce moyen de se concerter sur les questions importantes. Mais il est tant à craindre et si peu à espérer qu'un concile quelconque fût libre; nous

sommes sous une si puissante et si redoutable influence qu'il y a de quoi trembler au souvenir des conciles de Rimini, de Séleucie et du brigandage d'Ephèse. Constantin lui-même, mais surtout Constance et Valence portèrent dans ces réunions un ascendant fatal à la bonne cause. Je ne sache que l'empereur Sigismond qui ait montré un véritable zèle, ait laissé une entière liberté à un concile, celui de Constance. Par cela seul que celui-ci serait convoqué, réuni dans l'empire français, la présomption serait contre sa liberté... Un concile national pourrait sans doute faire beaucoup de bien, mais, en nos temps, avec si peu d'union, nulle harmonie de pensée, et un épiscopat si différent, quant aux lumières et aux talents, de l'ancienne Eglise gallicane ; avec une atonie aussi générale et un système de condescendance aussi répandu, hélas ! je craindrais fort le résultat d'un concile quelconque.

» Je pense, Monseigneur, et je crois que l'on profitera de cette commission ecclésiastique pour abroger, des articles organiques, tout ce qui n'en vaut rien.... Il est nécessaire de révoquer cette décision inouie par laquelle le gouvernement ne permet d'ordonner des sous-diacres qu'à vingt-cinq ans, et cela encore de son consentement. L'Eglise a fixé vingt-un ans pour l'âge du sous-diaconat, et comment un régime civil peut-il changer une loi disciplinaire universelle dans l'Eglise catholique? Comment surtout peut-il défendre à des évêques de faire des ordinations sans son consentement? Je n'étais pas évêque, lorsque cette loi fut portée, et je m'étonne de n'avoir connu aucune réclamation publique d'évêques contre tout ce règlement, lorsqu'il

fut porté; quant à moi, j'ai réclamé contre, devant M. Portalis et M. Bigot. A entendre certains individus puissants, il faudrait aussi que les évêques envoyassent leurs mandements au ministre des cultes et qu'ils se missent ainsi sous la tutelle et la censure des laïques; cela est intolérable : *Verbum Dei non est alligatum...*

» Je ne sais comment mes collègues de l'épiscopat se sont laissé imposer au concordat l'esclavage de ne pouvoir sortir de leur diocèse sans la permission du souverain. Cela n'est dans aucun royaume catholique, ni même dans aucun royaume protestant. Il y a telle circonstance où, faute de pouvoir réclamer, suivre une affaire auprès du gouvernement, elle languit et périt. Il faut qu'un évêque puisse voir le souverain pour les affaires de la religion et celles de son diocèse.... Je n'ai jamais aimé Paris, ni la cour, et je trouve qu'un évêque y est si petit, tandis que dans son diocèse il remplit de si belles fonctions, que je n'ai jamais compris comment un évêque pouvait, par plaisir et sans nécessité d'affaires, demeurer à Paris, même peu de temps. Mais il est digne d'une commission d'évêques de rendre la liberté à leurs collègues, qui sont tellement prisonniers dans leur diocèse qu'ils n'ont pas même le pouvoir de se défendre de vive voix, s'ils sont accusés et de réclamer par eux-mêmes pour le bien de leur administration.

» Quoiqu'on veuille prétendre, Monseigneur, il est certain que, si un roi quelconque avait, dans un pays catholique, porté, avant la révolution, des décrets sur l'éducation nationale, tels que les décrets du 17 mars et 17 septembre 1808, et 9 avril 1809,

le clergé aurait réclamé et son premier ordre n'aurait jamais admis des lois aussi absolues, aussi envahissantes de tout l'enseignement sacré. J'en appelle ici, Monseigneur, à la franchise de votre caractère. Cela n'est-il pas incontestable, et la première assemblée du clergé n'aurait-elle pas non seulement réclamé, mais fait opposition à une telle université ? Or, ce qui était mauvais alors l'est encore ; les circonstances ne changent pas les choses. Je vous l'ai dit l'hiver dernier, je l'ai dit partout, je le soutiendrai toujours, les décrets sur l'université sont inadmissibles catholiquement, dans la stricte rigueur des termes. En vérité, peut-on consentir que l'enseignement public dans tout l'empire appartienne exclusivement à l'université, (exclusivement, c'est-à-dire à elle seule, par conséquent l'enseignement sacré comme le profane) ; que nul ne puisse ouvrir d'école sans être membre de l'université, (aucune école, donc pas même une école pour enseigner le catéchisme) ? Un catholique peut-il faire serment de n'élever les citoyens que dans leur religion, qui est peut-être la protestante ; car il y a des académies de cette religion dans l'université ?

« Comment accorder que l'université corrigera les abus de l'enseignement, (les abus sans restriction, donc au spirituel, comme au civil) ; que cette université, par ses agents, changera, ôtera, donnera les livres qu'elle voudra, (toujours en sens général, par conséquent les ouvrages religieux comme les autres) ; que les membres de l'université promettront obéissance au grand maître dans tout ce qu'il commandera pour le bien du service du souverain, (paroles d'un vague effrayant, car si le souverain et

le grand maître avaient sur la religion des principes et des volontés coupables, aux termes de la promesse, il faudrait donc leur obéir même contre sa conscience); que pour obtenir l'*exeat* de l'université, il faut six mois pendant lesquels le professeur ou autre membre de l'université doit enseigner et continuer ses fonctions, (donc, au texte de la loi, pendant six mois, quand même l'université serait erronée, condamnée, schismatique, hérétique); que pour être désormais séminariste, il faut être bachelier dans la faculté des lettres et savoir ce qu'on enseigne dans les hautes classes des lycées, de sorte que, pour être curé ou vicaire de village, il faut savoir les mathématiques, l'astronomie et mille autres choses au moins inutiles? Et pour que la singularité fût plus saillante, on n'exige de diplôme de bachelier dans la faculté des lettres, pour être membre laïc de l'université, qu'en 1815, et le décret du 9 avril 1809 exige tout de suite ce baccalauréat des séminaristes, sous peine de ne pas continuer leurs études.

» Monseigneur, cela est inadmissible catholiquement, et il est bien d'autres articles dans les décrets précités qu'on n'aurait jamais consentis avant les malheurs et la ruine momentanée de l'Eglise gallicane. Nous devons conserver le dépôt tel que Jésus-Christ l'a transmis à ses apôtres, eux à leurs successeurs. *Iota unum non præteribit* : ne renversons pas les bornes placées par nos ancêtres. La sainte indépendance de l'enseignement de la théologie et de la doctrine catholique doit être conservée, au péril de notre liberté, de notre vie même....

» Il faut donc, Monseigneur, pour que le dépôt soit conservé, et que nous en soyons de fidèles gar-

diens, que les évêques obtiennent du gouvernement une déclaration officielle, signée du souverain, comme les décrets l'ont été par lui, et où il soit dit que, par les décrets du 17 mars, 17 septembre 1808, et 9 avril 1809 sur l'université, le gouvernement n'a pas entendu, n'entend pas s'immiscer, ni s'arroger rien sur tout ce qui concerne l'enseignement religieux, tant de la théologie, que de la doctrine catholique, du catéchisme et de la prédication; qu'ainsi les choses restent à ces égards comme elles étaient avant les dits décrets; que le souverain et le gouvernement reconnaissent et proclament que l'enseignement sacré, dans toutes ses branches, est indépendant, quant au spirituel, de l'autorité civile, et que, s'il y avait dans les décrets précités des articles qui eussent été mal interprétés ou mal compris, le souverain déclare n'avoir, dans les dites lois, entendu traiter et statuer que des sciences et des études profanes....

» Le fera-t-on? Je l'ignore; pour moi, j'ai délivré mon âme, et j'ai fait connaître ce qui est strictement nécessaire pour que l'Eglise enseignante, c'est-à-dire le corps épiscopal, ne tombe sous le joug et ne se laisse ravir le dépôt sacré dont il rendra compte au Dieu vivant, entre les mains duquel il est terrible de tomber.

» Il est d'autant plus nécessaire que le souverain donne une telle déclaration qu'au texte et à la teneur des dits décrets, le jour que l'on voudra, en les suivant à la lettre, on pourra faire donner à toute la jeunesse un enseignement sacré entièrement erroné, schismatique, hérétique. Il suffit pour cela d'urger à la rigueur le mot *exclusivement*.

Cela seul, Monseigneur, prouve combien ces décrets sont vicieux et incompatibles avec l'indépendance de l'enseignement de la doctrine catholique dans les écoles (1).

(1) Mgr de Broglie, dans ce passage de sa lettre, fait parfaitement ressortir les vices de l'institution universitaire. Cette institution avait soulevé en Belgique une réprobation générale; on comparait les décrets impériaux à ceux de Joseph II sur l'instruction et sur le séminaire général. Le décret du 17 septembre ordonnait que tous les chefs d'établissements et tous les maîtres déclarassent par *oui* ou par *non*, à écrire sur un registre, s'ils avaient l'intention de faire partie de l'université et de contracter les obligations imposées à ses membres. Cette déclaration devait se faire avant le 1er novembre. On était décidé à écrire le fatal *non* et à fermer les écoles. Mgr de Broglie se trouvait dans une grande perplexité : lui aussi réprouvait énergiquement l'œuvre impériale, mais il prévoyait en même temps les suites désastreuses de la destruction de toutes les institutions catholiques et surtout des écoles latines, où se trouvait la pépinière de son séminaire. Il chercha donc un moyen de concilier ses devoirs avec les intérêts des fidèles. Les chefs des collèges et plusieurs instituteurs vinrent le consulter. Il leur fit remarquer qu'en signant *oui*, ils n'entraient pas de fait dans l'université, mais qu'ils conservaient uniquement la faculté et le droit d'y entrer, attendu que, d'après la teneur du décret, on ne devenait membre de l'université qu'en janvier 1809, et par la demande ou la réception d'un diplôme du grand maître. Il leur dit ensuite qu'avant cette époque on devait acquérir des notions sur l'université même et juger si elle était conciliable ou non avec la religion catholique, qu'on pouvait même espérer des modifications et des explications qui aplaniraient les difficultés. Le prélat écrivit au plus tôt à l'évêque de Cazal, grand-chancelier de l'université et au célèbre abbé Emery, pour éclaircir ses doutes, mais il n'obtint rien d'assez déterminé ; il alla donc lui-même à Paris pour y voir le ministre et le grand maître, décidé à réclamer s'il était nécessaire, mais aussi disposé à se contenter d'explications satisfaisantes. « Si on les donne, dit-il aux membres de son conseil, tant mieux. Car autant il est nécessaire de se prononcer quand c'est de devoir, autant est-il funeste de le faire sans prudence. » Les esprits étaient dans l'entretemps fortement agités dans le diocèse de Gand et dans plusieurs autres diocèses de la Belgique. On n'y voulait d'aucune concession, d'aucun arrangement. Cette disposition des esprits devait augmenter les peines du prélat : aussi s'en plaignait-il amèrement dans différentes lettres écrites de Paris. Après avoir énuméré ce qu'il a déjà obtenu, il s'écrie : « Ici on m'a trouvé trop sévère, on me traite de tête trop vive; ailleurs on me traite de pusillanime. Je ne suis ni l'un ni l'autre, et la preuve en est que les

» Comment encore passer sous silence ce décret du 18 février 1809, par lequel S. M. l'empereur permet, statue que les hospitalières feront des vœux d'un an et de cinq ans, sans participation et concours de l'autorité épiscopale. Il est vrai qu'après huit mois de plaidoiries, j'ai enfin reçu, le 8 novembre dernier, une lettre du ministre des cultes, où Son Excellence déclare que le gouvernement n'entend se mêler et s'arroger rien de ce qui concerne le spirituel quant aux vœux des hospitalières. Mais

extrêmes dans les deux partis me blâment. Je doute que ma santé résiste à tant de chagrins. *Beati qui in Domino moriuntur. Amodo requiescent a laboribus suis.* » Les améliorations obtenues se réduisaient aux deux suivantes : 1° au changement du serment. Dans le décret se trouvait : « Je jure de ne me servir de l'autorité que Sa Majesté me confie que pour former des citoyens attachés à *leur religion*, à leur patrie... ; » d'où l'on concluait logiquement qu'un maître était obligé d'élever des enfants protestants dans *leur* religion. Pour éviter une déduction qui n'était pas dans l'intention du gouvernement, le grand maître permit de mettre *à la religion catholique*, par où toute difficulté sur la nature du serment s'évanouit. Aussi l'évêque écrivit-il : « Les professeurs et autres prêtres qui enseignent ou gouvernent les écoles peuvent faire le serment avec la mutation précitée. » — 2° à la déclaration du grand maître que les professeurs de la faculté de théologie nommés par le gouvernement ne pouvaient enseigner sans la permission de l'évêque, et que l'enseignement de la doctrine chrétienne devait rester, comme il l'était jusqu'alors, entre les mains des évêques et exclusivement sous l'autorité épiscopale. C'était le grand maître chargé de l'exécution des décrets qui seul avait accordé ces points. L'empereur, qui soutenait alors en Espagne l'effort de la guerre, ne s'occupait pas de cette difficulté. Le tout traîna en longueur jusqu'en 1812, époque de la suppression des petits séminaires, en vertu d'un décret impérial du 15 novembre 1811. Jamais on ne fit de serment dans le diocèse de Gand ; on n'y consentit à aucune condition à faire strictement partie de l'université. L'évêque paya de ses deniers pour la rétribution universitaire, c'est-à-dire pour le vingtième de la pension des élèves, la somme de 2000 francs par an, et obtint ainsi, sans autre concession, que ses collèges ne fussent point inquiétés. (*Notice historique sur Mgr de Broglie*, par Mgr Bracq.)

l'assertion d'un ministre n'équivaut pas à l'article d'un décret impérial (1)....

» J'ai dit souvent dans mon diocèse que je croyais la vicieuse et insuffisante rédaction des décrets pré-

(1) Le concordat ne renfermait aucune stipulation touchant les congrégations religieuses. L'empereur, dans les articles organiques, en avait maintenu la suppression. Toutefois plusieurs congrégations se rétablirent. Le gouvernement les toléra quelque temps, mais un décret du 22 juin 1804 renouvela les lois de suppression et de prohibition. Cependant on comprit bientôt l'utilité sociale des congrégations vouées au service des pauvres et à l'éducation de la jeunesse : plusieurs de ces congrégations furent autorisées par des décrets spéciaux. Enfin, par le décret du 18 février 1809, l'empereur régla d'une manière générale la situation des maisons hospitalières. Celles-ci étaient placées sous la protection de Madame Lœtitia, mère de l'empereur. Toute congrégation dont les statuts n'auraient pas reçu, avant le 1r janvier 1810, l'approbation du gouvernement, devait être dissoute. Les novices ne pouvaient contracter des vœux avant l'âge de seize ans accomplis. Ces vœux ne pouvaient être que d'un an. A l'âge de vingt-cinq ans, les novices pouvaient s'engager pour cinq ans. Chaque hospitalière conservait l'entière propriété et l'administration de ses biens; elle ne pouvait, par actes entre vifs, en disposer ni au profit de sa famille, ni au profit de sa congrégation, ni en faveur de qui que ce fût. Le décret autorisait le pouvoir exécutif à accorder la personnification civile aux congrégations ou maisons hospitalières. C'est en vertu de ce décret que la personnification civile a été accordée à cent et trois congrégations ou maisons religieuses, sous le gouvernement de Guillaume Ier et de Léopold Ier. Le décret impérial, malgré les avantages qu'il comportait, produisit d'abord une assez vive émotion. Plusieurs religieuses étaient d'avis qu'elles ne pouvaient en conscience se soumettre aux exigences impériales. Mgr de Broglie, après d'instantes réclamations, obtint la déclaration qu'il rappelle dans sa lettre ci-dessus. En même temps une supérieure d'hospitalières avait demandé au Saint-Siège si l'on pouvait faire partie d'une communauté qui se soumettrait aux articles du décret. Il fut répondu, le 18 novembre, par le cardinal di Pietro, d'après une autorisation spéciale du Pape, qu'il était permis aux anciennes religieuses de se soumettre au décret, et aux jeunes personnes, qui désiraient se dévouer aux œuvres de charité, d'entrer dans les communautés où l'on s'y était soumis. Cette réponse tranquillisa les consciences. Le 26 décembre 1810, le gouvernement porta un décret qui assimilait les maisons de refuge aux maisons hospitalières. Sous l'empire de ces lois et décrets, les congrégations religieuses pouvaient se diviser en trois catégories, les

cités et autres provenir plutôt d'ignorance que de mauvaise intention. Mais ignorance ou malice, ces décrets et autres sont tellement rédigés qu'aussitôt qu'il lui plaira, le gouvernement, sans rien changer aux dites lois, et en se bornant à les faire observer selon leur forme et teneur, se trouvera en pleine possession du spirituel; et qui peut répondre que cette envie ne prendra pas plus tôt ou plus tard au gouvernement? Pour des points infiniment moindres, nos ancêtres dans l'épiscopat, ces généreux défenseurs des droits et des saintes libertés de l'Eglise, ont résisté à la puissance, souffert l'exil, la prison, la mort. Monseigneur, méditons sans cesse leurs exemples, et défendons l'arche sainte. Nous ne sommes pas meilleurs que nos pères, et puisqu'ils ont tant combattu, ne rendons pas les armes en fils dégénérés de ces grands hommes, honneur de l'Eglise.

» Il serait nécessaire aussi d'arrêter l'étrange fiscalité des directeurs et agents des domaines, qui, contrairement aux décrets, règlements, décisions du gouvernement, ont sans cesse saisi le peu de biens qui restait aux fabriques des églises en Flandre et en Belgique. Il est comme impossible de l'empêcher, il semble que nos départements soient un pays conquis; on les traite, sous le rapport indiqué, tout différemment du reste de l'empire.

unes prohibées par la loi et tolérées par le gouvernement, les autres simplement autorisées sans personnification civile, et d'autres enfin autorisées et reconnues personnes civiles. Les lois prohibitives que nous avons mentionnées ne concernaient que les congrégations religieuses à vie conventuelle. Le gouvernement fit en 1810 un pas de plus dans la voie des prohibitions : il interdit, par le code pénal, toute association de plus de vingt personnes dont le but était de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués.

» Par décision impériale, depuis deux années, les vicaires des villes dans mon diocèse et les voisins sont réduits à trois cents francs de traitement annuel. Un garde champêtre en a ordinairement dans ces pays six cents de gages. Comment un prêtre peut-il garder la dignité de son ministère, quand il meurt de faim, et l'indépendance de la parole, quand il est pour sa nourriture à la merci des paroissiens (1) ?

» Il faut le dire avec douleur, il n'y a pas de justice à espérer pour un ecclésiastique accusé; on exige sa démission, sans que son évêque ni lui aient même le moyen de se défendre. Outre l'exemple de Mgr de Bordeaux, qui perdit à la fois un de ses vicaires généraux, son supérieur de séminaire et son secrétaire, j'ai eu aussi ma persécution. Sa Majesté ordonna, par son ministre des cultes, le 11 avril de cette année, que M. Le Surre, mon premier vicaire général, donnât sa démission, comme n'étant pas favorable à la soumission pour le gouvernement. Jamais calomnie ne fut plus absurde; car les deux préfets de l'Escaut et de la Lys et le général-commandant déclarèrent n'avoir rien écrit contre cet ecclésiastique et n'en savoir aucun mal.

(1) Comme, à Paris, les vicaires, même sans traitement, étaient à leur aise par le moyen du casuel, on leur assimilait ceux des petites villes de notre pays. L'évêque, d'accord avec les préfets de l'Escaut et de la Lys, réclama vainement contre cette réduction à trois cents francs. Il réclama aussi en faveur des curés de campagne qui n'avaient réellement pas de quoi vivre. Il fit remarquer également l'état de détresse même des évêques, quand ils se trouvaient réduits aux stricts dix-mille francs que leur allouait le gouvernement. Quelques-uns recevaient des suppléments départementaux, mais on ne savait jamais, disait-il, si les sommes destinées à constituer pour le clergé ces suppléments de traitement seraient laissées ou ôtées du budget.

Ce nonobstant, il fallut que ce prêtre, d'un zèle infatigable pour la soumission, donnât sa démission au temporel et cessât d'être reconnu par le gouvernement. En vain je déclarai, et c'était la vérité, que j'étais le seul coupable, et non M. Le Surre, puisque j'avais pris, dès mon entrée dans le diocèse, toute la responsabilité des affaires du gouvernement sur moi seul; que je serais vil et lâche, si, ayant agi par mon coopérateur et approuvé, voulu même ses résolutions, je ne le soutenais pas. Il ne m'a pas été possible, ni de garder M. Le Surre comme vicaire général reconnu, car quant au spirituel il est et restera toujours mon grand vicaire, comme je l'ai déclaré au ministre des cultes, ni de défendre cet ecclésiastique et moi-même. Quoi! les plus grands criminels ont des défenseurs nommés d'office pour les défendre, et un prêtre est accusé, jugé, condamné sans l'entendre; il éprouve un traitement qui en lui-même serait diffamatoire; on lui ôte son pain, son existence, uniquement parce qu'il est dénoncé. O esclavage de l'Eglise! Monseigneur, il peut en arriver autant à chacun de mes collègues, et je défendrais leur cause comme la mienne, car elle est solidaire à tout l'épiscopat. Obtenez donc, puisque vous avez le pouvoir de parler, obtenez qu'un évêque, qu'un prêtre ne soit condamné qu'après avoir été entendu dans ses défenses, et qu'il y ait un tribunal, une commission quelconque, chargée par le gouvernement de juger des griefs, d'absoudre l'innocence, et de ne condamner qu'après connaissance des torts.

» Telles sont plusieurs de mes réflexions, car il y en a bien d'autres qui se présentent sur l'usage qu'il

me semble que nos respectables collègues doivent faire de leur réunion pour les affaires ecclésiastiques. *Occasionem arripite brevem.* Nous paraîtrons tous au tribunal de ce juge incorruptible qui nous demandera *usque ad novissimum quadrantem.* Il est dit : *opera enim illorum sequuntur illos*; puissions-nous lui présenter des œuvres de courage pour nos droits épiscopaux envahis, de zèle à les revendiquer, de vigueur à les obtenir; sera-t-il dit qu'ayant reçu le dépôt dans son entier, nous l'aurons laissé saisir entre nos mains, quand nous aurons été *canes muti, non volentes latrare?* Vive Dieu ! il n'en sera rien, j'espère; quant à moi, je ne cesse de combattre, de réclamer, de protester contre tout envahissement de l'autorité, de la juridiction épiscopale; et s'il me fallait mourir pour qu'elle nous fût rendue, ce serait avec allégresse que j'achèterais de mon sang une si belle, une si nécessaire victoire sur l'impiété. Monseigneur, vous avez les mêmes sentiments, vous y joignez des lumières, une considération, une expérience bien supérieures aux miennes. *Noli metuere, noli timere eos qui occidunt corpus, et non habent amplius quid faciant.* La plus grande preuve de ma confiance en vous est dans celle avec laquelle je vous soumets mes idées; je vous renouvelle l'assurance de la sincère amitié et de l'attachement en Notre Seigneur Jésus-Christ que vous a voué

« MAURICE, Evêque de Gand. »

Les espérances de Mgr de Broglie ne furent point réalisées. Les évêques de la commission délibérèrent sous la pression de l'empereur et eurent à s'occuper

uniquement des questions qu'il lui plut de leur proposer. La plupart d'entre eux ne comprirent point le ferme et mâle langage de l'évêque de Gand; ils s'efforcèrent de donner satisfaction à l'empereur. Toutefois ils ne purent trouver le moyen que Napoléon cherchait pour instituer, sans la participation du Pape, les titulaires nommés aux sièges vacants.

Cette affaire de l'institution des évêques nommés eut aussi dans notre pays un vif retentissement et fut la source de nombreuses difficultés.

A la fin de l'année 1809, vingt-cinq diocèses de France et deux de Belgique, ceux de Malines et de Liège, étaient dépourvus d'évêques. Monseigneur de Roquelaure ayant été nommé chanoine de Saint-Denis, Napoléon lui avait désigné l'abbé de Pradt pour successeur sur le siège archiépiscopal de Malines.

Dominique Dufour de Pradt était né en Auvergne, le 23 avril 1759. Après avoir fait d'excellentes études au séminaire de Saint-Sulpice, il était devenu vicaire général du cardinal-archevêque de Rouen. En 1789, il fut nommé député du clergé de Normandie aux états-généraux, où, se réunissant aux Cazalès, aux Maury, il souscrivit à toutes les protestations de la minorité royaliste contre les innovations révolutionnaires. Privé de ses fonctions de vicaire général par suite de la constitution civile du clergé, à laquelle ni lui ni le cardinal Maury n'adhérèrent, il se rendit dans les Pays-Bas et s'y lia intimement avec les émigrés français de distinction qu'il y rencontra. A la première invasion des armées françaises en Belgique, au mois de novembre 1792, il se réfugia en Westphalie, mais

pour revenir à Bruxelles après la défaite des républicains à Neerwinden. A la seconde invasion, en 1794, il chercha un asile à Strasbourg et s'y occupa activement de publications politiques. Après le Concordat, l'abbé de Pradt alla chercher fortune à Paris. Tout en conservant ses opinions antirévolutionnaires, il voyait néanmoins beaucoup des grands personnages, partisans du pouvoir issu de la révolution. Le général Duroc, son parent éloigné, le présenta au premier consul. Celui-ci l'attacha à sa personne et en fit son aumônier. L'ancien royaliste figura, en qualité de maître des cérémonies, au sacre et au couronnement de l'empereur. Napoléon lui conféra le titre de baron de l'Empire, avec une gratification de quarante mille francs. Bientôt après, il l'éleva au siège épiscopal de Poitiers. L'abbé de Pradt reçut, le 2 février 1805, la consécration épiscopale des mains du pape Pie VII. Admis dans tous les secrets de la politique impériale, il accompagna Napoléon à Bayonne, et, ancien Bourbonien, il concourut à détrôner les Bourbons d'Espagne. Ce fut pour prix de ce service que Napoléon, par un décret daté de Bayonne le 12 mai 1808, le transféra au siège archiépiscopal de Malines.

Une si rapide élévation n'était certes pas fondée sur l'estime qu'inspirait à l'empereur son étrange favori. L'abbé de Pradt était un personnage plein d'esprit mais, à cette époque, complètement décrié. Napoléon l'avait toujours jugé plus sévèrement que personne, et, jusqu'au temps où il le comblait des plus hautes faveurs, il en parla avec une malveillance peut-être même exagérée. « Je ne sais, écrivait-il de Schœnbrünn à Fouché, le 5 septembre

1809, si je vous ai dit de vous méfier de cet homme comme du plus grand ennemi qu'on puisse avoir. Cependant, comme je ne suis pas certain de vous l'avoir dit, je vous l'écris pour votre gouverne. Cet homme est un profond hypocrite, n'ayant ni les mœurs ni l'esprit de son état et livré à un genre d'intrigues qui d'un jour à l'autre le conduira à l'échafaud (1). »

Le Pape consentit à donner l'institution canonique au nouvel archevêque de Malines, à cause de l'examen que le candidat avait subi lors de sa première promotion; mais Napoléon retint par deux fois devers lui les bulles d'institution, bien que celles-ci eussent été accordées sur ses propres instances le 27 mars 1809, puis au mois d'août 1810. Le motif de ce retard apporté à l'expédition des bulles, c'était que l'institution canonique était donnée par le Pape *motu proprio*, sans faire mention de la nomination de l'empereur. Celui-ci mécontent suspendit ainsi, pour le plus grand bien de l'Eglise, l'intronisation de son favori.

L'abbé de Pradt arriva à Malines, le 15 mai, vers dix heures du soir, accompagné de l'abbé Danzel, chanoine de Poitiers. Il reçut immédiatement, au

(1) Cette appréciation est empreinte de l'exagération propre au caractère brutal de Napoléon. Voici le portrait que trace de l'abbé de Pradt le duc de Broglie : « L'abbé de Pradt, très bon homme au fond, prêtre très régulier dans ses mœurs malgré quelques gros mots qui lui échappaient dans la conversation familière, n'avait ni la gravité d'un prélat, ni la tenue d'un ambassadeur. Petit prestolet auvergnat, envoyé à l'Assemblée constituante par une démocratie de curés, engagé dans le côté droit par vanité, par esprit de corps, ayant vécu, en émigration, de pamphlets et d'écrits de circonstance, et s'étant depuis jeté à corps perdu, comme l'abbé Maury, dans la fortune impériale. » (*Souvenirs*, t. I, p. 179.)

palais épiscopal, les félicitations des vicaires généraux, MM. Forgeur et Huleu, du maire de la ville et de toute la municipalité. Le lendemain, il donna audience au chapitre métropolitain et au clergé de la ville. Dans sa réponse au discours de M. Manderlier, doyen du chapitre, il fit connaître au clergé qu'il avait l'intention de s'adjoindre encore deux nouveaux grands vicaires, M. de la Brue de Saint-Bauzille, son parent, et M. Danzel. Le même jour, 16 mai, il réunit les autorités ecclésiastiques, civiles et militaires dans un banquet où il fit beaucoup admirer sa faconde et son esprit.

Après les compliments officiels commencèrent les difficultés. Mgr de Pradt avait annoncé qu'il voulait prendre possession canonique de son siège le 20 mai, dimanche de la Trinité. Les chanoines titulaires assemblés d'urgence, le 19 avant-midi, délibérèrent sur ce qu'ils avaient à faire dans l'occurrence, vu que l'archevêque, qu'on savait dûment préconisé, refusait de présenter au chapitre ses bulles d'institution. Ils n'ignoraient pas que l'exhibition de cette pièce était indispensable, d'après la discipline de l'Eglise, et que les membres d'un chapitre qui admettent un évêque sans exiger la présentation préalable de ses lettres d'institution canonique, sont par là même suspens de la perception des fruits de leurs bénéfices.

Après mûre délibération, il fut convenu que trois députés se rendraient immédiatement au palais archiépiscopal. MM. Manderlier, Van Helmont et Hövelman furent chargés de cette mission délicate. Présentés à l'évêque par l'abbé Danzel, ils lui exposèrent en termes respectueux le but de leur visite.

L'abbé de Pradt dut bien reconnaître devant eux qu'il n'avait pas entre les mains les bulles apostoliques dont ils demandaient l'exhibition. « Mais, ajouta-t-il, il est certain qu'elles ont été expédiées de Rome à la cour de Paris; la chancellerie les a renvoyées au Saint-Siège pour y faire rectifier certaines expressions, et nul doute qu'elles ne soient bientôt transmises de nouveau à l'empereur. La déclaration officielle du ministre des cultes doit vous suffire, d'autant plus que le concordat a abrogé en France la constitution de Boniface VIII qui exige la présentation des bulles. »

Les trois députés s'empressèrent de rendre compte à leurs collègues de l'issue de leur démarche. Le chapitre convoqué de nouveau, le lendemain 20 mai, ne partagea point l'avis émis par l'abbé de Pradt. Les trois députés lui furent renvoyés, avec mission de lui représenter que si, nonobstant la protestation capitulaire, il voulait absolument prendre possession du siège archiépiscopal, il en résulterait une grande agitation, un schisme peut-être dans le diocèse. En effet la presque totalité du clergé diocésain n'était pas sans inquiétude au sujet de l'abbé de Pradt; on se disait qu'il était à la dévotion du César qui persécutait le Pape, et l'un des instruments serviles de la politique impériale.

Cette seconde représentation eut heureusement plus de succès que la première. L'archevêque élu renonça à ses prétentions et déclara qu'il était prêt à rendre service en exerçant les fonctions de l'ordre épiscopal, mais seulement à la demande expresse du vicariat.

L'abbé de Pradt officia en effet pontificalement

mais comme tout autre évêque et non comme ordinaire du diocèse. Cependant, à partir de la fin de 1809, il commença à s'ingérer peu à peu dans certaines parties de l'administration, grâce à la complaisance servile de M. Huleu et à la faiblesse de M. Forgeur (1).

Vers le même temps, l'évêché de Liège était devenu vacant par la mort de Mgr Zaepffel, décédé le 17 octobre 1808. L'administration du diocèse avait été immédiatement confiée au vicaire capitulaire Henrard, à qui le chapitre adjoignit, comme conseillers, les chanoines Vlecken, Aubée, Barrett, et Bertrand, curé de Saint-Martin.

Henri Henrard était né en 1736 à Oleye, au diocèse de Liège. Jeune encore, dit M. Daris, il entra au couvent des récollets à Liège, où il enseigna successivement la philosophie et la théologie. Il fut ensuite élu deux fois provincial de son ordre. Chassé de son couvent par la révolution, au mois de janvier 1797, il prêta le serment de haine à la royauté, au mois d'octobre de la même année, et, au mois de décembre 1799, il fit la promesse de fidélité à la constitution de l'an VIII. Aussi figura-t-il, en 1801, sur la liste des prêtres qui, aux yeux du préfet, méritaient la confiance du gouvernement. Nommé vicaire général en 1805, Henrard prit, dès cette époque, une part active à l'administration du diocèse. Devenu vicaire capitulaire à la vacance du siège, nous avons vu précédemment qu'il usa à l'égard de Napoléon de toute la condescendance qui n'était point incompatible avec les

(1) CLAESSENS. Mgr de Pradt.

devoirs de sa charge. Néanmoins l'empereur, qui voulait placer sur tous les sièges épiscopaux des hommes qui fussent entièrement à sa dévotion, nomma Lejeas évêque de Liège, le 9 février 1809.

François-Antoine Lejeas était né au diocèse de Dijon, le 12 juillet 1744. Il avait embrassé la vie religieuse dans l'ordre de Citeaux, et il ne quitta son monastère qu'après la violente suppression de toutes les congrégations. Après le Concordat, un de ses frères, membre du Sénat conservateur et, plus tard, comte de l'Empire, parvint, par son influence, à le faire nommer vicaire général de l'archevêque de Paris. A la mort de Mgr de Belloy, le 10 juin 1808, le chapitre de Notre-Dame nomma Lejeas vicaire capitulaire et official métropolitain. Il remplissait ces fonctions, quand, grâce à la protection de Maret, ministre, secrétaire d'Etat et gendre du comte Lejeas, il fut nommé à l'évêché de Liège.

M. Daris nous raconte, avec une précision de détails qui révèle la patience de ses recherches, les difficultés qui s'élevèrent entre l'évêque nommé et le chapitre de Liège. Lejeas notifia, le 28 février 1809, sa nomination à la commission administrative du séminaire, et celle-ci s'empressa d'en faire part au chapitre. La nouvelle doit avoir été bien accueillie, car, le 6 mars, le chapitre écrivit à Lejeas une lettre signée de tous les chanoines titulaires, par laquelle il le félicita de sa nomination et le pria de venir au diocèse. Sensible à cette marque de déférence, Lejeas répondit, le 12 mars, au chapitre, pour le remercier de ses félicitations et pour lui

annoncer qu'il arriverait le plus tôt possible (1).

Napoléon cherchait à cette époque le moyen de résoudre par quelque biais les difficultés résultant de ses démêlés avec le Pape. Le cardinal Maury, qui avait autrefois, au sein de l'assemblée constituante, éloquemment défendu les droits du clergé, s'était laissé circonvenir par les faveurs du pouvoir (2). Ce fut lui qui suggéra à l'empereur de faire conférer aux évêques nommés la charge de

(1) M. Daris ne nous explique pas cette attitude bienveillante du chapitre, changée bientôt en une vive opposition à l'ingérence de l'évêque nommé dans les affaires du diocèse. Bien que, depuis l'année précédente, Pie VII, voyant envahir par les soldats français sa ville pontificale, eût manifesté sa protestation contre la violation de ses droits et de sa liberté, en refusant de reconnaître les évêques désignés par l'empereur, il pouvait arriver, en ces temps où le silence le plus absolu était imposé sur toutes les affaires de Rome, que le chapitre de Liège ignorât l'opposition du Souverain Pontife à l'institution canonique des nouveaux titulaires. Dès que les chanoines en furent informés, ils se décidèrent à résister à toutes les tentatives du gouvernement impérial.

(2) Mgr Ricard a publié un essai de justification du cardinal Maury : « Correspondance diplomatique et mémoires inédits du cardinal Maury » 2 vol. Lille, 1891. A notre avis, des circonstances atténuantes peuvent être admises, elles doivent apporter quelque tempérament à une sévérité trop rigoureuse, mais la conduite du cardinal ne peut pas être justifiée. Nous reviendrons sur ce sujet. Il suffira de remarquer ici que, dès le commencement des difficultés avec Rome, Maury se montra persuadé qu'il n'y avait autre chose à faire que de céder à toutes les exigences du tout puissant empereur. Il affirme cette opinion en maints passages de ses lettres :

23 août 1806 : « Je suis très fâché que le cardinal Consalvi se soit sacrifié pour les Anglais.... C'est une grande erreur et une grande duperie que de prétendre spiritualiser à Rome tous les intérêts politiques... L'état de l'Europe et surtout de l'Allemagne nous donne de terribles leçons. » (t. II, p. 330).

27 septembre 1807 : « Nous attendons ici M. le cardinal de Bayanne... Il vient un peu tard satisfaire le Gouvernement français.... Rome devrait voir que toute l'Europe obéit et qu'on ne gagne rien à céder trop tard. » (Ibid., p. 369).

14 novembre 1807 : « Je désire qu'on médite sérieusement à Rome sur

vicaires capitulaires et de les mettre à ce titre en possession de l'administration diocésaine (1).

Lejeas entra dans les vues du gouvernement et envoya à Liège Rudemare, promoteur de l'officialité de Paris, son collègue à ce tribunal. Le député français arriva vers la fin du mois de mai. Il remplit si bien sa mission près du vicaire capitulaire Henrard que celui-ci écrivit, le 3 juin, au chapitre une lettre par laquelle il l'engage à associer Lejeas au vicariat général; il ajoute que tel est l'usage en France, et que Lejeas pourra, en ce cas, mieux soigner les intérêts du diocèse à Paris. Le chapitre répondit à l'unanimité, le 5 juin, qu'en nommant M. Henrard, il avait épuisé ses pouvoirs, puisque le concile de Trente défend de nommer deux vicaires capitulaires; il termina sa réponse en louant Henrard du zèle qu'il mettait dans l'administration du

le sort du Portugal et qu'on s'y prenne à temps pour ne pas le partager. » (p. 370).

22 avril 1808 : « Je ne conçois rien, absolument rien aux déterminations du Pape dont je respecte les vertus, la probité et les motifs.... Lorsque le résultat de la force n'est pas calculé, elle n'est plus que de la faiblesse et de l'enfantillage. » (p. 377). Le cardinal écrit aussi dans la même lettre avec une confiance présompteuse en son habile talent : « Si j'avais le bonheur de conférer avec lui (le Pape) pendant une heure, ce court intervalle me suffirait pour l'amener à mon sentiment. » Il dut se sentir plus tard désabusé quand, à Fontainebleau, le bon Pie VII l'éconduisit poliment.

(1) Ce fut là le premier tort du cardinal Maury. Chrétien, évêque, conseiller naturel du Saint-Siège depuis son élévation au cardinalat, il se faisait le conseiller bénévole de l'autorité temporelle contre le Saint-Siège, et il aidait la première à enfreindre les droits du second par un subterfuge condamnable et formellement condamné par le canon du second concile œcuménique de Lyon, tenu en 1274, canon confirmé par les décrétales de Boniface VIII, Alexandre V et Jules II. Il croyait trouver son excuse dans ce qui s'était passé en France sous Louis XIV. On voit, dans toute cette triste période de l'histoire ecclésiastique de la France, combien les erreurs gallicanes avaient troublé les idées du clergé français.

diocèse. Rudemare voyant qu'il ne pourrait triompher de la résistance du chapitre, s'empressa de reprendre la route de Paris. De nouvelles instances furent faites, mais les chanoines restèrent inébranlables.

Les choses demeurèrent dans cet état jusqu'au mois d'août 1810. La complaisance dont Lejeas fit preuve, pendant cet intervalle, en déclarant nul le mariage de Napoléon et de Joséphine, n'était pas de nature à lui concilier l'affection du clergé du diocèse de Liège. L'empereur de son côté était de plus en plus décidé à régler de sa propre autorité ses différends avec la cour de Rome. La bataille de Wagram, suivie de la paix de Vienne et de son mariage avec Marie-Louise, avait, à ses yeux, rendu sa position si forte en Europe qu'il lui parut indigne de lui de s'abaisser jusqu'à garder encore des ménagements envers le chef de la catholicité, quand il lui était si facile de tout enlever de haute lutte. Certes il ne donnerait pas au Saint-Père plus de facilités qu'il n'en avait eues jusqu'à présent pour communiquer avec les membres du clergé et les fidèles de l'Eglise de France. Encore moins lui accorderait-il les conseillers dont il disait avoir besoin pour entrer en négociation. Puisque Pie VII ne voulait pas céder, on se passerait de lui; il ne serait pas si malaisé de lui faire voir qu'on pouvait, sans son assistance, pourvoir au gouvernement des affaires ecclésiastiques.

L'empereur avait pris son parti; le ministre des cultes reçut l'ordre d'écrire aux évêques nommés d'Asti, de Poitiers, de Saint-Flour et de Liège, afin qu'ils eussent à se rendre immédiatement dans leurs

diocèses sans attendre plus longtemps l'institution canonique. Il leur répugnait de se présenter sans titre reconnu au milieu de leur nouveau troupeau, mais leurs convenances ne furent point consultées; ils durent obéir. L'évêque nommé de Liège communiqua donc les ordres du ministre au vicaire capitulaire Henrard et le pria de demander l'avis du chapitre. Le 28 août 1810, le chapitre répondit qu'il serait plein de respect pour la personne de M. Lejeas, mais qu'il s'en tenait, quant aux pouvoirs à lui conférer, à ses réponses précédentes. « Quand tous ces motifs, ajoute-t-il, n'existeraient pas, il en est encore un autre qui mérite la plus grande considération, c'est l'opinion publique qui est très prononcée à cet égard dans le diocèse et les inquiétudes qu'une innovation de cette nature ne peut manquer de produire dans les consciences. »

Dès que le ministre fut informé de cette réponse du chapitre, il ordonna au vicaire capitulaire de se rendre à Paris. Il comptait sans doute y retenir M. Henrard jusqu'à ce que le trouble que son absence ne manquerait pas de produire dans l'administration du diocèse décidât les chanoines à se soumettre aux exigences du gouvernement. Il serait d'ailleurs facile de venir à bout d'un vieillard de soixante-quatorze ans, naturellement porté lui-même aux accommodements, et on se servirait de son autorité pour obtenir l'assentiment du chapitre à la nomination de M. Lejeas.

Henrard partit de Liège le 17 septembre 1810. Bientôt il écrivit de Paris différentes lettres, il envoya même des écrits de canonistes tendant à prouver non seulement que le chapitre pouvait

nommer M. Lejeas au vicariat général du diocèse, mais qu'il devait se prêter à cet acte de conciliation pour le bien-être de l'Eglise et de la religion. Le respectable vieillard déclarait que, quant à lui, il était prêt à donner sa démission de vicaire capitulaire. Le chapitre finit par céder. Il écrivit le 1er octobre à M. Henrard, pour lui signifier la décision prise conformément à ses conseils. « Aussitôt, ajoutait-il, que M. Lejeas et vous, M. le vicaire général, serez arrivés à Liège, nous nous concerterons ensemble pour éviter toute difficulté ou inquiétude que cette affaire pourrait faire naître dans les esprits, et nous sommes convaincus que M. Lejeas s'empressera de coopérer avec nous pour obtenir un résultat aussi favorable. » Henrard reçut l'autorisation de quitter Paris; le 11 octobre, il était de retour à Liège. Lejeas le suivit de près et arriva le 24.

Les chanoines du chapitre conférèrent avec Henrard sur les moyens de satisfaire le gouvernement sans violer les lois de l'Eglise. On décida que le vicaire capitulaire ne donnerait pas sa démission, mais qu'il prierait le chapitre, à cause de son grand âge et de ses infirmités, de lui adjoindre deux coopérateurs; il fut convenu qu'on nommerait M. Lejeas et M. Partouns. Le chapitre déclara qu'il confirmait M. Henrard dans ses fonctions et qu'il ne lui donnait ces deux coadjuteurs que contraint par les circonstances et présumant l'assentiment du Souverain Pontife. Cet expédient déplut au gouvernement. Celui-ci ordonna que Lejeas eût seul la signature des actes et qu'il fût le chef réel de l'administration spirituelle et temporelle du diocèse. C'était déroger

aux lois de l'Eglise qui défendent à un évêque nommé de s'immiscer, à quelque titre que ce soit, dans l'administration diocésaine, avant d'avoir été approuvé par le Pape. Aussi la plupart des ecclésiastiques ne virent en Lejeas qu'un intrus. Ce qui se passait en France allait donner à leur opposition un nouvel appui.

Le 14 octobre 1810, l'empereur nomma le cardinal Maury à l'archevêché de Paris. Peu de jours après, il désigna Mgr d'Osmond, évêque de Nancy, pour le siège archiépiscopal de Florence. L'intention qui avait inspiré ces deux actes était manifeste, dit M. d'Haussonville. Aux yeux de Napoléon, le temps des transactions était passé. Il voulait obliger les titulaires des deux sièges de Florence et de Paris à se mettre d'une façon flagrante en collision spirituelle avec le chef de la catholicité. Aussi leur ordonna-t-il de prendre immédiatement dans tous leurs actes le titre de leur nouveau siège.

Le cardinal Maury se fit installer à Notre-Dame le 1er novembre et se hâta de prendre en main l'administration du diocèse avant d'avoir été affranchi des liens qui l'attachaient à l'Eglise de Montefiascone. Mgr d'Osmond abandonnait au contraire son évêché de Nancy avec une extrême répugnance, mais Napoléon le pressa de partir pour Florence, en lui assurant que les difficultés avec Rome seraient arrangées sous peu de jours et que les bulles qu'il réclamait lui seraient expédiées pendant qu'il serait en route. Il fallut obéir. Mais le Pape se hâta d'avertir l'évêque de Nancy qu'il ne lui était pas loisible de quitter, sans l'assentiment du Saint-Siège, son troupeau lorrain pour aller gouverner un diocèse italien

dont il ne parlait pas la langue. Il rappela au cardinal Maury, par un bref en date du 5 novembre, que nommé au siège épiscopal de Corneto et de Montefiascone, il n'avait pas le droit de s'installer dans la chaire de Notre-Dame avant d'y avoir été autorisé par le chef de la catholicité.

De leur côté Corboli, vicaire capitulaire de Florence, et l'abbé d'Astros, vicaire capitulaire de Paris, s'étaient adressés au Souverain Pontife pour demander la ligne de conduite qu'ils devaient suivre. Le 2 décembre 1810, Pie VII réussit à tromper la vigilance de ses gardiens et écrivit à l'archidiacre Corboli qu'il ne devait point donner sa démission et que le chapitre ne pouvait pas confier à l'évêque nommé les fonctions de vicaire capitulaire. Par un bref du 18 décembre, adressé directement à l'abbé d'Astros, il déclara « que, pour enlever tout sujet de doute et pour plus grande précaution, il ôtait à l'archevêque nommé tout pouvoir et toute juridiction, déclarant nul et sans effet tout ce qui serait fait de contraire, sciemment ou par ignorance (1). »

(1) Maury a toujours nié avoir reçu, au moins officiellement, le bref du 5 novembre dont il discuta plus tard dans un mémoire l'authenticité et les considérants. Les situations fausses, remarque M. Poujoulat, ont des raisonnements, une conscience, une théologie à part. Maury ne pouvait ignorer ce que tout le monde savait en France, et, connaissant officiellement ou non les volontés du Saint-Père, il avait pour devoir de se soumettre à l'autorité du chef de l'Eglise. En acceptant du chapitre les pouvoirs capitulaires que celui-ci avait reçu l'ordre de lui conférer et à l'aide desquels il se passait de l'institution canonique, en s'ingérant à la faveur de ce subterfuge dans des fonctions qu'il ne tenait que de l'empereur, il devenait, lui évêque et cardinal, l'instrument actif de la violation des droits du Saint-Siège. Nous ne nous étonnons donc pas que l'illustre émule de Mirabeau à la Constituante sentît les angoisses de sa conscience. Mais, ajoute Mgr Ricard, il se souvenait qu'au concordat, plus d'un intrus avait pris place canoniquement dans la nou-

Ces brefs se répandirent bientôt dans toutes les parties de la France et y produisirent une vive émotion. L'empereur prit aussitôt des mesures pour en empêcher la circulation. Par un décret du 23 janvier 1811, il rejeta comme contraire aux lois de l'empire et à la discipline ecclésiastique le bref du Pape adressé au vicaire capitulaire et au chapitre de l'église métropolitaine de Florence, et il ordonna de punir comme de crime tendant à troubler l'Etat par la guerre civile, ceux qui seraient prévenus d'avoir, par des voies clandestines, provoqué, transmis ou communiqué ce bref. Les préfets et les sous-préfets s'empressèrent de veiller, avec leur zèle ordinaire, à l'exécution des volontés de Napoléon.

Toutes ces prohibitions et ces mesures du gouvernement eurent surtout pour effet de ne laisser subsister aucun doute sur l'opposition dont le Souverain Pontife frappait la nomination des évêques et leur intrusion dans l'administration diocésaine. Dès lors plusieurs chanoines du chapitre et la majeure partie du clergé de Liège refusèrent de reconnaître l'autorité de Lejeas. Le chanoine Barrett était l'âme de cette résistance, tandis que Henrard, Partouns, Bertrand, curé de Saint-Martin, Aubée et Lainé, secrétaires, Martens, chanoine honoraire,

velle hiérarchie épiscopale en France. Evidemment, lorsque la paix se fera entre l'empire et le Saint-Siège, une des premières conditions du traité sera son institution à lui, qui n'est point, pense-t-il, un intrus, et vaut mieux que les schismatiques constitutionnels auxquels il a été tant pardonné. De pareils calculs peuvent être habiles, ils ne sont dignes ni d'un cardinal, ni d'un chrétien. On sait que Maury fut trompé dans ses espérances. Après la chute de l'empire, il dut résigner même son évêché de Montefiascone; il termina pieusement sa vie, après avoir reçu le pardon de Pie VII, plus généreux en cela que le roi Louis XVIII.

se rattachaient plutôt au parti de l'évêque nommé. Le gouvernement ne tarda pas à châtier M. Barrett de son opposition.

La divulgation des brefs du Souverain Pontife avait vivement irrité Napoléon. Au commencement de janvier 1811, l'abbé d'Astros fut conduit à Vincennes, où il resta enfermé jusqu'à la chute de l'empire. Peu de temps après, les portes du donjon s'ouvraient pour recevoir les cardinaux di Pietro et Gabrielli. Puis on mit la main sur le cardinal Gregori et le père Fontana. Enfin un grand nombre d'ecclésiastiques furent arrêtés pour la seule raison, dit M. d'Haussonville, qu'on les accusait de porter trop d'intérêt aux cardinaux romains récemment emprisonnés. Une sorte de terreur planait sur le clergé de Paris. Les chanoines du chapitre métropolitain étaient particulièrement éperdus. Non seulement le châtiment qui avait frappé l'abbé d'Astros les désolait, mais ils n'étaient pas sans inquiétude sur leur propre sort, car ils avaient jusqu'alors marché toujours d'accord avec leur collègue.

Témoin de leur indicible épouvante, le cardinal Maury eut l'art de leur persuader qu'il dépendait d'eux de préserver les jours compromis de l'abbé d'Astros et de rendre la sécurité au diocèse de Paris si profondément troublé. « Il suffirait, leur dit-il, de révoquer sans délai les pouvoirs de vicaire capitulaire donnés précédemment à leur collègue, de voter une adresse qui protestât en termes solennels de la fidélité du clergé de la capitale à l'égard de son glorieux souverain, et qui témoignât hautement de la résolution où ils étaient tous d'observer scrupuleusement les lois de l'empire. »

Les chanoines n'élevèrent aucune difficulté; ils firent mieux encore. Afin que leur adresse, conçue d'un bout à l'autre dans le sens que l'empereur pouvait désirer, eût plus de chance d'en être favorablement accueillie, ils chargèrent Maury de la rédiger. Celui-ci, qui s'y attendait, l'avait préparée d'avance, et même concertée avec Napoléon. Les termes en avaient été soigneusement calculés de façon à compromettre autant que possible le chapitre de Paris dans la querelle maintenant pendante entre l'empereur et le Pape au sujet de l'institution des évêques. Le nouvel archevêque de Paris, si fort intéressé dans cette affaire et plaidant, à vrai dire, pour sa propre cause, n'y avait pas seulement formulé une adhésion solennelle aux propositions gallicanes de 1682; il y avait introduit nombre de thèses historiques et dogmatiques qu'avec son assurance accoutumée il n'avait pas hésité à placer sous l'autorité du nom de Bossuet, mais sur lesquelles les canonistes les plus gallicans sont depuis, comme alors, difficilement tombés d'accord.

C'est ainsi qu'il avait prétendu établir : 1° « que l'usage constant de toutes les églises de France était et avait toujours été, depuis plusieurs siècles, que les chapitres déférassent aux évêques nommés par le souverain tous les pouvoirs capitulaires, c'est-à-dire toute la juridiction épiscopale; 2° qu'en conséquence de ce droit ecclésiastique, ce fut par le sage conseil de Bossuet à Louis XIV que tous les archevêques et évêques, nommés depuis l'année 1682 jusqu'à l'année 1693, allèrent gouverner paisiblement, en vertu des pouvoirs qui leur furent donnés par les chapitres, les églises métropolitaines ou les

cathédrales dont ils étaient appelés à remplir les sièges vacants, sans qu'on leur eût opposé alors ni le moindre empêchement, ni la moindre réclamation. »

Un autre passage du projet d'adresse contenait une négation voilée, il est vrai, mais positive des droits reconnus de tout temps au Saint-Père : « D'après les principes du clergé de France, y disait Maury, n'y ayant dans l'Eglise aucune puissance indépendante des canons, il n'en existe par conséquent aucune qui, par des voies contraires aux dispositions canoniques, ait le droit de mettre obstacle à cette prérogative ou plutôt à ce devoir du chapitre. » L'abbé Emery protesta contre les allégations du cardinal Maury et ne voulut jamais signer l'adresse en question.

L'adresse, délibérée le 3 janvier 1811 par le chapitre métropolitain de Paris, fut remise le 6 à Napoléon. L'empereur avait choisi ce jour parce que c'était un dimanche et qu'il y avait après la messe réception officielle aux Tuileries. Il convenait à la politique de Napoléon de rendre aussi solennelle que possible la démarche faite auprès de lui par le chapitre de Paris et de donner un très grand retentissement à sa réponse. Il profita de cette occasion pour dresser contre Pie VII un véritable acte d'accusation et tracer de ses relations antérieures avec la cour de Rome un historique que le prisonnier de Savone, plus sévèrement séquestré que jamais, serait hors d'état de démentir, et qu'après les récentes sévérités dont Paris frémissait encore, aucun de ses partisans les plus zélés n'oserait seulement contester. L'occasion était à ses yeux d'autant meil-

leure qu'en prenant soin de ne paraître que paraphraser l'adresse remise par le chapitre, il avait le moyen de placer ainsi ses appréciations personnelles sous l'égide spirituelle des ecclésiastiques recommandables qui en faisaient partie. L'adresse inspirée par le cardinal Maury n'avait pas en effet d'autre but que d'engager les personnages les plus considérables du clergé de Paris dans la querelle du chef de l'empire avec le chef de la religion catholique, et de donner à entendre au Pape que tous les ecclésiastiques de l'empire français professaient les mêmes maximes. Afin d'en convaincre plus sûrement Pie VII, l'empereur n'eut rien de plus pressé que de faire surgir de partout les plus chaleureuses adhésions aux doctrines émises par le chapitre métropolitain de Notre-Dame.

Le préfet du département de l'Ourthe s'adressa dans ce but au chapitre de l'église cathédrale de Liège, mais il essuya un refus de la part de Vlecken, de Barrett, et peut-être de quelques autres chanoines. Il menaça Barrett de le faire déporter à cinquante lieues : « Déportez-moi à cent lieues, répondit le courageux chanoine, et, s'il le faut, prenez ma tête. » Nous ignorons, dit M. Daris, si la majorité du chapitre, subissant l'influence du préfet et celle de Lejeas, vota l'adresse demandée. Nous n'en avons trouvé de trace, ajoute le savant historien du diocèse de Liège, ni dans le registre aux délibérations du chapitre, ni au *Moniteur*. Les colonnes du journal officiel furent en effet, à cette époque, littéralement encombrées de ces adresses, presque chaque jour, pendant des mois entiers. Au grand étonnement des lecteurs, ces documents ecclésiastiques usurpaient

tout à coup la place de faveur autrefois occupée par les bulletins de la grande armée. Mais il faut marquer que cette publicité, destinée à frapper l'esprit du Saint-Père, était principalement réservée aux adresses arrivées d'Italie, tandis que celles qui venaient des autres provinces de l'empire restèrent le plus souvent ensevelies dans les cartons du ministère des cultes.

Quant à Barrett, l'empereur lui fit expier son opposition. Le 24 mars 1811, le chanoine fut arrêté et transféré à Besançon par la gendarmerie. Pendant les vingt-six mois qu'il y demeura exilé, il y trouva une belle occasion d'exercer son zèle apostolique : la ville regorgeait de prisonniers militaires allemands, flamands et italiens qui étaient décimés par l'épidémie et qui ne pouvaient trouver personne pour entendre leur confession, parce que les prêtres de l'endroit ne connaissaient pas leur langue. M. Barrett se dévoua généreusement au service de ces malheureux et se vit lui-même atteint, jusqu'à deux reprises, par la maladie.

Napoléon voulait punir surtout celui qui, à ses yeux, était en réalité le grand coupable, c'est-à-dire le prisonnier de Savone, l'auguste auteur des brefs qui circulaient dans tout l'empire. L'empereur ordonna de veiller plus sévèrement sur la correspondance du Saint-Père, de ne plus expédier ses lettres et de ne lui remettre aucune de celles qui lui étaient adressées. Les auberges de Savone et les voyageurs devaient être soigneusement surveillés pour que le Souverain Pontife ne pût communiquer avec personne. Napoléon voulut même se donner la satisfaction de faire souffrir le Pape dans sa personne.

« Mon intention, écrivit-il, est que l'intérieur du Pape se ressente du mécontentement que j'ai de sa conduite, et que l'état de sa maison soit réglé de façon à ne pas dépenser plus de 12 à 1500 francs par mois. Les voitures qui avaient été mises à sa disposition pour lui et sa maison (le Pape ne s'en était jamais servi) seront renvoyées à Turin. » Dans la nuit du 8 janvier, le préfet de Montenotte se rendit au palais de l'évêque de Savone pour saisir la correspondance et les papiers du Saint-Père. Les recherches furent pratiquées avec un soin extrême par des hommes envoyés exprès de Paris et qui savaient leur métier. On visita tous les appartements, on ouvrit, ou l'on força tous les tiroirs. On prit soin de découdre les vêtements de chacun, voire même ceux du Pape. On crocheta même le secrétaire de Pie VII, pendant qu'il était descendu se promener dans le petit jardin de l'évêché. Tous les livres trouvés pendant cette perquisition minutieuse furent mis de côté, et l'on enleva au Saint-Père son écritoire, ses plumes, jusqu'à son bréviaire, jusqu'à un petit office de la Sainte Vierge qu'il portait toujours avec lui, ainsi qu'une bourse en peau qui contenait un certain nombre de pièces d'or et que l'on trouva dans l'appartement de Mgr Doria. « Passe pour la bourse, dit Pie VII, mais que pouvaient-ils faire de mon bréviaire et de l'office de la Vierge? » On fit un paquet de tous les papiers qui furent envoyés à Gênes, où des agents experts, choisis à Paris, les examinèrent de très près. Les personnages qui composaient la maison du Saint-Père n'étaient point des gens dangereux ni mal intentionnés. Cependant, pour plus de sûreté, et sans doute afin de faire

quelque chose qui fût particulièrement pénible à Pie VII, on fit partir pour Fénestrelle les serviteurs obscurs qui paraissaient jouir plus particulièrement de sa confiance. C'est ainsi qu'on lui enleva, à sa grande surprise, jusqu'au vieux valet de chambre qui lui servait de barbier. Quelque temps plus tard, le capitaine La Gorse fut chargé de demander au Saint-Père de lui remettre l'anneau du pêcheur, qui d'ordinaire sert à sceller les actes pontificaux les plus importants. Pie VII, jusque là inébranlable, se sentit profondément ému. Etait-ce ressentiment de ce dernier et incompréhensible affront? Etait-ce crainte qu'on ne fît de ce sceau un usage frauduleux? Toujours est-il qu'après un peu d'hésitation le Pape remit son anneau au capitaine de gendarmerie, mais il avait pris auparavant la précaution de le briser en deux, et ce fut dans cet état qu'il fut envoyé à l'empereur.

Tels sont, d'après des documents dont l'authenticité est irrécusable, dit M. d'Haussonville, les événements qui précédèrent de quelques mois seulement l'ouverture du prétendu concile national de 1811. Avant de raconter ce qui se passa dans cette assemblée ecclésiastique, il nous faut retourner un peu en arrière, afin d'exposer quelle était, vers cette époque, la situation politique de l'empire.

CHAPITRE IV

Apogée de la puissance de Napoléon. — Naissance du roi de Rome. — Causes de décadence. — Campagne de 1810 en Espagne. — Crise commerciale. — Perspective d'une guerre avec la Russie. — Nouvelles rigueurs de la conscription. — Attitude des évêques belges. — Seconde réunion en 1811 de la commission ecclésiastique. — Convocation du concile national. — Députation envoyée au Souverain Pontife.

La puissance de Napoléon avait atteint ses plus extrêmes limites. Jamais, depuis l'époque de Charlemagne, une monarchie aussi colossale n'avait été offerte en spectacle au monde. L'empire français et le royaume d'Italie comprenaient à eux seuls cent cinquante-quatre départements, et les sept provinces illyriennes formaient une dépendance directe de la couronne de France. Le territoire napoléonien était borné, au nord, par la mer Baltique et le Danemark; au midi, par le royaume des Deux-Siciles et la Turquie d'Europe; trente-deux princes allemands, rois et ducs, mais chefs de maisons régnantes, et parmi lesquels se trouvait le souverain de la Saxe et de la Pologne, se rangeaient parmi les vassaux de la France et contraignaient leurs peuples à subir son protectorat. La Suisse, enclavée dans l'empire, obéissait à Napoléon comme à son médiateur; les rois de Naples et d'Espagne n'étaient que deux proconsuls; la Prusse et l'Autriche tremblaient devant le géant; les autres nations continentales recherchaient son amitié, ou soutenaient contre lui une

lutte inégale; le chef de l'Eglise, captif et dépouillé de ses Etats, avait vu son nom rayé de la liste des souverains; la Hollande était réunie à la France et formait neuf départements depuis que, le 9 juillet 1810, Napoléon avait détrôné son frère Louis, coupable de prendre au sérieux son titre de roi et de ne pas appliquer avec une rigueur suffisante le blocus continental; trois autres départements nouveaux étaient nés, le 13 décembre de la même année, de l'annexion des villes hanséatiques, d'une partie du Hanovre, du duché d'Oldenbourg et de divers territoires enlevés à des princes de la confédération du Rhin; un décret du 30 décembre avait également réuni le Valais à la France; le 21 août, un des lieutenants de Napoléon, Bernadotte, était monté sur le trône de Suède par l'élection du peuple. Depuis le cercle polaire jusqu'au détroit de Messine, à l'exception de l'Espagne que tourmentait la guerre, toutes les côtes de la Méditerranée et de l'Océan étaient fermées aux Anglais. On parlait cinq langues dans l'étendue de l'empire.

Au dedans, tout ce qui restait des vestiges de la liberté républicaine avait été successivement effacé des lois et, pour ainsi dire, des mœurs. Le sénat n'était qu'une assemblée complaisante, uniquement vouée au devoir d'enregistrer les volontés de Napoléon. Un corps législatif, ombre dérisoire de représentation nationale, fonctionnait dans le silence, et n'avait pas même le droit de discuter les propositions du gouvernement. Depuis 1807, Napoléon, profitant de ses récentes victoires contre la Russie, avait supprimé le tribunat qui contrariait parfois ses volontés. Le conseil d'état restait seul debout et

gardait le privilège d'élaborer les lois et les grands décrets de l'empire (1). La liberté de la presse, entiè-

(1) Taine décrit comme suit la paralysie et la soumission des trois assemblées législatives : « On retire à la nation le droit de nommer ses députés; elle ne nommera plus que des candidats à la députation, et par trois degrés d'élection superposés ; ainsi, elle n'interviendra dans le choix de ses représentants que par « une participation illusoire et métaphysique » (Paroles de Napoléon : *Correspondance*, XXX, 343, *Mémoires dictés à sainte Hélène*). Tout le droit des électeurs, au premier degré, se réduit à désigner un dixième d'entre eux ; tout le droit de ceux-ci, au deuxième degré, se réduit encore à désigner un dixième d'entre eux ; tout le droit de ceux-ci, au troisième degré, se réduit enfin à désigner un dixième d'entre eux, environ six mille candidats. Sur cette liste, le gouvernement inscrit lui-même, de droit et par surcroît, tous ses hauts fonctionnaires; manifestement, sur une liste si longue, il trouvera sans difficulté des hommes à sa dévotion, des créatures. Par un autre surcroît de précaution, c'est lui qui de sa seule autorité et en l'absence de toute liste, nomme seul la première législation. Enfin, à tous les emplois législatifs qu'il confère, il a pris soin d'attacher de beaux appointements, 10,000 francs, 15,000 francs, 30,000 francs par an ; dès le premier jour, on les brigue auprès de lui, et les futurs dépositaires du pouvoir législatif sont, pour commencer, des solliciteurs d'antichambre. Pour achever leur docilité, on a démembré d'avance ce pouvoir législatif : on l'a réparti entre trois corps, invalides de naissance et passifs par institution. Aucun d'eux n'a d'initiative; ils ne délibèrent que sur les lois proposées par le gouvernement. Chacun d'eux n'a qu'un fragment de fonction : le Tribunat discute et ne statue pas; le Corps législatif statue et ne discute pas ; le Sénat conservateur a pour emploi le maintien de cette paralysie générale. « Que voulez-vous ! disait Bonaparte à Lafayette, Sieyès n'avait » mis partout que des ombres, ombre de pouvoir judiciaire, ombre de » gouvernement. Il fallait bien de la substance quelque part, et ma foi, » je l'ai mise là », dans le pouvoir exécutif. Elle y est tout entière et dans sa main ; les autres autorités ne sont pour lui que des décors ou des outils. Chaque année, les muets du Corps législatif viennent à Paris se taire pendant quatre mois ; un jour, il oubliera de les convoquer, et personne ne s'apercevra de leur absence. Quant au Tribunat qui parle trop, d'abord il le réduit à un minimum de paroles « en le mettant à la diète de lois » ; ensuite, par l'entremise du Sénat, qui désigne les membres sortants, il se débarrasse des bavards incommodes; enfin, et toujours par l'entremise du Sénat, interprète, gardien et réformateur en titre de la Constitution, il mutile, puis il supprime le Tribunat lui-même. C'est le Sénat qui est son grand instrument de règne ; il lui commande les sénatus-consultes dont il a besoin. » (Les origines de la France contemporaine : *Le régime moderne*, p. 137.)

rement éteinte, était placée sous la surveillance de censeurs impériaux, qui ne laissaient rien passer de ce qui aurait pu éveiller dans le pays un autre sentiment que celui de la servitude. Une police aussi puissante que ténébreuse enveloppait comme d'un réseau les pouvoirs publics, l'armée, les fonctionnaires, et pénétrait jusque dans le for intérieur des familles. L'art, la littérature, l'éloquence, la poésie ne pouvaient plus recevoir qu'une seule destination, celle de célébrer à l'envi la gloire du prince. La langue française épuisait en l'honneur de Napoléon toutes les formules adulatrices; les corps constitués ne lui révélaient leur existence que par la flatterie la plus basse. Les journaux, rédigés sous le contrôle du ministre de la police, n'avaient plus que la liberté de chanter les louanges de l'empereur et de rendre compte des représentations théâtrales. Sur toutes les autres questions, ils avaient ordre d'être muets, ou de ne donner au public que des nouvelles revêtues du visa officiel. Les livres n'étaient pas plus affranchis que les journaux de la servitude commune. Les imprimeurs avaient ordre de soumettre à l'autorité, sur sa réquisition, les épreuves de chaque ouvrage plus ou moins suspect, et le censeur retranchait ou modifiait à son gré des pages entières, des chapitres. La censure impériale poussait singulièrement loin ses exigences : on arguait contre un littérateur de son silence; on considérait comme suspect ou malveillant l'ouvrage historique qui ne renfermait ni directement ni indirectement l'apologie de l'empereur; il fallut beaucoup de peine à Madame de Staël pour publier *Corinne* et *l'Allemagne;* ce dernier écrit

fut soigneusement mutilé, puis supprimé. L'empereur avait réduit le nombre des journaux, il avait fait de ces publications des offices privilégiés, des entreprises brevetées, soumises à des autorisations révocables : il alla plus loin et se mit à considérer la propriété même des journaux comme relevant de lui, et plus d'une fois les littérateurs, les poètes bien méritants reçurent pour récompense une action du *Journal de l'Empire*, une pension payable sur les fonds de la *Gazette de France* ou de toute autre feuille. Les journaux se soumettaient et n'osaient réclamer, de peur d'être traités plus mal encore. Quant aux imprimeurs et aux libraires, ils furent soumis au régime des brevets révocables, et la crainte d'être ruinés par le retrait de l'autorisation exerçait sur ces industriels une compression plus grande encore que celle de la censure. Rien de plus ordinaire que de voir saisir, confisquer et mettre au pilon, sur un ordre de la police, un livre qui avait déplu. Afin de régulariser plus énergiquement cette surveillance exercée sur la pensée humaine, l'empereur institua une direction générale de l'imprimerie et de la librairie, qui fut placée dans les attributions du ministère de la police. Le décret détermina pour la publication des livres une série de dispositions minutieuses, dont l'omission entraînait la confiscation de l'ouvrage.

La révolution de 1789 avait débuté par détruire une bastille. Napoléon en rétablit huit, sous le nom de prisons d'Etat; ce furent les châteaux de Pierre-Châtel, de Fénestrelle, de Saumur, de Ham, d'If, de Lands-Krown, de Campiano, de Vincennes. Les individus détenus dans ces forteresses pouvaient

recevoir des secours, mais toute communication avec le dehors leur était interdite. La détention arbitraire avait lieu sur l'ordre du conseil privé et après le rapport du ministre de la police ou de la justice. Quand la dictature impériale voulait user de plus de mansuétude, elle se bornait à lancer des ordres d'exil; les personnes frappées par ces lettres de cachet étaient quelquefois tenues de résider hors de France, mais le plus souvent elles étaient placées, sous la surveillance de la police, dans un lieu déterminé. Madame de Staël avait été envoyée dans le département du Léman; Madame de Chevreuse était confinée dans ses terres à cinquante lieues de Paris; les cardinaux noirs et un grand nombre d'ecclésiastiques se trouvaient relégués dans des villes éloignées de la capitale ou enfermés dans les bastilles.

Le code d'instruction criminelle maintenait l'institution du jury, mais celui-ci ne fut point toujours à l'abri des colères du pouvoir. On le verra par l'exemple suivant puisé dans les annales judiciaires de notre pays. Vers 1811, surgit à Anvers la fâcheuse affaire des octrois municipaux. Des malversations avaient été commises dans la perception des impôts. Le maire de cette ville, l'honnête et dévoué Werbrouck, fut accusé de dilapidations et arrêté. Vainement le préfet, M. d'Argenson, essaya-t-il d'intervenir dans le débat et de faire entendre la voix de la justice et de la raison; il n'y obtint que sa propre disgrâce. Werbrouck, traduit devant la cour d'assises de Bruxelles, y fut pleinement acquitté aussi bien que ses co-accusés. Il fut reconduit avec pompe et fêté par ses concitoyens, qui ne voyaient

en lui qu'une des victimes de cette tyrannie dont ils avaient eux-mêmes à se plaindre. Mais l'empereur fit casser, par un sénatus-consulte du 28 août 1813, un arrêt que ses propres codes déclaraient inviolable; le sénat statua que le maire d'Anvers serait réintégré en prison, afin de comparaître devant une autre cour criminelle, celle de Douai, qui devait juger cette fois sans assistance du jury (1). Le malheureux ne put supporter de tels chocs. Il mourut en prison, totalement ruiné. Quand l'arbitraire en est venu à cet excès, l'ordre social manque de bases, et les lois écrites ne sont plus qu'un piège tendu aux petits et aux faibles, tandis que leur but doit être sans cesse de circonscrire dans le cercle du droit la puissance du fort.

Napoléon avait créé une nouvelle noblesse, et la victoire avait vieilli, même avant leur baptême, ces illustrations de la cour impériale : d'anciens montagnards, des terroristes exaltés, des régicides, s'étaient empressés de cacher leurs antécédents républicains sous les titres fastueux de barons et de comtes, dont les affublait l'empereur (2). Des nobles

(1) Le chancelier Pasquier dit à ce sujet : « Un projet de sénatus-consulte, rédigé à cet effet, fut mis en discussion ; mais le conseil d'Etat se prononça unanimement sur le danger qu'il y aurait à l'adopter, aucun inconvénient ne pouvant être plus grand que celui de violer le respect qui est dû à la chose jugée, surtout en matière criminelle. Je suis persuadé que, si l'empereur eût assisté à la délibération, il aurait été frappé de la puissance des motifs allégués; mais il ne connut que le résultat, et, persistant dans sa première idée, il fit porter au sénat le projet qui avait été repoussé par le conseil. » (*Mémoires*, t. II, p. 93.)

(2) « Par lui-même, le nom de chevalier, comte, duc ou prince entraîne avec lui l'idée d'une supériorité sociale. Vainement, la Révolution avait tenté d'anéantir cette puissance des mots et de l'histoire; Napoléon fait mieux : il la confisque; il s'en arroge le monopole, il dérobe à l'ancien

du plus haut lignage, dont les ancêtres avaient pris part aux croisades et décerné la couronne à Hugues Capet, venaient à leur tour solliciter les grâces de cet homme, et recevoir la clef de chambellan de la main puissante qui des ruines accumulées par la révolution avait fait sortir une nouvelle organisation de la France (1). Napoléon lui-même hâtait, dans les loisirs de la paix, cette fusion qu'il avait commencée sur le champ de bataille ; il mêlait les grandes races aux jeunes familles de sa création, le blason des pairs de Charles VII au blason plus ou moins écartelé de ses compagnons d'armes. La cour impériale étalait une grandeur et une magnificence extraordinaire ; mais, en dépit des soins de M. de Ségur, grand maître des cérémonies, il manquait à cette société fastueuse ce ton, ce goût, ce sentiment de la dignité et des convenances qui ne se transmettent pas du maître au sujet en vertu d'une charte de duc ou d'un diplôme de comte (2).

régime sa marque de fabrique, il crée lui-même 48,000 chevaliers, 1090 barons, 388 comtes, 31 ducs, 3 princes; bien plus, aux anciens nobles qu'il introduit dans sa noblesse nouvelle, il impose sa propre marque : il les titre à nouveau, et parfois d'un titre inférieur; tel duc baisse d'un cran et devient simple comte : admise au pair ou réduite, la monnaie féodale doit, pour avoir cours, repasser par la frappe impériale, qui inscrit sur elle, en chiffres modernes, sa valeur reconnue. » (TAINE. Origines de la France contemporaine. *Le Régime moderne*, p. 341.)

(1) La maison de l'empereur comptait plusieurs seigneurs appartenant à la plus haute aristocratie belge : MM. d'Arberg, de Croy, de Mercy-Argenteau étaient au nombre des treize chambellans de l'empereur.

(2) Cette fusion de l'ancien régime avec la Révolution, Napoléon la poursuit dans toute l'organisation nouvelle qu'il donne à la France. Son mode de gouvernement et d'administration ne découle pas d'une théorie, d'un principe, d'un droit. Il a en horreur ceux qu'il appelle les idéologues. Il ne voit que les faits, les situations, les besoins, et c'est d'après

L'empereur aimait les grands monuments, les travaux gigantesques. Son imagination orientale

eux qu'il se dirige. Il rétablit le culte et rappelle les émigrés, mais il ne trouble pas les acquéreurs de biens nationaux; sur soixante sièges épiscopaux, il en donne douze aux anciens schismatiques, veut qu'ils y montent le front haut, et, dans les quarante-huit autres diocèses, il tient la main à ce que les prêtres qui ont jadis prêté le serment soient employés et bien traités par leurs supérieurs qui, à la même date, ont refusé de le prêter. Il agit de même dans l'organisation de la cour impériale et dans la collation des emplois les plus minimes comme dans celle des fonctions les plus élevées, appelant d'un même coup anciens révolutionnaires et anciens courtisans pour se les attacher les uns et les autres, les compromettre et les river tous à sa fortune. Cette faculté de conférer tous les emplois est une grande force pour le pouvoir nouveau. Les droits de collation attribués à des corps provinciaux ou municipaux, laïques ou ecclésiastiques, ont été supprimés. Les privilèges ont disparu, et les emplois sont accessibles à tous. Napoléon est le seul maître, et il use de son droit avec sa pleine indépendance. D'une part, on ne parvient plus, comme autrefois sous la monarchie, par des assiduités d'antichambre, par des manières élégantes, par l'entremise des salons, des valets et des femmes. D'autre part, on ne parvient plus, comme tout à l'heure sous la république, par le verbiage de tribune, par l'appel aux principes, par les tirades déclamatoires. L'esprit lui-même, non seulement l'esprit qui invente de jolis mots et qui était le premier des mérites sous l'ancien régime, mais l'intelligence générale, n'a pour Napoléon qu'une demi-valeur. « J'ai plus d'esprit, direz-vous. Eh! que me fait votre esprit! C'est l'esprit de la chose qu'il me faut. Il n'y a point de bête qui ne soit propre à rien; il n'y a point d'esprit qui soit propre à tout. » En fait, quand il donne une place, c'est une fonction qu'il délègue; que la fonction soit bien exécutée, voilà le motif déterminant de son choix : le candidat nommé est toujours celui qui fera le mieux l'œuvre dont on le charge, qui répondra le mieux au besoin que l'on a de lui. De là, dans tout le service, l'ordre, la surveillance et l'économie. Au lieu d'un grand seigneur prodigue et négligent, voici, pour commander les fournitures, un administrateur moderne, un entrepreneur qui se sent responsable, un homme d'affaires qui sait compter. Dans la propre maison de l'empereur, au centre ordinaire des abus et des sinécures, plus de parasites. Depuis les palefreniers et les marmitons jusqu'aux grands officiers du palais, jusqu'aux chambellans et dames d'honneur, tous ses domestiques, titrés ou non titrés, travaillent et font en personne leur corvée manuelle, administrative ou décorative, à l'heure dite, au juste prix, sans grappiller, ni gaspiller. Son train et son apparat, aussi pompeux que dans l'ancienne monarchie, comportent les mêmes charges ordinaires et extra-

s'était encore exaltée au spectacle des Pyramides, et il eût désiré, comme les Pharaons, laisser aux

ordinaires, écurie, bouche, chapelle, chasses, voyages, renouvellement de l'argenterie et des meubles, entretien de douze palais ou châteaux. Mais, sous Louis XV, on calculait que le café au lait, avec un petit pain pour chacune des dames d'atour, coûtait au roi 2000 livres par an, et, sous Louis XVI, le grand bouillon de nuit et de jour que buvait quelquefois Madame Royale, âgée de deux ans, figurait sur les comptes de l'année pour 5201 livres. D'autre part, après avoir nourri la cour de Versailles, le Trésor public nourrit la plèbe de Paris, bien plus dévorante, avec les patriotes des comités révolutionnaires qui prélevaient leur part d'avance, et, de 1795 à 1796, l'entretien de cette plèbe coûtait vingt-cinq fois autant que, de 1783 à 1786, l'entretien de cette cour. Sous Napoléon, rien de pareil : chacun a son écot mesuré d'après sa ration, et chacun a sa ration mesurée d'après son écot. Tout abus est surveillé; les bénéfices des gens sont calculés et réglés d'avance. Qu'on en juge par un exemple : dans les offices, dans les cuisines de la maison de l'empereur, la moindre chose, un simple bouillon, un verre d'eau sucrée n'aurait pas été distribué sans l'autorisation du grand maréchal Duroc. Par suite, tel voyage à Fontainebleau, qui coûtait à Louis XVI près de deux millions, ne coûte à Napoléon, avec le même étalage de fêtes, que 150,000 fr., et la dépense totale de sa maison civile, au lieu de monter à vingt-cinq millions de livres, reste au-dessous de trois millions de francs. Ainsi le faste est égal, mais les frais sont dix fois moindres: des gens et de l'argent le nouveau maître sait tirer un rendement décuple : c'est qu'à tout homme qu'il emploie, à tout écu qu'il dépense, il fait suer toute sa valeur. Il en est de même dans tout l'empire, et certes on ne peut se défendre d'admirer l'homme qui possède à un tel point le génie de l'ordre et la puissance du commandement. Toutefois la machine nouvelle a ses points faibles et ses dangers. L'accessibilité de tous à tous les emplois, à toutes les charges jusqu'aux plus élevées, jusqu'au trône lui-même, le stimulant qu'en tire le maître de toutes les destinées ont développé outre mesure l'ambition, et avec l'ambition, l'égoïsme. A Talavera, dit Stendhal, deux officiers sont ensemble à leur batterie; un boulet arrive qui renverse le capitaine — « Bon, dit le lieutenant, voilà François tué, c'est moi qui serai capitaine — Pas encore, dit François, qui n'était qu'étourdi et qui se relève. » Sur cette pente, on glisse vite et bas. Si haut qu'on soit monté, on veut monter encore plus haut, ou sinon garder sa place, à tout le moins se pourvoir, tenir dans les mains quelque chose de solide. Masséna ramasse quarante millions, et Talleyrand soixante : en cas d'écroulement politique, l'argent reste. Soult tâche de se faire élire roi de Portugal, et Bernadotte trouve le moyen de se faire élire roi de Suède. Après Leipzig, Murat traite avec les alliés pour garder son

siècles à venir de pareils témoignages de sa puissance. Sa pensée enfantait donc sans relâche des édifices et des créations, dont l'accomplissement dépassait souvent la limite du possible. Si la guerre n'eût point absorbé les précieuses ressources de son génie, il eût renouvelé la France. Il avait relevé les ruines de Lyon, et construit à Anvers de formidables arsenaux maritimes ; l'immense digue de Cherbourg avait été réparée et continuée, et ce même point des côtes françaises avait vu créer dans le roc vif un large bassin capable d'abriter de grandes flottes. Boulogne, Wimereux, Ambleteuse, Etaples, le Havre, Dieppe, Calais, Gravelines, Dunkerque et d'autres ports avaient reçu de notables agrandissements. Les arsenaux de la Meuse, ceux de Rotterdam et de Helvoetsluys furent réparés à leur tour; la navigation du Zuyderzée et le port d'Amsterdam eurent leur part de ces améliorations créatrices. De grands travaux furent commencés aux embouchures du Wéser, de l'Ems et de l'Elbe; un arsenal maritime fut construit à Gênes; le port de Venise et

royaume de Naples; avant Leipzig, Bernadotte s'est joint aux alliés et combat contre la France. En 1814, Bernadotte et Joseph, chacun de son côté, l'un par des intrigues avec les intrigants de l'intérieur et par des tâtonnements auprès des souverains étrangers, l'autre, en l'absence de Napoléon, par des « tentatives singulières » et par des « empressements » anticipés auprès de Marie-Louise, pensent à prendre la place de l'empereur qui tombe. Partout on entend ou l'on pressent des craquements, des bruits sinistres. Le mécanisme qui, depuis quinze ans, jouait si bien, s'est déconcerté de lui-même, par son propre jeu; ses rouages engrenés se désarticulent; dans leur métal, qui semblait solide, une fêlure s'est déclarée, et subitement toute la machine s'effondre. C'est que Napoléon y a introduit, comme moteur central, comme universel ressort, le besoin de parvenir, l'émulation effrénée, l'ambition sans scrupules, bref, l'égoïsme tout cru, en premier lieu son propre égoïsme, et que ce ressort, tendu à l'excès, détraque, puis démolit sa machine. (Voir TAINE, *passim.*)

celui de la Spezzia furent fortifiés et agrandis. Grâce à de pareils ouvrages, Corfou devint pour les Français la clef de la Grèce; le desséchement des marais Pontins fut projeté et entrepris; trente et un millions furent dépensés pour les ponts et chaussées, cinquante-quatre millions pour les canaux, quatorze pour les desséchements, deux cent soixante-dix-sept pour les routes de Paris à Mayence, à Amsterdam, à Hambourg, à Bayonne, pour les entreprises gigantesques du mont Genèvre et de la Corniche. Plus de cent millions furent appliqués à des vues d'utilité publique; des ponts furent jetés sur la Sésia, sur la Scrivia, sur la Saône, sur l'Isère, sur le Pô; les digues de l'Escaut et du Pô furent réparées; le canal de Saint-Quentin acheva de réunir le Rhône à l'Escaut, Anvers à Marseille; le canal de Mons à Condé assura un débouché aux houillères du département de Jemmapes; les canaux du Rhône au Rhin, de la Saône à la Loire furent continués à grands frais. La capitale de la France manquait d'eau circulant dans ses divers quartiers, de salles, de marchés, de moyens d'ordre et de police pour les principaux besoins de sa consommation : Napoléon fit creuser le canal de l'Ourcq, qui conduit à Paris les eaux de trois rivières; on éleva des halles, on construisit des abattoirs, on assainit les rues et les places publiques. Les églises de Sainte-Geneviève et de Saint-Denis, le palais de l'archevêché et la métropole furent restaurés; de vastes quais furent étendus sur les deux rives de la Seine. On prit soin de bâtir des greniers d'abondance et de réserve; on ouvrit de nouveaux musées, qui renfermèrent les dépouilles artistiques enlevées aux nations vaincues. Les palais,

les lycées, les marchés remplacèrent des établissements incommodes ou insalubres ; la Seine se couvrit de ponts hardis. On commença les travaux de l'Arc-de-Triomphe, de la Madeleine et de la Bourse ; la flèche des Invalides reparut dans les airs brillante d'or, comme sous le règne du grand roi ; on déblaya, en partie, l'immense vide du Carroussel ; on restaura le Louvre, les Tuileries, Versailles, Fontainebleau, Compiègne, Laeken, toutes les vieilles résidences royales. Sur la place Vendôme, une colonne de bronze, digne rivale de la colonne Trajane, porta dans les nues la statue de l'empereur et déroula en spirale l'histoire de la campagne d'Austerlitz, gravée en lettres ineffaçables, écrite en relief avec les canons conquis aux ennemis de la France. Ajaccio, Alexandrie, Milan, Aix-la-Chapelle, Bruges, Ostende furent dotés d'embellissements utiles. Au milieu des sables du Poitou et sur le théâtre de cette Vendée qu'il avait pacifiée, l'empereur acheva de construire la ville de Napoléon. De vastes travaux furent entrepris pour restaurer et désencombrer la vieille Rome. Il semblait que l'empereur voulût faire oublier à cette auguste capitale du monde chrétien la dure condition de veuve et d'orpheline à laquelle il n'avait pas craint de la réduire. Les temples, les ponts, les aqueducs, les théâtres, furent de tout temps, dit M. Gabourd en terminant ce tableau, la monnaie avec laquelle les rois absolus cherchèrent à payer la liberté dont ils dépouillaient les peuples. L'histoire, quoi qu'en disent les philosophes chagrins, prouve que les hommes se laissent facilement et volontairement séduire par de pareils trafics.

Le 20 mars 1811, jour anniversaire de la mort du duc d'Enghien, un grand émoi se fit au palais des Tuileries. Ce jour-là, l'impératrice Marie-Louise mit au monde un prince qui reçut les noms de Napoléon-François-Charles-Joseph et porta, dès sa naissance, le titre fastueux, de roi de Rome. Le canon des Invalides commença immédiatement à annoncer à la capitale la naissance de l'héritier destiné à régner sur la plus grande partie de l'Europe. Il avait été dit d'avance, raconte M. Thiers, que, si le nouveau-né était un enfant mâle, le nombre des coups de canon serait non pas de vingt et un mais de cent et un. La population, sortie des maisons et répandue dans les rues, comptait avec une extrême anxiété les retentissements du canon. Quand le vingt et unième coup fut dépassé, elle ressentit presque autant de joie qu'aux plus belles époques du règne, et, malgré beaucoup de causes de tristesse, dont les unes sont connues, dont les autres vont l'être, elle fut heureuse de voir ce gage de perpétuité donné par la Providence à la dynastie de Napoléon. Pourtant ce n'était plus cette effusion de contentement et d'enthousiasme des premiers temps, alors qu'on ne voyait dans Napoléon que le sauveur de la société, le restaurateur des autels, l'auteur de la grandeur nationale, le guerrier invincible et sage qui ne combattait que pour obtenir une paix glorieuse et durable. De sombres appréhensions, inspirées par ce génie immodéré, avaient refroidi l'affection, troublé la quiétude et alarmé la prévoyance. Toutefois on se livra encore à la joie, et on reprit confiance dans la destinée du grand homme, que le ciel semblait favoriser si visiblement. La solennité du

baptême, qui devait s'accomplir avec autant de pompe que le sacre, fut remise au mois de juin. Pour le moment on s'en tint à la cérémonie chrétienne de la collation du sacrement, et on se contenta d'annoncer la naissance du royal enfant aux divers corps de l'Etat, aux départements et à toutes les cours de l'Europe.

En moins d'une heure, le télégraphe aérien avait apporté à Anvers la nouvelle de l'heureux événement. Toutes les cloches se mirent en branle, le carillon se fit entendre, et vingt-cinq coups de canon annoncèrent à la population la naissance du roi de Rome. La municipalité fit de grands apprêts pour célébrer dignement la fête officielle ordonnée à cette occasion et fixée, pour toutes les villes de l'empire, au 9 du mois de juin, jour de la solennité du baptême. Elle fit appel, dit M. Génard, tant aux commerçants, aux anciens corps des métiers, qu'aux principaux peintres. L'artiste anversois, Van Brée, se mit à l'œuvre. Il livra le dessin de plusieurs chars qui représentaient : *la France couronnée par l'Immortalité*, *l'Alliance de l'Autriche et de la France*, *la Naissance du roi de Rome*, *le Berceau du prince impérial*, *les Vertus royales et les Beaux-Arts*, enfin *la France donnant le jeune Napoléon comme roi à l'antique Rome*. On n'épargna aucun genre d'adulation en l'honneur du jeune prince dont les destinées furent si malheureuses (1). Pour être

(1) Prisonnier de la coalition, il devait achever tristement ses jours à la cour de son grand père, dépouillé même de son nom, et devenu le duc de Reichstadt. Il mourut le 22 juillet 1832, à l'âge de vingt et un ans, quatre mois et deux jours. (Voir Imbert de Saint-Amand : *Les beaux jours de l'Impératrice Marie-Louise*, Introduction ; *Marie-Louise et le duc de Reichstadt*.)

agréable à l'empereur, la municipalité décida de doter dix anciens militaires qui auraient contracté mariage avec dix jeunes filles d'Anvers.

Les autres villes du pays eurent aussi leurs réjouissances officielles, et les chefs des diocèses reçurent l'ordre de faire chanter un *Te Deum* d'actions de grâces. Le clergé paroissial éprouvait de la répugnance à célébrer la naissance d'un prince qui recevait, dès son berceau, les titres de souveraineté enlevés au véritable roi de la ville éternelle. Henrard, vicaire capitulaire de Liège, essaya d'adoucir la résistance du clergé diocésain, en lui écrivant le 30 mai : « Vous savez que, dans des temps aussi difficiles que ceux pour lesquels la Providence nous a réservés, on doit nécessairement plier dans toutes les occasions où la conscience le permet. Si on refuse de plier, si on veut se raidir, on gâtera, on rompra tout. Vous pouvez, je vous invite même de faire connaître à tous les Messieurs curés de votre canton que j'ordonne de toute l'étendue de mon autorité de chanter, le 9 juin prochain, le *Te Deum* prescrit par le dernier mandement de M. Lejeas. Je crains fort que ceux qui s'y refuseront ne soient grièvement punis par le gouvernement. »

Singulière dérision de la fortune ! s'écrie M. Thiers; cet héritier tant désiré, tant fêté, destiné à perpétuer l'Empire, arrivait au moment où cet empire colossal, sourdement miné de toutes parts, approchait du terme de sa durée. Peu d'esprits, à la vérité, savaient apercevoir les causes profondément cachées de sa ruine prochaine, mais de secrètes appréhensions avaient saisi les masses, et le sentiment de la sécurité avait disparu chez elles, bien que celui de

la soumission subsistât tout entier. La lutte n'était pas finie en Espagne. Le bruit d'une vaste guerre au Nord, guerre que tout le monde redoutait instinctivement, s'était répandu généralement et avait causé une inquiétude universelle. La conscription, suite de cette nouvelle guerre, s'exerçait avec la plus extrême rigueur; de plus, une crise violente désolait en cet instant le commerce et l'industrie; enfin, la querelle religieuse s'était envenimée et faisait craindre un nouveau schisme. Tels étaient les motifs qui venaient troubler assez gravement la joie inspirée par la naissance de l'héritier impérial. Nous allons toucher un mot de ces divers présages d'une ruine prochainement irréparable.

En Espagne, dit M. Gabourd, la campagne de 1810 et les premiers mois de celle de 1811 n'avaient point répondu à l'attente de Napoléon. Le lecteur se souvient qu'au début de la première de ces campagnes, le territoire espagnol était presque entièrement occupé par les armées françaises; les troupes insurrectionnelles, dispersées ou détruites, se transformaient en corps de partisans ou en guérillas; le roi Joseph régnait à Madrid; la nationalité espagnole voyait ses représentants chassés de Séville et réduits à chercher un refuge dans une île située aux extrémités de la monarchie. Dix-huit mois après cette époque en apparence si tranquille, mais où la nation espagnole se forgeait des armes pour repousser, dans un genre de guerre nouveau, l'envahisseur du sol aimé de la patrie, les maréchaux de l'empereur étaient vaincus ou tenus en échec dans la plupart des provinces. Une armée s'épuisait en vaines fatigues pour enlever l'île de Léon; une

autre armée se trouvait trop heureuse d'occuper encore quelques postes de l'Estramadure et de l'Andalousie. Les royaumes de Murcie, de Grenade, de Valence étaient disputés, par des bandes toujours renaissantes, aux lieutenants de l'empereur et à ses légions découragées. Dans la Vieille-Castille, le roi imposé par la France n'osait sortir de sa capitale et chasser au cerf dans les environs d'Aranjuez, sans réclamer le secours et la protection de la cavalerie française. Les Asturies, la Navarre, la Galice regorgeaient de partis insurgés qui pillaient les convois de l'armée ennemie, égorgeaient les traîneurs, enlevaient les caisses, et punissaient de mort les Espagnols qui consentaient à servir d'instrument à Joseph Bonaparte. La Catalogne opposait au duc de Tarente une résistance formidable; le général Suchet contenait à grand'peine les insurgés d'Aragon, et une armée, naguère forte de quatre-vingt mille hommes, commandés par Masséna, se voyait chassée du Portugal, réduite à la moitié de son effectif, trop heureuse de se soustraire par la retraite au canon anglais ou au couteau des montagnards lusitaniens.

A la suite de l'annexion de la Hollande, l'action du blocus continental put s'étendre sans obstacle jusqu'aux bouches de l'Ems. Napoléon s'efforça de rendre ce blocus tout à fait efficace. En dépit de tous les obstacles, on réussissait encore à introduire des marchandises prohibées, en payant aux contrebandiers environ cinquante pour cent de leur valeur. L'empereur porta, le 5 août 1810, un décret qui permit l'entrée de ces marchandises, moyennant un droit égal qu'il percevrait pour le compte du trésor. Toutefois, ceci ne s'appliquait

qu'aux denrées coloniales, telles que sucre, café, cacao, coton, indigo, cochenille, bois de teinture, tabac, cuir; les toiles de coton de Manchester, la quincaillerie de Birmingham, les produits de toutes les manufactures anglaises, devaient être détruits et brûlés partout où on les saisirait. Par ce moyen, Napoléon se procurait des sommes considérables, au détriment de la contrebande, tout en maintenant, sur le marché de Londres, les prix avilis qui ruinaient l'Angleterre. Il accorda aussi des licences, c'est-à-dire qu'il autorisa des négociants à importer certaines marchandises indispensables, à la condition d'exporter certains produits français. La conséquence des principes posés dans le décret impérial fut que toute denrée coloniale devait avoir payé le droit dans quelque endroit qu'on la rencontrât, et si elle ne pouvait pas prouver qu'elle l'avait acquitté, elle était déclarée introduite en fraude et confisquée. L'empereur fit donc visiter le même jour tous les entrepôts pour constater l'existence des denrées coloniales, pour leur faire payer le droit de cinquante pour cent si elles étaient sincèrement déclarées, ou les confisquer si leur existence était dissimulée. Celles qui provenaient de la Hollande furent expédiées sur Anvers; celles qui avaient été saisies dans le Nord de l'Allemagne furent emmagasinées à Magdebourg. On fit à Anvers d'immenses ventes aux enchères, qui durèrent plusieurs semaines, pour le compte de l'Etat. En même temps, on brûlait publiquement les tissus anglais partout où on les rencontrait; c'est ce que les étrangers appelèrent les buchers de l'inquisition impériale. Napoléon se disait forcé à prendre de grandes

mesures, sans se laisser détourner par des considérations secondaires, quoiqu'il pût en éprouver de regrets. Les panégyristes invoquaient la terrible raison d'Etat, l'inexorable nécessité.

Tels furent les moyens que Napoléon employa pour ruiner le commerce britannique, tandis que ses généraux s'efforçaient vainement, en Portugal, de pousser les armées anglaises à la mer. L'Angleterre de son côté, outre la lutte qu'elle soutenait dans la péninsule, multipliait ses efforts pour s'emparer des colonies françaises, hollandaises et danoises. En 1809, elle avait pris la Guyane, la Martinique et le Sénégal. En 1810, elle s'empara de la Guadeloupe, de l'île de Bourbon et de l'île de France. En 1811, elle occupa Batavia et l'île de Java. Quant aux colonies espagnoles, elles n'étaient plus à personne. Une partie d'entre elles formèrent, en 1810, la confédération de Vénézuela, sans toutefois se séparer encore de la mère patrie.

Les visites rigoureuses auxquelles Napoléon voulut soumettre les faux neutres, c'est-à-dire les neutres qui introduisaient dans les ports du continent des marchandises anglaises prohibées, ne s'exécutèrent qu'imparfaitement. Ni le Danemark, quoique allié de la France, ni la Prusse, malgré les traités qui l'y obligeaient, ni la Russie, malgré ses promesses, ne fermèrent hermétiquement leurs ports. La Russie refusa, bien qu'avec des ménagements polis, de se conformer au décret du 5 août. Malgré ces résistances, les mesures à la fois ingénieuses et violentes que Napoléon avait imaginées portèrent un rude coup au commerce de l'Angleterre. Les fabricants de Manchester, de Birmingham et de

toutes les villes manufacturières d'Angleterre produisaient, dit M. Thiers, trois ou quatre fois plus de marchandises que les colonies de toutes les nations ne pouvaient en consommer. Les bâtiments expédiés de Liverpool furent obligés de rapporter en Europe une partie de leurs chargements. Un petit nombre ayant trouvé à s'en débarrasser avaient reçu en échange des denrées coloniales qui restaient invendues dans les magasins de Londres, et s'y avilissaient à tel point qu'elles coûtaient en frais de garde et d'emmagasinement plus que leur prix. C'était pourtant sur ce gage que la banque escomptait le papier des fabricants et leur en donnait la valeur en billets dont l'augmentation croissante menaçait le pays d'une catastrophe. En 1811, la détresse était devenue si grande que le Parlement britannique, dans la crainte d'une banqueroute générale, avait voté un secours au commerce de six millions sterling (150 millions de francs) à distribuer à titre de prêt aux fabricants et commerçants les plus embarrassés. Une telle situation, maintenue quelque temps encore, devait aboutir inévitablement ou à une catastrophe financière et commerciale, ou à un désir de la paix irrésistible pour le gouvernement. Mais en même temps que la politique impériale causait au commerce anglais ces graves préjudices, elle provoquait en France une crise commerciale et industrielle non moins violente. Voici comment cette crise avait été amenée.

Les manufacturiers français avaient spéculé sans mesure sur l'approvisionnement exclusif du continent, comme les Anglais sur celui des colonies. En Alsace, en Flandre, en Normandie, les métiers à

filer, à tisser, à imprimer le coton s'étaient multipliés avec une incroyable rapidité. L'industrie des draps, comptant sur l'exclusion des draps anglais, sur la possession exclusive des laines espagnoles, avait pareillement oublié toute réserve dans l'extension donnée à sa fabrication. L'industrie des meubles s'était aussi fort développée, parce que les bois exotiques, se trouvant au nombre des produits coloniaux admis sur licences, permettaient la production à bon marché. L'admission des cuirs, en vertu de licences, avait également procuré une grande extension à toutes les industries dont le cuir est la matière. La quincaillerie française avait aussi profité de l'exclusion des Anglais. Bientôt la production, dans ces diverses industries, dépassa considérablement l'étendue des besoins. Mais ce n'était pas seulement vers la fabrication de ces produits que s'était dirigée l'ardeur du moment; c'était aussi vers l'introduction des matières premières qui servaient à les créer. On courait à Anvers, à Mayence, à Francfort, à Milan, sur tous les marchés où le gouvernement faisait vendre les marchandises confisquées. On spéculait avec passion sur le sucre, le café, le coton, l'indigo, les bois, les cuirs. Tandis que l'industrie produisait beaucoup plus qu'elle ne pouvait vendre, les agioteurs sur les matières premières cherchaient à en acheter beaucoup plus que l'industrie n'aurait pu en employer. Pour solder tous ces marchés imprudents, les maisons de commerce s'étaient créé des ressources fictives en se prêtant mutuellement leur crédit et en tirant les unes sur les autres des sommes considérables : le papier de circulation remplaçait le numéraire dans tous les échanges

commerciaux. Ce débordement de spéculation avait pris naissance depuis plusieurs années, s'était arrêté un instant en 1809 par suite de la guerre d'Autriche, avait repris à la paix de Vienne, s'était développé sans obstacle et sans mesure dans tout le cours de l'année 1810, et avait enfin abouti, au commencement de 1811, à la catastrophe inévitable qui suit toujours les exagérations industrielles et commerciales de cette nature. Une première banqueroute se produisit; bientôt ce fut un chaos de maisons s'écroulant les unes sur les autres et s'entraînant réciproquement dans leur chute. Les règlements commerciaux émis par la Russie furent un nouveau coup pour le commerce français. L'ukase de l'empereur Alexandre, en date du 31 décembre 1810, interdisait tous les produits manufacturiers anglais, mais aussi plusieurs produits manufacturiers français, réputés faire concurrence à l'industrie russe, tels que les draps et les soieries. La subite privation de débouchés sur lesquels on avait compté, s'ajoutant au resserrement de tous les crédits, causa une suspension presque générale de la fabrication; bientôt des masses d'ouvriers se trouvèrent sans ouvrage. En vain Napoléon essaya-t-il de prêter secours aux maisons de commerce les plus éprouvées. Il fallut attendre que le temps améliorât la situation, en faisant disparaître la surabondance des produits fabriqués et en amenant sur les marchés français les négociants américains en faveur desquels Napoléon avait récemment suspendu les décrets de Berlin et de Milan (1).

(1) THIERS. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, livres XXVIII, XL, XLI.

La disette de céréales faillit ajouter les privations de la famine aux épreuves produites par la crise que subissaient le commerce et l'industrie. La récolte de 1811 avait été mauvaise; cette année et les premiers mois de l'année suivante furent difficiles à passer, sous le rapport des subsistances. En temps ordinaire, le commerce eût approvisionné l'empire, mais toutes les mers étaient au pouvoir des Anglais, et il fallait tirer tous les grains de l'Allemagne, qui elle-même avait à se préoccuper de ses propres besoins. L'empereur consacra des sommes énormes à faire acheter des céréales, afin de livrer cette précieuse denrée à bas prix aux classes pauvres. Mais quand un gouvernement veut intervenir lui-même dans ces opérations, il ne réussit, malgré ses sacrifices, qu'à faire arriver sur les marchés des quantités de grains insuffisantes, et il paralyse le commerce qui se voit hors d'état de lutter contre un concurrent baissant à volonté la valeur vénale des marchandises. En dépit des sacrifices du gouvernement, et à cause d'eux peut-être, la disette ne fut donc ni amoindrie, ni diminuée. Sur plusieurs points de l'empire il y eut des séditions et des révoltes qui furent comprimées avec une extrême rigueur.

La récolte en vin avait été par contre des plus favorables : elle est demeurée la plus remarquable de celles dont la France ait gardé le souvenir. Cette même année parut dans le ciel une grande comète flamboyante; elle répandit dans les populations une terreur vague dont les savants se moquèrent : mais ces alarmes et ces prévisions sinistres de tout un peuple n'en avaient pas moins un caractère menaçant, qui défiait les commentaires de la raison et

l'orgueil de la science. Tous les symptômes de crainte, ajoute M. Gabourd, ne se montraient d'ailleurs pas dans les sphères étoilées : il y avait, dans les événements politiques, de sérieux motifs d'appréhension, et c'était de ce côté que se tournaient surtout les regards.

Des causes de mécontentement s'étaient accumulées entre la Russie et la France. La Russie succombait sous les nécessités du traité de Tilsitt, qui lui imposait le système prohibitif organisé par le décret de Berlin contre le commerce anglais. Alexandre, bien que désireux de la paix, se trouvait contraint, par les réclamations de la noblesse et du peuple, de se préparer chaque jour davantage aux éventualités de la guerre. Dès la campagne de 1809, Napoléon avait pu voir que la coopération de la Russie contre l'Autriche avait été tardive, incomplète et suspecte. La rupture des projets de mariage entre l'empereur des Français et la grande-duchesse Olga et la résolution si promptement prise par Napoléon de se retourner subitement vers une alliance avec une princesse autrichienne ne devaient point resserrer les liens déjà fort relâchés qui avaient uni la France et la Russie. On ne pouvait douter que Napoléon ne cherchât à faire du duché de Varsovie un Etat indépendant, destiné à s'étendre de la Baltique au Danube, comme une barrière infranchissable entre la Russie et l'Europe occidentale. Pressé par Alexandre de prendre l'engagement de ne jamais rétablir l'ancien royaume de Pologne, l'empereur des Français refusait de souscrire à cette promesse. Le czar se plaignit vivement de ce que le duché d'Oldenbourg, garanti par le traité de Tilsitt

à un de ses proches parents, venait d'être confisqué par la France. L'ukase du 31 décembre 1810 fut considéré comme le premier pas ouvertement fait dans la voie des hostilités. De part et d'autre cependant on différait l'explosion, et on procéda longtemps à des échanges de notes diplomatiques très convenables par la forme, mais qui n'amenaient le redressement d'aucun grief. Au commencement de l'année 1811, tandis que la Russie multipliait de son côté ses préparatifs, Napoléon passa tout à coup d'un armement de précaution contre les Russes à un armement d'urgence, comme si la guerre était imminente. La perspective de cette nouvelle campagne causait en France les plus vives appréhensions. Lors des préliminaires du mariage impérial, Cambacérès, consulté par Napoléon sur le choix d'une alliance, avait opiné en faveur d'une princesse russe. Pressé par M. Pasquier, conseiller d'Etat, de faire connaître les raisons d'une préférence inattendue : « Je suis moralement sûr, avait-il répondu, qu'avant deux ans nous aurons la guerre avec celui des deux souverains dont l'empereur n'aura pas épousé la fille. Or la guerre avec l'Autriche ne me cause aucune inquiétude, et je tremble d'une guerre avec la Russie; les conséquences en sont incalculables! Je sais que l'empereur connaît bien le chemin de Vienne; je ne suis pas aussi assuré qu'il trouve celui de Saint-Pétersbourg. » Ces appréhensions trop justifiées de l'archichancelier étaient partagées par un grand nombre de Français.

Afin de remplir ses cadres, Napoléon fut obligé de hâter la levée de la conscription de 1811, ordonnée dès le mois de janvier. Il voulut de plus

recouvrer l'arriéré des conscriptions antérieures, consistant en soixante mille réfractaires au moins qui n'avaient jamais rejoint leurs corps. L'empereur, qui ne ménageait pas les moyens, dit M. Thiers, quand le but lui convenait, forma dix ou douze colonnes mobiles, composées de cavalerie et d'infanterie légères et choisies parmi les plus vieilles troupes, les plaça sous les ordres de généraux dévoués, leur adjoignit des pelotons de gendarmerie pour les guider et leur fit entreprendre une poursuite des plus actives contre les réfractaires. Ces colonnes étaient autorisées à traiter militairement les provinces qu'elles allaient parcourir et à mettre des soldats en garnison chez les familles dont les enfants avaient manqué à l'appel. Dans le département de l'Ourthe, le même bulletin qui annonçait aux populations la naissance du roi de Rome fit connaître, par un avis sévère, l'arrivée dans le département du général Le Marrois, à la tête des colonnes mobiles. « Aucunes excuses, disait cet avis, aucunes représentations ne seront écoutées; il faut que les déserteurs, les réfractaires et les retardataires soient représentés sur le champ, et tous les individus qui les auraient protégés, ou qui même n'auraient pas contribué à les arrêter, seront traités militairement (1). » Si on songe, dit encore M. Thiers,

(1) En 1810, on comptait déjà 160,000 réfractaires condamnés nominativement; de plus 170 millions d'amendes avaient été imposées à leurs familles. En 1811 et 1812, les colonnes volantes en ramassèrent 60,000 que l'on poussa par troupeaux, de l'Adour au Niémen, le long de la côte; arrivés à la frontière, on les versait dans la grande armée, mais, dès les premiers mois, ils désertèrent, eux et leurs compagnons de chaîne, au taux de 4 ou 5000 par jour. (TAINE. *Le régime moderne*, I, p. 113.)

que ces colonnes étaient portées, d'après leur composition, à regarder le refus du service militaire comme un délit à la fois honteux et criminel, qui faisait peser exclusivement sur les vieux soldats les charges de la guerre, si on songe qu'elles avaient pris à l'étranger l'habitude de vivre en troupes conquérantes, on concevra facilement qu'elles devaient commettre plus d'un excès, bien qu'elles fussent dans leur patrie, et que leurs courses, ajoutées au déplaisir de la levée de 1811, devaient en diverses provinces pousser le chagrin de la conscription presque jusqu'au désespoir. Comme précédemment déjà, on compta sur l'appât du gain pour obtenir des dénonciations, et une prime de vingt-cinq francs fut offerte par tête de réfractaire arrêté. Quatre régiments furent créés, ceux de Walcheren, de Belle-Ile, de l'île de Ré et de la Méditerranée, pour recevoir les réfractaires et édicter des peines d'une rigueur inouïe qui devaient être infligées sans jugement. Il fallut encore, ajoute M. Dareste, encourager au service par des récompenses, affecter aux militaires, en tout ou en partie, des emplois nombreux, tels que ceux des postes, des forêts, des tabacs, des haras, les recettes de finances. Un décret du 8 mars porta qu'à l'avenir il faudrait pour entrer dans une carrière justifier de cinq ans de services militaires ou avoir été réformé pour infirmités ou blessures, mesure qui eût paru excessive en d'autres temps, mais qui, suivant la juste observation de Thibeaudeau, n'était plus un privilège dès que personne n'était exempt de servir.

Les rigueurs de la conscription donnaient lieu souvent à des scènes de désolation navrante. M. Gé-

nard nous retrace, d'après le témoignage des contemporains, ce qui se passa à Anvers le 1er avril 1811, au moment même où l'on s'apprêtait à fêter, par des réjouissances officielles, la naissance du fils de l'empereur. « Le 1er avril fut, dit-il, pour un grand nombre un jour de deuil. On arrêtait les parents, les frères, les sœurs et même les amis des jeunes gens qui, pour se dérober à la conscription, s'étaient cachés ou évadés; ils devaient rester prisonniers jusqu'au moment où les fugitifs se représenteraient. Il y eut des scènes de désespoir indescriptible, et ce spectacle se renouvela plusieurs jours de suite, tant dans la ville que dans les campagnes. Des réfractaires qui étaient venus se dénoncer spontanément pour délivrer leurs parents furent introduits en ville pieds et poings liés. L'exaspération du peuple était à son comble; on savait que peu de soldats revenaient des armées impériales, et que le départ d'un conscrit équivalait presque toujours à un dernier adieu. D'autre part, l'obligation de devoir combattre des peuples amis (comme les Espagnols), qui eux-mêmes ne luttaient que pour leur indépendance, répugnait au sentiment de la population. »

Les préfets, qui avaient la mission de diriger l'esprit des populations dans un sens favorable au gouvernement, furent alarmés, et plusieurs désolés des mesures sévères édictées par Napoléon. Néanmoins quelques-uns, voulant proportionner leur zèle à la difficulté, exagérèrent encore dans l'exécution les ordres de l'autorité supérieure, et poussèrent, au lieu de les retenir, les colonnes occupées à donner la chasse aux réfractaires. Quelques autres eurent l'honnêteté de faire entendre des supplications en

faveur des pauvres parents qu'on ruinait. Mais le plus grand nombre de ces hauts fonctionnaires, gémissant en secret, et se contentant pour toute vertu de ne pas ajouter aux rigueurs prescrites, exécutèrent les ordres reçus plutôt que de renoncer à leurs fonctions.

Les chefs des diocèses étaient aussi, dans la pensée de Napoléon, de véritables fonctionnaires publics, simplement préposés au gouvernement des choses religieuses. Ils avaient pour mission, comme les préfets, d'inspirer au peuple catholique placé sous leur juridiction une complète soumission aux ordres du gouvernement. Ils durent en conséquence engager les fidèles à obéir spontanément aux lois et aux décrets portés sur la conscription. Le zèle de l'évêque nommé de Liège n'avait pas besoin d'être stimulé. A Malines, les vicaires généraux, Forgeur et Huleu se prêtèrent docilement aux désirs de l'empereur. « Aucun évêque des diocèses voisins, écrivaient-ils à de Pradt en 1813, n'a montré autant de zèle, de fermeté et de constance que nous à seconder les vues du gouvernement; aucun n'a fait autant de mandements que nous pour faire observer la loi de la conscription. » Mgr de Broglie fortement engagé, comme ses vénérables collègues, à faire des mandements contre les malheureux déserteurs, s'excusa d'abord et chercha tous les moyens pour déterminer l'empereur à retirer son ordre. N'ayant point pu réussir, il se contenta d'envoyer au clergé de son diocèse le message impérial du 7 janvier 1809 sur la désertion des conscrits. Il engagea les curés à ne pas lire cette lettre dans la chaire de vérité, à ne pas faire de discours sur la conscription, mais à

prendre les autres moyens qu'ils jugeraient convenables et utiles pour empêcher les désertions. Quelque temps après, dans une lettre pastorale remarquable sur la *Triple paix*, publiée le 22 novembre, à l'occasion de la paix avec l'Autriche, le courageux prélat proclama, avec une liberté vraiment apostolique, son désir de voir cesser les guerres désastreuses de Napoléon. Néanmoins Mgr de Broglie était par inclination naturelle et par principe religieux fort éloigné de s'opposer au pouvoir civil; il désirait prêter au gouvernement l'appui que sa conscience lui permettait. Aussi engagea-t-il de nouveau, le 20 avril 1811, les curés de son diocèse, à employer tout leur zèle à faire cesser les désertions qu'il représentait comme également pernicieuses aux jeunes conscrits, à leurs parents, aux communes et à la patrie. Ce fut le dernier acte de condescendance posé par l'évêque de Gand. Il prévoyait la prochaine convocation du concile national et, avec l'aide du docteur Van de Velde et du savant professeur Ryckewaert, il se préparait, par de fortes études, aux assauts qu'il aurait bientôt à soutenir. Le moment approchait où le brillant évêque des Flandres devait payer de sa liberté le zèle qui l'animait pour la défense de la liberté de l'Eglise et des droits du suprême pontificat.

Napoléon toujours préoccupé de trouver le moyen de se passer du Pape pour l'institution canonique des évêques, avait une seconde fois réuni la commission ecclésiastique, aux premiers jours de l'année 1811. Le choix des nouveaux membres adjoints à la commission de 1810 indiquait suffisamment ce que désormais l'empereur attendait d'elle. Le père

Fontana retenu prisonnier à Vincennes avait été remplacé par le cardinal Caselli, prélat très soupçonné de complaisance pour les vues du gouvernement, et l'abbé de Pradt avait succédé à l'évêque de Verceil, mort pendant le cours de l'année précédente. Deux questions furent soumises à l'avis de la commission : 1° A quelle autorité fallait-il recourir pour se procurer les dispenses réservées au Saint-Siège, quand toute communication avec le Saint-Père était interrompue ? 2° Quel était le moyen légitime d'instituer les évêques nommés, quand le Pape refusait constamment d'accorder les bulles d'institution? Les membres de la commission firent un rapport sur ces deux questions.

Les premières phrases de leur réponse témoignaient, il est vrai, de cette respectueuse sympathie pour le Pape, dont aucune réunion d'ecclésiastiques n'aurait pu se dispenser sans s'exposer à la plus fâcheuse déconsidération. « La franchise et la sainte véracité de notre ministère ne nous permettent pas, disaient-ils, de déguiser la profonde douleur dont nous avons été pénétrés en apprenant que toute communication entre le Pape et les sujets de l'empereur venait d'être rompue. Sujets fidèles et respectueux, nous oserons dire néanmoins à Votre Majesté que le Saint-Siège étant le lien le plus fort, le lien nécessaire à l'unité ecclésiastique dont il est le centre, nous ne pouvons plus prévoir que des jours de deuil et d'affliction pour l'Eglise, si les communications et les rapports demeurent longtemps suspendus entre les fidèles et le père commun que Dieu leur a donné dans la personne de notre Saint-Père le Pape. » Après ces réflexions qui

étaient de nature à déplaire quelque peu à l'empereur, les évêques de la commission se hâtaient, pour réparer cette hardiesse, d'ajouter immédiatement : « Des circonstances impérieuses peuvent quelquefois obliger d'apporter certaines modifications à la juridiction du chef de l'Eglise, sans en altérer la substance. Seulement ces changements mêmes dans la discipline, s'ils étaient annoncés trop précipitamment, seraient suspects au peuple, toujours léger et inconsidéré dans ses jugements. Il nous semble que les esprits doivent être préparés à toute variation, qu'il faut qu'ils y soient doucement amenés. » Ces déplorables paroles, remarque avec tristesse le chanoine de Smet, semblaient faites pour encourager le persécuteur dans toutes ses entreprises contre l'Eglise et contre son chef sur la terre.

Les réponses données aux doutes proposés par l'empereur ne démentaient pas trop le système de ménagement et de flatteries dont ce préambule porte le cachet. Les évêques répondaient pour la première question : « que si des circonstances malheureuses empêchaient temporairement de recourir au Pape pour les dispenses, c'était aux évêques eux-mêmes qu'il faudrait s'adresser. » La réponse à la seconde question portait en substance que le concordat de 1801 donnait un avantage trop marqué au Pape sur le souverain, en ce que, par une de ses clauses, le prince perdait le droit de nommer, s'il ne présentait pas dans un temps fixé un sujet capable (1). « Pour qu'il y eût égalité de droits, disait le rapport, il eût

(1) Cette clause ne se lit pas dans le concordat de 1801 ; et quand elle s'y serait trouvée, qui avait droit de l'abolir ? (Note du chanoine de Smet.)

fallu que le Pape de son côté fût obligé à donner l'institution, ou à produire un motif canonique de son refus, dans un temps déterminé; faute de quoi le droit d'instituer serait dévolu par ce seul fait au concile de la province où serait situé l'évêché vacant. » Si l'une des parties contractantes se refusait à faire cette modification au concordat, la commission trouvait qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de rétablir les règlements de la Pragmatique Sanction, rédigée en 1438, d'après les décrets du concile de Bâle, et, pour les faire revivre légalement, elle insistait sur l'expédient déjà proposé de convoquer un concile national ou une assemblée du clergé, composée d'un certain nombre d'évêques pour chaque métropole. Cependant la commission conseillait avant tout d'envoyer au Pape une députation pour lui exposer les besoins urgents de l'Eglise de France et l'éclairer sur le véritable état des choses.

Nous nous sommes étendus sur l'attitude gardée par cette commission ecclésiastique parce que, sans exagérer son importance, nous avons cru ces détails utiles pour faire ressortir le système de condescendance et d'adulation adopté par une partie notable de l'épiscopat français. On comprendra mieux dans la suite l'importance du service rendu à la cause de l'Eglise par nos évêques belges dont la courageuse opposition devait triompher, au sein du concile, de la pression exercée par Napoléon sur la conscience des hauts dignitaires ecclésiastiques. Il est juste en même temps d'excepter de ce reproche de faiblesse un des membres les plus éminents de la commission réunie par l'empereur. L'abbé Emery avait combattu de

toutes ses forces les décisions proposées par ses collègues, et n'avait jamais voulu les signer. Il eut bientôt l'occasion de s'en expliquer en présence de l'empereur lui-même. Bien que celui-ci eût lieu d'être entièrement satisfait des réponses qu'il avait reçues, il voulut, avant de prendre aucune détermination, réunir autour de lui, en présence de ses principaux conseillers, tous les membres de la commission ecclésiastique. Cette séance extraordinaire eut lieu aux Tuileries, le 16 mars. Napoléon parla d'abord longtemps et avec violence contre le Souverain Pontife. Quoique son discours ne fût qu'un tissu de calomnies et de maximes subversives des lois de l'Eglise, pas un cardinal, pas un évêque n'eut le courage d'élever la voix pour défendre la vérité et la justice. Mais l'abbé Emery, interrogé par l'empereur sur ce qu'il pensait de tout cela, répondit avec force et non sans habileté. S'appuyant sur l'autorité de Bossuet et même sur le texte du catéchisme que Napoléon faisait enseigner dans tout l'empire, il démontra à son terrible interlocuteur l'institution divine de la primauté de Saint Pierre, le devoir de tous les chrétiens d'obéir à cette autorité divinement instituée, et la nécessité de la souveraineté temporelle pour l'indépendance du Saint-Siège. Il proclama que le concile qu'on voulait assembler n'aurait aucune autorité parce qu'il serait séparé du Pape et désapprouvé par Sa Sainteté. L'empereur interpella de rechef l'abbé Emery et passant à la clause que les évêques avaient proposé de faire ajouter au concordat, portant que Sa Sainteté donnerait l'institution canonique dans un délai déterminé, faute de quoi le droit d'instituer serait

dévolu au concile de la province, il demanda à l'ancien supérieur de Saint-Sulpice s'il croyait que le Pape ferait cette concession. M. Emery répondit sans hésiter qu'il croyait que le Pape ne le ferait pas, parce que ce serait anéantir son droit d'institution. L'empereur fit un mouvement, et, se tournant vers les évêques, il leur dit : « Ah ! ah ! messieurs, vous vouliez me faire faire un *pas de clerc* en m'engageant à demander au Pape une chose qu'il ne doit pas m'accorder. » Et se levant pour se retirer, Napoléon salua gracieusement de la tête le vénérable abbé Emery, sans paraître faire beaucoup d'attention aux autres membres de la commission. Aux évêques qui l'abordèrent après la séance pour le supplier d'excuser la franchise de leur collègue, à cause de son grand âge, l'empereur répondit : « Vous vous trompez, messieurs, je ne suis aucunement fâché contre M. Emery. Il a parlé en homme qui sait son affaire et c'est ainsi que j'aime qu'on me parle. » Napoléon garda une telle impression de la sagesse du vénérable vieillard que le cardinal Fesch voulant quelques jours après lui parler d'affaires ecclésiastiques en reçut cette brusque réponse : « Taisez-vous, vous êtes un ignorant. Où avez-vous appris la théologie? C'est avec M. Emery, qui la sait, que je dois m'en entretenir. » Il est probable que l'influence de l'abbé Emery eût produit un effet salutaire sur les déterminations ultérieures de Napoléon. Malheureusement la douleur que ce saint prêtre ressentait en songeant aux destinées probables de l'Eglise de France épuisa ses dernières forces. Il mourut le 28 avril 1811.

Après la séance du 16 mars, Napoléon avait paru

hésiter quelque temps; il se décida enfin à convoquer son prétendu concile national. La lettre de convocation, en date du 25 avril, au lieu de contenir, comme il était naturel, une simple formule d'invitation, était en réalité un véritable réquisitoire lancé contre le Saint-Père. Déterminé, contrairement à l'avis de M. Emery, à faire auprès de Pie VII une suprême tentative pour arracher au Pontife des concessions qu'il savait impossibles, l'empereur avait résolu d'annoncer, avec un certain fracas, la réunion de cette assemblée d'évêques, afin d'agir par ce moyen sur les dispositions du Saint-Père. Il avait calculé que la crainte de voir une assemblée aussi considérable prendre sans son concours des décisions relatives soit au dogme, soit à la discipline ecclésiastique, donnerait à réfléchir au chef de la catholicité et le troublerait beaucoup. Savait-on à quelle extrémité pourraient se porter des prélats complaisants, délibérant sous la dépendance du maître terrible qui les avait convoqués? Il ne déplaisait nullement à l'empereur que le futur concile s'offrît comme un épouvantail à l'imagination du Souverain Pontife.

Le même jour où l'on signa la circulaire de convocation au concile, Napoléon fit mander à Saint-Cloud Mgr de Barral, archevêque de Tours, et Mgr Duvoisin, évêque de Nantes. Il savait que le dévouement de ces deux prélats était acquis d'avance à toutes les vues du gouvernement. Il les avait choisis, avec l'évêque de Trèves, Mgr Monnay, pour porter à Savone ses odieuses propositions. L'évêque de Faënza, Etienne Bonsignori, qui venait d'être nommé au patriarcat de Venise, leur fut adjoint par décision du 30 avril. Ils étaient chargés d'entrer en

négociations avec le Pape afin d'amener Sa Sainteté à conclure deux conventions indépendantes. L'une était relative à l'institution des évêques. En voici les bases, telles qu'elles étaient posées par l'empereur. Le chef de l'Etat consent à revenir au concordat de 1801, à deux conditions : 1° le Pape instituera les évêques déjà nommés; 2° à l'avenir, les nominations seront communiquées au Pape dans les formes ordinaires. Si, au bout de trois mois, le Pape n'a pas institué, le droit d'institution sera dévolu au métropolitain. L'autre convention avait pour but de régler les affaires générales de l'Eglise : le Pape devait être prévenu qu'il ne rentrerait pas dans la souveraineté temporelle de Rome; il pourrait retourner dans sa métropole, s'il consentait à prêter à l'empereur serment de fidélité; s'il refusait ce serment, il pourrait résider à Avignon et recouvrerait son indépendance spirituelle, à condition de s'engager à ne rien faire, dans tout l'empire, qui fût contraire aux quatre articles de 1682. Ces deux conventions faites, Napoléon se déclarait disposé à s'entendre avec le Pape pour tout le reste. Les députés devaient avoir soin de prévenir le Souverain Pontife de la convocation du concile et « de ce qu'il était possible que fît l'Eglise de France d'après les exemples des temps antérieurs, vu la nécessité de pourvoir au salut des âmes et au bien de la religion. »

Cette dernière phrase des instructions données aux évêques députés découvre tout l'artifice de Napoléon. A tout prix, dit M. d'Haussonville, il voulait que son malheureux prisonnier, retenu à Savone loin du commerce du monde et privé de toute communication avec les fidèles de son Eglise,

fût persuadé qu'en cas de rupture, l'épiscopat français et le corps entier du clergé se rangeraient avec unanimité du côté du gouvernement impérial et n'hésiteraient pas, s'il le fallait, à se séparer, sur les questions débattues, du chef de la catholicité. Aussi avait-il eu soin d'arranger toutes choses de façon à bien établir à l'égard de Pie VII qu'il était officiellement étranger à la démarche de l'épiscopat français. Les trois députés étaient censés n'avoir été envoyés en mission auprès du Saint-Père que par les douze prélats réunis en ce moment à Paris. Ceux-ci avaient chargé leurs collègues d'une lettre pour le Souverain Pontife. « Nous supplions Votre Béatitude, disaient-ils, d'accueillir nos trois représentants avec la bienveillance la plus paternelle et de croire ce qu'ils diront en notre nom avec la ferme persuasion qu'ils seront avoués de tous les évêques de France. C'est en effet toute l'Eglise gallicane qui va parler par leur bouche à notre auguste chef. » Le cardinal Fesch ajouta à cet écrit une lettre particulière, où il pressait le Pape de consentir à ce qu'on ajoutât au concordat la clause indiquée par le conseil ecclésiastique et de déclarer qu'il n'entreprendrait rien contre les quatre articles. Enfin dix-sept autres cardinaux, archevêques ou évêques, écrivirent aussi en particulier au Saint-Père et remirent leurs lettres aux députés.

Ceux-ci arrivèrent à Savone le 9 mai 1811. Le lendemain et les jours suivants, ils eurent avec le Souverain Pontife plusieurs entretiens. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces négociations; il nous suffira d'exposer les judicieuses objections faites par le Saint-Père aux demandes inadmissibles qui lui étaient adressées.

Pie VII fit d'abord remarquer aux évêques qu'on ne pouvait, sans son concours, réunir des conciles légitimes, et, sur l'observation qu'on lui fit qu'il n'était pas question d'un concile général, il répliqua que, dans le cas d'un concile national, cette assemblée n'aurait point autorité pour changer la discipline générale de l'Eglise, sans l'assentiment du Souverain Pontife.

La clause relative à l'institution canonique blessait le Saint-Père : 1° parce que le terme de trois mois était trop court; 2° parce qu'en l'admettant, il concéderait à l'empereur seul le jugement de l'aptitude des sujets nommés; 3° parce qu'en dernière analyse le métropolitain deviendrait juge des refus du Saint-Siège; 4° parce qu'il lui répugnait d'admettre des changements aussi considérables, tant qu'il resterait privé de ses conseillers naturels. Les évêques, avec quelques détours de modestie, se proposèrent eux-mêmes pour assister le Pape de leurs conseils; mais Pie VII les éconduisit poliment en leur faisant sentir qu'il ne les considérait pas comme suffisamment désintéressés. Il est en vérité difficile de s'expliquer, remarque M. d'Haussonville, comment les députés de l'empereur osaient tenter une telle démarche. De mémoire de diplomate, quel ambassadeur laïque doué seulement de la plus simple honnêteté avait jamais songé à cette bizarre combinaison de s'offrir lui-même pour donner ses avis à la puissance avec laquelle il avait mission de traiter?

Au sujet de la déclaration de 1682, Pie VII expliqua nettement qu'il n'avait jamais rien fait de contraire aux quatre propositions et qu'il était disposé à laisser les choses dans le *statu quo;* mais il

se refusa à s'y engager solennellement et par écrit, comme on le lui demandait : Alexandre VIII avait, peu de temps avant sa mort, condamné et cassé la déclaration du clergé gallican, et le Saint-Père ne pouvait déroger au jugement porté par son prédécesseur.

Les évêques, aidés par M. de Chabrol, préfet de Montenotte, et par M. Porta, médecin du Pape, ne négligèrent rien pour émouvoir le Souverain Pontife. Ils lui représentaient sa position et celle de son Eglise, ses privations personnelles et celles de tant de hauts personnages compromis et qui souffraient à cause de lui, le clergé de France tout entier adhérant aux doctrines impériales, et le futur concile disposé à aller bien au delà de ce qui lui était alors directement demandé par Napoléon. Le Pape résistait, et les évêques découragés se disposaient à retourner à Paris. On était au 18 mai 1811. Depuis quelques jours, Pie VII ne dormait plus; ses nuits étaient fort agitées, et son esprit se trouvait de plus en plus ébranlé par la fatigue des discussions qu'il lui fallait soutenir et par le sentiment de la gravité des résolutions qu'il avait à prendre. M. de Chabrol résolut de tenter un dernier effort. Il revit le Souverain Pontife et, profitant de son état, il lui parla avec vigueur et réussit à ébranler son courage. Pie VII manifesta le désir d'avoir un nouvel entretien avec les députés. Cette conférence eut lieu le jour même, et les évêques se flattaient déjà de voir réussir leur projet quand le Pape les pria de se retirer parce que sa tête était fatiguée. Ils revinrent le lendemain, et, ayant trouvé le Saint-Père assez bien disposé, ils en profitèrent pour

lui faire agréer divers articles relatifs à l'institution canonique et à la clause additionnelle au concordat. La note qu'ils rédigèrent ne fut toutefois point signée par le Pape ; les évêques la laissèrent sur sa cheminée et reprirent le lendemain de grand matin la route de Paris.

Quand on songe, dit M. d'Haussonville, à cet ensemble d'efforts si habilement concertés, à ces terribles assauts journellement renouvelés contre un captif laissé dans la complète ignorance de tout ce qui se passait hors des murs de sa prison ; quand on se le représente épuisé par huit jours d'une lutte incessante soutenue sans appuis, sans conseillers, sans espoir de secours, sans lueur de délivrance, effrayé de la perspective de l'avenir et de l'immense responsabilité qui allait peser sur lui par suite de sa détermination quelle qu'elle fût, livré à des incertitudes qui, au témoignage de son médecin, avaient altéré non seulement sa santé, mais sa raison, on est plutôt porté à admirer le courage de Pie VII qu'à condamner sa faiblesse.

Le malheureux pontife reconnut immédiatement l'imprudence qu'il avait commise ; il ne put fermer l'œil et ne cessa de gémir et de pleurer ce qu'il regardait comme une coupable prévarication. Il voulut encore entretenir les députés le lendemain, et l'annonce de leur départ le consterna au point qu'on en craignit des suites graves pour sa vie.

Les évêques envoyés à Savone reçurent, à leur retour de Paris, l'ordre péremptoire de se renfermer dans une impénétrable discrétion et de ne répondre que par les lieux communs les plus vagues, les phrases les plus évasives, aux questions qui pour-

raient leur être adressées sur l'issue de la démarche qu'au nom du clergé français ils étaient allés tenter auprès du Saint-Père. Il importait au plus haut point qu'on ne pût absolument rien conclure, en quelque sens que ce fût, des paroles qui tomberaient de leurs lèvres. Cependant le fait seul de la réunion du concile avait pour lui-même une importante signification. En s'adressant directement aux évêques de son empire pour leur demander de résoudre les questions controversées entre Pie VII et lui, l'empereur établissait formellement que, pour le moment du moins, il considérait comme nul et non avenu l'espèce d'arrangement ébauché avec le Pape, et qu'il ne comptait pas, quant à présent, se prévaloir des articles insérés dans la note que ses négociateurs avaient laissée entre les mains du Pape, soit qu'à ses yeux cette ébauche de traité fût entachée de nullité par l'état d'esprit où était tombé le malheureux pontife, soit plutôt, croyons-nous, qu'il redoutât, si elle était produite, de provoquer un éclat terrible auquel Pie VII avait menacé M. de Chabrol de recourir, si on osait en faire usage après qu'il l'avait formellement démentie. Quoi qu'il en fût, l'incertitude, la confusion et le trouble régnaient dans les conseils du prince aussi bien que dans l'esprit des futurs membres du concile, à la veille du jour où la France allait avoir le spectacle inattendu d'une solennelle assemblée d'évêques délibérant sur les plus graves affaires de l'Eglise.

CHAPITRE V

Réunion du concile national. — Résistance courageuse de Mgr de Broglie et de Mgr Hirn. — Dissolution du concile. — Arrestation des évêques de Gand et de Tournai. — Nouvelle réunion du concile. — Assauts livrés au Saint-Père. — Captivité de Mgr de Broglie et de Mgr Hirn. — Conduite des chapitres de Gand et de Tournai.

L'assemblée des prélats convoqués par Napoléon, fixée d'abord au 9 juin 1811, ne s'ouvrit que le 17 du même mois. On ne sait de quel nom désigner cette réunion insolite. Elle ne présentait aucun des caractères d'un concile œcuménique, elle ne fut pas même un concile national. D'après les règles de la tradition catholique, un concile national ne peut être assemblé qu'avec l'agrément du Souverain Pontife, lequel désigne ordinairement le prélat chargé de faire la convocation et d'occuper la présidence. L'assemblée de 1811 avait au contraire été réunie par la seule autorité de Napoléon. La présidence fut dévolue au cardinal Fesch. Dans les réunions préliminaires qui eurent lieu à l'archevêché, les évêques le choisirent par acclamation, mais à leur grande surprise, le cardinal rejeta ce mode d'élection et prétendit qu'il devait être président de droit, comme primat des Gaules et archevêque de la plus ancienne Eglise de France. L'empereur à qui déplaisait cette prétention de son oncle et qui ne se souciait pas de reconnaître à aucune Eglise le privilège d'une sorte de prééminence officielle, jugea

convenable de décerner lui-même par décret la présidence au cardinal Fesch et de motiver sa nomination sur le prétendu choix du concile.

L'assemblée était aussi incomplète dans sa composition qu'irrégulière dans sa convocation et sa présidence. En principe, il eût fallu convoquer au concile national non seulement tous les évêques canoniquement institués, mais encore un grand nombre d'autres ecclésiastiques, tels que les vicaires capitulaires, les abbés mitrés, et même les chanoines titulaires des églises cathédrales. Napoléon n'eut aucun souci de ces règles canoniques. En ce qui regardait la France, à l'exception de l'évêque de Séez, récemment contraint de donner sa démission, on avait au moins appelé tous les prélats de l'empire. Mais il n'en avait été ainsi ni pour l'Allemagne ni pour l'Italie. Le clergé allemand n'était représenté que par quatre ou cinq évêques. Parmi les prélats du pays d'Outre-Monts, un peu moins de la moitié avaient été mandés à Paris. En effet les provinces italiennes soumises à la domination française comptaient cent cinquante-deux sièges épiscopaux, et il n'y eut que quarante-deux de ces évêques qui assistèrent aux délibérations du concile; les autres avaient été ou exclus de la liste comme suspects, ou enlevés de force de leurs diocèses pour être transportés dans quelques villes de France où l'empereur continuait à les retenir; l'évêque même de Rome était prisonnier à Savone, et, quant aux cardinaux, treize des membres du sacré-collège, dépouillés de leur pourpre, demeuraient éloignés du concile et placés sous la surveillance de la police impériale.

L'assemblée se composa en totalité de quatre-

vingt-quinze membres, à savoir six cardinaux, huit archevêques et quatre-vingt et un évêques. Parmi eux figuraient trois évêques belges, Mgr de Broglie évêque de Gand, Mgr Hirn évêque de Tournai, et Mgr Pisani de la Gaude évêque de Namur, outre l'abbé de Pradt archevêque nommé de Malines. Ce dernier fut admis à prendre part aux délibérations et aux votes de l'assemblée en vertu de son institution antérieure comme évêque de Poitiers. L'abbé Lejeas, évêque nommé de Liège, assista à la séance d'ouverture avec huit autres ecclésiastiques désignés comme lui pour des sièges épiscopaux, mais ils ne purent s'associer aux travaux du concile.

La première session se tint à Notre-Dame. Le cardinal Fesch officia pontificalement, et Mgr de Boulogne, évêque de Troyes, fut chargé de prononcer le sermon d'ouverture. Le texte en avait été communiqué à Napoléon par le cardinal Fesch, mais l'empereur n'avait pas eu le temps d'en prendre lecture. Le cardinal lui en avait répondu et avait assuré qu'on supprimerait deux ou trois passages qui seuls pouvaient prêter à de fâcheuses interprétations. Mgr de Boulogne s'y était engagé, mais, dans la chaleur du débit, il oublia presque complètement sa promesse. Toute l'assistance était comme suspendue à ses lèvres, dit M. d'Haussonville, lorsque, vers la fin de son discours, après l'éloge indispensable de Bossuet, avec une émotion visiblement partagée par tous les membres du concile, il se mit à traiter d'une façon générale mais vive et saisissante, les brûlantes questions qui faisaient alors l'objet de toutes les préoccupations du public.

« Ne peut-il y avoir des craintes tellement fondées,

des dangers si imminents, des circonstances si hasardées, que l'Eglise de France ne puisse toute seule aviser aux moyens de se sauver elle-même en sauvant son épiscopat? Mais quelle est cette planche qui s'offre à elle pour échapper au naufrage dont elle est menacée? Jusqu'où peut s'étendre la loi des tempéraments? Jusqu'où peut-on s'avancer? Où doit-on s'arrêter? Quelle application peut-on faire des règles anciennes aux difficultés actuelles, et de l'histoire du passé aux conjonctures du présent?... Voilà, messeigneurs, les hautes questions qui sont offertes à vos lumières, et sur lesquelles vous aurez à prononcer devant l'Europe qui vous observe, devant l'Eglise qui vous écoute, devant la postérité qui vous attend. Mais, quelle que soit l'issue de vos délibérations, quel que soit le parti que l'intérêt de nos Eglises pourra nous suggérer, jamais nous n'abandonnerons ces principes immuables qui nous attachent à l'unité, à cette pierre angulaire, à cette clef de voûte sans laquelle tout l'édifice s'écroulerait sur lui-même. Jamais nous ne nous détacherons de ces premiers anneaux sans lesquels tous les autres se dérouleraient et ne laisseraient plus rien que confusion, anarchie et ruine. Jamais nous n'oublierons tout ce que nous devons de respect et d'amour à cette Eglise romaine qui nous a engendrés en Jésus-Christ, et qui nous a nourris du lait de la doctrine, à cette chaire auguste que les Pères appellent la citadelle de la vérité, et à ce chef suprême de l'épiscopat sans lequel tout l'épiscopat se détruirait lui-même et ne ferait plus que languir comme une branche desséchée du tronc, ou s'agiter au gré des flots comme un vaisseau sans gouvernail et sans

pilote. Oui, quelques vicissitudes qu'éprouve le siège de Pierre, quels que soient l'état et la condition de son auguste successeur, toujours nous tiendrons à lui par les liens du respect et de la révérence filiale. Ce siège pourra être déplacé, il ne pourra être détruit. On pourra lui ôter sa splendeur, on ne pourra pas lui ôter sa force. Partout où ce siège sera, tous les autres se réuniront. Partout où ce siège se transportera, tous les catholiques le suivront, parce que partout où il se fixera, là sera la tige de la succession, le centre du gouvernement et le dépôt sacré des traditions apostoliques. Tels sont nos sentiments invariables, que nous proclamons aujourd'hui à la face de l'univers, à la face de toutes nos Eglises, dont nous portons en ce moment les vœux et dont nous attestons la foi, à la face des saints autels et au milieu de cette basilique où nos pères assemblés vinrent plus d'une fois cimenter la paix de l'Eglise et apaiser par leur sagesse des troubles et des différends, hélas! trop ressemblants à ceux qui nous occupent aujourd'hui. »

Cette profession de foi prononcée d'une voix grave et retentissante avait jeté dans l'assemblée entière une indicible émotion. Après la messe, Mgr Duvoisin publia en chaire le décret d'ouverture et le règlement qui devait présider aux délibérations de l'assemblée. Cette première formalité accomplie, l'évêque de Nantes, suivant un autre usage qui est de tradition dans l'Eglise, alla demander individuellement à chacun de ses collègues s'il lui plaisait en effet que le concile fût ouvert : *Placetne concilium esse inceptum?* Quand son tour fut venu : « Oui, je le veux, répondit Mgr d'Aviau, archevêque de Bor-

deaux, sauf toutefois l'obéissance due au Souverain Pontife, obéissance à laquelle je m'engage et que je jure. » Ces paroles prononcées d'une voix ferme produisirent une sorte de frémissement dans toute l'assemblée. Ce n'était encore là qu'une manifestation isolée. Bientôt le président du concile, suivi des prêtres officiants, s'avança vers le trône qui avait été dressé pour lui au milieu du chœur, et, à genoux, la main sur le livre des évangiles, il prononça à haute voix la formule du serment prescrit par la bulle de Pie IV du mois de novembre 1564. Ce serment renfermait la profession de foi la plus expresse touchant les droits du Saint-Siège. « Je reconnais, disait-il, la Sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, mère et maîtresse de toutes les autres Eglises; je promets et je jure au pontife romain, successeur de Saint Pierre, prince des apôtres et vicaire de Jésus-Christ sur la terre, une véritable obéissance. » Ensuite le cardinal Fesch invita les cardinaux, les archevêques et évêques appelés au concile à venir un à un répéter entre ses mains la profession de foi dont il avait donné l'exemple.

A coup sûr, continue M. d'Haussonville, c'était là une suite de manifestations significatives auxquelles l'empereur ne s'attendait guère. Il en fut vivement irrité. Non seulement elles blessaient son orgueil, mais elles dérangeaient tous ses plans. Comment pourrait-il désormais, si le récit en parvenait jusqu'au Saint-Père, lui faire incessamment répéter par M. de Chabrol que l'Eglise de France était, sur la question des bulles, entièrement d'accord avec le gouvernement français et toute prête

à rompre avec le Saint-Siège? Quelle force de résistance Pie VII ne puiserait-il pas dans ces protestations d'inaltérable fidélité qui sortaient comme d'elles-mêmes de la bouche des prélats sur lesquels l'empereur s'était cru jusqu'alors le plus en droit de compter? A tout prix il fallait empêcher que le bruit de ces scènes scandaleuses ne se répandît au dehors. De là l'ordre donné au *Moniteur* et aux journaux du temps de ne pas parler du discours de l'évêque de Troyes et de ne point mentionner la prestation du serment d'obéissance au Saint-Père, qui avait inauguré la première session d'un concile solennellement convoqué pour lui ravir au contraire l'une de ses plus importantes prérogatives.

Napoléon, furieux de ce qui s'était passé le jour de l'ouverture du concile, avait pris aussitôt des mesures pour comprimer l'opposition qui menaçait de se produire au sein de l'assemblée. Quand les évêques se réunirent, le 20 juin, en congrégation générale dans une des salles de l'archevêché, ils virent entrer en costume officiel les deux ministres des cultes de France et d'Italie, M. Bigot de Préameneu et M. le comte de Marescalchi. La séance s'ouvrit par la lecture d'un décret impérial, daté de la veille; Napoléon agréait la nomination du cardinal Fesch à la présidence et statuait qu'il serait formé un bureau chargé de la police intérieure de l'assemblée. Les deux ministres devaient faire partie de ce bureau. Le mot de *police* déplut aux membres du concile, et l'archevêque de Tours, Mgr de Barral, bien que absolument dévoué aux ordres de l'empereur, exprima lui-même le vœu de tous, dit le chanoine de Smet, en demandant que

cette commission fût nommée *de l'administration intérieure*. Dans les premiers siècles, les empereurs chrétiens, remarque judicieusement à cette occasion M. Jauffret, avaient bien coutume d'envoyer aux conciles un ou plusieurs commissaires pour y maintenir la tranquillité et y faire régner le bon ordre; mais, depuis longtemps, ce soin avait été laissé uniquement à ceux qui les présidaient. Il était donc évident qu'en faisant revivre un tel usage le chef du gouvernement avait moins en vue de protéger les délibérations du concile que d'influer sur ses décisions (1).

Les évêques ne s'y trompèrent pas. Aussi, quand on procéda, par voie de scrutin, à la nomination des membres de la commission prescrite par le décret, les choix, quoique n'ayant rien d'exclusif, ne tombèrent pas tous sur les prélats les plus agréables à la cour. On adjoignit aux commissaires impériaux le cardinal Fesch et l'évêque de Nantes, mais on nomma en même temps l'archevêque de Ravenne et le courageux archevêque de Bordeaux.

Le président proposa ensuite la nomination des secrétaires et des promoteurs du concile. L'archevêque de Tours émit l'opinion de conserver, à titre définitif, pour secrétaires français, les évêques de Quimper et de Nantes que le cardinal Fesch avait nommés provisoirement pour la séance d'ouverture. Mgr de Broglie ayant insisté, eu égard à l'importance de ces fonctions, pour que les membres du concile procédassent eux-mêmes à l'élection, sa pro-

(1) Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques pendant les premières années du XIX[e] siècle, t. II, p. 538.

position fut presque unanimement adoptée, et le scrutin fournit une preuve nouvelle des dispositions de l'assemblée en décidant la nomination des évêques de Montpellier et de Troyes. Le choix de l'évêque de Troyes était particulièrement significatif; il disait assez haut que les prélats assemblés n'avaient pas porté le même jugement que l'empereur sur le sermon prononcé à l'ouverture du concile.

Ces divers scrutins avaient pris un temps considérable. Il était quatre heures lorsque le ministre des cultes donna lecture du message impérial dont il était chargé. C'était une longue pièce contenant, dans un langage violent et calomnieux, l'exposé des difficultés survenues entre les deux cours et se terminant, comme d'ordinaire, par une déclaration péremptoire des volontés de l'empereur. Ce message, dit M. Jauffret, jeta la consternation parmi les prélats qui jusqu'alors s'étaient flattés d'un rapprochement entre les deux pouvoirs.

La seconde congrégation générale se réunit le lendemain, 21 juin. Napoléon, préoccupé d'ourdir une combinaison qui le rendrait maître absolu du concile, avait eu de fréquents entretiens avec son oncle le cardinal Fesch, avec son premier aumônier l'abbé de Pradt, avec l'archevêque de Tours et l'évêque de Nantes. Toujours plein d'assurance, le cardinal ne doutait pas que le concile ne lui laissât, par déférence, le soin de désigner lui-même les membres des diverses commissions chargées de préparer les propositions qui seraient soumises aux délibérations de l'assemblée. Il ferait attention à n'y admettre que des prélats prudents et dévoués. Ceux-ci auraient toute facilité pour s'entendre avec lui,

chaque jour, dans des conférences familières et secrètes. Ils seraient donc assurés de ne jamais proposer à leurs collègues que des résolutions déjà débattues en présence du souverain, convenues avec lui et qui ne risqueraient pas de contrarier ses vues. La combinaison était admirable, mais, dès la séance du 21 juin, elle reçut un assez rude échec, car les évêques, contrairement aux probabilités entrevues par le cardinal Fesch, témoignèrent leur volonté bien arrêtée de nommer eux-mêmes, au scrutin secret, les diverses commissions du concile. La première commission, chargée de rédiger le projet d'adresse à l'empereur, fut composée des archevêques de Ravenne, de Turin et de Tours, et des évêques de Nantes, de Troyes, de Gand et de Montpellier.

La commission de l'adresse se réunit plusieurs fois chez le cardinal Fesch. L'évêque de Nantes lut d'abord un projet qu'il avait rédigé d'avance. Au lieu de contenir simplement des témoignages de respect et d'attachement pour la dynastie impériale, il abordait successivement toutes les questions les plus ardemment controversées. Aussitôt les objections les plus diverses s'élevèrent de toutes parts. Mgr Duvoisin ayant répondu maladroitement que son travail avait été communiqué à l'empereur et qu'il avait déjà reçu de lui la plus complète approbation, Mgr de Broglie ne put contenir son indignation. Il rappela l'exemple de Bossuet réclamant contre Louis XIV, dont une décision avait prescrit aux évêques de lui soumettre leurs mandements. L'évêque de Nantes, ajouta-t-il, outre le tort d'avoir fait une démarche de cette nature, sans y être autorisé par le concile, s'en était donné un plus grave

encore en compromettant la commission, qui pourrait demander des changements désagréables à l'empereur, et le concile lui-même, qui pourrait refuser son assentiment au projet. Quelle ne serait pas alors l'irritation du souverain! Combien d'ailleurs n'était-il pas indécent que le concile ne fût placé qu'en seconde ligne dans un acte qui le concernait aussi essentiellement! Enfin, conclut l'évêque de Gand, il était nécessaire que, dans la suite, l'assemblée agît, parlât, écrivît elle-même ses adresses, ainsi que toutes les pièces officielles qui émaneraient d'elle, sauf (ce qui restait à examiner) à pressentir ensuite sur leur contenu l'opinion du souverain afin de ne pas exciter des orages. Mgr Duvoisin était comme atterré par ces réflexions; les autres membres appuyèrent l'opinion de Mgr de Broglie, ils n'épargnèrent pas même leurs sarcasmes à leur collègue de Nantes.

Dans une des séances qui suivirent, l'évêque de Gand reprit la parole. Par quoi, disait-il, devait-on commencer, sinon par demander la liberté du chef de l'Eglise? Pour tout le reste il fallait se borner à des hommages de fidélité, de respect et de dévouement pour la personne du souverain. La majorité de la commission craignait trop la colère de l'empereur pour appuyer un avis aussi généreux. On se mit donc à discuter article par article le projet de Mgr Duvoisin, on changea beaucoup d'expressions, on en retrancha un plus grand nombre, et on s'efforça de donner à la rédaction devenue informe à force de corrections un peu d'ordre et d'ensemble. Personne au fond n'en était satisfait, et Mgr de Broglie déclara que jamais il ne signerait cette adresse.

Le sort du projet rédigé par l'évêque de Nantes fut encore plus malheureux au sein de la congrégation générale, qui tint plusieurs séances le 25 juin et les jours suivants. Tous les articles furent de nouveau remis en discussion. Les évêques de Jéricho et de Chambéry, appuyés par les archevêques de Bordeaux, de Turin et de Soissons, réclamèrent avec énergie pour qu'on demandât avant tout la liberté du Souverain Pontife. Sur la proposition du cardinal Fesch, l'assemblée adhéra en principe à cette généreuse idée; mais, par crainte des colères de l'empereur, elle décida de différer toute démarche à ce sujet jusqu'au moment plus opportun où l'on traiterait la question de l'institution canonique. Mention néanmoins fut faite au procès-verbal de l'unanime assentiment du concile.

Mgr Duvoisin avait introduit dans son projet plusieurs articles tirés de la déclaration de 1682. Ils furent l'objet de vives attaques de la part surtout des prélats italiens, qui déclarèrent que la plus grande partie de la catholicité rejetait ces principes, et que l'Eglise d'Italie avait continuellement protesté contre ce qu'on appelait les libertés gallicanes. L'évêque de Nantes en avait déduit notamment cette audacieuse proposition : « Toute censure de l'Eglise ou de ses ministres prononcée pour affaires temporelles est *ipso facto* nulle et de nul effet. » On lui opposa le décret du concile de Trente qui frappe d'excommunication les spoliateurs de biens ecclésiastiques, et la discussion s'échauffa à tel point que l'archevêque de Bordeaux, dans un mouvement d'éloquente indignation, jetant sur le bureau où il siégeait un exemplaire du concile ouvert à l'article

qui donne aux papes le droit d'excommunier les souverains, s'écria d'une voix toute vibrante d'émotion : « Eh bien! jugez le Pape si vous l'osez et condamnez l'Eglise si vous pouvez! » Après bien des débats, Mgr Duvoisin vit ainsi dépecer et mettre en pièces sous ses yeux cette adresse composée avec tant de peine et presque sous la dictée de l'empereur. Le cardinal Maury demanda qu'elle ne fût signée que par le président et par les membres du bureau. Malgré les vives réclamations de Mgr Pisani de la Gaude, elle ne fut pas adoptée au scrutin secret et à la majorité des voix, mais par assis et levé, mode de voter jusqu'alors inouï dans les annales du concile.

L'empereur apprit avec un vif mécontentement les changements apportés au texte de l'adresse que l'évêque de Nantes lui avait si imprudemment soumise. Le concile devait lui être présenté en corps le dimanche 30 juin. Napoléon statua que cette présentation n'aurait pas lieu et que toute séance de la congrégation générale serait provisoirement différée.

Cependant la grande question posée dans le message impérial restait encore sans solution. L'empereur avait réduit beaucoup ses prétentions. Il comprenait l'impossibilité de demander au concile de reconnaître au chef de l'empire le droit de nommer lui-même et directement les évêques, sans intervention du Souverain Pontife. Il se bornait à exiger la déclaration que, si le Pape continuait à demeurer inflexible, le concile se reconnaîtrait compétent pour aviser lui-même aux moyens de pourvoir provisoirement à la viduité des diocèses. C'est cette déclaration de compétence qu'il s'agissait d'obtenir. La commission chargée de préparer sur cet objet une

réponse au message impérial avait été nommée, au scrutin secret, dans la congrégation générale du 25 juin. Elle était composée, outre le président du concile, des cardinaux Spina et Caselli, des archevêques de Bordeaux et de Tours, des évêques de Nantes, de Comacchio, d'Ivrée, de Trèves, de Tournai et de Gand. Six ou sept de ces membres étaient connus comme des partisans très zélés des droits du Saint-Siège. Ils se sentaient donc en force.

Mgr Duvoisin ne s'était plus hasardé à présenter cette fois un projet préparé d'avance; mais, dès l'ouverture de la première séance, il commença par dire que, pour aplanir les difficultés, la commission ferait bien d'en référer à l'empereur, si elle avait des craintes qu'il n'agréât point ce qu'elle aurait décidé. Mgr de Broglie l'arrêta court : « Que sommes-nous, monseigneur, s'écria-t-il, et quelle est notre qualité, sinon les mandataires du concile? Le concile nous a délégué la mission de préparer une réponse au message; il ne nous a pas conféré d'autres pouvoirs, et certes il n'entend pas que notre commission ou quelques-uns de ses membres traitent jamais, sans son autorisation, avec l'empereur. » Le courageux évêque de Gand ne fut pas assez soutenu dans cette demande qui néanmoins produisit son effet, car on passa outre à la proposition de l'évêque de Nantes.

Les prélats indépendants de la cour pensaient que l'archevêque de Tours et les évêques de Nantes et de Trèves, ayant rapporté de leur députation à Savone la nouvelle importante que le Pape était disposé à accorder les bulles d'institution, même avec une clause additionnelle au concordat, il fallait

commencer par envoyer au Saint-Père une députation du concile, pour le prier de confirmer la promesse qu'il avait faite précédemment. Le cardinal Fesch et les trois évêques de la première députation répliquèrent que l'empereur voulait un décret du concile avant de consentir à l'envoi d'une députation nouvelle. « C'est le vrai moyen de tout manquer, s'écria l'évêque de Tournai, car c'est exactement comme si nous disions au Pape : la bourse ou la vie; donnez les bulles ou nous nous passerons de vous. » La discussion menaçait de ne point avancer. Prenant enfin courage, l'évêque de Nantes, malgré les protestations de Mgr de Broglie, finit par annoncer à ses collègues qu'il était chargé par l'empereur d'adresser à la commission deux questions sur lesquelles le souverain voulait qu'on délibérât immédiatement; les réponses lui seraient remises à lui-même avant d'avoir été communiquées au concile. Les deux questions étaient les suivantes : « 1° Le concordat étant déclaré aboli par l'empereur, le concile se croit-il compétent pour prononcer sur la matière de l'institution canonique sans l'intervention du Pape? 2° L'empereur désire que le concile lui demande le rétablissement du concordat avec condition d'y insérer une clause qui prévienne désormais tout refus arbitraire de la part des papes. Dans ce cas, l'empereur permettra qu'il soit envoyé au Pape une députation chargée de lui porter le décret du concile. Si le Pape y adhère, tout sera terminé à la satisfaction de l'empereur. S'il s'y refuse, le droit de donner l'institution canonique aux évêques sera provisoirement et jusqu'à décision d'un concile œcuménique dévolu aux métropolitains en vertu du

décret du concile. » On possédait désormais une base de discussion; celle-ci fut remise au lendemain.

Dans la seconde séance, l'évêque de Tournai lut à ses collègues un mémoire longuement motivé sur la question qui occupait la commission du message. On croit généralement, dit M. d'Haussonville, que ce mémoire avait été en partie inspiré à Mgr Hirn par son grand-vicaire, l'abbé Duvivier, qui l'avait accompagné à Paris. Il appela particulièrement l'attention des prélats sur le doute légitime que produirait nécessairement dans l'esprit des prêtres et des fidèles toute institution canonique donnée à des évêques qui n'auraient pas été préalablement agréés par le chef de la catholicité. Il appuya beaucoup sur les douloureuses anxiétés qui tortureraient les consciences, si l'on admettait pour l'épiscopat un mode de recrutement aussi inusité. Il aurait ce terrible résultat de mettre en suspicion la validité même des sacrements conférés par les nouveaux prélats et par tous les prêtres placés sous leur juridiction épiscopale. C'était ouvrir à double battant la porte à la plus épouvantable des confusions. Il examinait ensuite la question en elle-même et prouvait qu'un concile national était radicalement incompétent pour décréter une forme d'institution canonique si différente de celle qui était consacrée par la discipline générale de l'Eglise.

Cette argumentation fit sur la majorité une impression très vive. Mgr Duvoisin invoqua la nécessité absolue qui devait dispenser des règles ordinaires. « Cette nécessité, qui l'a créée? repartit immédiatement Mgr de Broglie. N'est-ce pas l'empereur et nullement le Pape, puisque le Pape a

tout récemment promis aux prélats qui lui ont été envoyés à Savone de donner l'institution aux évêques nommés? Dès lors, comment l'auteur de cette prétendue nécessité, qui aurait les moyens de la faire cesser demain, si cela lui convenait, serait-il en droit d'en profiter? » L'évêque de Nantes de plus en plus embarrassé par cette réflexion souleva enfin une partie du voile qui dérobait alors si profondément aux yeux de tous les scènes qui venaient de se passer à Savone. Il apprit à la commission surprise les hésitations du Souverain Pontife et l'espèce de désaveu dont le Pape avait frappé ses premières concessions.

Il devenait de plus en plus difficile de s'entendre. Mgr de Broglie lut un mémoire qu'il avait rapidement rédigé, d'après un travail plus étendu du Dr Van de Velde, son savant théologien. Il prouva « qu'un changement quelconque de la discipline générale, quant à l'institution canonique des évêques sans bulles du Pape, ne pouvait être accordé par un concile national, qui était incompétent à prononcer à cet égard, même provisoirement et pour un temps fixé. »

L'avantage passait de plus en plus du côté des opposants, et l'évêque de Trèves avoua lui-même qu'il n'y avait d'autre remède aux maux actuels de l'Eglise que dans l'envoi d'une nouvelle députation auprès du Souverain Pontife. La commission tout entière allait prendre une décision en ce sens quand l'évêque de Nantes, dont cela ne faisait pas l'affaire, se jeta à la traverse et posa une nouvelle question ainsi conçue : « Dans le cas d'une extrême nécessité, ne pourrait-on point se passer des bulles

pontificales? » En vain on lui répondit que c'étaient là des abstractions vagues et illusoires. Mgr Duvoisin s'écria qu'il fallait bien mettre sa proposition aux voix, et que jamais l'empereur ne laisserait partir la députation tant qu'il n'aurait pas obtenu un décret du concile. La discussion fut remise à la séance suivante.

A l'ouverture de la troisième séance, le cardinal Fesch donna lecture d'une lettre qui lui avait été adressée par le ministre des cultes. M. Bigot, au nom de Napoléon, faisait savoir aux membres de la commission qu'ils eussent à se prononcer immédiatement, par oui ou par non, sur la compétence du concile relativement à l'institution canonique. La majorité fut si énorme qu'il n'y eut même pas besoin de compter les suffrages. « Allons, dit le président quand le vote fut fini, tout est perdu, et l'empereur dissoudra le concile. »

La discussion reprit de plus belle sur les sujets déjà surabondamment traités. Il n'y avait aucun ordre dans les débats, et les divagations naissaient les unes des autres. Le cardinal président somma les évêques de voter sur la question suivante : « Peut-on supposer un cas métaphysique *in abstracto* en vertu duquel un concile national puisse, sans l'intervention du Pape, adopter un mode d'institution canonique, sans tenir compte des circonstances actuelles ou autres ? » La plupart des membres enveloppèrent leurs réponses de force restrictions, objectant que c'était là un cas imaginaire et une hypothèse chimérique. Fesch produisit cette autre question : « Si le Pape était mort, un concile national pourrait-il statuer sur l'institution canonique? »

Les membres de la majorité comprirent parfaitement où leur président voulait les conduire; ils ne donnèrent pas dans le piège, et huit voix contre trois se prononcèrent pour la négative. Le cardinal, voyant qu'il ne pouvait par aucune subtilité venir à bout de l'opposition qu'il rencontrait dans le sein de la commission, en convint loyalement et, sans plus de retard, proposa d'approuver une déclaration conçue en ces termes : « La congrégation particulière nommée par le concile pour répondre au message de Sa Majesté pense que le concile, avant de prononcer sur les questions qui lui sont proposées, pour se conformer aux règles canoniques et à ce qui s'est pratiqué de tout temps dans l'Eglise, ne peut se dispenser de solliciter de Sa Majesté la permission d'envoyer au Pape une députation, qui lui expose l'état déplorable des Eglises de l'empire français et du royaume d'Italie, et qui puisse conférer avec lui sur les moyens d'y remédier. » Le soir même, c'est-à-dire le 5 juillet 1811, le cardinal portait à l'empereur cette déclaration signée de lui et de tous les membres de la commission.

Napoléon entra d'abord dans une violente colère. « Ah! s'écria-t-il, la commission vote ainsi! Eh bien, je casserai le concile, et tout sera fini. Les préfets nommeront les curés, les chapitres et les évêques. Si le métropolitain ne veut pas les instituer, je fermerai les séminaires, et la religion n'aura plus de ministres. » Le cardinal Fesch, d'après ce que raconte son pieux biographe, l'abbé Lyonnet, aurait répondu à l'empereur : « Si vous voulez faire des martyrs, commencez donc par votre propre famille. Je suis prêt à donner ma vie pour sceller ma foi.

Sachez-le bien, tant que le Pape n'aura pas consenti à cette mesure, moi, métropolitain, je n'instituerai jamais aucun de mes suffragants. Je vais même plus loin : si l'un d'eux s'avisait, à mon défaut, de donner l'institution à un évêque de ma province, je l'excommunierais à l'instant. » L'empereur finit par se calmer, et, prenant une soudaine résolution, il dicta incontinent un écrit destiné à être transmis au concile. Dans le préambule de cet acte, Napoléon se prévalait hardiment des concessions un instant arrachées au Souverain Pontife. « Le Pape, disait-il, a daigné entrer dans les besoins de l'Eglise, il a formellement promis l'institution pour les évêchés vacants et approuvé la clause que, si, dans l'espace de six mois, lui ou ses successeurs ne donnaient pas l'institution aux évèques, le métropolitain la donnerait. » S'appuyant ainsi sur l'autorité du Souverain Pontife, l'empereur proposait au concile d'approuver le décret suivant :

« Le concile décrète : 1° que les évêchés ne peuvent rester vacants plus d'un an pour tout délai, et que, dans cet espace de temps, la nomination, l'institution et la consécration doivent avoir lieu ; 2° que l'empereur nommera conformément au concordat à tous les sièges vacants ; 3° que, six mois après la nomination faite par l'empereur pour tout délai, le Pape donnera l'institution canonique ; 4° que, les six mois expirés, le métropolitain se trouve investi par la concession même faite par le Pape et devra procéder à l'institution canonique et à la consécration ; 5° que le présent décret sera soumis à l'approbation de l'empereur pour être publié comme loi de l'Etat ; 6° que Sa Majesté sera suppliée par le concile

de permettre à une députation d'évêques de se rendre auprès du Pape pour le remercier d'avoir, par cette concession, mis un terme aux maux de l'Eglise. »

Le cardinal Fesch crut la situation sauvée par l'écrit dont il était porteur. On parlait dans le décret de la concession du Pape ; elle était la base de tout l'arrangement. C'était par l'initiative du Souverain Pontife que tout se faisait. Quoi de plus rassurant? Chose singulière, la commission partagea immédiatement l'enthousiasme de son président. Le dimanche, 7 juillet, elle vota le décret. L'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Gand émirent seuls un vote négatif.

M. d'Haussonville fait parfaitement ressortir la situation d'esprit des membres de la commission et les anxiétés qui agitèrent bientôt leurs consciences. Lorsque, dit-il, les évêques opposants avaient lu dans la note dictée à Saint-Cloud l'assurance formelle qu'un arrangement avait été conclu à Savone entre le Pape et les évêques envoyés de Paris, et que, par cet arrangement, le Saint-Père accordait tout ce que demandait l'empereur, ils avaient à l'instant senti leur âme singulièrement soulagée. Si Pie VII avait jugé à propos de transiger, pourquoi se permettraient-ils d'être plus difficiles que lui? C'était à eux de trouver bon tout ce à quoi il avait consenti. Telle avait été l'impression du premier moment ; mais un instant de réflexion suffisait à détruire ces illusions. Comment était-il possible, si un pareil accord avait réellement eu lieu, qu'on eût tant tardé à le leur notifier officiellement? Quoi ! ils étaient réunis en concile depuis trois semaines, depuis huit jours on les pressait de résoudre une

question à propos de laquelle ils se croyaient incompétents, et l'on n'avait pas jugé à propos de leur annoncer plus tôt que le Pape l'avait lui-même tranchée dans le sens désiré par le gouvernement! Quoi! il y avait une pièce écrite qui constatait l'accord préalable, et cette pièce, on ne l'avait pas tout d'abord produite. On la citait maintenant, il est vrai, dans le préambule du décret; mais aucun d'entre eux ne l'avait vue. Quelle raison pouvait-on avoir de n'en pas donner connaissance à la commission? Là-dessus les imaginations pouvaient se donner libre carrière. Il était probable que la note dont on faisait tant de bruit contenait quelque réserve expresse, et peut-être avait-elle été arrachée violemment au prisonnier de Savone; peut-être aussi la désavouait-il présentement. A ces questions, qui approchaient si près de la vérité, les évêques du parti de la cour ne pouvaient répondre que d'une façon évasive, car ils ne savaient rien eux-mêmes qu'à demi. Encore moins l'empereur se souciait-il de suppléer à leur silence. A aucun prix, il ne voulait avouer que le malheureux Pie VII était malade, que, privé du complet usage de ses facultés, il était hors d'état de confirmer les engagements naguère acceptés, et que de là provenaient tous les embarras de la situation. Cette réserve forcée de l'empereur autorisait à bon droit tous les soupçons. Ils n'avaient point tardé à naître dans l'esprit des membres de la commission.

Le soir même du 7 juillet, quelques heures après la séance de la commission, il y avait dîner chez le cardinal Fesch. L'évêque de Gand profita de cette occasion pour dessiller les yeux de ses collègues.

Ceux-ci regrettèrent vivement l'entraînement qu'ils avaient subi. Ils étaient surtout alarmés d'avoir consenti à demander que le décret devînt loi de l'Etat, c'est-à-dire chose fixe et obligatoire pour tous les sujets de l'empereur, y compris les évêques. A l'ouverture de la séance du lendemain, le cardinal président, qui avait été témoin de leurs inquiétudes, s'adressa à ses collègues, avec une loyauté digne de tout éloge : « Je sais, messeigneurs, dit-il, que plusieurs d'entre vous ont témoigné du regret de leur vote d'hier. Comme rien ne doit se faire ici par surprise, mais tout par conviction, je remets la question sur le tapis, et regarde comme non avenu ce qui a été précédemment décidé. » Six prélats se rétractèrent aussitôt. La rétractation fortement motivée de l'évêque de Tournai produisit particulièrement un grand effet. On continua la discussion sur les amendements qui pouvaient rendre le décret admissible. Plusieurs clauses additionnelles furent proposées, notamment que le décret n'aurait force de loi qu'après l'approbation du Pape. Les cardinaux Spina et Caselli et les évêques de Tournai, de Troyes, d'Ivrée et de Commachio se prononcèrent en ce sens. L'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Gand, comme d'une autre part le cardinal Fesch, l'archevèque de Tours et les évêques de Nantes et de Trèves, s'en tinrent au vote qu'ils avaient émis la veille.

Ainsi se terminèrent, dit le chanoine de Smedt, les séances d'une commission qui a bien mérité de la religion et de l'Eglise par sa fermeté à défendre les principes, la discipline générale de l'Eglise et le droit du Souverain Pontife sur l'institution cano-

nique des évêques. Si la majorité avait cédé à la séduction ou à la crainte, c'eût été à coup sûr une fâcheuse initiative pour le concile : l'influence des prélats qu'il avait honorés par son choix, aurait pu réagir sur le concile lui-même. On en jugeait ainsi à la cour, et de là ce mélange d'astuce et de menaces, par lequel elle s'efforça de séduire ou d'intimider la commission.

Toutefois Napoléon accueillit avec moins de colère qu'on ne le craignait la nouvelle du changement qui s'était opéré dans les dispositions des prélats. La commission du message avait formulé son opinion, mais le concile pouvait en adopter une autre. L'empereur se rallia à cet avis, qui lui fut suggéré par le cardinal Fesch, et autorisa la congrégation générale, suspendue jusqu'alors, à se réunir de nouveau. Elle s'assembla le 10 juillet. Mgr Hirn avait été chargé de rédiger le rapport sur les travaux de la commission. L'attitude des évêques trahissait une certaine hésitation, et Mgr de Broglie témoigne dans son journal qu'il ressentait beaucoup d'inquiétude sur l'issue probable de la discussion. Il s'était même concerté avec ses collègues opposants, et ils avaient résolu, s'il arrivait à la majorité de se décider contrairement à la commission, qu'ils déposeraient sur le bureau une protestation énergique contre la compétence du concile en matière d'institution canonique et qu'ils quitteraient la salle immédiatement après le vote. Tout à coup, à leur grande surprise, le cardinal Fesch déclara la séance levée; la congrégation générale ne se réunirait que le surlendemain 12 juillet. Le 11, on apprit que le concile était dissous. Le 12, vers trois heures du matin, Mgr de

Broglie, Mgr Hirn et Mgr de Boulogne furent saisis dans leurs lits et conduits par des agents de police au donjon de Vincennes, où ils furent enfermés dans des cachots séparés et mis au secret le plus rigoureux, sans plumes, sans encre, sans papier.

Ces violentes mesures, si soudainement prises par l'empereur, faisaient, remarque M. d'Haussonville, un étrange contraste avec le calme vrai ou affecté qu'il avait montré quarante-huit heures auparavant au cardinal Fesch. Tandis que les évêques opposants craignaient, au dire de Mgr de Broglie, de ne pas trouver une suffisante assistance dans les dispositions assez découragées de leurs collègues du concile, Napoléon était-il au contraire effrayé des obstacles qu'opposerait à ses desseins leur invincible obstination, ou bien cédait-il, comme il lui est parfois arrivé, à l'emportement d'une passion irréfléchie et à l'envie de se venger à tout prix des ennuis que lui causaient d'incommodes adversaires? Ce n'est pas la tâche de l'histoire d'expliquer ce qu'il y a de moins explicable au monde, c'est-à-dire les incohérences d'un grand génie dévoyé.

Ce qui est certain, c'est que, dans le premier mouvement de sa vive irritation, l'empereur avait songé à s'adresser au corps législatif pour lui faire trancher la question de l'institution canonique. Mais il comprit bientôt ce qu'une pareille solution aurait d'irrégulier, et il se retourna du côté des évêques. Quelques-uns d'entre eux étaient partis aussitôt après l'arrestation de leurs collègues, mais c'étaient les prélats les plus opposés à ses desseins, et l'empereur vit leur absence sans déplaisir. Il donna ordre au ministre des cultes de retenir au contraire

tous les autres à Paris. Bientôt M. Bigot reçut la mission de les faire tous venir chez lui les uns après les autres; il devait dans ces tête-à-tête successifs user de sa plus persuasive éloquence et de tous les moyens qui dépendraient de lui pour les ramener peu à peu à la cause impériale. A défaut de plus fortes convictions, dit toujours l'écrivain français que nous avons souvent cité, l'esprit de corps avait suffi aux membres de l'assemblée pour résister tant bien que mal aux fantaisies d'un violent et rusé despote, aussi longtemps qu'il leur avait été permis de délibérer en commun. L'énergique influence de Mgr de Broglie et des évêques emprisonnés avec lui n'avait pas été étrangère à la fermeté de leur résistance. Ils ne surent plus se défendre à partir du jour où l'empereur entreprit de les intimider et de les séduire isolément. Au bout de quinze jours, tous les prélats, ou peu s'en fallait, s'étaient laissés persuader. Napoléon, qui avait déclaré le concile dissous, se hâta de le réunir de nouveau en congrégation générale, dès qu'il fut assuré d'obtenir une majorité favorable à ses desseins. La séance qui allait clore si misérablement les délibérations de cette triste assemblée eut lieu le 5 août 1811. Quatre-vingt-quatre prélats s'y trouvaient présents. Ils votèrent par assis et levé, sans oser réclamer le scrutin secret. La compétence du concile fut proclamée, et le décret proposé par Napoléon fut adopté. On croit savoir que treize membres émirent un vote négatif. Parmi ces derniers opposants se trouvait le seul évêque belge à qui l'empereur eût laissé la liberté, Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Namur.

Ainsi finit le concile de 1811, comme le dit le vicomte

de Meaux, on estime peu cette assemblée quand on la juge, davantage quand on la compare. Lorsqu'on regarde d'un côté les représentants de la société civile sous l'empire avec leur servilité sans limite et sans remords, et de l'autre l'épiscopat avec ses scrupules d'indépendance, ses essais de résistance, sa mesure jusque dans les concessions, et l'inébranlable fermeté de quelques-uns de ses membres; lorsqu'on se souvient enfin que le premier signe de réprobation contre l'excès du despotisme triomphant est parti d'une assemblée d'évêques, comment ne pas admirer dans l'Eglise le dernier asile de la conscience et le dernier sanctuaire de la liberté? Toutefois les membres de cette divine Eglise sont les hommes de leur siècle et de leur pays; le vent qui souffle autour d'eux les fait plier sans les déraciner, et même en s'élevant au-dessus de leurs contemporains, ils restent encore au-dessous de leur mission. Mettez la conduite des évêques en face, non plus des mœurs de leur époque, mais des purs principes et des immortelles traditions de l'Eglise; il faudra l'avouer : l'habitude de tout espérer, de tout craindre, de tout attendre d'un seul homme, avait rendu les caractères, même les meilleurs, inhabiles à la résistance même la plus nécessaire. Mais la timidité des évêques venait de leur temps, leur force venait de leur foi.

Le décret voulu par l'empereur ayant été arraché à la complaisance du concile, il s'agissait maintenant de circonvenir le Souverain Pontife pour qu'il ratifiât les décisions prises contre son autorité. L'équité, la logique, les simples convenances auraient voulu que les députés chargés de défendre auprès du chef

de l'Eglise les résolutions de l'assemblée eussent été désignés par l'assemblée elle-même. Elle n'osa pas même y songer, et l'empereur se réserva le droit de choisir, pour remplir cette tâche délicate, les membres de l'épiscopat qui s'étaient toujours montrés les plus empressés à lui complaire. Le choix du souverain s'était fixé sur les archevêques de Tours et de Malines, sur le patriarche de Venise et sur les évêques de Feltre, de Plaisance, de Pavie, de Trèves et d'Evreux. L'assemblée donna à ces députés une lettre de créance datée du 19 août; le cardinal Fesch leur en remit une autre, écrite en son nom particulier. Pour calmer les scrupules du Saint-Père, l'empereur comprit qu'il était surtout opportun de laisser arriver près de lui une partie de ses conseillers naturels, c'est-à-dire quelques membres du sacré-collège. Les cardinaux rouges ne pouvaient être qu'un danger; les cardinaux français risquaient de n'être pas écoutés. Napoléon résolut de prendre un moyen terme : il s'adressa à ceux des prélats italiens qui s'étaient montrés de plus facile composition dans l'affaire de son mariage et désigna, pour se rendre à Savone, les cardinaux Joseph Doria, Dugnani, Roverella, Fabrice Ruffo et de Bayanne. On fit venir d'Italie à la même fin un archevêque *in partibus* d'Edesse, Mgr Bertalozzi, ancien aumônier de Pie VII, très aimé de ce pontife, qui lui avait de tout temps témoigné beaucoup de confiance, particulièrement en ce qui regardait la direction de sa conscience personnelle. Ce qu'on voulait d'eux, c'était l'engagement formel de répéter incessamment au Pape qu'il ne pouvait rien faire de mieux que d'accepter, sans se permettre d'y rien changer, le

texte entier du décret, et cet engagement extraordinaire, les futurs conseillers de Pie VII n'hésitèrent point à le prendre verbalement et par écrit. Pour parfaire cette indigne comédie, ils sollicitèrent comme d'eux-mêmes la permission d'aller offrir au malheureux pontife détenu à Savone leur assistance menteuse et des conseils soi-disant désintéressés, mais dont la teneur avait été d'avance convenue avec son tout-puissant geôlier. Fidèles à leur triste mission, ils laissèrent le Souverain Pontife dans la plus complète ignorance de ce qui s'était passé dans les réunions du concile. Ils se gardèrent de lui avouer que la grande majorité des prélats avait commencé par se déclarer incompétents dans l'épineuse affaire de l'institution canonique et que l'assemblée avait été sur le point d'aller solliciter en corps la mise en liberté du chef de l'Eglise. Ils laissèrent ignorer au Saint-Père que le concile avait été dissous, puis de nouveau convoqué, et que le décret maintenant soumis à la sanction pontificale avait été adopté à la sourdine, sans discussion préalable, par une assemblée violemment mutilée et patemment séduite. De tels aveux auraient eu l'inconvénient d'encourager les velléités de résistance de Pie VII. Tous s'entendirent pour lui cacher que des prélats considérables, ses plus courageux défenseurs, expiaient dans des cachots le tort d'avoir plaidé trop vivement sa cause. Ils s'appliquèrent au contraire à représenter incessamment le clergé français comme blâmant d'une voix unanime l'attitude gardée jusqu'alors par le chef de la catholicité. Assailli par les instances des évêques, par les représentations des cardinaux, par les reproches et les

menaces de M. de Chabrol, ému de la situation des Eglises de France, désireux de pacifier les affaires religieuses, le Souverain Pontife céda. Le 20 septembre, les prélats envoyés à Savone étaient en mesure d'informer le cardinal Fesch qu'ils venaient d'obtenir de Sa Sainteté l'approbation sans aucune réserve et la confirmation pure et simple du décret du concile qu'ils avaient été chargés de lui présenter. Cette approbation fut donnée en forme de bref adressé aux cardinaux, archevêques et évêques assemblés à Paris. Pie VII écrivit en même temps à Napoléon directement et de sa propre main.

Tous les vœux des membres de la députation étaient exaucés, et le succès dépassait leurs plus belles espérances. Quelle ne fut pas leur surprise quand ils apprirent que l'empereur opposait des difficultés à l'acceptation du bref pontifical. Napoléon, dans une lettre à M. Bigot de Préameneu, dévoile, avec une prodigieuse ingénuité, le malhonnête programme qu'il avait conçu : « Avant que le Pape, dit-il, soit instruit des difficultés et des empêchements que le conseil d'Etat mettra à la publication du bref, on aura soin qu'il institue tous les évêchés vacants. Sa position sera empirée d'autant plus qu'il aura institué tous les évêques, qu'il verra les décrets publiés et faisant loi, et que cela éloigne nécessairement ses affaires de plusieurs années. Vous voyez qu'il faut marcher avec circonspection (1). » L'empereur commença donc par

(1) Lettre de l'empereur à M. Bigot de Préameneu, 26 octobre 1811. Cette lettre reproduite en entier par M. d'Haussonville, tome V. p. 75, n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

mettre en avant quelques nouvelles exigences, puis il écarta entièrement le bref du Pape et ne répondit point à la lettre que Sa Sainteté lui avait adressée(1).

Le 2 octobre, les évêques qui étaient restés à Paris, reçurent l'autorisation de rentrer dans leurs diocèses. Napoléon, qui préparait son expédition de Russie, avait pris son parti. Quand l'empereur Alexandre aurait été battu, la question serait reprise, mais elle ne le serait plus dans les mêmes termes. Le jour où l'empereur des Français reviendrait à Paris, après avoir pris Saint-Pétersbourg ou Moscou, qui l'empêcherait d'élever ses

(1) Napoléon et son historien ont donné pour motif du refus opposé par l'empereur que le bref pontifical contenait des doctrines ultramontaines, et qu'en reproduisant le décret du concile national, il ne reconnaissait pas sa compétence. Mais ce zèle pour les conciles, cet excès de susceptibilité gallicane, étaient au moins bien récents chez le souverain qui, au moment du concordat, s'était servi de l'omnipotence du Saint-Siège pour reconstruire sur des bases nouvelles l'Eglise de France, et qui, plus tard, au milieu même de ses démêlés avec Rome, aspirant à subordonner à ses desseins la suprématie pontificale et à la transformer en instrument de règne, répétait encore : « Jamais le Pape n'aura autant de pouvoir que ma politique me porte à lui en désirer. » Napoléon n'a jamais été disposé à contester la puissance du chef de l'Eglise, quand le chef de l'Eglise s'est fait l'exécuteur de ses desseins. Pourquoi donc ne se montra-t-il pas satisfait du bref de Savone? C'est plutôt parce qu'il ne lui suffisait pas que le Pape renonçât à l'institution canonique : il fallait encore qu'il abdiquât son principat temporel. Devenir possesseur incontesté, possesseur légitime de la ville éternelle, telle était l'ambition qui tourmentait, dans ses rêves d'empire d'Occident, le conquérant de l'Italie, le vainqueur de l'Europe. A Savone, il n'avait donc pas obtenu tout ce qui lui tenait au cœur. Dès lors, comment aurait-il consenti à lever le siège, à signer la paix? Ne fallait-il pas au contraire pousser jusqu'au bout les obsessions qui commençaient à réussir? Dans un premier succès sur la patiente résistance de son prisonnier, il ne vit que l'indice et le gage de la victoire qui lui restait à gagner encore. C'est pourquoi sans doute il imagina de rejeter, comme trop ultramontain, un acte où l'autorité pontificale se dépouillait elle-même. (Vicomte de **Meaux**.)

nouvelles prétentions au niveau de ses récents succès? Le Souverain Pontife viendrait loger dans la capitale du tout puissant vainqueur, sous sa main et à sa discrétion, prêchant d'exemple à tous les sujets de l'empire la soumission la plus complète aux volontés du maître (1). Avant de raconter comment la Providence dérangea ces rêves grandioses d'une ambitieuse imagination, il nous reste à retracer les épreuves que subirent les deux évêques belges châtiés, avec Mgr de Boulogne, par la colère de l'empereur, et les difficultés auxquelles leur arrestation donna lieu dans les diocèses de Gand et de Tournai.

Les vertueux prélats étaient arrivés à Vincennes, le 12 juillet, à huit heures du matin. L'arrestation avait été opérée par M. Veyrat, inspecteur général de police. Malgré la rudesse de ses formes et en dépit des habitudes du métier, cet agent n'avait pu se défendre d'une certaine émotion lorsqu'il s'était vu charger de mettre la main sur d'aussi vénérables personnages. Cette émotion durait encore lorsqu'il vint le lendemain matin rendre naïvement compte de l'emploi de sa nuit à M. Pasquier, préfet de police (2). Mgr Hirn et Mgr de Broglie l'avaient particulièrement frappé par la dignité de leur contenance et par le calme de leur résignation. On saisit à leur domicile tous les papiers des prélats emprisonnés.

(1) « Si j'étais revenu vainqueur de Moscou, j'eusse amené le Pape à ne plus regretter le temporel, j'en aurais fait une idole;... j'aurais dirigé le monde religieux, ainsi que le monde politique... Mes conciles eussent été la représentation de la chrétienté, et le Pape n'en eût été que le président. » *Mémorial.*

(2) *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. II, p. 482.

Ils furent soumis eux-mêmes à un long et minutieux interrogatoire, devant M. Desmarets, chef de division au ministère de la police. Ce lieutenant de Savary, duc de Rovigo, après leur avoir enlevé les livres de piété qu'ils avaient emportés avec eux, et jusqu'à leur bréviaire, après s'être assuré qu'ils n'avaient ni plumes ni crayons, les fit enfermer dans le donjon du château, où ils furent soigneusement séparés les uns des autres et privés de toute communication avec le reste des prisonniers. Leur mise au secret était si rigoureuse que, placés au même étage que les cardinaux Gabrielli et Di Pietro, ils furent près de deux mois à l'ignorer.

On se figure aisément l'effet produit sur les captifs par le traitement auquel les soumettait le souverain qui, après leur avoir demandé leur avis comme évêques, les punissait ainsi du courage qu'ils avaient mis à lui répondre suivant leur conscience. L'évêque de Tournai se soutenait assez bien par l'égalité de son caractère et la force de sa constitution. L'évêque de Gand, plus faible de santé et d'une constitution toute nerveuse, supportait moins facilement une si pénible séquestration. La promenade solitaire que, pendant une demi-heure, on lui permettait de faire chaque jour sur la plate-forme du donjon trompait imparfaitement son ennui. Il trouva moyen de se distraire en écrivant avec du plomb arraché à la toiture de la terrasse, sur les morceaux de papier qui avaient servi à envelopper ses aliments, quelques ingénieux commentaires sur les fables de La Fontaine. L'évêque de Troyes avait, non sans peine, obtenu une plume et de l'encre. Il s'en servit pour écrire, le 5 novembre, à M. Desmaret, et pour ré-

clamer avec émotion contre le traitement qu'on lui faisait subir. Sa plainte fut écoutée, et le duc de Rovigo donna des ordres au gouverneur du donjon pour qu'on fît descendre au premier étage les cardinaux Di Pietro et Gabrielli et qu'on mît à leur place M. Duvivier secrétaire de l'évêque de Tournai, et M. Van de Velde théologien de l'évêque de Gand, qui avaient été tous deux arrêtés en même temps que leurs pasteurs. Les trois prélats reçurent en même temps la permission de se visiter dans leurs chambres et de se promener autant qu'ils le voudraient dans une sorte de vestibule commun.

Mais l'empereur, en accordant lui-même cette faveur, avait un but particulier. Quinze jours plus tard, M. Bigot de Préameneu arriva inopinément à Vincennes. On fit descendre, l'un après l'autre, les trois évêques, sans leur laisser le temps de se concerter, et le secrétaire général du ministère des cultes leur demanda séparément leur démission. Ils refusèrent quelque temps de se prêter à cet acte, mais pensant ensuite qu'ils devaient, en tout état de cause, se regarder comme perdus pour leurs diocèses, et que d'ailleurs une démission souscrite sous les verrous ne pouvait avoir aucune valeur légale, ils se déterminèrent à céder. Huit jours après, le commandant du donjon vint dire aux trois évêques que l'empereur leur permettait de choisir une ville en France pour leur résidence; mais il fallait que cette ville fût à quarante lieues de Paris, et ne fût pas le siège d'un évêché. Ils n'avaient pas encore arrêté leur choix, quand survint un autre messager du duc de Rovigo, qui assigna à chacun sa résidence : Beaune à l'évêque de Gand, Gien à

l'évêque de Tournai, Falaise à l'évêque de Troyes. Enfin, le 11 décembre, arrivait un troisième émissaire chargé de signifier aux prélats que leur démission ne suffisait plus. Il était indispensable qu'avant d'être mis en liberté ils signassent la promesse formelle de n'entretenir aucune correspondance avec leurs diocèses et de ne se mêler désormais d'aucune affaire ecclésiastique. C'était M. Desmaret, chef du cabinet du duc de Rovigo, qui avait personnellement mission de conduire cette négociation, et ce fut par des lettres directement adressées au ministre de la police que les trois évêques durent prendre sur l'honneur un pareil engagement.

Voici quel avait été le motif de ce redoublement de précautions. A peine avait-il obtenu la démission des prélats captifs, M. Bigot de Préameneu s'était, par ordre de l'empereur, empressé d'écrire aux chanoines des trois chapitres de Troyes, de Tournai et de Gand, pour leur annoncer que, le siège épiscopal étant désormais vacant par suite de la démission du titulaire, ils eussent à pourvoir immédiatement à l'administration du diocèse. « Les pouvoirs des vicaires généraux nommés par l'évêque démissionnaire ayant cessé par le fait même de cette démission, je ne puis plus, disait le ministre, correspondre avec eux. » Le devoir des chanoines était donc d'en nommer d'autres sur-le-champ. « Je dois vous prévenir, ajoutait M. Bigot, que les vicaires capitulaires généraux doivent être autres que les vicaires généraux actuels, dont la nomination ne serait pas admise. » Ces recommandations appuyées de menaces étaient adressées aux chapitres sans qu'on prît même soin de leur transmettre la copie de l'acte

de démission. Napoléon avait aisément deviné que des chapitres attachés à leurs anciens pasteurs seraient d'un gouvernement difficile et recevraient plus volontiers le mot d'ordre des captifs que celui de son ministre des cultes; c'est pourquoi il avait songé à obtenir des trois prélats l'engagement de ne plus se mêler d'aucune affaire ecclésiastique.

A Tournai, les chanoines s'assemblèrent, le 27 novembre, pour délibérer sur la demande du gouvernement. Les deux vicaires généraux de Mgr Hirn étaient MM. Gosse et Godefroy. Mais, avant de quitter son siège épiscopal pour se rendre au concile de Paris, l'évêque, prévoyant les persécutions auxquelles il pourrait être en butte, avait donné des lettres de grands vicaires à tous les membres de son chapitre, afin qu'ils fussent, dans n'importe quelles circonstances, en état de pourvoir aux besoins du diocèse. Chacun d'eux avait donc les pouvoirs suffisants pour administrer le diocèse au nom de l'évêque et en vertu de sa délégation; mais ceux qui, sur les instances de l'empereur, seraient nommés vicaires capitulaires, le siège étant considéré comme vacant, pourraient-ils exercer ces pouvoirs en vertu de l'élection du chapitre? Le siège était-il vacant? L'élection qu'on allait faire était-elle canonique? Les chanoines hésitèrent : l'acte de démission signé dans un donjon par Mgr Hirn n'était pas bien valable, et, s'il l'avait été, il ne pouvait sortir ses effets qu'après avoir été accepté par l'autorité compétente et communiqué aux chapitres intéressés dans les formes ordinaires.

Dès la première séance, M. Godefroy se prononça contre la nomination et déclara qu'il ne varierait

pas, malgré tous les maux et les malheurs d'une déportation qu'on lui remettait sous les yeux. On tint une seconde séance, le 27 après-midi. Les chanoines décidèrent, à la presque unanimité des suffrages, de surseoir à l'élection et d'écrire au ministre des cultes pour le prier de déclarer si le Saint-Père avait accepté la démission de Mgr Hirn. Le chapitre alla ensuite en corps rendre compte au préfet de cette délibération. Le préfet répondit avec une vive animation à cette communication inattendue. « Comptant, dit-il, sur les bonnes dispositions du chapitre, il avait fait au ministre des cultes la promesse que la nomination aurait lieu le même jour. Maintenant des maux inévitables allaient fondre sur les chanoines, sur le clergé, sur la cathédrale. Pour lui, un des points de sa religion était d'exécuter les ordres de son maître, dont la volonté absolue était que la nomination eût lieu sur-le-champ. Les rois, ajouta-t-il, plient sous Sa Majesté; un chapitre ne l'arrêtera pas. » Les chanoines objectèrent les lois de l'Eglise. « Je ne suis pas théologien, répondit le préfet; les subtilités théologiques sont exclues de la bonne société. — Pour que le siège soit vacant, hasarda un des membres du chapitre, la démission doit être acceptée par le Pape. — Le gouvernement a pris sans doute ses renseignements, répliqua le fonctionnaire impérial; il déclare le siège vacant, on doit le regarder pour tel. » Puis se tournant vers M. Godefroy, il l'accabla de reproches et de menaces, en l'accusant d'être noté comme un ennemi déclaré du gouvernement. La terreur régnait parmi les chanoines. Ils demandèrent de pouvoir tenir une nouvelle as-

semblée le lendemain; le préfet y consentit et leur accorda un délai jusque dix heures du matin.

Quelques heures avant l'ouverture de la séance, le préfet appelait M. Godefroy pour lui enjoindre d'assister à la délibération du chapitre et de concourir à l'élection. « Monsieur, lui dit-il en s'efforçant de prendre un ton imposant, votre sort est entre vos mains; il dépend de la conduite que vous tiendrez, aujourd'hui 28 novembre, faites-y bien attention. » Le courageux chanoine répondit simplement: « Monsieur le Préfet, si j'avais l'honneur d'être connu de vous, vous sauriez que les menaces ne dirigent point ma conduite. » M. Godefroy se rendit à l'assemblée du chapitre. Il vota contre l'élection; aucun de ses huit collègues n'imita sa fermeté; on nomma quatre vicaires capitulaires : MM. Haze, Gallouin, De Dom et Preud'homme d'Hailly de Nieuport. M. Godefroy signa l'acte de nomination avec les autres chanoines, mais il ajouta à sa signature les mots : *comme présent*, pour indiquer qu'il avait assisté à la délibération sans consentir à l'élection. Il se hâta de se retirer à la cure de Braine-le-Comte, où il demeura caché pendant plusieurs mois.

La délibération du chapitre fut approuvée par le gouvernement, et un décret impérial du 12 décembre agréa comme vicaires capitulaires MM. Haze et Gallouin. L'élection fut considérée par la majorité du clergé comme entachée de nullité, et une opposition assez vive à l'administration reconnue par l'empereur agita le diocèse. Informé de ce qui se passait, Mgr Hirn réhabilita quelques chanoines dans les pouvoirs « que leur pusillanimité leur avait fait perdre. » Vers la fin du mois de mai 1812, il

fit transmettre quelques articles réglementaires : le vicariat de Tournai était déclaré investi de pouvoirs légitimes, et tous les actes qui en étaient émanés depuis le 28 novembre étaient ratifiés. Cette mesure tranquillisa les esprits.

A Gand, se présentèrent les mêmes difficultés qu'à Tournai. Avant son départ pour Paris, Mgr de Broglie avait confié l'administration du diocèse à quatre vicaires généraux, MM. Vermeesch, Buydens, De Meulenaere et Goethals. Les deux premiers étaient seuls reconnus par le gouvernement. On commença plus tôt qu'ailleurs à tout préparer pour obtenir une prompte soumission aux volontés de Napoléon. Dès le mois d'août, un ordre du ministre des cultes éloigna du conseil les grands vicaires Buydens et Goethals, ainsi que les examinateurs synodaux, Fruyt et Verhaegen. M. Goethals resta à Gand; M. Buydens dut se retirer à Bruges.

Quand la lettre ministérielle du 23 novembre, commune à Troyes et à Tournai, parvint à Gand, le préfet se trouvait à Paris et ce fut le conseiller de préfecture, Ch. Beaucarne, qui communiqua la missive aux chanoines. Ceux-ci répondirent que, « d'après les doctrines des canonistes, ce n'est pas la démission d'un évêque, c'est l'acceptation de cette démission qui rend un siège vacant. Si les chanoines osaient s'arroger des pouvoirs qui ne leur étaient pas encore régulièrement dévolus, cela jetterait, disaient-ils, le plus grand trouble dans les consciences des fidèles. Le clergé du pays, très attaché aux principes et aux usages de l'Eglise, ne défèrerait pas aux mesures prises par les vicaires généraux nommés en de pareilles circonstances. La

désobéissance détruirait l'autorité de la nouvelle administration, et la division se mettrait indubitablement entre les pasteurs et leurs ouailles. »

Quelques bonnes que fussent ces raisons, elles ne pouvaient pas faire une grande impression sur un ministre habitué à se jouer des droits et des canons de l'Eglise. Il ordonna au préfet de l'Escaut de se rendre à Gand en toute hâte et d'user de toute son influence pour porter le chapitre à une prompte soumission. A peine arrivé dans son hôtel, ce fonctionnaire fit appeler le vicaire général Vermeesch et lui conseilla de donner sa démission. Le vicaire général résista et exposa les motifs de son refus. Le préfet répondit qu'il ne s'agissait pas du droit mais du fait, et que si l'on n'obéissait pas de bon gré, on y serait contraint par la force. M. Vermeesch écrivit alors un acte de démission ; mais, comme il en montra bientôt des regrets, le préfet l'invita de nouveau à son hôtel et le fit conduire à Paris sous une escorte de gendarmerie. On exigea également la démission de M. Buydens, qui toutefois ne consentit à cet acte qu'après l'élection de vicaires capitulaires faite par le chapitre. M. De Meulenaere résilia aussi ses fonctions de vicaire général, mais sa démission fut tenue secrète, et ce ne fut que plus tard qu'on la connut dans le diocèse. Quant à M. Goethals, il résista à toutes les sollicitations du préfet et refusa d'abdiquer entre les mains du pouvoir civil une autorité qu'il tenait du pouvoir spirituel de l'Eglise.

L'assemblée du chapitre fut réunie le 5 décembre, afin de délibérer de nouveau sur l'élection des vicaires capitulaires. M. Vermeesch, considéré comme

démissionnaire et envoyé en exil, n'avait pas été convoqué. On n'y appela point davantage M. Buydens, bien qu'il n'eût pas encore à cette époque donné sa démission. MM. Goethals et Martens, ayant vu leur liberté menacée, se tenaient cachés afin de se soustraire aux rigueurs du gouvernement. Ils écrivirent au chapitre pour protester contre l'élection. Restaient six chanoines qui s'assemblèrent sous la présidence de M. De Meulenaere. Le préfet se rendit à la séance, y parla avec beaucoup de véhémence et exigea la nomination de trois candidats parmi lesquels le gouvernement pût faire un choix conforme à ses préférences. MM. Vermeesch, Buydens et Goethals ne pouvaient point être proposés par le chapitre.

Après la sortie du préfet, les chanoines élirent MM. De Meulenaere et De Loen; mais il fut impossible de trouver un troisième candidat qui voulût consentir à son élection. La délibération fut transmise au préfet; mais celui-ci entra dans une violente colère et exigea l'adjonction d'un troisième nom sur la liste présentée par le chapitre. Il fallut se réunir de nouveau, et on ne trouva d'autre ressource que de présenter comme troisième candidat M. Martens, bien que celui-ci protestât contre l'élection. Le choix du gouvernement n'était pas douteux; le ministre des cultes confirma la nomination de MM. De Meulenaere et De Loen; il rejeta celle de M. Martens. Le clergé du diocèse ne tint aucun compte de l'élection faite par le chapitre et persista à ne reconnaître d'autre autorité que celle de l'évêque. On savait que M. De Meulenaere tenait de Mgr de Broglie ses pouvoirs de vicaire général;

il promit d'ailleurs de n'administrer le diocèse qu'au nom de l'évêque et nullement en vertu de la délégation du chapitre; dans ces circonstances et pour éviter de plus grands maux, le clergé crut pouvoir s'adresser à lui; M. De Loen ne prit aucune part à l'administration du diocèse.

MM. Goethals et Martens trouvèrent le moyen de faire connaître à Mgr de Broglie ce qui se passait à Gand. Pour plus de sûreté et en vue des éventualités qui pourraient se présenter, l'évêque confirma les pouvoirs de ses anciens vicaires généraux, MM. De Meulenaere, Vermeesch et Buydens. M. Goethals, qui seul avait résisté aux instances du gouvernement en refusant de donner sa démission, n'avait pas besoin de cette confirmation. Mgr de Broglie lui représenta que la prudence exigeait qu'il s'abstînt de poser aucun acte d'administration ; il devait s'en rapporter lui-même à M. De Meulenaere aussi longtemps que celui-ci gouvernerait le diocèse comme vicaire général de l'évêque; toutefois, dans le cas où il deviendrait impossible de recourir à l'autorité épiscopale ou à celle du Saint-Siège, il appartenait à la prudence de M. Goethals de décider si une nouvelle attitude de M. De Meulenaere obligerait le clergé à cesser toute communication avec lui. De cette manière, l'autorité resta entre les mains de M. De Meulenaere, mais M. Goethals était chargé de surveiller tous ses actes, et la paix se conserva dans le diocèse de Gand, sans aucune diminution des prérogatives de l'épiscopat.

Mgr de Broglie, transféré à Beaune, au mois de décembre 1811, ne fit pas en Bourgogne un long

séjour. Le duc de Rovigo, informé par sa police qu'un négociant de la ville de Gand était venu s'aboucher avec l'évêque, n'eut rien de plus pressé que d'en prévenir l'empereur, déjà si fort irrité contre le prélat exilé (1). Aux yeux du zélé serviteur de Napoléon, c'était le clergé qui faisait courir à l'Etat les plus grands dangers. Au moment où son chef se préparait à quitter pour longtemps la France, il lui semblait tout à fait imprudent de laisser derrière lui l'évêque qui passait, à tort ou à raison, dans le public pour avoir été le principal meneur de l'opposition au sein du concile. Trop de sûretés ne pouvaient être prises contre un si dangereux conspirateur. Le tout puissant souverain et son précautionneux ministre s'occupèrent d'envoyer Mgr de Broglie aux îles Sainte-Marguerite. On lui assigna pour prison, sur le sommet des rochers les plus escarpés, la cellule aux murs épais, aux barreaux inébranlables, qu'avait jadis habitée l'homme au masque de fer. Le climat de la Provence altéra sensiblement une santé déjà chancelante. Mgr de Broglie charma les ennuis de ce nouvel exil par la composition de quelques opuscules de piété.

Pour édicter des peines aussi sévères, pour maintenir une autorité aussi durement tyrannique (2), il y

(1) Savary, le complice de Napoléon dans l'assassinat du duc d'Enghien, gendarme à tout faire, suivant le mot de M. Taine, était bien choisi pour remplir le rôle de persécuteur.

(2) M. Taine résume dans une page empreinte de son magistral talent l'histoire du Concile de 1811 et la conduite de Napoléon à l'égard des évêques et du clergé de l'empire : « De même, dit-il, que par contrainte et sous sa conduite, Napoléon coalise contre le tsar toutes les forces militaires et politiques de l'Europe, de même par contrainte et sous sa conduite, il coalise contre le Pape toutes les autorités spirituelles

avait, remarque M. d'Haussonville, une condition à remplir : il fallait être partout et toujours vain-

de son empire. Il assemble en concile les quatre-vingts prélats disponibles de l'Italie et de la France, il se charge de les discipliner, il les fait marcher; par quel emploi de toutes les influences, il faudrait un volume pour le dire : arguments théologiques et canoniques, appels aux souvenirs gallicans et aux rancunes jansénistes, éloquence et sophismes, manœuvres préparatoires, intrigues à huis-clos, scènes publiques, sollicitations privées, intimidation croissante, rigueurs effectives, treize cardinaux exilés et dépouilles de leurs insignes, deux autres cardinaux détenus à Vincennes, dix-neuf évêques d'Italie transférés en France sous escorte, sans pain et sans habits, cinquante prêtres de Parme, cinquante prêtres de Plaisance, et cent autres prêtres italiens expédiés et internés en Corse, toutes les congrégations d'hommes en France, Saint-Lazare, Mission, Doctrine chrétienne, Saint-Sulpice, dissoutes et supprimées, trois évêques du concile saisis dans leur lit au petit jour, mis au cachot et au secret, forcés de donner leur démission et de promettre par écrit qu'ils n'entretiendront aucune correspondance avec leurs diocèses; arrestation de leurs adhérents dans leurs diocèses, les séminaristes de Gand convertis en soldats, et, sac au dos, partant pour l'armée, des professeurs de Gand, les chanoines de Tournay et d'autres prêtres belges enfermés dans les châteaux de Bouillon, Ham et Pierre Châtel (*a*); vers la fin, le concile subitement dissous, parce qu'il lui vient des scrupules, parce qu'il ne cède pas tout de suite à toutes les passions, parce que sa masse fait sa consistance, parce que des hommes serrés les uns contre les autres se tiennent plus longtemps debout. « Notre vin, disait le cardinal Maury, n'a pas été trouvé bon en cercle : » vous verrez qu'il sera meilleur en bouteille. » Aussi bien, avant de l'y mettre et au préalable, on l'a filtré, clarifié, débarrassé des éléments mauvais qui le troublaient et le faisaient fermenter; quelques-uns des opposants sont en prison; plusieurs se sont retirés dans leurs diocèses; le demeurant, ramené à Paris, est savamment travaillé, chaque membre à son tour, à part et chambré, en tête à tête avec le ministre des cultes, jusqu'à ce que tous aient signé, un à un, la formule d'adhésion; là-dessus, le concile, épuré et préparé, est réuni de nouveau pour voter, par assis et levé, dans une séance unique; par un reste de pudeur, il introduit dans le décret une clause suspensive, l'apparence d'une réserve, mais il rend le décret commandé. Tel un corps d'armée, un régiment étranger, qui enrôlé, encadré et poussé l'épée dans les reins, sert malgré lui contre son prince légitime; il voudrait bien ne pas marcher à l'assaut, au dernier moment il tâche de tirer en l'air, mais, finalement, il marche et il tire. » *Le régime moderne*, t. II, p. 47.

(*a*) Voir plus loin le récit détaillé de ces faits.

queur de tous ses ennemis. Le succès, un succès prodigieux comme celui qui avait jusqu'alors couronné les campagnes les plus audacieuses de Napoléon, eût été nécessaire, nous ne dirons pas pour absoudre, mais pour rendre seulement supportables à l'opinion publique d'aussi scandaleuses violences. Il lui aurait fallu battre aujourd'hui les Russes aussi complètement qu'il avait jadis battu les Autrichiens et les Prussiens. Quelque triomphant bulletin, daté du champ de bataille d'un nouvel Austerlitz ou d'un autre Iéna, aurait seul pu refouler au fond des cœurs tant de griefs accumulés par l'exercice du pouvoir qui pesait si lourdement, depuis douze années, sur toutes les classes de la nation. C'est le sort des despotes de voir la fortune les trahir quand ils auraient le plus besoin de ses faveurs, et c'est aussi la leçon des peuples qui ont trop facilement accepté leur joug, d'être un jour atteints, meurtris et comme blessés à mort par les rudes coups de la main à laquelle ils ont laissé le soin d'opérer leur délivrance. L'heure fatale était sonnée où Napoléon et la France allaient recueillir les fruits amers de cette triste expérience, si souvent et si inutilement renouvelée, hélas! pendant le cours des siècles.

CHAPITRE VI

Voyage de l'empereur en Hollande et à Anvers. — Préparatifs de guerre. — Campagne de Russie. — Retraite désastreuse. — Campagne de 1811 en Espagne. — Levées d'hommes. — Difficultés financières. — Murmures de la nation.

Napoléon calculait que la guerre avec la Russie ne se ferait pas avant le printemps suivant. Il acheva, dit M. Dareste, d'organiser ses armées de l'Elbe et du Rhin. Il y fit entrer des Italiens, des Illyriens, des Hanséates, des Hollandais, enfermés dans des cadres français. Il ordonna que les réfractaires repris fussent menés à Davout. Il fit faire dans toute l'Allemagne des achats de chevaux et à Dantzig des achats de grains. Il imagina pour les transports un système de cinq ou six mille voitures enrégimentées et de formes diverses, chars de bœufs, chars à la comtoise, appropriés au parcours des vastes plaines du Nord, et nécessaires, vu la quantité énorme des approvisionnements qu'il fallait transporter à des distances inusitées. Il comptait d'ailleurs utiliser les canaux par où l'on communique de Dantzig au Niémen. Il construisit aussi des équipages de port et organisa un corps de pontonniers, sous le général Éblé. Les préparatifs militaires s'étendirent à toutes les parties de l'Empire et jusqu'à l'Italie.

Il séjourna plus de deux mois en Hollande. Après avoir visité les forts de l'Escaut, il débarqua à An-

vers dans la nuit du 30 septembre. Le lendemain, l'impératrice vint rejoindre son époux; la journée se passa en visites et en réceptions. Le 1er octobre, Leurs Majestés inspectèrent les fortifications de la nouvelle ville militaire, l'arsenal, les chantiers, les bassins. Le 2, il y eut une revue générale à l'Esplanade, et, le lendemain, l'impératrice prit congé des habitants. A son tour, Napoléon quitta la ville le 4 octobre; le 7 du même mois, il signa les décrets ordonnant l'exécution de plusieurs travaux et l'établissement militaire de la place, celui de l'arsenal, du bassin à flot et des quais. Des sacrifices considérables furent imposés à la municipalité (1). L'empereur était revenu pour la marine à des projets gigantesques. Il calculait qu'avec les annexions de côtes dans le Nord il pourrait avoir cent vaisseaux de haut bord et lutter contre les Anglais.

A son retour de Hollande, il obligea la Prusse à désarmer sur-le-champ, et, mécontent des prétentions de Bernadotte, il ordonna à son agent en Suède, Alquier, de quitter Stockholm. Il violentait toutes les puissances du Nord pour les obliger à déclarer la guerre à l'Angleterre. Alexandre, mieux inspiré, cherchait à se faire des alliances. Tenant à s'assurer la libre disposition de toutes ses forces, il offrit aux Turcs la paix à des conditions modérées. En présence de la violence et de l'arbitraire de Napoléon, il se donnait pour le défenseur du droit et le refuge des opprimés. Il savait l'irritation sourde des pays annexés à l'Empire et la lassitude de la France elle-même. Il s'attacha à éviter tout ce qui

(1) GÉNARD, *Anvers à travers les âges*, t. I, p. 371.

pouvait sembler une offense et à épuiser, en apparence au moins, tous les moyens de négociation.

Le 26 janvier 1812, le général Friant occupa, par ordre de Napoléon, Stralsund et la Poméranie suédoise, pour obliger la Suède à mieux exécuter le blocus continental. La Suède fut exaspérée. L'empereur exigea qu'elle se joignît à lui contre la Russie et lui offrit comme dédommagement éventuel la restitution de la Finlande. Elle s'y refusa, n'ayant aucun intérêt à cette guerre, protestant contre le blocus qui l'affamait et la ruinait, peu portée d'ailleurs à s'unir à la France, qui l'avait déjà sacrifiée en 1807. La cour de Stockholm se rapprocha de la Russie et traita avec elle. Bernadotte était obligé de quitter la Suède ou d'épouser ses intérêts. Réduit à choisir entre ses deux patries, l'ancienne ou la nouvelle, il choisit la nouvelle et demeura fidèle à ses derniers serments. Son malheur, continue M. Dareste, fut d'avoir accepté, avec l'héritage d'une couronne, la chance d'une guerre contre la France; ses anciens compatriotes devaient dès lors le considérer non comme un simple ennemi, mais comme un traître.

Napoléon pouvait plus facilement faire la loi à la Prusse. Il lui imposa un nouveau traité, le 24 février. Il lui garantit l'intégrité de son territoire, en exigeant d'elle le libre passage de ses routes militaires, un corps auxiliaire de vingt mille hommes et de grandes fournitures de grains à déduire de ses contributions de guerre. Il lui interdit d'ailleurs d'augmenter ses forces, tant il comptait peu sur sa fidélité. Le 14 mars, il fit un traité analogue avec l'Autriche qui arma pour lui un corps auxiliaire de

trente mille hommes en Gallicie sous le prince de Schwarzenberg (1).

La *grande armée* comprit un premier corps, de quatre-vingt-seize mille hommes porté à cent qua-

(1) Le dévouement d'un brave houilleur liégeois, nommé Hubert Goffin, eut, à cette époque, un tel retentissement qu'il détourna un instant l'attention de l'Europe des préparatifs belliqueux de la France. Le vendredi 28 février 1812, vers dix heures et demie du matin, la mine de Beaujonc, située dans la commune d'Ans, à deux kilomètres de Liége, fut subitement envahie par les eaux. Cent vingt-sept ouvriers y travaillaient. Goffin, qui dirigeait le personnel de l'exploitation en qualité de contremaître, refusa de s'enfuir, fit remonter par les bures autant de mineurs que possible, puis, l'inondation croissante ayant rendu impraticable ce moyen de salut, il conduisit au point le plus élevé de la houillère ceux de ses compagnons qu'il n'avait pu sauver. Ils étaient au nombre de soixante-neuf, parmi lesquels Mathieu, son propre fils, qui, ne voulant pas le quitter, avait courageusement aidé au sauvetage des travailleurs. A la nouvelle de cette catastrophe, une galerie souterraine fut dirigée de la bure voisine de Mamonster vers l'endroit où l'on supposait que Goffin et ses hommes s'étaient réfugiés. Ceux-ci de leur côté ne restèrent pas inactifs, et après cinq jours de souffrances et d'efforts souvent interrompus par le découragement, mais toujours repris sous l'influence des exhortations de leur chef et de son fils, ils rejoignirent enfin la tranchée creusée à leur rencontre. A cette époque où, par suite du nombre relativement restreint des houillères, les accidents de ce genre étaient assez rares, l'acte de sublime courage du houilleur liégeois produisit partout en Europe une sensation profonde et soutenue. Plusieurs historiens en sont venus à soutenir que tout le bruit fait autour de Goffin eut pour but de servir de dérivatif à l'opinion publique. C'est une preuve du retentissement produit par l'événement, mais en réalité l'admiration soulevée par Goffin a été spontanée et trouvait sa raison d'être dans l'héroïsme dont il fit preuve. L'Académie mit au concours un poème sur le héros liégeois. Ce fut Millevoye qui remporta le prix. Napoléon signa le 12 mars un décret accordant à Hubert Goffin la croix de chevalier de la Légion d'honneur, avec une pension annuelle et viagère de six cents francs. La remise de la décoration se fit solennellement à l'hôtel de ville de Liége, le 22 mars, à midi et demi, en présence des autorités religieuses, civiles, judiciaires et militaires. C'est le préfet lui-même qui, dans sa voiture particulière, amena le héros et son fils, au milieu des acclamations d'une multitude de spectateurs. Le graveur Jehotte reproduisit leurs portraits; l'événement de Beaujonc fut chanté par maints poètes, tantôt en wallon, tantôt en français, et les scènes de nombreux théâtres l'ont

torze mille par la division prussienne auxiliaire, sous Davout, dont le quartier-général fut à Hambourg; un deuxième corps de quarante mille, sous Oudinot, à Munster; un troisième de trente-neuf mille, plus neuf mille cavaliers à Mayence, sous Ney. Un quatrième corps d'Italiens, sous le prince Eugène, dut se réunir en Bavière; un cinquième, l'armée polonaise, de trente-six mille hommes, à Varsovie, sous Poniatowski; un sixième, formé des Bavarois et commandé par Saint-Cyr, eut son centre à Bayreuth; un septième, des Saxons, au nombre de dix-sept mille, à Dresde, sous Reynier; un huitième, des Westphaliens, sous le roi Jérôme, à Magdebourg. La cavalerie de réserve et la garde impériale, sous Mortier et Lefebvre, comptaient soixante-deux mille hommes. Venaient ensuite les soldats du génie et du train, et un corps de pontonniers. Le tout formait quatre cent vingt-trois mille hommes, non compris le corps autrichien de la Gallicie.

Après cette armée, composée des meilleures troupes, Napoléon forma une armée de réserve d'au moins cent trente mille hommes, comprenant deux nouveaux corps, les neuvième et dixième, sous Victor et Augereau, et un certain nombre de divisions séparées. Cette seconde armée fut destinée à appuyer la première et à garder l'Allemagne.

souvent représenté. En 1815, le roi Guillaume nomma Goffin chevalier du Lion belgique. Le brave houilleur périt le 8 juillet 1821, victime de son dévouement. Le feu avait pris dans une galerie de la houillère du bois de Saint-Gilles. Les ouvriers, ne pouvant éteindre l'incendie, bouchèrent la galerie et appelèrent Goffin. Celui-ci descendit dans la bure, mais tandis qu'il essayait de déboucher le trou, une détonation se produisit, et il eut la tête fracassée par une pierre.

On atteignit ainsi le chiffre énorme de six cent mille soldats, et en y ajoutant les troupes d'Espagne avec celles qui devaient rester dans les autres parties de l'Empire, le chiffre fabuleux de onze cent mille. Telle était la force que Napoléon se vantait d'opposer à l'Europe. Il est vrai que, dans la grande armée seulement, cent cinquante mille hommes étaient des auxiliaires encombrants, sinon des ennemis peu secrets, ulcérés au fond et n'attendant qu'une heure favorable pour tourner le dos.

Cependant une disette affreuse sévissait en France. Nous avons vu que la récolte précédente avait été détestable; le blé s'élevait au prix excessif de soixante-dix francs l'hectolitre. L'empereur voulut que le pain fût maintenu à bas prix à Paris, que les boulangers fussent indemnisés par le trésor et les fermiers contraints de porter leurs grains aux marchés, ce qui jeta la perturbation dans le commerce. Commençant à redouter les murmures populaires qui grossissaient, il alla passer à Saint-Cloud les semaines qui précédèrent son départ.

Les levées d'hommes étaient un autre sujet de murmures. Un sénatus-consulte du 20 décembre 1811 avait décrété la levée de la conscription de 1812. En outre l'empereur imagina d'organiser la garde nationale divisée en trois bans, recrutés sur les six dernières classes. Le premier ban se composait des hommes de vingt à vingt-six ans; le second comprenait tous les hommes valides de vingt-six à quarante ans; l'arrière ban était formé d'hommes âgés de quarante à soixante ans. Napoléon décréta immédiatement la levée de cent vingt mille gardes nationaux du premier ban, pris à raison de trente

mille sur chaque conscription libérée des quatre dernières années. On leur avait promis qu'ils ne sortiraient pas de leurs départements, mais ils n'en voulaient rien croire, et de violents murmures accueillirent cette réquisition de chair à canon. Des mutineries éclatèrent, et le nombre des réfractaires, que la rigueur des poursuites avait d'abord diminué, se releva dans une proportion effroyable.

Alexandre signa, le 9 mai, un traité avec la Suède; il conclut, le 28, la paix avec la Turquie. Napoléon de son côté quitta Paris le 9 mai. Le 17, il était à Dresde où il tint une cour et reçut les princes d'Allemagne, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse. Il envoya de Pradt comme ambassadeur à Varsovie, pour obtenir des Polonais quelques levées d'hommes, « Mettez, lui dit-il, la Pologne à cheval, sans me brouiller avec l'Autriche. » Parti de Dresde le 9 mai, il était à Thorn, le 2 juin, et arriva, le 12, à Kœnigsberg.

Il arrêta son plan de campagne. Il décida, dit M. Dareste, de passer le Niémen à l'angle que ce fleuve forme près de Kowno, et de se diriger ensuite, en traversant la Lithuanie, vers le pays situé entre Vitepsk et Smolensk. En enlevant rapidement Vilna, quartier-général d'Alexandre et capitale de la Lithuanie, on pouvait rejeter l'armée russe de Barclay vers le nord, la couper de celle de Bagration qui était placée sur le Dniéper et s'assurer les provinces de la Vieille-Pologne. Napoléon comptait ensuite poursuivre sa marche en se dirigeant sur Vitepsk. Il échelonna ses troupes à proximité du Niémen et passa en revue les corps de Davout, d'Oudinot et de Ney, qui devaient le franchir à

Kowno. Eugène devait le traverser à Prenn, un peu au-dessus, et Jérome à Grodno. On comptait déjà soixante mille hommes restés en arrière par la fatigue des marches. Quatre cent mille, traînant avec eux mille bouches à feu, passèrent le Niémen le 23 juin, pendant la nuit, et entrèrent sur le territoire de la Russie sans trouver l'ombre d'une résistance.

Napoléon marcha directement sur Vilna avec Davout, Murat et la garde formant cent vingt mille hommes, tandis que Macdonald et Oudinot s'avançaient à sa gauche et Eugène à sa droite. L'armée de Barclay, formée de cent trente mille hommes, était déployée en éventail sur un grand espace autour de Vilna. Les Russes crurent bon de se retirer plus loin et de laisser Napoléon s'engager plus avant. Vilna fut occupée le 28 juin, presque sans coup férir. Mais déjà la fatigue des troupes se faisait sentir; on avait une queue d'armée. Le corps d'Eugène était en retard. Comme les Cosaques détruisaient partout les magasins et les ressources utilisables, comme, d'autre part, les convois marchaient avec une peine extrême et que les chevaux mal nourris périssaient par milliers sur les routes, l'armée était réduite à vivre de maraude, c'est-à-dire à tout dévaster. On enlevait les chariots, les chevaux, les bestiaux et les hommes nécessaires pour conduire les convois, sauf à abandonner en route une partie de ces réquisitions. Dans ces conditions, la mauvaise nourriture, un temps affreux, qui dura plusieurs jours, l'obligation de bivouaquer dans la fange, car les villages clair-semés n'offraient que rarement un abri, engendrèrent des

maladies dès l'entrée en campagne. La dyssenterie exerça ses ravages. Au lieu de marcher en ligne, on se débandait. La désertion, favorisée par les grands bois, devint commune, surtout chez les auxiliaires étrangers. Napoléon dut s'arrêter quinze jours à Vilna pour rallier ses troupes et attendre ses équipages. Retard fatal mais inévitable. Il fit reposer ses corps de la gauche et du centre; ceux de droite marchèrent seuls dans la direction de l'armée de Bagration. Cette seconde armée russe, déployée autour de Grodno comme celle de Barclay l'était autour de Vilna, se retira sur Minsk pour ne pas être coupée. Davout la poursuivit et s'empara de Minsk le 8 juillet, mais ne pouvant être rejoint par le corps de Jérome qu'il appelait vainement à son secours, il perdit l'espérance d'envelopper Bagration avant qu'il eût passé la Bérésina.

Napoléon ne put quitter Vilna que le 16 juillet. Les Russes abandonnèrent Drissa. Ils calculèrent qu'ils n'avaient pas encore assez usé l'armée française, qu'elle gardait la supériorité du nombre, et qu'ils l'useraient sûrement en l'attirant plus avant dans l'intérieur. En conséquence, Barclay se retira sur Vitepsk pour gagner Smolensk et se joindre à Bagration. Pendant ce temps, Davout pressait Bagration, lui livrait un combat heureux le 22, à Mohilew, puis remontait au nord vers Orscha pour se rapprocher de Napoléon. Ce dernier se mit à la poursuite de Barclay, battit deux fois son arrière-garde, l'atteignit lui-même, le 27, en vue de Vitepsk, et fit les apprêts nécessaires pour lui livrer bataille; mais les Russes décampèrent pendant la nuit et allèrent s'établir plus loin.

Napoléon, dont les troupes étaient harassées de fatigue, s'arrêta à Vitepsk pour leur donner un repos nécessaire. Les quatre cent mille hommes qui avaient passé le Niémen étaient déjà réduits d'un tiers. L'empereur ordonna à ses lieutenants qui marchaient sur ses ailes de poursuivre les corps russes au nord et au sud. Comptant ainsi refouler l'ennemi sur ses côtés, il se prépara à reprendre sa marche en avant. Il comptait, à force de célérité, couper les armées russes, ou tout au moins les tourner en passant le Dniéper, et tomber par surprise sur Smolensk. Il partit de Vitepsk le 11 août, à la tête de cent soixante-quinze mille hommes, mais il ne put empêcher l'ennemi d'opérer sa jonction. Il passa le Dniéper dans la nuit du 13, et arriva le 16 en vue de Smolensk. Il trouva cette grande ville remplie de troupes; un assaut était nécessaire pour s'en rendre maître. Le 17, les Français canonnèrent le pourtour de la place, puis attaquèrent tous les faubourgs, dont ils s'emparèrent après six heures d'une lutte furieuse corps à corps, et d'un carnage affreux. Il y eut de leur côté sept mille morts ou blessés; l'ennemi en perdit près du double. Le lendemain matin, on vit s'élever de plusieurs côtés des torrents de flamme et de fumée. Les Russes venaient de se retirer en mettant le feu à la ville pour y détruire les entrepôts et les magasins. Les Français n'y entrèrent qu'en passant littéralement sur des monceaux de cadavres. Ils se précipitèrent au milieu de l'incendie pour l'éteindre. Ils trouvèrent une population affolée de terreur qui encombrait les églises, et ne virent que des visages animés d'une haine farouche.

Les Russes, ayant repassé sur la rive droite du Dniéper, se retirèrent en bon ordre. Barclay, pour assurer sa retraite, disposa quarante mille hommes et une artillerie formidable sur le plateau de Valoutina, qui couvrait un passage difficile où l'armée russe défilait. Le maréchal Ney et le général Gudin, chargés d'enlever ce plateau, livrèrent un combat qui leur coûta six ou sept mille hommes et autant à l'ennemi; ce fut un des plus acharnés des guerres de l'Empire. Gudin, frappé à mort, céda son commandement au général Gérard. Les Russes atteignirent leur but; leur armée passa.

Napoléon voyait l'ennemi reculer toujours, la guerre s'éterniser, ses propres soldats, naguère si dociles, se plaindre de bivouaquer sur des ruines, d'être accablés de fatigues et de privations sans savoir jusqu'où on les menait, et même s'émouvoir des scènes de mort et d'horreur telles que celles de Smolensk. Vainement s'attachait-il dans ses bulletins à déprécier les Russes, qu'il accusait de fuir plus lâches que des femmes. Ce tonnerre, dont un coup éclatant devait tout terminer, lui échappait des mains. Il se demanda s'il s'arrêterait à Smolensk, mais la crainte d'y laisser l'armée exposée à un hivernage qui achèverait de la démoraliser et de la détruire par la désertion, le danger égal qu'il voyait pour lui-même à demeurer avec elle si loin de la France, ou à l'abandonner pour retourner à Paris, le ramenèrent aussitôt à l'idée de poursuivre les Russes plus loin encore en les serrant de près et de faire un dernier et plus puissant effort pour les anéantir.

Les Russes se retiraient en bon ordre par éche-

lons. Les troupes étaient exaspérées; la vue des ruines les mettait en fureur. Toute la Russie partageait les sentiments de l'armée. Alexandre avait demandé des levées d'hommes à la noblesse et des subsides aux marchands; il les avait obtenus sans peine. La voix publique, accusant Barclay de trahison, demandait pour commander à sa place le vieux Kutusof, qui n'était pas un étranger, mais un Moscovite, et qui venait d'obtenir des succès sur le Danube. Alexandre, se conformant à ce vœu, investit Kutusof du commandement en chef, et lui donna Benningsen pour chef d'état-major, tout en laissant à Barclay et à Bagration le commandement de leurs deux armées. Kutusof alla s'établir sur les plateaux de Borodino, au-dessus de la petite rivière de la Kolocza, près de l'endroit où elle se jette dans la Moscowa. Il éleva des redoutes et des retranchements en terre pour se couvrir. Le 5 septembre, Napoléon se trouvait en sa présence. Il reconnut la position des Russes et jugea qu'il pourrait les en chasser, s'il enlevait d'abord la plus avancée de leurs redoutes, ce qui lui permettrait de déployer une partie de son armée en face de la leur sur les plateaux. Le soir même, la redoute fut enlevée après un combat meurtrier, qui coûta la vie à plusieurs milliers d'hommes. Le 6, l'empereur passa la journée à parcourir le futur champ de bataille et à disposer ses troupes. L'armée française comptait à peu près cent trente mille combattants, elle avait cinq cent quatre-vingts bouches à feu. Les forces de l'ennemi étaient égales. Les Français et les Russes couchèrent en face les uns des autres, se préparant à s'égorger le lendemain.

Le 7 septembre, les troupes commencèrent à s'ébranler avant le jour. A six heures, une bataille terrible était engagée ; la proximité et l'acharnement des combattants jonchaient le sol de victimes. A dix heures, la grande redoute du centre tomba au pouvoir des Français. Les Russes furieux revinrent à la charge pour la reprendre, y rentrèrent en effet et tuèrent le général Bonamy qui la défendait. La lutte se renouvela plusieurs fois sans se ralentir. Généraux, colonels, officiers, tombèrent sous la mitraille. On se battait à coups d'hommes et comme sans direction. Napoléon, placé en observation à Schwardino, envoyait ses ordres avec plus d'hésitation que de coutume. Davout, Murat et Ney réclamèrent à deux reprises l'appui de la garde. A trois heures seulement, il fit marcher les corps de réserve. En ce moment, il reçut l'avis que la cavalerie de Platow et d'Ouvarof passait la Kolocza et débordait Borodino. Il s'arrêta jusqu'à ce qu'Eugène eût repoussé l'attaque, puis il ordonna de s'avancer sur le centre et de reprendre la grande redoute ; car, sur ce point, les généraux français, malgré les charges de cavalerie les plus meurtrières, usaient leurs forces et n'aboutissaient à rien. Eugène exécuta l'ordre, mais au prix d'un sacrifice d'hommes tel qu'aucune bataille n'en offrait d'exemple. Des masses d'artillerie portées alors sur le terrain occupé firent un ravage affreux dans les rangs de l'ennemi, sans pouvoir l'obliger de reculer. La nuit mit un terme au carnage. Napoléon refusa de faire dormir sa garde pour achever la victoire. Il craignait de la sacrifier, et il sentait qu'il en aurait encore besoin, après un triomphe

qui le laissait sanglant et mutilé au milieu d'un peuple furieux, à sept cents lieues de la France.

Cette terrible journée coûta aux Français trente mille morts ou blessés, et aux Russes près du double, à cause des masses compactes qu'ils mirent en ligne. Il y eut du côté des Français quarante-sept généraux et trente-sept colonels tués ou hors de combat ; les Russes en perdirent à peu près autant, entre autres Bagration. Les Français demeurèrent maîtres des redoutes, mais ils n'avaient enlevé ni prisonniers, ni drapeaux, ni canons. Napoléon ordonna aussitôt de marcher sur Moscou.

Kutusof, ayant réuni les débris de ses troupes, se retirait en faisant bonne contenance et en continuant de tout détruire sur sa route. Il tint un conseil de guerre, qui, jugeant qu'il importait plus de sauver l'armée que la capitale, renonça à l'idée de livrer une seconde bataille sous ses murs. En conséquence il abandonna Moscou sans défense, et se replia sur Kalouga. Rostopchin, gouverneur de Moscou, donna aux habitants l'ordre d'en sortir et en sortit lui-même le 14, après avoir retiré les pompes et préparé dans le plus grand secret un incendie que les condamnés tirés des prisons étaient chargés d'allumer.

Murat entra ce jour-là avec l'avant-garde dans la capitale de la Russie vaincue. Napoléon coucha dans un faubourg, fit son entrée le lendemain et alla s'établir au Kremlin. La ville offrait l'aspect d'une morne solitude. Les officiers se logèrent dans les palais, et l'armée s'établit comme elle put dans les différents quartiers qui lui furent désignés. Tout à coup le feu éclata dans le grand bazar qui renfer-

mait les riches marchandises de l'Orient. Les soldats y coururent pour l'éteindre et pillèrent ce qu'ils arrachèrent aux flammes. Durant la nuit du 15 au 16, un vent d'équinoxe, soufflant avec violence, porta l'incendie dans les quartiers de l'ouest, les plus beaux et les plus riches. Les constructions, presque toutes en bois, offrirent au feu un aliment désespérant. L'alarme et l'épouvante se répandirent. Le Kremlin était rempli d'artillerie, de poudre et de matières incendiaires. Napoléon fut obligé d'en sortir et d'aller chercher un asile à une lieue de la ville, dans le château de Petrowskoïe. Il fallut que l'armée s'éloignât à son tour de ce foyer de destruction, à travers les bâtiments qui s'effondraient. La pluie, survenant le quatrième jour, mit seule un terme aux ravages des flammes. Le Kremlin fut sauvé; dans les autres quartiers, un cinquième seulement des maisons resta debout. Plusieurs milliers de blessés et de malades de l'armée russe périrent dans l'incendie. Les Français se hâtèrent de rentrer, parcoururent les décombres fumants, pillèrent les caves que le fléau n'avait pu atteindre et y trouvèrent d'immenses provisions que les Russes avaient l'usage d'y accumuler pour l'hiver. Napoléon arrêta le pillage, logea ses troupes, convertit en magasins les bâtiments qui restaient, y fit porter tout ce qu'on put réunir de provisions accumulées, et donna l'ordre de battre le pays environnant dans un rayon étendu pour se procurer des vivres frais et des fourrages.

Kutusof s'était retiré jusqu'à Taroutino derrière la Nara. Il s'établit là sur une rive escarpée, dans un camp qu'il rendit inexpugnable, attendant des

renforts, reposant ses troupes et pouvant causer encore de sérieuses appréhensions à ses vainqueurs. Napoléon transmit à Saint-Pétersbourg ses dispositions pour conclure une paix dont chaque jour il comprenait mieux l'urgence. Alexandre ne lui répondit pas. Les Français délibérèrent sur la conduite à tenir. Officiers et soldats sentaient le danger de rester aventurés à Moscou et la nécessité de se rapprocher des magasins et des corps laissés en Lithuanie. Napoléon hésitait : le moindre pas en arrière n'allait-il pas le diminuer aux yeux des Russes et de l'Europe. Enfin il décida que Mortier garderait le Kremlin avec dix mille hommes, et que le reste des troupes françaises marcherait sur Kalouga.

L'armée reposée et forte d'environ cent mille hommes, se remit en route le 19 octobre, avec six cents bouches à feu, le matériel de l'artillerie et d'immenses files de voitures et de bagages. Napoléon désirait gagner Kalouga sans engager un nouveau combat. A peine hors de Moscou, il entrevit le moyen de passer, par une autre route que celle qu'il suivait, à une certaine distance de l'armée russe, et de s'établir dans ses quartiers d'hiver, en évitant une bataille dont le gain même l'eût affaibli. Seulement, en n'écrasant pas Kutusof, il se mettait hors d'état de garder Moscou. Il ordonna à Mortier de faire sauter le Kremlin et de le rejoindre.

Kutusof venait de recevoir vingt-deux régiments du Don. Dès qu'il vit les Français changer de direction, il porta en hâte une partie de ses forces sur Malo-Jaroslawetz, dans l'espérance de les y arrêter. Un combat terrible s'y livra le 24 et se

termina par un incendie. Le soir venu, dix mille morts ou blessés encombraient les rues de la ville en flammes. Les Français en restèrent maîtres, mais les Russes ne reculèrent que d'une lieue, prêts à tomber de nouveau sur l'ennemi.

Napoléon ne chercha pas à livrer une seconde bataille; elle l'eût encore affaibli et encombré de blessés qu'il n'eût pu sauver. D'un autre côté, on avait perdu l'espoir d'atteindre Kalouga sans combattre, et dans quel but l'eût-on fait? pour y rester isolé et exposé presque autant qu'à Moscou. L'état-major consulté émit l'avis unanime de se replier sur Mojaïsk pour regagner la route de Smolensk. Napoléon s'y résigna et se mit en retraite, le 26, dans les plus tristes conditions, étant obligé d'abandonner ses blessés. Humilié et dissimulant peu son irritation, il ne songea plus qu'à hâter sa marche. L'hiver le menaçait; il avait déjà perdu un temps précieux ; chaque journée de retard devait être cruellement expiée.

On repassa par les champs de Borodino; ils présentaient le plus douloureux spectacle. Les morts n'étaient pas enterrés, et des nuées d'oiseaux de proie planaient sur le terrain funèbre. L'inutilité de cet affreux massacre, et la tristesse du sort auquel les soldats n'espéraient plus guère échapper, eurent sur les imaginations un effet fatal.

L'armée française marchait, dit A. Gabourd, harcelée sur ses flancs par des nuées de Cosaques, qui, chargeant sans relâche, enlevaient des hommes, des équipages, des fourgons, et ne tenaient pied nulle part lorsqu'on cherchait à les combattre de front. Mais un ennemi bien autrement terrible que

les hordes de Tartares se déchaînait de plus en plus sur nos soldats : l'hiver de la Moscovie sévissait dans toute sa rigueur, les vents du nord soufflaient avec violence, et des tourbillons de neige enveloppaient ce qui restait des régiments, des chevaux et de l'artillerie. Le 6 novembre, nos colonnes ayant atteint Dorogobouj, le thermomètre de Réaumur marqua vingt degrés sous zéro; le soleil s'enveloppa de vapeurs sombres; les fossés, la route, les champs disparurent sous la neige; des monticules de cadavres marquèrent seuls le chemin. La plupart des soldats jetèrent leurs armes, que leurs membres gelés ne pouvaient plus retenir. A l'exception de la vieille garde, qui persévéra dans la discipline, et de l'arrière-garde, dont le maréchal Ney reçut le commandement et où il soutenait, sans cavalerie ni artillerie, d'héroïques combats, les divers corps furent presque entièrement démoralisés par la souffrance, décimés par la faim et le froid. Les soldats isolés erraient à l'aventure, repoussés des bivouacs et des feux, quand ils n'apportaient pas de quoi les alimenter. Les cœurs étaient fermés à la pitié; on voyait avec horreur des masses de misérables se traîner péniblement sur la neige, cherchant en vain des abris et des vivres : demi-nus, vêtus au hasard de pelleteries de femmes et de lambeaux d'uniforme, souvent privés de chaussures, ils marchaient pêle-mêle, sans autre sentiment que celui d'un affreux désespoir. Celui qui s'arrêtait pour se reposer ne tardait pas à succomber à l'engourdissement et à dormir du sommeil de la mort; ceux qui entraient les premiers dans une chaumière y mettaient le feu pour

s'y réchauffer et périssaient, le plus souvent, par l'effet de la transition subite d'un froid excessif à une chaleur énorme. Tourmentés par la faim, la plupart des soldats couraient auprès d'un cheval, aussitôt qu'il était tombé, et, comme des chiens affamés, ils s'en disputaient les lambeaux ; un grand nombre désertaient à l'ennemi, et ceux qui prenaient cette résolution extrême étaient, pour la plupart, les auxiliaires allemands, italiens et suisses, que la force avait seule envoyés combattre sous les drapeaux de la France. Il fallut abandonner les trophées de Moscou; on les jeta dans le lac de Semlewo. Là furent pour jamais enfouies les armures gothiques, les dépouilles de l'Asie, et la croix du grand Ivan, destinée à orner le dôme des Invalides. Rien de plus affreux que le spectacle des bivouacs, le lendemain des nuits passées sur la neige : sur une vaste étendue, on distinguait à peine à des monceaux de corps glacés la place du campement de la veille. La voix des officiers, des colonels, des généraux, n'était plus entendue : le cri d'une immense fureur troublait seul, de temps à autre, la morne stupeur de l'agonie.

Napoléon reçut, le 6 novembre, à un bivouac, la nouvelle d'une conspiration qui avait failli lui enlever Paris. Le général Malet, républicain d'opinion, longtemps emprisonné, avait imaginé le coup de main le plus hardi. Assisté de deux jeunes gens habillés en aides de camp, munis de faux ordres de l'état-major et d'une fausse délibération du Sénat, il se rendit, à une heure avancée de la soirée du 22 octobre, à la caserne Popincourt, qu'occupait une cohorte de la garde nationale, réveilla le com-

mandant, lui annonça que l'empereur avait été tué en Russie, lui ordonna de mettre ses hommes sur pied, et prit avec lui un détachement avec lequel il se rendit à la prison de la Force. Là, il requit et obtint la liberté des généraux Lahorie et Guidal, dont le premier était un ancien aide de camp de Moreau. Il annonça la même fausse nouvelle à ces généraux, leur donna des soldats et les chargea d'enlever les ministres de la guerre et de la police. Savary et le préfet de police furent arrêtés et conduits à la Conciergerie. Les troupes obéirent partout. Déjà l'ordre s'exécutait de fermer les barrières. Mais Malet s'étant présenté à l'état-major, le général Hulin voulut savoir d'où il tenait ses nouvelles. Malet répondit en lui déchargeant un pistolet à bout portant. Il le manqua; il fut aussitôt saisi par les officiers. L'imposture étant découverte, la garnison fut mise sur pied, s'assura de l'hôtel de ville, et délivra Savary et le préfet de police. Cambacérès assembla les ministres et les grands dignitaires. Les coupables furent jugés par une commission militaire. Malet, les généraux Lahorie et Guidal, le commandant Soulier et huit autres furent passés par les armes. En moins de douze heures, tout était terminé. Ce complot, ou plutôt ce coup d'audace, n'en avait pas moins jeté une lueur sinistre sur la situation. Peu s'en était fallu que Malet ne proclamât la république. Nul n'avait pensé au prince impérial. Paris se réveilla stupéfait de la facilité avec laquelle l'empire pouvait être jeté à bas, et la police, qui s'était laissé prendre au piège, fut la risée du public. Ainsi Napoléon recevait de plu-

sieurs côtés de sinistres avertissements sur la fragilité de sa fortune.

L'empereur quitta Dorogobouj le 6 novembre. La grande armée continua sa route vers Smolensk, jonchant à chaque pas la terre d'hommes et de chevaux morts, de voitures abandonnées, et se consolant, dit M. Thiers, avec l'idée qui soutenait tout le monde, celle de trouver à Smolensk vivres, repos, toits, renforts, tous les moyens enfin de recouvrer la force, la victoire, et cette supériorité glorieuse dont on avait joui vingt années. Ces espérances furent déçues ; la ville était ruinée ; on n'y trouva que des vivres et pour peu de jours. Le désordre de l'arrivée fut tel qu'on ne put réussir à réorganiser les corps, ni faire de distributions régulières, ni empêcher le pillage des magasins. L'armée reconnut bien vite qu'il faudrait repartir bientôt, et recommencer ces courses interminables, sans abri le soir pour dormir, sans pain pour se nourrir, en livrant des combats incessants, avec des forces épuisées, presque sans armes, et avec la cruelle certitude, si l'on recevait une blessure, d'être la proie des loups et des vautours. Cette perspective jeta l'armée entière dans un véritable désespoir.

Arrivé le 12, Napoléon repartit le premier le 14, espaçant le reste de ses troupes en trois corps qui devaient marcher à quelque distance les uns des autres. Eugène devait partir le 15, Davout le 16, et Ney le 17. L'empereur, arrivé le 15 à Krasnoé, à mi-chemin entre Smolensk et Orscha, apprit avec une pénible surprise que Kutusof, ne se bornant plus à côtoyer l'armée française, s'avançait avec toutes ses forces pour lui barrer le chemin. Napo-

léon résolut de s'arrêter jusqu'au lendemain pour tendre la main à ses lieutenants échelonnés en arrière et fort menacés par la position que le général russe venait de prendre au défilé de Krasnoé. Le 16, le prince Eugène vint se heurter contre les troupes ennemies et perdit deux mille hommes dans un premier engagement. Il usa d'un stratagème pour faire passer le reste de ses troupes : laissant la division Broussier en ligne pour simuler une nouvelle attaque sur la gauche, il gagna la plaine à droite, le long du Dniéper, et défila ainsi clandestinement vers Krasnoé, à la faveur de la nuit. La division Broussier paya de la vie cette manœuvre qui sauva les débris de la colonne du prince Eugène. Davout arriva le lendemain, et la journée du 17 fut encore plus meurtrière que la précédente. Cependant le passage fut forcé, et les premiers corps s'étant ralliés coururent à Orscha, sans attendre le maréchal Ney. On avait appris qu'une partie des forces russes se portaient de ce côté, et il fallait empêcher la rupture du seul pont que l'on avait encore sur le Dniéper. Ney, qui restait isolé à l'arrière-garde, arriva le 18 devant Krasnoé et y livra encore un combat sanglant, après lequel il se vit en danger d'être enveloppé et enlevé. Le soir, il réunit tout ce qui était encore capable de se soutenir, tout ce qui conservait quelque force morale ou physique, en laissant malheureusement la terre couverte de ses morts, de ses blessés, de tous ceux dont la constance était à bout. Il s'achemina en silence vers le Dniéper. Le fleuve était gelé; Ney le franchit, abandonnant la plupart de ses voitures; il fit une marche forcée sur la rive droite du fleuve,

repoussant à chaque village des nuées de Cosaques qui s'abattaient sur lui, suivis de canons sur des traîneaux; enfin il atteignit Orscha dans la soirée du 20, réduit à douze cents hommes, dont la délivrance parut miraculeuse, car il en avait perdu six fois davantage.

A Orscha, Napoléon ne comptait plus que quatre-vingt mille hommes armés, suivis de vingt-cinq mille trainards, c'est-à-dire la moitié de l'effectif qui lui restait en quittant Moscou. Les nouvelles qu'il reçut des ailes de son armée étaient des plus alarmantes. Sur la gauche, le prince de Schwartzenberg chargé de tenir tête à l'amiral Tchitchagof n'avait pu l'empêcher de s'avancer sur Minsk, de s'emparer de cette ville et de se porter sur la Bérésina. Sur la droite, Napoléon avait confié à Oudinot et à Victor le soin de repousser Wittgenstein. Mais tout avait été illusion du côté de la Dwina comme du côté du Dniéper. Les deux armées russes du nord et du sud menaçaient de se donner la main et de fermer le passage de la Bérésina; enfin l'empereur avait sur ses derrières Kutusof avec des troupes formidables. Il y avait là beaucoup de chances de périr et bien peu de se sauver.

Malgré l'horreur de cette situation, Napoléon se flatta encore de sortir d'embarras par un dernier triomphe. Il fit donner l'ordre à Oudinot de se porter sur Borisow afin d'y conserver le pont de la Bérésina; au maréchal Victor de rester sur la droite en face de Wittgenstein et de le contenir en lui faisant craindre une manœuvre de la grande armée contre lui. Si ces instructions étaient bien suivies, Tchitchagof étant éloigné de Borisow par

Oudinot, et Wittgenstein étant contenu par Victor, on pouvait arriver à temps sur la Bérésina, la passer en ralliant Victor et Oudinot, reprendre Minsk, rallier Schwarzenberg, se trouver ainsi, avec quatre-vingt-dix mille hommes sous la main, en mesure d'accabler une ou deux des trois armées russes, et terminer la campagne par un triomphe. Napoléon pressa donc sa retraite sur Borisow; mais ses calculs furent déçus. Parvenu le 22 à Toloczin, il apprit que les Russes étaient à Borisow et barraient le seul pont sur lequel on pût franchir la rivière. D'un autre côté, Oudinot et Victor arrivaient, mais avec des troupes diminuées et déjà fatiguées. Napoléon résolut d'aller droit devant lui et de jeter des ponts un peu au-dessus de Borisow. Mais comment y parvenir, avec le peu de moyens dont on disposait, surtout avec aussi peu de temps, ayant à gauche Tchitchagof victorieux qui pouvait venir détruire tous les travaux de passage, à droite Wittgenstein qui ne manquerait pas de prendre l'armée en flanc pendant qu'elle essayerait de passer, et par derrière enfin Kutusof qui, d'après toutes les probabilités, devait assaillir en queue les troupes françaises tandis que les autres généraux russes les attaqueraient de front ou par côté?

Le général Corbineau rejoignit Napoléon avec sept cents cavaliers, et lui indiqua un gué où il venait lui-même de passer la rivière à Studianka. L'empereur n'hésita plus. Il renvoya sans différer le général Corbineau à Oudinot, avec ordre de faire des démonstrations très apparentes au-dessous de Borisow de manière à tromper Tchitchagof et à détourner son attention du véritable point où l'on

voulait passer. Napoléon ordonna même à Oudinot de répandre dans l'armée le bruit qu'on devait passer au-dessous de Borisow, afin d'y attirer la foule des traînards et de rendre complète chez l'ennemi l'illusion qui seule pouvait sauver encore les débris de la grande armée.

Le général Éblé fut chargé de construire deux ponts à cent toises de distance, l'un à gauche pour les voitures, l'autre à droite pour les piétons et les cavaliers. Il avait quatre cents pontonniers habiles et courageux et quelques caisses d'outils, mais le reste lui manquait, et il dut démolir les maisons des villages voisins pour enlever les bois qu'on assujettit sans les équarrir. La rivière, large de soixante mètres, n'était pas entièrement prise et charriait des glaçons. Les pontonniers étaient obligés de travailler dans l'eau, qui, se gelant autour de leurs épaules, de leurs bras, de leurs jambes, leur causait de vives douleurs.

Le passage commença le 26 et le 27 et présenta toutes les difficultés qu'on pouvait prévoir. Le pont consacré aux voitures se brisa trois fois sous la charge; trois fois les pontonniers durent se remettre à l'œuvre et le réparer. On avait bien prévu que le passage serait peu troublé pendant ces deux premières journées, parce que, sur la rive droite, Tchitchagof, ignorant le vrai point où l'on passerait, cherchait à arrêter l'ennemi au-dessous de Borisow, et que, sur la rive gauche, Wittgenstein et Kutusof, n'ayant pas encore eu le temps de se réunir, ne serraient pas d'assez près les troupes françaises. Tchitchagof finit par se détromper le matin du 27; il se hâta de se mettre en rapport avec les deux

autres armées russes et leur proposa le 28 pour le jour d'une attaque énergique et simultanée. Il devait porter le gros de ses troupes sur le point de passage choisi par les Français et tâcher de refouler dans la Bérésina tout ce qui l'avait déjà traversée, tandis que Kutusof et Wittgenstein devaient essayer d'y précipiter tout ce qui n'aurait pas achevé de la franchir (1).

La lutte commença dès le 27 au soir. L'infortunée division française Partouneaux, la meilleure des trois de Victor, qui avait remplacé devant Borisow le corps d'Oudinot, avait reçu de Napoléon

(1) Le général de Marbot a ici des remarques qui lui sont propres : « Le 27 au soir, dit-il, l'empereur passa les ponts avec sa garde et vint s'établir à Zawniski, où la cavalerie reçut l'ordre d'aller les rejoindre. Les ennemis n'y avaient pas paru. On a beaucoup parlé des désastres qui eurent lieu sur la Bérésina; mais ce que personne n'a dit encore, c'est qu'on eût pu en éviter la plus grande partie, si l'état-major général, comprenant mieux ses devoirs, eût profité de la nuit du 27 au 28 pour faire traverser les ponts aux bagages et surtout à ces milliers de traînards qui, le lendemain, obstruèrent le passage. En effet, après avoir bien établi mon régiment au bivouac de Zawniski, je m'aperçus de l'absence d'un cheval de trait qui, portant la petite caisse et les pièces de comptabilité des escadrons de guerre, n'avait pu être risqué dans le gué. Je pensais donc que le conducteur et les cavaliers qui l'escortaient avaient attendu que les ponts fussent établis. Ils l'étaient depuis plusieurs heures, et cependant ces hommes ne paraissaient pas! Alors, inquiet sur eux aussi bien que sur le dépôt précieux qui leur était confié, je veux aller en personne favoriser leur passage, car je croyais les ponts encombrés. Je m'y rends donc au galop, et quel est mon étonnement de les trouver complètement déserts !... Personne n'y passait en ce moment, tandis qu'à cent pas de là et par un beau clair de lune, j'apercevais plus de 50,000 traînards ou soldats isolés de leurs régiments, qu'on surnommait rôtisseurs. Ces hommes, tranquillement assis devant des feux immenses, préparaient des grillades de chair de cheval, sans se douter qu'ils étaient devant une rivière dont le passage coûterait, le lendemain, la vie à un grand nombre d'entre eux, tandis qu'en quelques minutes ils pouvaient la franchir sans obstacle dès à présent, et achever les préparatifs de leur souper sur l'autre rive. » (*Mémoires*, t. III, p. 199).

l'ordre inutile de s'y tenir encore toute la journée du 27, afin de contenir et de tromper Tchitchagof. Dans cette position, elle était séparée du gros de son corps, qui était concentré autour de Studianka, par trois lieues de bois et de marécages. Elle fut coupée par les Russes et se trouva tout à coup assaillie du côté de la route d'Orscha et attaquée d'un autre côté par les troupes de Tchitchagof qui essayaient de passer la Bérésina sur les débris du pont de Borisow (1). Aux immenses périls dont Partouneaux était menacé se joignait l'affreux embarras de plusieurs milliers de traînards qu'on avait trompés eux-mêmes pour mieux tromper l'ennemi et qui allaient être sacrifiés aussi à la terrible nécessité d'abuser Tchitchagof. Les trois petites brigades de Partouneaux, voulant se former pour se défendre, se trouvèrent comme inondées de quelques milliers de malheureux, qui poussaient des cris, se précipitaient dans les rangs, et empêchaient toute

(1) Ici encore le général B[on] de Marbot nous fournit des notes assez différentes du récit communément adopté : « Le maréchal Victor avait laissé, pour faire son arrière-garde, la division d'infanterie du général Partouneaux, qui, ayant ordre de n'évacuer la ville que deux heures après lui, aurait dû faire partir, à la suite du corps d'armée, plusieurs petits détachements qui, unis au corps principal par une chaîne d'éclaireurs, eussent ainsi jalonné la direction. Ce général aurait dû en outre envoyer jusqu'à Studianka un aide de camp chargé de reconnaître les chemins et de revenir ensuite au-devant de la division; mais Partouneaux, négligeant toutes ces précautions, se borna à se mettre en marche à l'heure prescrite. Il rencontra deux routes qui se bifurquaient, et il ne connaissait ni l'une ni l'autre; mais comme il ne pouvait ignorer que la Bérésina était à sa gauche, il aurait dû en conclure que, pour aller à Studianka, situé sur ce cours d'eau, c'était la route de gauche qu'il fallait prendre. Il fit tout le contraire, et, suivant machinalement quelques voltigeurs qui le précédaient, il s'engagea sur la route de droite et alla donner au milieu du nombreux corps russe du général Wittgenstein. » (*Mémoires*, t. III, p. 202).

manœuvre. Des femmes faisant partie de la colonne des bagages ajoutaient leur épouvante et leurs clameurs à cette scène de désolation. Le général Partouneaux ne céda point cependant, refusa de se rendre et continua de combattre. L'ennemi suspendit son feu vers minuit. Le lendemain, à la pointe du jour, les Français durent mettre bas les armes, et les Russes firent environ deux mille prisonniers, dernier reste de quatre mille et quelques cents hommes. Les Cosaques purent ensuite recueillir à coups de lance quelques milliers de traînards qui étaient enfermés dans le même coupe-gorge.

Le 28 au matin, le feu commença sur les deux rives de la Bérésina : à la rive droite contre les troupes qui avaient passé; à la rive gauche contre celles qui couvraient la fin du passage. La canonnade, la fusillade devinrent bientôt extrêmement violentes, et Napoléon, courant sans cesse à cheval d'un point à l'autre, allait s'assurer tantôt si Oudinot tenait tête à Tchitchagof, tantôt si Éblé continuait à maintenir ses ponts, et si Victor, qu'on voyait aux prises avec Wittgenstein, n'était pas précipité dans les flots glacés de la Bérésina, avec la foule qui n'avait pas achevé de franchir cette rivière. Sur la rive droite, les troupes françaises, quoique moins nombreuses, trouvèrent dans les bois de sapin le moyen de se maintenir victorieusement contre Tchitchagof. Sur la rive gauche, Wittgenstein combattait avec quarante mille hommes; Kutusof en amenait derrière lui plus de trente. Le maréchal Victor, dont le corps était demeuré intact, ayant beaucoup moins souffert que ceux qui revenaient de Moscou, opposa à l'ennemi, dans les

conditions les plus fâcheuses, une résistance héroïque et parvint à le refouler en sacrifiant cinq mille hommes sur huit mille.

Il n'est pas besoin de dire quelle confusion effroyable se produisit dans la foule de ceux qui avaient négligé de passer les ponts, ou de ceux qui étaient arrivés trop tard pour en profiter. Les uns et les autres, ignorant que le premier pont était réservé aux piétons et aux cavaliers, le second aux voitures, s'entassaient avec une impatience délirante vers la double issue. Mais les pontonniers, placés à la tête de celui de droite, étaient obligés de repousser les voitures et de leur indiquer le pont à gauche, situé à cent toises plus bas. Les malheureux, obligés de rebrousser chemin, ne pouvaient rompre qu'avec la plus grande peine la colonne qui les pressait, et leur effort pour revenir sur leurs pas, opposé à l'effort de ceux qui étaient impatients d'arriver, produisait une lutte épouvantable. Ceux qui réussissaient à s'arracher à ce conflit de deux courants contraires, se rejetant de côté, y trouvaient une autre masse tout aussi serrée, celle qui se dirigeait sur le pont des voitures. La passion de parvenir aux ponts était telle qu'on avait bientôt fini par s'immobiliser les uns les autres. Les boulets de l'ennemi, tombant au milieu de cette masse compacte, y traçaient d'affreux sillons et arrachaient des cris de terreur aux pauvres femmes, cantinières ou fugitives, qui étaient sur les voitures avec leurs enfants. On se serrait, on se foulait, on montait sur ceux qui étaient trop faibles pour se soutenir, et on les écrasait sous ses pieds. La presse était si grande que les hommes à

cheval étaient, eux et leurs montures, en danger d'être étouffés. De temps en temps des chevaux, devenus furieux, s'élançaient, ruaient, écartaient la foule et un moment se faisaient un peu de place en renversant quantité de malheureux. Mais bientôt la masse se reformait aussi épaisse, flottant et poussant des cris douloureux sous les boulets : spectacle atroce, bien fait, s'écrie M. Thiers, pour rendre odieuse et à jamais exécrable cette expédition insensée.

La nuit survenue ramena un peu de calme dans ce lieu de carnage et de confusion. La première chose à faire était de déblayer les avenues des deux ponts de la masse de chevaux et d'hommes morts par le boulet ou par l'étouffement, de voitures brisées, d'embarras de toute espèce. C'était, suivant le langage des pontonniers, une sorte de tranchée à exécuter au milieu des cadavres et des débris de voitures. Le général Éblé, avec ses pontonniers, entreprit cette tâche aussi pénible que douloureuse. On ramassait les cadavres et on les jetait sur le côté, on traînait les voitures jusqu'au pont, et on les précipitait ensuite du tablier dans la rivière. Il restait néanmoins une masse de cadavres dont on n'avait pu délivrer les approches des deux ponts. Il fallait donc cheminer en passant sur ces corps et au milieu de la chair et du sang. De neuf heures à minuit, le maréchal Victor traversa la Bérésina en se dérobant à l'ennemi. Le passage opéré, il mit son artillerie en batterie afin de contenir les Russes et de les empêcher de passer les ponts à leur tour. On se tenait prêt à incendier ceux-ci au moment où l'ennemi viendrait s'y préci-

piter. Le général Eblé se consuma en vains efforts pour hâter le passage de plusieurs milliers de traînards débandés ou fugitifs qui s'attardaient au feu des bivouacs, craignant la trop grande affluence surtout pendant la nuit. Le jour venu, il ne fut plus nécessaire de les stimuler, et, convaincus trop tard, ils n'étaient que trop pressés. Toutefois on défilait, mais l'ennemi était sur les hauteurs vis-à-vis. L'empereur avait donné l'ordre de brûler les ponts dès la pointe du jour. Ils ne pouvaient plus servir qu'aux Russes si on différait davantage. Le général Eblé donna le signal. Sur-le-champ des torrents de fumée et de flammes enveloppèrent les deux ponts, et les malheureux qui étaient dessus se précipitèrent pour n'être pas entraînés dans leur chute. Du sein de la foule qui n'avait point encore passé, un cri de désespoir s'éleva tout à coup : des pleurs, des gestes convulsifs s'apercevaient sur l'autre rive. Des blessés, de pauvres femmes tendaient les bras vers leurs compatriotes, qui s'en allaient, forcés malgré eux de les abandonner. Les uns se jetaient dans l'eau, d'autres s'élançaient sur le pont en flammes, chacun enfin tentait un effort suprême pour échapper à une captivité qui équivalait à la mort. Mais les Cosaques, accourant au galop, enlevèrent cette queue de l'armée. On ne sait si ce furent six, sept ou huit mille individus, hommes, femmes, enfants, militaires ou fugitifs, cantiniers ou soldats, qui restèrent ainsi dans les mains des Russes.

L'armée se retira profondément affectée de ce spectacle, et personne n'en fut plus affecté que le généreux et intrépide Éblé, qui, en dévouant sa

vieillesse au salut de tous, pouvait se dire qu'il était, avec ses pontonniers, le sauveur de tout ce qui n'avait pas péri. Mais ce grand service, la plupart des pontonniers qui avaient travaillé dans l'eau l'avaient déjà payé, ou allaient le payer de leur vie, et le général Éblé lui-même avait contracté une maladie mortelle à laquelle il devait promptement succomber.

Tel fut cet immortel événement de la Bérésina, l'un des plus tragiques de l'histoire. On fut réduit à s'en féliciter comme d'un succès. L'armée et l'empereur étaient sauvés mais c'était au prix de vingt mille vies humaines.

Les premiers corps qui avaient passé la Bérésina furent dirigés en hâte sur la route de Zembin, menant à Vilna, par Molodeczno. Le froid recommença avec une terrible intensité, et les soldats se débandèrent tout-à-fait. Le 5 décembre, à Smorgoni, Napoléon monta dans un traîneau, suivi de quatre de ses généraux, Caulaincourt, Lobau, Duroc, Lefebvre-Desnouettes, puis gagna Paris en poste. Il ne pouvait plus sauver l'armée, aux trois quarts détruite. Personnellement il craignait de retomber dans le danger qu'il avait couru à la Bérésina. Il craignait aussi que son désastre, qui était inconnu encore, venant à se révéler soudainement, les esprits n'en éprouvassent une telle commotion que son retour ne devînt impossible, et que, sur sa route, au milieu surtout de l'Allemagne, toujours prête à la révolte, il ne trouvât mille bras levés pour l'arrêter et pour en finir avec lui et avec sa dynastie. Maret et Daru lui représentaient en vain que son départ devait être pour les sur-

vivants le signal que tout était fini, qu'il pouvait encore se réorganiser à Vilna et recomposer une armée respectable. Son parti était pris. Il laissa le commandement à Murat; il rédigea le célèbre trente-neuvième bulletin, où il apprenait sans détours à l'Europe étonnée que sa grande armée avait été vaincue par le froid; il embrassa ses généraux, reconnut que chacun dans cette campagne avait eu des torts, et prit congé d'eux.

On gagna Vilna successivement le 8 et le 9. Le froid était devenu encore plus rigoureux, et le thermomètre descendit à 30 degrés Réaumur. Vingt-cinq mille victimes nouvelles jonchèrent la route depuis la Bérésina. On marchait serrés les uns contre les autres, dans un silence de stupéfaction, ne disant mot, ne regardant rien, se suivant les uns les autres, et tous suivant l'avant-garde, qui s'avançait elle-même sur la grand'route de Vilna, partout indiquée. A mesure qu'on marchait, le froid, agissant sur les plus faibles, leur ôtait d'abord la vue, puis l'ouïe, bientôt la connaissance, et enfin, au moment d'expirer, la force de se mouvoir. Alors seulement ils tombaient sur la route, foulés aux pieds par ceux qui venaient après, comme des cadavres inconnus. A Vilna, les arrivants se précipitèrent comme des spectres dans la ville, qu'ils saccagèrent. On leur laissa piller les magasins, et, comme il était impossible de se défendre dans une ville ouverte, on partit en toute hâte. On laissa à l'ennemi les magasins de la ville, les blessés, les malades, une vingtaine de mille hommes hors d'état de marcher plus loin et que les juifs polonais à qui on les avait confiés se mirent à jeter par les

fenêtres et à égorger, s'en débarrassant ainsi après les avoir dépouillés.

On arriva le 11 et le 12 à Kowno, mais comme on n'y trouvait pas plus de moyens de défense qu'à Vilna, on se hâta d'y piller les magasins, puis on courut par bandes de fuyards isolés jusqu'à Kœnigsberg. Les Cosaques ne poussèrent au-delà du Niémen que de faibles reconnaissances. Les Russes de leur côté souffraient beaucoup du froid. Et pourquoi seraient-ils allés plus loin? La grande armée était détruite.

On a souvent, dit M. Thiers, essayé d'évaluer les pertes de la France et de ses alliés dans l'expédition de Russie, compte effroyable et impossible. D'après les calculs les mieux établis, quatre cent trente-huit mille hommes auraient été perdus, sur lesquels les Russes en retenaient cent mille environ comme prisonniers. A ce compte, trois cent quarante mille auraient péri. Un nombre qu'on ne peut pas déterminer s'étant débandé au commencement de la campagne et ayant rejoint peu à peu leur pays à travers la Pologne et l'Allemagne, il n'y a aucune exagération à dire que trois cent mille hommes environ moururent par le feu, par la misère ou par le froid. Ce nécrologe de l'armée est déchirant, ajoute M. Thiers, mais il faut que les grands hommes et les nations sachent ce que coûtent les folles entreprises, et ce que coûta celle-ci, certainement l'une des plus insensées et des plus meurtrières que jamais on ait tentées (1).

(1) Le général Bon de Marbot publie un chapitre intéressant sur les causes du désastre de Russie. Ces causes furent d'après lui : 1) L'erreur dans laquelle tomba Napoléon lorsqu'il crut pouvoir faire la guerre dans

L'attention publique, préoccupée des graves événements de la Russie, s'était un peu détournée de

le Nord avant de terminer celle qu'il soutenait en Espagne. Les troupes vraiment françaises ainsi disséminées se trouvèrent insuffisantes partout. Les bataillons d'alliés n'y suppléèrent pas et restèrent toujours médiocres. 2) Le manque d'organisation des pays conquis : on avait imprudemment poussé toutes les forces disponibles vers Moscou; deux cents lieues de pays étaient ainsi livrées à quelques partis de Cosaques errants. Aussi on perdit : a) tous les blessés, b) tous les prisonniers dont pas un sur 100,000 ne sortit de Russie; tous retournaient vers l'armée russe. 3) Le manque d'interprètes, qui mettait les Français dans l'impossibilité d'obtenir aucun renseignement. 4) La faute que commit Napoléon en formant les deux ailes de la grande armée avec les contingents de la Prusse et de l'Autriche. S'il eût composé ces deux ailes de troupes françaises, en amenant à Moscou les Prussiens et les Autrichiens, ceux-ci ayant éprouvé leur part de misères et de pertes, auraient été au retour aussi affaiblis que tous les autres corps, tandis que Napoléon aurait retrouvé intactes les troupes françaises laissées sur les deux ailes. — L'assertion que l'incendie de Moscou fut la principale cause du désastre, paraît contestable au général Marbot : 1) Après l'incendie, ni les casernements, ni les vivres ne manquaient; cet incendie n'a d'ailleurs eu d'autre but que de porter un coup mortel à la vieille aristocratie des boyards, en détruisant la ville, centre de leur constante opposition; aussi l'empereur fut-il obligé de bannir Rostopschine qui vint mourir à Paris, haï de la noblesse russe. 2) La conservation de Moscou eût été plus nuisible qu'utile aux Français, car il eût fallu affaiblir l'armée pour dominer cette ville immense, habitée par 300,000 individus, toujours prêts à se révolter. La seule influence qu'ait eu Moscou sur les événements provient de ce que Napoléon s'obstina à y rester et perdit plus d'un mois à attendre des propositions de paix, permettant à l'hiver de se prononcer avant que l'armée pût aller se cantonner en Pologne. (*Mémoires*, ch. XXI, p. 226 et suiv.).

Il faut rapprocher cette appréciation de celle portée sur les mêmes événements par le comte de Rochechouart, aide de camp de l'empereur Alexandre : « Le plan de Napoléon, dit-il, était digne de son génie : il rétablit d'abord le royaume de Pologne, réparant ainsi ce honteux forfait des temps modernes, l'anéantissement d'une grande nation; puis il entra en Russie en traversant le Niémen à la tête de 500,000 hommes divisés en quatre armées : la première, à l'extrême gauche, commandée par le duc de Tarente, devait marcher sur Pétersbourg; la seconde, sous les ordres du duc de Reggio, manœuvrer entre le corps de Macdonald et la grande armée qui, commandée directement par l'empereur, se dirigeait sur Moscou; enfin, la quatrième armée, sous les ordres du prince Schwarzenberg, devait entrer en Pologne russe, en Podolie, en Volhynie

l'Espagne; et pourtant ce royaume n'avait cessé d'être une cause d'épuisement pour la puissance de Napoléon. Dans cette guerre, réputée obscure, dit A. Gabourd, parce que le nom de l'empereur ne figurait pas sur les bulletins, les armées françaises avaient traversé des vicissitudes diverses et subi une fortune différente. La division régnait parmi des généraux égaux en gloire, animés d'un orgueil semblable, et dont aucun ne reconnaissait la suprématie de l'autre. Toutefois la fin de la campagne de 1811 avait été plus heureuse que son commencement. Wellington avait abandonné le siège de Badajoz et s'était replié en Portugal. Suchet, maître de l'importante place de Tarragone, s'était

et en Ukraine. L'armée russe, attaquée en demi-cercle, avait dû se retirer. Napoléon croyait la Russie écrasée après la sanglante bataille de la Moskowa et son entrée à Moscou; mais ses lieutenants n'avaient pas exécuté ses ordres. Le duc de Tarente, au lieu de marcher sur Pétersbourg, s'arrêtait trois mois à faire le siège de Riga; le maréchal Oudinot, blessé, cédait le commandement de son corps au général Gouvion Saint-Cyr, qui n'osa pas marcher en avant; le prince Schwarzenberg voulut jouer le général Tormasoff et fut joué par l'amiral Tchitchagoff, qui laissa le général Sacken avec 35,000 hommes devant lui, marcha sur Minsk, détruisit les magasins et essaya de couper la retraite de l'armée française. Ainsi abandonné et mal servi, Napoléon, croyant ses ordres exécutés, attendait à Moscou le résultat de ses combinaisons; pouvait-il agir autrement? La détermination formelle de l'empereur Alexandre de n'entamer aucune négociation tant que le territoire russe ne serait pas évacué par l'armée française, et l'incendie de Moscou, ouvrirent enfin les yeux du grand capitaine! Il songea à la retraite. Nous avons vu le froid et la famine anéantir cette belle armée et toutes les combinaisons. Si Napoléon avait été retenu quarante-huit heures de plus à Moscou ou avant d'arriver à la Bérésina, il eût trouvé cette rivière gelée jusqu'à fond, aurait pu passer où il aurait voulu, et sauver son artillerie, ses bagages; cette ressource lui échappa. Le plan de Napoléon était admirable et la réussite certaine selon toute probabilité humaine; seuls les décrets de la Providence, mettant en défaut toute prévoyance, ont accompli ce grand désastre et l'ont rendu irréparable. » (*Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration*, ch. IV, p. 206).

emparé de la Catalogne et du royaume de Valence; mais c'était là des conquêtes illusoires, et que la réalité n'allait pas tarder à faire évanouir. La campagne de 1812 débuta par la perte des places de Ciudad-Rodrigo et de Badajoz qui tombèrent au pouvoir de Wellington. Les Anglais pénétrèrent jusqu'à Salamanque, et la journée des Arapiles, le 21 juillet, leur ouvrit la route de Madrid. Wellington entra, le 12 août, dans la capitale de l'Espagne. Les Français durent évacuer aussi l'Andalousie et se retirer sous les murs de Burgos et sur les bords de l'Ebre. Wellington les suivit jusque là; mais une puissante concentration de forces le réduisit à la retraite; il dut abandonner Madrid et se replier sur Salamanque. On le poursuivit; il échappa, avec ses quarante mille Anglais, à une armée de quatre-vingt mille Français placée sur sa route de communication. En revenant sain et sauf d'une pointe si hardie, il avait mis à nu, dit M. Thiers, toute la faiblesse de la situation des Français en Espagne.

Napoléon courut en traîneau à Varsovie et à Dresde, se tenant caché sous d'épaisses fourrures, car son nom imprudemment prononcé, son visage reconnu eussent amené sur-le-champ une tragique catastrophe. A Varsovie, il ne se fit connaître que de l'abbé de Pradt, à Dresde du roi de Saxe; il leur avoua sans détour ses malheurs en s'efforçant de les rassurer, prit la voiture du résident français, et arriva en poste à Paris dans la soirée du 18 décembre, à une heure avancée, où il surprit l'impératrice.

Le 19, les dignitaires de l'empire furent appelés aux Tuileries. Napoléon, qui aurait eu de si déplo-

rables comptes à rendre, se présenta au contraire comme s'il n'avait que des comptes à demander. Avec un visage hautain et sévère, il s'enquit des détails de l'affaire Malet. Il voulut que les grands corps de l'état lui fussent amenés le lendemain. Il répéta devant eux que l'hiver seul était cause d'un désastre qui serait bientôt réparé, et, pour fournir une diversion à l'esprit public, il maltraita le préfet de la Seine, Frochot, et le fit destituer pour avoir cru, comme les autres, aux assertions du général Malet.

L'empereur conservait l'illusion que ses troupes de Russie pourraient encore se rétablir à Vilna ou sur le Niémen. Les événements se hâtèrent de donner à cette espérance un cruel démenti. Murat, Ney, Davout et les autres généraux réfugiés à Kœnigsberg, se virent livrés à l'hostilité d'une population exaspérée. Ils se replièrent comme ils purent sur Thorn et les autres places de la Vistule, sans prendre le temps d'attendre Macdonald qui se retirait de son côté pour les rejoindre. En même temps, Alexandre accourait à Vilna, tendait la main aux Allemands opprimés et se présentait comme le libérateur des peuples et des rois. Le 30 décembre 1812, le général d'York, qui commandait sous Macdonald le corps auxiliaire prussien échappé aux désastres de la campagne de Russie, donna à l'Europe le signal de la défection (1). Il se laissa entourer par des régiments russes, et, gagné par le général Diebitch, il signa avec lui une convention de neutralité dont la nouvelle produisit une violente

(1) Voir *Souvenirs du maréchal Macdonald*, p. 206.

commotion dans le reste de l'armée prussienne. Schwarzenberg de son côté se replia de Minsk sur Varsovie. Murat, arrivé le 15 janvier à Thorn, et ne pouvant s'y maintenir, se retira jusqu'à Posen. Redoutant la perte de sa couronne et sourd à toute représentation, il fit, exactement par les mêmes motifs, remarque M. Dareste, ce qu'avait fait l'empereur; il partit et laissa le commandement au prince Eugène.

Napoléon s'occupa en toute hâte des moyens de se refaire une armée formidable. Il avait déjà cent quarante mille conscrits de la conscription de 1813, dont il avait obtenu la levée avant de se mettre en marche sur Moscou, et qui, depuis le mois d'octobre, étaient exercés dans les dépôts. La garde nationale lui avait fourni cent cohortes qu'il estimait à cent mille hommes. Il résolut de faire un nouvel appel aux quatre dernières classes et d'en tirer cent autres mille gardes nationaux, puis d'appeler par anticipation la conscription de 1814. Il calcula qu'il disposerait ainsi de près de cinq cent mille hommes, dont trois cent quarante mille en état de servir immédiatement, sans compter les troupes d'Allemagne et de l'armée d'Espagne. Pour obtenir les deux dernières levées, un sénatus-consulte était nécessaire ; il fallait également un décret du Sénat pour se faire autoriser à employer les gardes nationaux hors des frontières; l'empereur ordonna de le préparer, et l'assemblée, asservie à ses volontés, ne lui marchanda aucune concession. Comme il voulait que la nation parût s'associer à sa politique, il imagina encore de se faire offrir des régiments de cavalerie par les villes à titre de manifestation

nationale. Enfin, redoutant, dit M. Dareste, les dispositions de l'ancienne noblesse, qui pensait toujours aux Bourbons et qui devait y penser davantage depuis que la chute de la dynastie était devenue possible, il imagina de lever dans chaque département cent jeunes gens des meilleures familles à titre de gardes d'honneur, en réalité comme otages de la fidélité de leurs parents. Il chargea les préfets de faire ces levées et compta qu'il aurait ainsi dix mille cavaliers d'élite, formant quatre régiments sous des chefs choisis avec soin. On avait perdu au-delà du Niémen plus de douze cents canons : les arsenaux et les parcs d'artillerie de la France gardaient encore en réserve un matériel considérable, et les canons furent promptement montés sur leurs affûts. Il était autrement difficile de se procurer des artilleurs : Napoléon eut l'idée d'appeler dans les rangs de l'armée de terre l'artillerie de marine, composée d'hommes énergiques et éprouvés, sur l'habileté desquels on pouvait compter. Les chevaux avaient presque tous été détruits ; l'argent ne manquait pas pour en acheter d'autres, mais il fallait les dresser, et les cavaliers eux-mêmes ne s'improvisent pas : Napoléon fit venir de l'Espagne quelques vieux régiments de cavalerie, il destina au service de la guerre l'élite des officiers et des sous-officiers de gendarmerie, et on acheta aux militaires de cette arme tous les chevaux qui pouvaient faire une campagne (1).

(1) Les vacances nombreuses qui se produisaient dans le cadre des officiers rendaient difficile à Napoléon leur remplacement. Avant les désastres de Russie, on pouvait compter dans l'infanterie un officier tué

Le Sénat vota sans discussion tout ce qu'on lui demandait; mais la masse de la nation se plaignait avec amertume et, dans les lieux publics, s'élevait hautement contre les conscriptions répétées, contre les guerres incessantes, contre des conquêtes tellement lointaines qu'à peine le patriotisme pouvait s'y intéresser. La fascination des victoires avait cessé. On n'entendait plus que la plainte des familles en deuil. On consentait assez volontiers à un sacrifice d'argent pour offrir à l'empereur quelques cavaliers. Il est même à remarquer que les cités étrangères unies violemment à l'empire, et par conséquent les plus mal disposées, émirent presque toutes des votes d'une importance fort supérieure à leur zèle, évidemment, dit M. Thiers, sous l'impulsion de préfets qui les intimidaient, ou de gens sages qui cherchaient à faire oublier quelques actes

sur 50 hommes, et dans la cavalerie un officier sur 25 ou 30 hommes. Ce taux d'un officier sur cinquante hommes indique que, parmi 1,700,000 hommes qui ont péri de 1804 à 1811, il y avait 34,000 officiers, ce qui donne environ 3000 vacances par an, auxquelles il faut ajouter les vacances produites par les blessures, l'incapacité de service et la retraite. Napoléon, dit M. Taine, est obligé de prendre pour officiers des adolescents aussi imberbes que ses conscrits, des apprentis de dix-huit ans, qui, après un an ou six mois d'école militaire, achevèrent leur apprentissage sur le champ de bataille, des écoliers de philosophie ou de rhétorique, des enfants de bonne volonté. Le 23 décembre 1808, il en demande à ses lycées 50, qui auront tout de suite les galons de sous-officiers; en 1809, 250, qui serviront dans les bataillons de dépôt; en 1810, 150 de dix-neuf ans, sachant la manœuvre, et qu'on enverra dans les expéditions lointaines avec le brevet de sous-lieutenant; en 1811, 400 pour l'école des sous-officiers de Fontainebleau, 20 pour l'île de Ré, et 84 qui seront fourriers; en 1812, 112, et ainsi de suite. Naturellement, grâce aux vides annuels et croissants que font le canon et la baïonnette, les survivants de cette jeunesse montent de plus en plus vite; en 1813 et 1814, il y a des lieutenants-colonels, des colonels de vingt-cinq ans. » (*Le régime moderne*, t. I, p. 334).

imprudents de leurs concitoyens. La ville de Bruxelles équipa à ses frais cent hommes. Un avis du ministère de l'intérieur avait appris qu'on tenait surtout aux chevaux et à l'équipement. Ce n'était plus dès lors qu'une affaire d'argent. Pour l'obtenir, les préfets firent entre les citoyens les plus imposés une répartition des sommes nécessaires et envoyèrent à chacun sa côte, qui fut exactement acquittée, malgré quelques rares réclamations contre un mode d'impôt tout à fait illégal. Les levées d'hommes excitaient de plus violents murmures. Le 20 janvier 1813, les cohortes anversoises partirent pour se rallier à celles de Malines; mais il fallut l'intervention de la force pour que ces dernières se décidassent à quitter le sol natal. Les gardes d'honneur devaient être à Paris pour le 15 mai : le remplacement était défendu. Anvers conserve le souvenir de la comtesse d'Oultremont, très riche douairière qui, pour libérer son fils Ferdinand, voulut équiper à ses frais tout un régiment. L'empereur refusa; le jeune comte fut tué l'année suivante à Vitry-le-Français. L'aversion pour le service militaire se manifestait très vivement et se traduisit en révoltes sur plusieurs points des territoires réunis à l'empire.

Les difficultés financières, elles aussi, étaient autres que par le passé. Car on ne pouvait plus nourrir les troupes au moyen de réquisitions chez les étrangers, et les recettes extraordinaires de la douane étaient taries. On avait à peu près supprimé de fait le blocus continental, à force d'accorder des licences aux villes maritimes. Napoléon avait environ cent soixante millions d'économies

mais il ne voulait pas épuiser cette réserve : il se refusait à augmenter les impôts; il ne pouvait pas recourir au crédit, car après s'y être toujours refusé, il l'eût fait alors dans des conditions désastreuses. Quand on eut bien cherché toutes les ressources possibles, on n'en trouva qu'une, consistant à confisquer les biens des communes, au moins les biens affermés, à les vendre au profit de l'Etat, et à indemniser les communes avec des rentes. L'opération devait procurer deux cent trente-huit millions. Le ministre du trésor, Molliers, représenta vainement le danger qu'elle offrait, son injustice, l'appauvrissement des communes en capital, la difficulté de réaliser des fonds à bref délai. Maret appuya la mesure, Cambacérès finit par l'accepter, et Napoléon s'y décida, par la seule raison, dit M. Dareste, qu'il n'en avait pas d'autre à lui préférer.

L'empereur n'ignorait pas les murmures qui s'élevaient autour de lui; mais trop fasciné pour leur prêter l'oreille, il ne perdit pas une heure pour réorganiser son armée d'Allemagne, lui envoyer des conscrits, des fonds, un matériel, reconstituer les corps, les divisions, les régiments avec cette merveilleuse fécondité de ressources qui était le triomphe de son génie. Il comptait avoir trois cent mille hommes réunis dans la Saxe au mois d'avril. Il devenait évident que, malgré les efforts du prince Eugène, les Russes allaient à leur tour passer la Vistule, et qu'ils inonderaient bientôt l'Allemagne du Nord. A coup sûr, le plus pressé était de mettre sur pied les troupes qui devaient au printemps prochain, réparer les échecs de la guerre de Russie.

Mais, puisque la campagne décisive devait s'ouvrir au sein de l'Allemagne contre les Russes et probablement contre les Prussiens, il n'était pas indifférent, en traitant avec Pie VII, de donner satisfaction à l'empereur d'Autriche, au roi de Bavière, à la majeure partie de leurs sujets et aux catholiques de l'empire lui-même. Ce fut ainsi, dit M. d'Haussonville, qu'au plus fort de ses préparatifs militaires, et tandis qu'on aurait pu le croire absorbé par la vive impulsion qu'il s'agissait de donner à tous les rouages d'une immense administration, le vigoureux esprit de Napoléon était ramené par des raisons purement politiques à s'occuper de rechef des affaires religieuses. Il savait bien qu'à lui seul incombait la responsabilité de la dernière rupture avec le Pape, et que, s'il voulait renouer, c'était à lui de faire les premiers pas.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I[er]

Conspiration contre la vie du premier consul. — Mort du duc d'Enghien. — Proclamation de l'empire. — Voyage de Napoléon en Belgique. — Sacre de l'empereur. — Campagne d'Autriche de 1806 : Austerlitz. — Premières difficultés avec le Pape. — Campagne de 1806-1807 contre la Prusse et la Russie : Iéna, Auerstadt, Eylau, Friedland. — Disposition des esprits en France et en Belgique. — Rigueurs de la conscription. — Guerre de Portugal. — Attentat de Bayonne. — Campagne de 1808 en Espagne. — Campagne d'Autriche de 1809 : Essling, Wagram. — Campagne de 1809 en Espagne. — Entreprise des Anglais contre Flessingue. — Travaux de défense exécutés à Anvers. — Murmures du peuple : blocus continental, conscription. 1

CHAPITRE II.

Entrée des Français à Rome. — Renvoi des cardinaux étrangers. — Réunion des Etats pontificaux à l'empire. — Excommunication de l'empereur. — Enlèvement du Pape. — Silence imposé sur les affaires de Rome. — Attitude des évêques et du clergé belges. — Divorce de l'empereur et de Joséphine. — Mariage de Napoléon et de Marie-Louise. — Les cardinaux noirs. — Voyage de l'empereur en Belgique. — Son discours au clergé du Département de la Dyle 61

CHAPITRE III.

Pie VII à Savone. — Difficultés relatives à l'institution canonique des évêques nommés aux sièges vacants. — Commission ecclésiastique de 1809. — Mgr de Broglie, évêque de Gand. — Lettre de ce prélat aux membres de la commission ecclésiastique. — Situation de l'Eglise de Belgique. — Mgr de Pradt, archevêque nommé de Malines. — L'abbé Lejaes, évêque nommé de Liège. — Les articles de 1682 en Belgique. — Nouvelles rigueurs exercées contre le Saint-Père 97

CHAPITRE IV.

Apogée de la puissance de Napoléon. — Naissance du roi de Rome. — Causes de décadence. — Campagne de 1810 en Espagne. — Crise commerciale. — Perspective d'une guerre avec la Russie. — Nouvelles rigueurs de la conscription. — Attitude des évêques belges. — Seconde réunion en 1811 de la commission ecclésiastique. — Convocation du concile national. — Députation envoyée au Souverain Pontife 146

CHAPITRE V.

Réunion du concile national. — Résistance courageuse de Mgr de Broglie et de Mgr Hirn. — Dissolution du concile. — Arrestation des évêques de Gand et de Tournai. — Nouvelle réunion du concile. — Assauts livrés au Saint-Père. — Captivité de Mgr de Broglie et de Mgr Hirn. — Conduite des chapitres de Gand et de Tournai 189

CHAPITRE VI.

Voyage de l'empereur en Hollande et à Anvers. — Préparatifs de guerre. — Campagne de Russie. — Retraite désastreuse. — Campagne de 1811 en Espagne. — Levées d'hommes. — Difficultés financières. — Murmures de la nation 234

LA BELGIQUE
SOUS L'EMPIRE

ET LA DÉFAITE

DE WATERLOO

1804-1815

PAR

SYLVAIN BALAU

AUTEUR DE : *Soixante dix ans d'Histoire contemporaine de Belgique*

ILLUSTRÉ D'UNE CARTE DES OPÉRATIONS MILITAIRES DE 1815

TOME II

PARIS
E. PLON, NOURRIT ET Cie
Libraires-Éditeurs
10, RUE GARANCIÈRE, 10

LOUVAIN
CHARLES FONTEYN, A
Libraire-Éditeur
6, RUE DE BRUXELLES, 6

1894

Miss A. Von Arnim
5/21/1919

LA BELGIQUE SOUS L'EMPIRE

ET LA DÉFAITE DE WATERLOO

1804—1815

